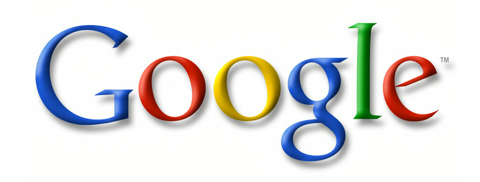
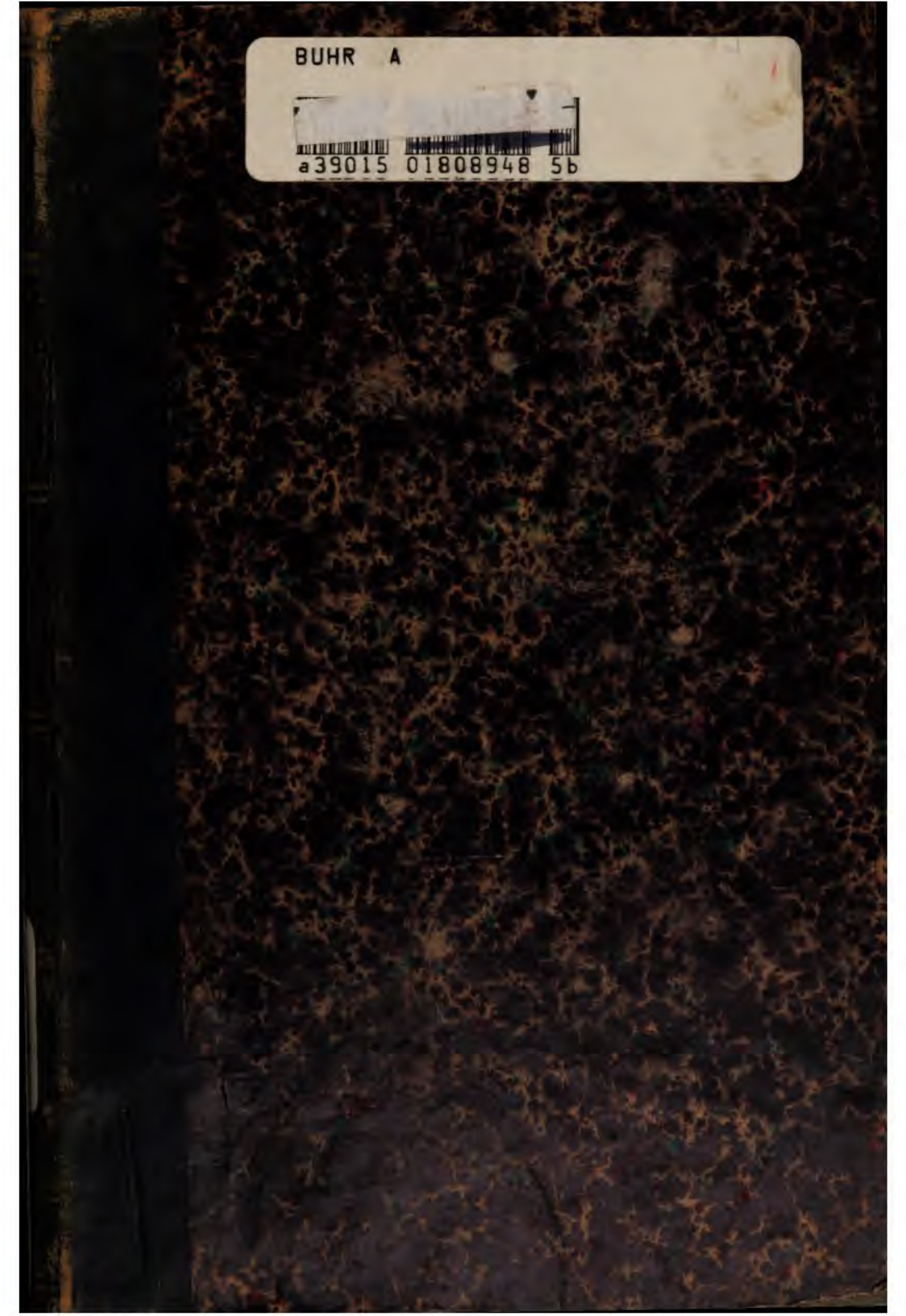
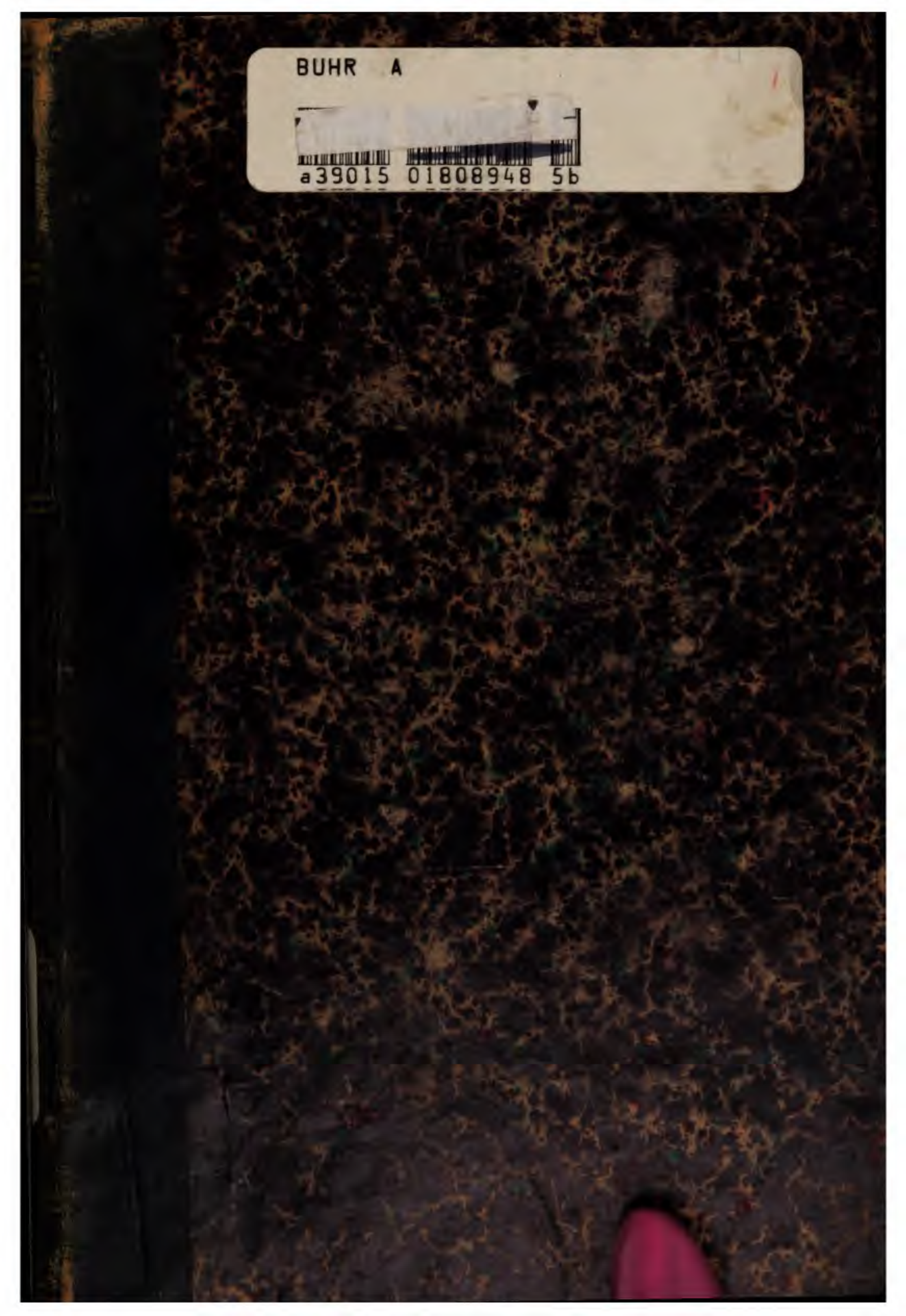



BUHR A
a39015 01808948 5b


BUHR A
a39015 01808948 5b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

ABRÉGÉ

DE L'HISTOIRE DE NISMES,

DE MÉNARD.

Tout exemplaire non revêtu de la signature de l'auteur sera réputé contrefait.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE NISMES,

DE MÉNARD; Léon

CONTINUÉ JUSQU'A NOS JOURS;

PAR

P. L. BARAGNON PÈRE,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE NISMES.

TOME QUATRIÈME.

A NISMES,

CHEZ LA VEUVE GAUDE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1835.

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE DE NISMES,
DE MÉNARD.

LIVRE XXVI.

En avançant dans la carrière que nous nous sommes proposés de parcourir, les difficultés semblent naître sous nos pas. Les écrits du temps ne nous offrent que des récits exagérés et contradictoires : tous, jusques aux actes de l'autorité, sont infectés d'un langage mystiquement révolutionnaire, presque toujours vide de sens, et propre uniquement à entretenir l'effervescence qui agitait les esprits. Jamais, on peut le dire, la puissance des mots ne fut si grande ; jamais on en a

Ans de J. C. 1790.

Ans de J.C. 1790.

tant abusé. Nos lecteurs ont déjà pu s'en apercevoir (1).

Le tableau de Nismes, après les événemens du mois de juin 1790, est difficile à retracer; si, d'un côté, les vainqueurs s'entendaient encore entre eux pour écraser leurs adversaires, ils se disputaient déjà le pouvoir et se préparaient à se déchirer. D'autre part, le parti catholique était comprimé par la terreur: des gardes nationales d'Anduze, de Saint-Hippolyte, de Lasalle et des principales communes protestantes, restèrent plusieurs mois logées chez les particuliers, et on eut soin de faire peser la charge sur les vaincus.

Les hommes les plus influens de ce parti se virent ou forcés de fuir, ou exposés à des poursuites judiciaires. Les officiers municipaux seuls restèrent à leur poste; mais ils furent abreuvés de vexations et de dégoûts. On poussa l'ironie et l'injustice jusques au point de vouloir leur faire supporter les dépenses faites au moment de l'invasion par les légionnaires étrangers dans les diverses auberges de la ville.

Plusieurs arrêtés du département ordonnèrent à la municipalité de pourvoir au paiement des réclamations qui eurent lieu, sous peine d'en demeurer personnellement responsables. Les officiers

(1) *Vid.*, tom. III de cet ouvrage, pag. 516, *à la note*, le serment philantropique prêté sur les cadavres des malheureux égorgés dans la bagarre.

municipaux, fermes dans leurs devoirs, refusèrent d'imposer cette charge aux habitans. Mais ils furent les victimes de leur loyauté : on n'écouta ni leurs représentations, ni leur défense; les arrêtés du département furent rigoureusement exécutés (1), et les meubles de plusieurs municipaux saisis et même déplacés. Il ne fallut rien moins que l'autorité de l'assemblée nationale pour mettre fin à cette vexation inouie.

Ans de J.C. 1799.

Pendant qu'un parti abusait si fortement au dedans de ses avantages, il faisait répandre au dehors divers écrits pour cacher la vérité et représenter ses victimes comme des contre-révolutionnaires, qui avaient voulu faire rétrograder

(1) Parmi les pièces qui ont été mises sous nos yeux pour constater ce point de fait, nous trouvons : 1.° une lettre du directoire du département à la commune, posant en principe que les dépenses faites par les volontaires étrangers appelés dans Nismes *pour y rétablir la tranquillité*, devaient être à la charge de la ville; 2.° plusieurs pétitions contenant des comptes de fournitures, présentés par la veuve Ponge, aubergiste, Aflattet, aubergiste, et Joyeux, boulanger; 3.° des oppositions signifiées au nom de la commune, tant aux pétitionnaires qu'à l'administration départementale, contenant les moyens d'opposition; 4.° plusieurs arrêtés du département, en vertu desquels la veuve Ponge et les autres pétitionnaires étaient autorisés à contraindre personnellement les membres de la commune au paiement de leurs fournitures; et enfin un procès-verbal de saisie par Boudon et Tastevin, huissiers, sur les meubles de M. Ferrand, qui furent déplacés et portés chez M. Laboissière, chirurgien.

Ans de J. C. 1790. la marche des événemens. Trompés par cette tactique, plusieurs gardes nationales, plusieurs sociétés populaires félicitèrent les vainqueurs comme les soutiens de la liberté.

Nous avons déjà signalé les démarches qu'ils firent auprès des religieux échappés au massacre, pour obtenir d'eux des certificats qui pussent atténuer leurs torts. Ils firent plus : ils engagèrent les officiers municipaux à rappeler ceux qui s'étaient éloignés de Nismes (1) ; plusieurs d'entre eux re-

(1) Nous croyons devoir donner ici la lettre écrite par le frère Alexandre aux officiers municipaux de Nismes : elle fera connaître et la résignation et l'innocence de ceux dont les jours avaient couru tant de dangers.

« Avignon, le 26 juin 1790.

« Messieurs, — J'eus l'honneur de recevoir hier au soir « votre lettre venant de Tarascon. Je ne pus avoir celui d'y « répondre tout de suite, la poste étant partie. Nous venons « aujourd'hui vous témoigner combien nous sommes sen- « sibles à l'empressement que vous avez de nous revoir à « Nismes. Nous nous y serions rendus aujourd'hui, si notre « état nous l'avait permis ; mais lundi prochain nous aurons « un peu plus de force pour soutenir le voyage, et je « compte pouvoir partir avec le père Célestin, les frères Ju- « lien, Antoine, et peut-être le frère Mathieu, qui est à « Carpentras. Quant aux autres, nous ne savons où ils sont. « Je pense que nous pouvons venir à Nismes avec toute con- « fiance. — *Nous n'avons rien à nous reprocher, par la « grâce de Dieu. Nous avons tâché de nous rendre utiles « à tout le monde ; nous espérons que Dieu daignera nous « continuer les mêmes dispositions*. Nous sommes dépourvus « de tout ; mais nous osons compter sur les bontés de nos

vinrent, et notamment les Capucins, mais leur couvent se trouvait dans un tel état de dévastation qu'ils furent forcés d'avoir recours à la charité des fidèles et à la bienveillance de la commune (1). Ans de J. C. 1790.

« bienfaiteurs : un peu moins de confiance de notre part « nous aurait fait prendre quelques précautions; mais Dieu « l'a voulu ainsi pour nous éprouver davantage, sa volonté « s'accomplisse, nous nous y soumettons.

« J'ai l'honneur d'être, etc. —*Frère* ALEXANDRE, Capucin. »

(1) La lettre suivante fera connaître leur situation.

» Nismes, ce 10 juillet 1790.

« Messieurs, — Après nous être rendus dans cette ville « pour seconder vos vues et contribuer par notre ministère « à affermir la paix, nous osons vous manifester nos be- « soins et vous prier d'y pourvoir incessamment.

« La majeure partie de nos cellules sont fermées; l'on « travaille à la sacristie, mais on n'a pas encore mis la « main à la porte du couvent. Plusieurs serrures manquent « dans l'intérieur. Aucun de nos meubles n'est réparé. Les « livres qui nous restent sont sous le scellé, et nous sommes « autant dévorés par l'ennui que par le souvenir de nos « malheurs.

« Nous avons mille actions de grâces à rendre aux ci- « toyens qui nous ont reçus chez eux, et nous devons dire « que toute la ville s'est empressée d'adoucir notre sort. « Mais cette vie, que nous menons dans ce monde, n'est « pas celle qui nous convient; elle nous éloigne trop de « l'église que nous devons desservir.

« Nous n'avons trouvé dans le couvent que quelques pail- « lasses, quelques couvertures et quelques mauvais habits. « *Tout le reste a été enlevé.*

« La sacristie manque aussi de tout. Les ornemens qui

Ans de J. C. 1790.

Cependant la fête nationale de la fédération, qui devait se célébrer par toute la France, approchait : elle le fut à Nismes, au milieu des ruines, sur l'esplanade, teinte encore du sang d'une foule de citoyens. La municipalité, malgré sa position critique, y présidait et tint un langage

« y ont été trouvés par M. Clemenceau, quand il est venu « prendre la réserve, sont tous hors de service, ou ont « besoin de réparations.

« La cuisine, le réfectoire, sont à peu près dans le même « état que le reste de la maison.

« Nous vous prions d'ordonner que toutes ces réparations « s'achèvent le plus tôt possible, de nous accorder en com« mun la somme que vous jugerez convenable pour nous « établir en communauté, et à chaque particulier une petite « avance pour nos besoins les plus urgens, en attendant « que nous ayons pu vous donner l'état exact de tout ce « qui nous manque, ce que nous ne pourrons que quand la « bibliothèque sera ouverte, et que quand les deux religieux « qui sont encore absens seront arrivés.

« Nous ne pouvons pas compter, pour tous les besoins, « ni sur la sacristie, ni sur la quête ; nous avons pour « quelques mois de messes à dire, dont l'honoraire nous « a été enlevé ; la quête n'a encore produit que 122 liv. « et quelques sous, et nous devons à divers boulangers « 327 liv. 19 s., à la poissonnerie ou à la boucherie en« viron 19 liv., et quelques autres petites sommes à divers « ouvriers de la maison, qui devaient porter leur compte « à la foire de Beaucaire.

« Vous êtes les pères de la patrie ; nous sommes dans « une entière nécessité. Voilà les titres que nous avons pour « solliciter votre bienfaisance, et compter sur vos bontés.

« Nous sommes avec un très-profond respect, etc. »

de concorde qui ne fut point entendu (1). Du reste, rien ne manqua au triomphe des puissans du jour. Tout le clergé fut contraint d'assister à la cérémonie religieuse qui précéda la fête. Des troupes

Ans de J.C. 1790.

(1) Nous avons sous les yeux, en écrivant, les procès-verbaux rédigés par la municipalité, et les discours qui furent prononcés. Leur analyse occuperait trop d'espace; nous nous bornerons à citer quelques passages du discours de M. Murjas.

« Quel superbe spectacle nous présente en ce moment ce « royaume! Les nobles travaux de notre auguste sénat, sur « le point d'être couronnés du plus brillant succès, nous « font entrevoir, d'un côté la perspective du bonheur, de « l'autre tous les Français réunis par la concorde et l'amitié, « montrant à nos yeux enchantés un peuple de frères.

« Ce coup d'œil attendrissant, un des premiers fruits « de la bienfaisante constitution, dont nous commençons « à goûter les précieux avantages, ne nous laisserait rien « à désirer, si nous pouvions être assurés que celui par « qui règnent les rois, et par qui les empires sont gou- « vernés, daignera tenir éloignées de nous pour jamais la « détestable haine et l'affreuse discorde.

« O nos concitoyens! ô nos amis! ô nos frères! vous, « dont les sentimens patriotiques nous sont si bien connus, « mettez tout en usage pour maintenir dans notre cité la « paix et la concorde......

« C'est en concourant tous maintenant à y conserver la « paix; c'est en nous aimant tous comme des frères, que « nous nous montrerons bons Français, et que nous rem- « plirons les vœux d'un roi citoyen, qui nous invite tous « à nous réunir dans un même esprit, à nous rallier avec « courage autour de la loi, et à favoriser de tout notre pou- « voir l'établissement de la constitution. »

Ans de J.C. couvraient la place ; un amphithéâtre était rempli
1790. de dames vêtues de blanc et parées des couleurs nationales. Le serment civique fut prêté par tous les corps constitués, par la troupe et même par les femmes ; des discours nombreux furent prononcés ; un *Te Deum* fut chanté à grand orchestre, et les gardes nationaux, réunis aux troupes de ligne et aux volontaires étrangers, se rendirent en masse à la fontaine. Des tables étaient dressées dans toutes les allées ; un repas civique termina les plaisirs de la journée ; les danses se prolongèrent pendant trois jours : tout était démonstration extérieure ; mais le parti protestant arrivait à ses fins.

La foire de Beaucaire, qui s'approchait, devint le prétexte d'un nouveau camp fédératif où se réunirent douze mille gardes nationaux arrivés de plusieurs points : généralement les opérations commerciales y furent rares et mauvaises, et, si les paiemens se firent sans trop d'interruption, on le dut à l'émission des premiers assignats, qui déjà et dès leur origine perdaient sur le numéraire.

Bientôt arrivèrent à Nismes plusieurs des députés du département à l'assemblée constituante. Ils avaient obtenu un congé avec la mission de venir fortifier l'esprit public ; ils furent porteurs d'un drapeau que le gouvernement envoyait à la garde nationale, et dont la réception devint encore l'occasion d'une réunion brillante qui eut lieu le 15 août, et fut suivie d'un repas où tous les

corps constitués furent invités, à l'exception des membres de la municipalité.

Cet affront n'était pas le seul que ces fonctionnaires publics eussent à éprouver. Tous les actes de leur administration étaient critiqués. Le département, entièrement subjugué par un parti, ne cessait de contrarier toutes leurs opérations, et cherchait dans toutes les occasions à les compromettre (1).

Pendant que ces événemens se passaient à Nismes, le camp de Jalès ou, pour mieux dire, la fédération de Jalès tenait officiellement ses séances, imitant l'exemple qu'on lui donnait dans le Gard : elle croyait agir si constitutionnellement, qu'elle rédigeait des procès-verbaux de sa réunion, constituait un comité permanent et nommait des députés chargés de se rendre à Montpellier et à Nismes, à l'effet de prendre connaissance des événemens et des moyens de ramener la paix entre les deux partis. Si cette démarche devenait inutile, le comité permanent était expressément chargé

(1) On les accusa d'infidélité dans le récit des événemens de Nismes au mois de juin. Le département prit parti : il leur fit un crime d'avoir pressé la clôture des registres où s'inscrivaient les citoyens qui voulaient faire partie de la garde nationale, lorsqu'une ordonnance royale leur en faisait un devoir. Le procureur-général-syndic menaça de les poursuivre, et ils furent obligés de justifier leur intention par une proclamation du 15 octobre 1790.

Il serait facile de citer une foule d'exemples.

Ans de J. C. de s'adresser au roi et à l'assemblée nationale pour
1790. faire rendre justice à qui elle serait due (1).

Il est à remarquer que cette première réunion du camp de Jalès, présentée par les historiens comme séditieuse, avait été autorisée par un arrêté du directoire du département de l'Ardèche (2), et que la protection accordée aux catholiques de Nismes ne fut qu'un incident de cette réunion; qu'alors l'administration du département (3), croyant voir de l'inconvénient dans l'organisation d'un comité permanent, et l'intervention d'un corps armé dans les événemens d'un département voisin, ordonna, par un second arrêté, la dissolution du comité, qui discontinua ses séances (4).

(1) On peut consulter, à cet égard, les procès-verbaux signés par le général de la fédération, son état-major, les maires et officiers municipaux des communes voisines, et tous les membres des comités; ils furent imprimés à Orange et distribués ouvertement : des extraits furent envoyés au directoire du département de l'Ardèche.

(2) A la date du 16 août 1790.

(3) A la date du 26 août même année.

(4) Il n'est personne qui ne reconnaisse le danger d'autoriser un corps armé délibérant; mais tout le monde ne le faisait-il pas alors, et, lorsqu'on voyait, tous les jours, à Nismes et dans les environs, des réunions fédératives de gardes nationales, quel droit avait-on de blâmer les gardes nationaux de l'Ardèche, qui ne faisaient que suivre l'exemple qu'on leur donnait?

Au surplus, l'administration du département ne vit aucun crime dans la réunion de Jalès et dans ses délibérations. Nous lisons dans un écrit publié en 1797 par M. J. B. Dalmas,

Ans de J. C. 1790.

L'insolence du régiment de Guienne, si fatale aux catholiques, commença bientôt à peser aux protestans. Des rixes s'élevèrent entre les soldats et les nouveaux légionnaires. Dans une d'elles, un militaire fut légèrement blessé au poignet. Le machiavélisme de l'esprit de parti s'empara de cette circonstance, et Descombiès en prison fut accusé d'avoir donné de l'argent pour faire naître la querelle. L'on parvint néanmoins au but que l'on se proposait, celui d'éloigner le régiment de Guienne; mais il fut remplacé par celui de la Marine, et ce nouveau corps fut bientôt en défaveur plus que celui qui l'avait précédé.

Il paraît qu'il avait conservé un esprit de discipline, si rare alors parmi les troupes, et que ses officiers, imbus de leurs devoirs, ne cherchèrent qu'à faire respecter l'ordre. Ce ne pouvait être le moyen de plaire au parti dominant; d'ailleurs des antécédens rendaient ce régiment suspect

procureur-général de l'Ardèche en 1790, et postérieurement député de ce même département aux diverses assemblées nationales, que « l'administration dut casser la délibération « du château de Jalès, pour ne pas compromettre le repos « public; mais elle était d'ailleurs si éloignée (ajoute-t-il) de « vouloir donner d'autres suites à cette affaire, que, le « sénéchal de Villeneuve-de-Berg ayant été chargé par un « décret d'en poursuivre les auteurs, elle fit une adresse à « l'assemblée constituante, pour l'engager à obtenir du roi « l'abandon de cette procédure. »

Cette adresse, que nous avons sous les yeux, est à la date du 11 octobre 1790.

Ans de J.C. 1790.

aux protestans ; il avait été employé dans la guerre des camisards, et y avait perdu la plupart des officiers qui le commandaient à cette époque : un de ses bataillons avait péri presque en entier dans une rencontre avec Cavalier. On en vint jusques à supposer que le ressentiment de cet échec s'était conservé dans ce corps, et la garde nationale de Nismes se trouva en hostilité déclarée avec la nouvelle garnison.

M. Aubry, qui se disait commandant général des troupes fédérées du département, écrivit de nouvelles circulaires à toutes les communes protestantes pour se préparer à prendre les armes ; il fit hautement des préparatifs de défense ou d'attaque, et plaça quatre pièces de canon devant la porte de la maison qu'il occupait. Il obtint de M. d'Albignac, commandant le département, qu'une partie du régiment de la Marine fût détachée et envoyée à Saint-Hippolyte ; mais les compagnies destinées à ce détachement craignirent d'être exposées à la boucherie dans un pays tout protestant, et refusèrent de se séparer du reste de leur corps. Le directoire du département engagea alors M. d'Albignac à éloigner le régiment en entier. Avant leur départ, les officiers voulurent que la vérité fût consignée dans une déclaration qu'ils rédigèrent et firent même enregistrer (1). Le régiment

(1) On sera bien aise de retrouver ici cette protestation, monument assez singulier, mais précieux.

de la Marine fut remplacé par celui de Dauphiné. Ans de J. C.

Au milieu de ce désordre et de cette efferves- 1790.

« Nous, officiers du régiment de la Marine, assemblés « chez M. de Gestas, colonel dudit régiment, disposés « à quitter demain matin la ville de Nismes par l'ordre « de M. d'Albignac, maréchal-de-camp, commandant dans « le département du Gard, sur la réquisition du directoire « du département, protestons contre l'assertion de quiconque avancerait que ce serait d'après le vœu des chefs ou « des officiers de ce corps, qu'il aurait été éloigné des murs « de Nismes, où, depuis le temps qu'ils y étaient, ils n'avaient cherché qu'à maintenir l'ordre et la paix avec l'impartialité dont ils faisaient profession; qu'ils avaient dit, « à la vérité, qu'ils aimaient mieux partir d'ici tous ensemble que d'être morcelés d'après la réquisition du directoire du département, qui envoyait deux compagnies à « Saint-Hippolyte, *au milieu d'une fermentation générale « et des préventions qui se choquent de toutes parts*, mais « qu'ils n'en consacrent pas moins dans cet avis, en même « temps que leur dévouement aux ordres de leur supérieur, les témoignages du désir qu'ils auraient eu de continuer à rassurer par leur présence et leurs soins les « citoyens de cette ville, qui se flattaient de trouver dans « les dispositions de leur corps et la neutralité qu'il a observée, un refuge contre les intentions des méchans; « et qu'ils se sont crus obligés d'exprimer leurs sentimens « d'une manière aussi authentique, pour répondre à ce « que M. d'Albignac leur avait dit le matin, qu'ils ne partaient que parce qu'ils l'avaient voulu, n'ayant pas saisi « le sens de leurs expressions. Fait à Nismes, le 20 décembre 1790. — *Chevalier de Mangen* et autres, signés « avec M. *de Gestas*, colonel. — *Contrôlé à Nismes, le « 20 décembre 1790.* »

Au nombre des petites vexations employées pour éloigner

Ans de J. C. 1790.

cence des esprits, on organisa le tribunal du district, et des choix assez sages furent faits (1).

Comment le parti dominant à Nismes aurait-il pu se maintenir dans les bornes de la sagesse et de la modération, lorsque l'assemblée constituante

le régiment de la Marine, on peut compter la négligence calculée des fournisseurs. Plusieurs lettres du major du régiment se plaignent de ces négligences, et une d'elles surtout, à la date du 14 novembre 1790, rapporte un fait qui semble incroyable. Le régiment s'étant rendu la veille chez le fournisseur de la viande, à l'heure indiquée, attendit long-temps à la porte, malgré une pluie constante, et reçut pour toute réponse que l'on avait oublié le jour de la fourniture.

Quel était le plan de ceux qui donnaient de pareils ordres, ou laissaient une telle négligence impunie? Ils voulaient sans aucun doute pousser les soldats à l'insurrection et à l'insubordination.

(1) M. Fajon, magistrat intègre et éclairé, fut mis à la tête du tribunal du district. Le discours d'ouverture qu'il prononça, n'est pas sans courage : à travers les phrases obligées, tribut nécessaire qu'il fallait payer à l'époque, on distingue celle-ci :

« Le patriotisme a ses excès, *il a son fanatisme comme* « *la religion*; ils peuvent l'un et l'autre porter à des vio- « lences, à des attentats, à des meurtres. Ah! cette idée « rappelle les malheurs de notre ville, dont nous ne vou- « lions pas parler, que nous voudrions couvrir de mille « voiles : *lacrymas civilibus armis secretumque damus.*

« Puissent tous nos concitoyens être assez généreux pour « ne pas regarder en arrière! Puissent les liens de la fra- « ternité, qui naguère les unissaient, être renoués pour « ne se rompre jamais! »

Ans de J. C. 1790.

donnait l'exemple de l'intolérance politique, lorsqu'elle renversait toutes nos institutions, appelait le mépris sur la religion et sur la royauté, enlevait à celle-ci le droit de faire la paix ou la guerre, livrait le livre rouge (1) à la curiosité maligne du public, préparait un schisme religieux et la persécution qui en fut la suite ?

Il est certain qu'à dater de cette époque le parti populaire avait conçu le projet de renverser la religion, et que toutes ses démarches tendaient vers ce but. Il avait déjà dépassé tous les calculs de Necker, quoique protestant (2), en s'emparant sans réserve de tous les biens du clergé. Il fit bientôt éclater toute sa fureur sur la proposition de dom Gerle, le chartreux, qui tendait à faire déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine, était et demeurerait pour toujours la religion de l'état ; que son culte seul serait autorisé. L'assemblée parut d'abord vouloir écouter la proposition ; les révolutionnaires s'en émurent : on

(1) Le livre rouge était celui où la cour inscrivait ses dépenses secrètes ; le comité des finances de l'assemblée en demanda la communication ; Louis XVI ne la refusa point, mais il déclara qu'il ne communiquerait que ce qui concernait son règne, et, malgré quelques dons arrachés à la pitié facile du monarque, on fut étonné et de la modicité des sommes qu'il avait distribuées, et des motifs presque toujours judicieux ou charitables qui avaient présidé à ses libéralités. (Lacretelle, tom. VIII, pag. 51.)

(2) Lacretelle, tom. VIII, pag. 4.

Ans de J.C. 1790.

eut recours à une insurrection; les députés du côté droit furent insultés, et l'ordre du jour mit fin à la discussion (1).

Les biens du clergé lui ayant été enlevés, il fallut salarier les évêques et les curés; mais l'économie fut barbare; les traitemens furent fixés avec parcimonie; les indemnités accordées aux titulaires déplacés et aux possesseurs d'abbayes dépossédés, étaient ridicules par leur exiguité; les religieux arrachés à leurs cloîtres n'eurent qu'une pension minime, et on exigea de tous les ecclésiastiques un serment qui répugnait à la conscience de la plupart.

C'est alors que parut le projet de constitution civile du clergé, rédigée par des députés jansénistes. C'était un nouveau clergé qu'on organisait, une nouvelle circonscription de diocèses: on enlevait au roi la nomination des évêques, au pape l'intronisation et la confirmation du choix; on brisait tous les liens qui attachaient l'église de France à l'église romaine; on transformait nos anciennes libertés gallicanes en une indépendance absolue du saint-siége. Les principaux députés populaires rougissaient presque de tant d'impudence, et blâmaient les jansénistes, qu'ils accusaient de vouloir tout perdre avec leur pragmatique sanction et leur primitive église. Le côté droit ne savait dans quels termes exprimer son indignation: mais en vain s'élevaient de toutes parts des protestations; le

(1) Lacretelle, tom. VIII, pag. 18 et 22.

parti populaire employait ses moyens ordinaires d'insurrection, et tous ceux qui parlaient sur cette question étaient insultés. Ans de J.C. 1790.

Le roi, de son côté, consulte le pape; il hésite, il sanctionne le premier décret sur la constitution civile; mais ce ne fut que les larmes aux yeux qu'il accepta celui du serment. L'évêque d'Autun, qui le prêta le premier, donna un exemple qui ne fut imité que par un petit nombre de députés ecclésiastiques. Tous les autres résistèrent à l'épreuve d'un appel nominal, et refusèrent individuellement de trahir leur conscience, quoique la salle fût fermée et que l'on entendît les rugissemens du peuple et les cris de mort dont il menaçait les prêtres fidèles.

Trois évêques seulement se séparèrent de leurs confrères : l'évêque d'Autun, celui d'Orléans et l'archevêque de Sens, le cardinal de Brienne, qui, bientôt abreuvé de dégoûts et d'humiliations, termina ses jours par un suicide.

La fureur du peuple fut si grande que des religieuses de saint Vincent-de-Paule, des hospitalières, attaquées en plein jour dans les rues par le rebut des prostituées de Paris, reçurent de leurs mains, dit Lacretelle, le plus honteux des châtimens (1).

Au milieu de ces ruines, comme dit Anquetil, on faisait au Champ-de-Mars les préparatifs d'une

(1) Lacretelle, tom. VIII, pag. 27.

Ans de J. C. 1790.

fête où des députations de tous les départemens de la France furent appelées. Cet exemple fut imité par tout le royaume (1).

Nous avons déjà vu dans quelles circonstances étranges cette fête, que l'on disait être une réunion fraternelle, avait été célébrée à Nismes. Le roi en avait jugé ainsi, selon son cœur. Il avait profité de cette occasion pour rappeler le duc d'Orléans, banni depuis les journées des 5 et 6 octobre ; mais, malgré cette indulgence, la procé-

(1) « La religion fut mêlée à cette cérémonie ; des prêtres, « qu'on porte au nombre de deux cents, revêtus d'aubes « blanches, serrées par des ceintures tricolores, couvraient « les marches de l'autel de la patrie. La messe y fut cé- « lébrée. Elle attira peu l'attention dans cet étrange tu- « multe. L'évêque d'Autun, qui officiait, bénit l'oriflamme « de l'armée de ligne et les bannières des quatre-vingt-trois « départemens. Le roi prononça, de son trône, le serment « de se soumettre lui-même aux lois, et de les faire observer « par les autres. Le commandant général de la milice pa- « risienne, accompagné d'un corps d'officiers, partit du « trône, traversa le Champ-de-Mars l'épée nue à la main, « la déposa sur l'autel, et tous jurèrent de défendre jus- « ques à la dernière goutte de leur sang cette constitution « qui n'était pas achevée. Au moment du serment du roi, « s'éleva un cri général d'applaudissemens ; le son des in- « strumens, le bruit du canon, le cliquetis des armes, « l'ondulation des drapeaux, les trépignemens de la joie, « l'affluence enfin des fédérés qui étendaient les mains vers « le trône, formaient un spectacle que ceux qui en ont été « témoins ne se rappellent pas encore sans émotion, et dont « l'assemblée put être jalouse. (Anquetil, tom. IX, pag. 291.) »

Ans de J.C. 1790.

dure se suivait au châtelet, et le rapporteur de ce tribunal était venu courageusement déclarer à la tribune nationale que les coupables étaient le duc d'Orléans et Mirabeau. L'assemblée ne voulut point que des députés fussent compromis. Usurpatrice de tous les pouvoirs, elle enleva au châtelet la connaissance des procès politiques, chargea un de ses comités de l'examen de cette procédure, et bientôt un décret d'absolution fut prononcé (1).

Pendant ce temps, Necker, ce ministre auquel semblaient être attachées les destinées de la France, se retirait inaperçu et n'emportait que la haine des deux partis. Il fut arrêté dans son voyage, à Arcis-sur-Aube, comme un fugitif, et il fallut employer l'autorité de l'assemblée pour que le peuple laissât libre celui qui, peu de temps auparavant, était regardé comme son idole.

L'année 1791 commença sous ces auspices. Les premiers mois offrent peu d'événemens pour Nismes, ou, pour mieux dire, ne présentent aucun changement dans la position des deux partis; mais des événemens majeurs se passaient à Uzés : il était 1791.

(1) Le rapporteur du comité fut M. Chabron. Son rapport, dit Lacretelle, est d'une habileté remarquable, et le style en est singulièrement soigné. S'il fallait l'en croire, les jactances des gardes-du-corps et les imprudences de la cour auraient seules causé tous les malheurs; les gardes-du-corps auraient même été les agresseurs dans la matinée du 6 octobre.

L'histoire a fait justice de cette apologie.

Ans de J. C. 1791. décidé que cette ville devait avoir sa crise politique. Les catholiques n'y étaient point encore complètement asservis.

Tous les citoyens avaient été admis dans la garde nationale formée en 1790, c'est dire assez que la division régnait dans ses rangs. Uzés, voisin de Nismes, voyait à cette époque, et voit encore sa population divisée en protestans et catholiques dans la même proportion que celle de Nismes. Il était impossible que le contre-coup des événemens de cette dernière ville ne réjaillît pas sur Uzés, et cependant, six mois après ces événemens, les catholiques y avaient conservé une position avantageuse, une attitude presque hostile. Ils avaient créé un club rival de la société populaire, et régnaient en quelque sorte dans la localité : on employa, pour les détrôner, la même tactique qui avait réussi à Nismes.

La ville d'Uzés avait été dénoncée sous le prétexte que plusieurs patriotes y avaient été assassinés, et les assemblées primaires avaient été obligées de démentir formellement ce fait. La calomnie ne portant pas les fruits que l'on s'en était promis, il fallut employer d'autres moyens, et, pour cette fois, le plan, bien concerté, réussit.

On commença par obtenir l'éloignement du régiment de Bresse (1), que l'on n'avait pu corrom-

(1) On fit calomnier le régiment de Bresse par le *Journal de Paris*; on fit demander son éloignement par le directoire

pre, et qui fut remplacé par un détachement des dragons de Lorraine. Une rixe fut engagée dans un cabaret le 13 février, jour de dimanche, entre des étrangers apostés à dessein et des travailleurs de terre que l'on soupçonnait d'incivisme. Elle s'anima; les agresseurs disparurent; mais la troupe de travailleurs de terre s'étant singulièrement accrue, les têtes s'échauffèrent, une farandole parcourut la ville, et, si l'on en croit une brochure publiée à cette époque par le directoire du district, des cris *à bas la nation!* se firent entendre (1).

Ans de J. C. 1791.

La municipalité parvint à dissiper l'attroupement et à rétablir la tranquillité; mais, le lendemain 14, la fermentation de part et d'autre monta à son comble. Ce ne fut plus avec les étrangers, ce fut entre citoyens que des rixes eurent lieu sur tous les points de la ville. Les farandoles recom-

du district d'Uzés. La municipalité s'opposa en vain à son départ, et déclara plus inutilement encore qu'Uzés lui devait sa tranquillité, le régiment fut forcé de s'éloigner; il consigna toutes les tracasseries dont il avait été la victime, dans une lettre imprimée, adressée au ministre de la guerre, et qui fut signée par presque tous les officiers, sous-officiers et soldats du bataillon en garnison à Uzés.

(1) Cet écrit est intitulé: *Récit des événemens arrivés à Uzés les 12, 13 février 1791, et jours suivans, jusques au 22.* Il est signé par la plupart des membres du directoire du district.

Nous l'avons consulté pour les faits; mais notre guide principal a été l'information judiciaire qui fut faite après les événemens.

Ans de J.C. 1791.

mencèrent, l'autorité de la municipalité fut plusieurs fois méconnue.

Pendant qu'un parti, ne suivant que l'impulsion de ses passions ou de son instinct, agissait sans prévoyance, l'autre prenait ses précautions, s'armait et prévenait ses affiliés ; les communes de la Gardonnenque, bien averties, se préparaient à marcher.

Le lundi, dans la soirée, le corps-de-garde de la garde nationale se trouva occupé par la compagnie n.° 19, presque entièrement composée de cultivateurs catholiques, dont plusieurs d'entre eux peut-être avaient pris part au tumulte du jour ou de la veille. On saisit ce prétexte ; on prétendit qu'elle avait commis des désordres dans le corps-de-garde ; qu'elle avait méconnu l'autorité de ses chefs et menacé les jours du colonel M. Voulland (1).

Un coup de feu qui se fit entendre à l'instant même dans le voisinage de l'esplanade, mais n'atteignit personne, accrédita ce bruit. De tous côtés l'on crie *aux armes !* deux camps se forment ; le parti protestant et patriote se réunit sur l'esplanade ; l'autre se rassemble sur la place de l'évêché, poste des sentinelles, fait sonner le tocsin et garde les rues voisines.

Les dragons de Lorraine avaient une partie de leurs chevaux dans les écuries de l'évêché ; ce

(1) Oncle du conventionnel de ce nom, si célèbre par ses forfaits.

corps eut ordre de se réunir ; un soldat, venant chercher son cheval, fut blessé d'un coup de baïonnette : il paraît même que l'on fit feu sur plusieurs d'entre eux qui s'avançaient dans le même dessein. Ans de J.C. 1791.

L'administration du district et la municipalité se réunirent chacune de leur côté. On proposa de faire publier la loi martiale, et le maire, soutenu d'un piquet de dragons, se mit en devoir d'exécuter cette mesure.

Arrivé près du rassemblement de l'évêché, celui-ci, par respect pour l'autorité, se dissipe en partie ou se renferme dans la cour du palais épiscopal, dont il ferme les portes. Mais, à peine le maire a-t-il disparu qu'il se reforme de nouveau et résiste aux invitations qui lui sont faites de se disperser entièrement, à moins que le rassemblement de l'esplanade ne lui donne l'exemple.

Ce parti convenait à quelques-uns des administrateurs du district ; mais ceux qui étaient du secret le rejetèrent obstinément. La proposition de faire faire des patrouilles mi-parties ne fut pas mieux acceptée (1). Cependant, bientôt des

(1) Il faut en convenir, le premier parti était sage ; le second ne l'était pas, il exposait à des rixes inévitables. C'était cependant l'avis de M. Folchery de Nyran, président du directoire. Il en fit la proposition aux attroupés de l'évêché, qui l'acceptèrent et offrirent même de marcher sous le commandement de M. Vouland ; mais les autres membres du district s'y opposèrent. (Voy., dans l'*information*, la déposition de M. Folchery de Nyran.)

Ans de J.C. 1791. feux se font apercevoir dans la contrée de la Gardonnenque, et l'on apprend que les gardes nationales d'Arpaillargues et des villages voisins arrivent déjà à Uzés. La municipalité s'étonne de l'envahissement de son territoire sans ordre : le président du directoire demande, de son côté, qui a pu appeler des secours étrangers et dangereux ; on lui apprend que tout est prévu et que des vivres sont déjà préparés pour les troupes que l'on attendait (1).

La position des catholiques campés à l'évêché et dénués de chefs, devenait précaire ; ils prennent le parti de se retirer vers le nord de l'arrondissement, et se replient sur les villages de Saint-Hippolyte-Montaigu et Valabrix. Là, se rendent de leur côté quelques cultivateurs des communes voisines, qui avaient épousé la querelle des fugitifs d'Uzés : ce nouveau rassemblement sans consistance ne dura que quelques heures. Mais, comme aucune réunion tumultueuse n'est jamais vierge d'excès, un protestant fut tué au hameau du Moutet, sans qu'on ait connu les auteurs du crime ; des vivres furent exigés dans plusieurs maisons avec une sorte de violence. Les détachemens du rassemblement de Saint-Hippolyte,

(1) *Voy.* encore, sur ce fait, la déposition de M. de Nyran. Elle est précise, et sur la réquisition des membres du district qui avaient appelé des forces étrangères, et sur la prévision qu'ils avaient eue de commander du pain et des vivres.

dirigés sur plusieurs points, se dispersèrent; les plus obstinés se donnèrent rendez-vous dans le département de l'Ardèche, où ils se flattaient d'obtenir le secours de la confédération de Jalès. Ans de J. C. 1791.

Une proclamation du district les engageait à revenir à Uzés (1) : elle leur inspirait peu de confiance et leur offrait peu de garanties contre les violences d'un parti vainqueur sans combattre. Collin, armurier, catholique, qui avait, il est vrai, fait partie du premier rassemblement de l'évêché, mais qui s'était retiré chez lui sur la première sommation de la municipalité, et n'en était plus ressorti se croyant en sûreté, voulut s'éloigner de sa maison le grand matin. Au moment où il traverse la place, il est atteint d'un coup de feu et tombe sur un banc de pierre : on le transporte au corps-de-garde où il est bientôt inhumainement massacré à coups de baïonnette (2).

(1) Elle est à la date du 4 février 1791.

(2) Voy. *Histoire des révolutions de Nismes et Uzès*; par Pontecoulant : pag. 174.

Le district, dans son écrit que nous avons déjà cité, a dit que Collin se présenta sur la place, le mardi 14 au matin, avec un pistolet enlevé la veille à un dragon; qu'il s'en servit pour tirer sur la sentinelle, et fut tué lui-même d'un coup de feu. Le fait est entièrement faux.

Collin fut tué le 15 et non le 14. Il avait fait partie, le 14, du rassemblement de l'évêché, mais ne l'avait point suivi à Saint-Hippolyte : est-il vraisemblable que, le 15 au matin, lorsqu'il n'existait plus un seul catholique armé dans Uzés, il ait été, au centre de la ville, affronter seul

Ans de J. C. 1791.

La porte d'un particulier est enfoncée sous le prétexte que l'on avait fait feu d'une des fenêtres sur les dragons, et lui-même est percé d'un coup de baïonnette : la blessure ne fut pas heureusement dangereuse (1).

Les portes de l'évêché sont brisées, et sans doute cet édifice eût été pillé sans les soins de l'autorité, jalouse de conserver une propriété nationale ; mais les maisons de M. de Castille, de M. de Trinquelague, de M. Champetier d'Eyribes, du cordonnier Flamand, et d'un nommé Rozier, ne furent pas si heureuses : elles furent entièrement dévastées et pillées (2).

Nismes ne pouvait rester étranger à des événemens qui se passaient à ses portes. Sur le premier avis reçu dans la matinée du 15, environ trois cents hommes de troupes de ligne se dirigèrent sur Uzés. Ils furent suivis, deux jours après, d'un détachement de cent cinquante gardes nationaux, qui prit poste au pont de Saint-Nicolas avec du canon, tandis que trois cents hommes du même corps servaient d'escorte à M. Vigier, commissaire envoyé à Uzés par le directoire du département,

tout le poste ennemi, déjà renforcé par la Gardonnenque.

(1) *Voy.*, sur ce point, la brochure du district, pag. 12, qui en fait l'aveu.

(2) *Voy.* Pontecoulant, pag. 183 et 184 ; mais voyez d'ailleurs le *Moniteur* du 26 février 1791, où M. Vouland annonce à l'assemblée que deux maisons avaient été brûlées, et celle de M. Trinquelague préservée du pillage.

que suivit bientôt M. d'Albignac, accompagné d'un nouveau renfort de troupes de ligne (1). Ans de J.C. 1791.

Des forces accoururent de toutes parts; un camp se forma au Saint-Esprit (2); les gardes nationales de la Vaunage se réunirent à Nismes, et furent dirigées sur Alais et Saint-Ambroix, tant cette échauffourée insignifiante paraissait dangereuse. Cette foule indisciplinée ne fit qu'accroître le désordre (3).

Il est vrai que les fugitifs d'Uzés, qui avaient été chercher un asile dans le département de l'Ardèche, étaient parvenus à réunir de nouveau quelques élémens de la confédération de Jalès (4); que les autorités du département du Gard, pour affermir leur domination, exagérèrent singulièrement

(1) *Voy.* le *Moniteur* du 26 février 1791, à l'article du bulletin de l'assemblée nationale.

(2) *Voy.* un long procès-verbal des exploits de ce camp, imprimé à Orange en 1791, intitulé : *Procès-verbal de la municipalité du Pont-Saint-Esprit, et Journal de l'armée patriotique, assemblée sous les murs de cette ville le 20 février* 1791, *contre les fanatiques du camp de Jalès.*

(3) Néanmoins les dépenses de cette levée de bouclier si peu nécessaire, furent entièrement approuvées par l'assemblée législative, et un décret du 26 février 1792 les liquida à 80,141 liv. 4 s. 1 den.

(4) Ils s'avancèrent même jusques à Barjac pour recueillir les fugitifs d'Uzés, et cette violation du territoire du département du Gard était le principal grief de l'armée patriotique de Saint-Esprit. On peut, à cet égard, consulter le procès-verbal que nous avons déjà cité.

Ans de J.C. 1791.

et l'importance et le but de ce rassemblement; que le fanatisme religieux et révolutionnaire fût tellement mis en jeu, que l'on eut de la peine à épargner au département de l'Ardèche les plus grands maux; que les membres de la commission de ce département, chargés de pacifier le théâtre des troubles, furent eux-mêmes menacés par les bandes armées qui voulaient envahir leur territoire (1);

(1) Il fut impossible aux commissaires de l'Ardèche d'empêcher l'armée de Saint-Esprit de pénétrer sur son territoire; elle s'avança jusques à Jalès, Bannes et Berrias, et arrêta arbitrairement plusieurs individus qui furent déposés à la citadelle de Saint-Esprit, et peu après mis en liberté.

Pour bien connaître le caractère de ce second rassemblement de Jalès, nous laisserons M. Dalmas, dont nous avons déjà cité l'écrit, s'expliquer sur ce point.

« Bientôt, dit-il, de nouveaux troubles éclatèrent dans « ces contrées, et les gardes nationales furent *illégalement* « *convoquées* pour y former un second camp : l'adminis- « tration le dissipa avec une proclamation ferme et sage; « l'instruction fut le principal moyen qu'elle employa pour « ramener les esprits trompés par des rapports faux ou men- « songers. Tout rentra dans l'ordre au bout de quelques « jours, et pas une goutte de sang ne fut versée, malgré « l'agitation momentanée des partis divers qui se rencon- « trèrent dans ce rassemblement : c'était le vœu d'une ad- « ministration paternelle, et elle fut assez heureuse pour « le voir accomplir.

« Cependant, au bruit de ces derniers événemens, des « commissaires furent envoyés, au nom du roi, et se ren- « dirent d'abord à Nismes. L'administration m'envoya auprès « d'eux avec M. de Reboul, vice-président du directoire. « Le jour même de notre arrivée, les commissaires nous

que de nombreuses arrestations illégales eurent lieu, et que plusieurs fugitifs d'Uzés, revenant dans leurs foyers sur la foi du licenciement du camp de Jalès et des proclamations du district d'Uzés, qui leur promettaient protection, furent lâchement assassinés à la montée de Tharaux (1). Ans de J.C. 1791.

« proposèrent et à l'administration du Gard une proclama-
« tion sur ces événemens, dans laquelle je remarquai une
« opinion terrible qui pouvait exposer à la proscription,
« dans des temps aussi orageux, des classes entières de ci-
« toyens, j'élevai la voix contre cette opinion ; je soutins
« qu'elle était fausse ou bien exagérée, et j'obtins qu'elle
« fût supprimée de la proclamation.

« Je parcourus ensuite avec les commissaires toutes les par-
« ties des départemens qu'ils voulaient visiter, et je ne me sé-
« parai d'eux que lorsqu'ils rentrèrent dans celui du Gard. Je
« les avais vus très-prévenus contre le nôtre ; je voulais écarter
« de bien de personnes les esprits ardens et les dénoncia-
« tions. J'eus le bonheur d'y réussir, je les portai même
« à donner des consolations à une femme bien malheureuse,
« celle d'un des hommes qui étaient peut-être les plus
« compromis dans ces troubles. Je consolai de mon côté,
« je rassurai les épouses tremblantes des fugitifs, et je
« contribuai à en faire rentrer beaucoup dans leurs foyers.
« Enfin, ce ministère, si effrayant en apparence, se ter-
« mina sans aucun acte de rigueur, ni de la part des com-
« missaires, ni de la mienne. »

(1) On osa répandre le bruit qu'un engagement avait eu lieu près de Lussan, et que parmi les vaincus six individus avaient été tués, six avaient été faits prisonniers. Le fait est entièrement faux ; ceux qui furent tués faisaient partie d'un détachement plus considérable qui revenait sans armes à Uzés, sur la foi des proclamations : ils périrent à la des-

Ans de J. C. 1791.

Les événemens d'Uzés contribuèrent beaucoup à la décision sévère qui fut portée par l'assemblée nationale sur les troubles de Nismes, dont elle s'occupait à cette même époque. Le député Vouland prétendit que les lenteurs que l'on avait mises à statuer sur cette affaire avaient encouragé les contre-révolutionnaires d'Uzés (1), et on profita de cette disposition des esprits pour ordonner des poursuites contre tous ceux qui avaient provoqué les fameuses délibérations des catholiques de Nismes et d'Uzés (2). L'on étendit bientôt les poursuites aux coupables des événemens des 14 et 15 février.

La loi sur la constitution civile du clergé et sa nouvelle organisation avaient amené le schisme en France. Mais il faut convenir avec Lacretelle (3), que tous ceux qui étaient sincèrement amis de la religion et de leurs croyances, s'attachèrent aux prêtres réfractaires, et que les prêtres constitutionnels, protégés par l'autorité, ne furent suivis que par les hommes pusillanimes ou indifférens en matière de religion, ou par ceux dont l'incrédulité raisonnée ne regardait la

cente de Tharaux, à plus de deux lieues de Lussan, et ceux qui les accompagnaient n'évitèrent le même sort que par la fuite.

(1) *Voy.* le *Moniteur* du 26 février 1791.

(2) *Voy.*, sur ces délibérations, le 3.me volume de cet ouvrage, pag. 460 *au texte*, et 463 *à la note*.

(3) Tom. VIII, pag. 44.

religion que comme une institution politique, propre à retenir les peuples dans leurs devoirs. Tous les croyans, tous les zélés catholiques désertèrent les temples profanés par d'indignes pasteurs, et couraient dans les villages ou même dans les lieux écartés entendre la messe d'un apôtre fidèle.

Il est vrai de dire que la conduite des prêtres constitutionnels justifiait toutes ces répugnances. Les évêchés et les cures furent envahis par le rebut des cloîtres ou par des prêtres, la honte de l'église, qui les premiers renièrent leur foi, lorsque l'impiété, annonçant hautement ses projets, renversa les autels et interdit toute pratique religieuse. Nismes doit se rappeler encore en frémissant d'avoir vu un prêtre siéger au tribunal révolutionnaire qui envoya à la mort tant d'honnêtes citoyens.

L'autorité faisait partout d'inutiles efforts pour engager les peuples à obéir à une loi sacrilége. L'administration du département du Gard ne pouvait rester en arrière; mais ses proclamations réitérées furent impuissantes pour rassurer les consciences (1).

La loi sur l'organisation du clergé détruisait toute la hiérarchie ecclésiastique, et changeait

(1) La première proclamation est à la date du 15 janvier 1791. Il est à remarquer que, crainte de soulever le peuple, elle soumettait tous les prêtres réfractaires à continuer leurs fonctions dans leur paroisse, jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à leur remplacement.

Ans de J. C. entièrement la circonscription des anciens diocèses.
1791. Les évêchés de Nismes, d'Alais et d'Uzés, étaient remplacés par un seul, dont le ressort se composait du département du Gard.

Cette innovation n'était pas la plus importante; car la loi laissait aux électeurs du département le soin de nommer les évêques et les curés. Ainsi, dans Nismes, les protestans et les juifs étaient appelés à concourir, disons mieux, à maîtriser l'élection des pasteurs de l'église catholique. Cette mesure bizarre reçut son exécution. Une assemblée électorale fut convoquée dans le mois de février pour la nomination de l'évêque.

Les électeurs étaient au nombre de 526 : 209 ne se présentèrent point; 90 voix environ se dispersèrent sur plusieurs prêtres connus dans le département, tous les autres réunirent leurs suffrages sur M. Dumouchel, recteur à l'université de Paris, étranger au Gard, inconnu à tous ceux qui le désignaient; mais il faisait partie du nombre des prêtres députés à l'assemblée constituante, qui avaient prêté serment; il était du choix de Rabaud-Saint-Etienne, et, immédiatement après sa nomination, un nommé Lazare, d'Uchaud, protestant zélé, fut expédié à Paris pour lui annoncer son triomphe et le conduire à Nismes.

La même assemblée électorale procéda à la nomination d'un juge et d'un suppléant qui devaient faire partie du tribunal de cassation. Ainsi la cour suprême, ce tribunal régulateur de la jurispru-

dence de tout le royaume, voyait le choix de ses membres livré, en quelque sorte, à l'anarchie de la faveur populaire, tant était vicieux ce système d'élection qui, confondant le sacré et le profane, abandonnait toutes les institutions aux suffrages du peuple. Ans de J.C. 1791.

Ces élections furent bientôt suivies par d'autres; le décret de l'assemblée constituante, qui avait annulé l'élection de la municipalité de Nismes, devait recevoir son exécution. Pour mieux s'assurer des résultats, on réduisit à douze les sections qui composaient les assemblées primaires et qui étaient au nombre de treize, en supprimant celle de Bouillargues. Sur plus de neuf mille citoyens ayant droit de voter, douze cents seulement se présentèrent. Leur choix unanime assura le triomphe du parti protestant et patriote. Il tomba, pour la mairie, sur M. Lagarde; la charge de procureur de la commune fut donnée à M. Auguste Fornier de Clauzonne, et celle de substitut à M. Troussel (1).

La nomination des juges de paix, qui eut lieu le 4 avril suivant, fut aussi favorable au parti: ses candidats ne trouvèrent pas de concurrens.

(1) Les officiers municipaux furent MM. Prestreau, Mathieu Jacob, Martin Pintard, Cazeing cadet, Castor Chas, Grelleau, Roustan père, Meynadier, Mirande, André Terme, Huguet-Boissier, Blanc-Pascal, Courbis et Bergeron.

Les notables furent tous choisis dans le même parti.

Ans de J.C. 1791. Les élus furent MM. Pons, Castanet, Perrin, avocat, et Rabaud-Dupuy.

L'évêque Dumouchel arriva à Nismes le 16 mai. On lui fit une réception brillante. La garde nationale alla à sa rencontre; la municipalité le reçut et le complimenta à la porte de la ville; on le conduisit en pompe à l'église Saint-Charles, où il prit ses habits pontificaux et reçut les hommages de tous les prêtres constitutionnels du département, que l'on y avait réunis au nombre de trente-cinq. Son cortége se forma autour d'un autel dressé sur le cours, et se rendit processionnellement à la cathédrale, où le nouveau prélat prêta serment après un discours brûlant de civisme, plus digne de la tribune d'un club que de la chaire ecclésiastique. Mais les protestans seuls ou les catholiques attachés au parti de la révolution, formèrent son cortége; toute la population catholique gardait un silence morne, qu'interrompaient souvent des huées: Dumouchel trembla plusieurs fois au milieu de son triomphe (1).

(1) La soirée fut terminée par un bal à l'évêché, précédé d'un souper. Une brochure, qui parut à cette époque, soutient que toutes les dames protestantes se rendirent en foule à la fête, qui devint une cohue, une véritable orgie; qu'aux refrains répétés de *ça ira*, le nouvel évêque, une bouteille de vin de Bourgogne à la main, parcourait les rangs, versant à boire et choquant le verre avec tout le monde.

Cet écrit que nous citons a pour titre: l'*Apothéose de M. Dumouchel, évêque schismatique du Gard, par la grâce*

L'arrivée de l'évêque fut suivie d'une élection des curés et du remplacement de tous les prêtres qui avaient refusé de prêter serment. Bientôt l'autorité donna elle-même l'exemple des persécutions religieuses ; ses arrêtés interdirent à tout prêtre non assermenté l'exercice de ses fonctions, et firent fermer tous les édifices religieux qui n'avaient pas été mis au nombre des paroisses et de leurs succursales (1). Quelques exceptions eurent lieu en faveur des hôpitaux, des colléges et des maisons cloîtrées où des religieuses se trouvaient encore ; mais leurs temples furent interdits au public.

Ans de J.C. 1791.

La persécution attaqua d'abord les prêtres réfractaires : elle s'étendit bientôt aux particuliers. L'on vit, sous le nom de *pouvoir exécutif*, se

de la révolution. Il contient des exagérations, mais il renferme aussi des vérités trop certaines.

L'esprit public se déclara, du reste, contre l'évêque, dès l'instant où il parut ; les baïonnettes qui l'accompagnaient souvent ne parvenaient pas à le faire respecter : partout où il passait, il était assailli de brocards injurieux, et l'on entendait de tous côtés le cris de *kakaraka*, faisant allusion au coq de saint Pierre qui avait renié son maître.

(1) Nous avons vu de nos yeux des catholiques timides, forcés, par des menaces, de suivre les exercices religieux des prêtres constitutionnels. Nous avons vu, soit à Nismes, soit à Uzés, la garde nationale, toute protestante, border la haie, accompagner le saint sacrement aux processions de la Fête-Dieu, et les catholiques qui en faisaient partie, ou ceux qu'on enrôlait malgré eux, obligés d'assister au cortége en habits bourgeois.

Ans de J. C. 1791. créer des bandes armées de nerfs de bœuf, qui insultaient et frappaient dans les rues tous les citoyens connus par leurs opinions politiques ou religieuses; les excès les plus graves furent commis, et les bandes ne bornèrent pas le théâtre de leurs exploits à l'enceinte de la ville, elles l'étendirent jusque dans les villages voisins où elles soupçonnaient l'existence de prêtres non assermentés; et même sur les grands chemins, où l'on attendait les catholiques qui allaient entendre l'office divin dans d'autres communes.

Ces excès furent poussés si loin que la municipalité crut devoir les réprimer (1); mais l'autorité, si puissante pour le mal, était sans force pour empêcher le désordre. L'arrêté de la commune n'eut pour résultat qu'une émeute qui se porta à l'hôtel-de-ville, et dans laquelle les officiers municipaux furent insultés et coururent les plus grands dangers. En vain le directoire du département vint au secours de la municipalité; en vain invoqua-t-il l'appui des citoyens paisibles et de la garde nationale (2), les vexations continuèrent, et nous les verrons se prolonger pendant long-temps encore.

Le même esprit de désordre régnait dans toute

(1) L'arrêté de la municipalité de Nismes est à la date du 8 juin 1790, et fait pressentir toute l'étendue du désordre.

(2) Les arrêtés du département sont à la date des 11 juin et 9 août 1791.

la France; il avait gagné les troupes. A Nancy, l'insubordination du régiment suisse de Châteauvieux n'avait été réduite que par la force des armes ; à Nismes, le régiment de Dauphiné fit prisonnier ses officiers, sous prétexte qu'ils voulaient enlever la caisse et les drapeaux, et les renvoya tous à l'exception de trois ; les sous-officiers prirent leurs places.

Pendant ce temps, le roi poursuivait à Paris sa fatale carrière. Toujours irrésolu, hésitant sans cesse entre la crainte de faire verser le sang de ses sujets et le ressentiment des outrages dont il était abreuvé, il ne prenait aucun parti et compromettait des serviteurs fidèles. Ainsi, il laissa désarmer, frapper et chasser de son palais, sous la dénomination injurieuse de *chevaliers du poignard*, de zélés royalistes, d'anciens serviteurs, qui, sans autre espoir que celui de sacrifier leur vie pour sa défense, venaient chaque jour se grouper autour du trône dans les appartemens des Tuileries.

Une faible lueur d'espoir apparut un instant. On croit généralement que la cour était parvenue à s'assurer l'appui de Mirabeau. Il est certain que ce célèbre tribun, changeant de langage, était devenu dans l'assemblée le défenseur des prérogatives royales, et l'on prétend qu'il avait conçu le plan hardi de changer toute la nouvelle constitution et de la rapprocher de la constitution anglaise, de manière à concilier la dignité du trône avec les intérêts d'une sage liberté plus solidement

Ans de J.C. 1791. garantie qu'elle ne l'était par les lois de l'assemblée constituante; mais tous ces projets, s'ils ont existé, furent renversés par la mort de Mirabeau. Il périt assez à temps pour conserver le titre de héros de la révolution, et mériter les honneurs du Panthéon, tandis qu'il emportait avec lui le dernier espoir de la monarchie.

Le roi dès lors ne songea plus qu'à fuir (1). Il avait permis déjà à ses deux tantes Mesdames Adélaïde et Victoire de quitter la France pour se rendre à Turin. Ce voyage avait éprouvé de nombreux obstacles; leurs voitures avaient été plusieurs fois arrêtées en route : il n'avait fallu rien moins qu'un décret de l'assemblée pour leur r'ouvrir les chemins (2).

(1) Cette fuite entrait dans le plan de Mirabeau, qui, si on en croit Lacretelle, voulait que le roi s'échappât de Paris, s'établît dans un point voisin de la frontière, sous la protection de quelques régimens fidèles, et de là s'expliquât avec liberté sur les articles de la constitution, que la violence seule lui avait fait accepter. Il pensait que l'assemblée, effrayée des chances d'une guerre civile, ferait des concessions, et il se flattait d'être le médiateur entre elle et le souverain. (Lacretelle, tom. VIII, pag. 126.)

Ce plan, hardi sans doute, pouvait réussir; mais, lorsque le roi le tenta, le tribun dont l'éloquence et l'ascendant populaire pouvaient en assurer l'exécution, n'existait plus.

(2) Le discours que prononça Mirabeau dans cette circonstance, est peut-être un des plus éloquens de ceux qui sont sortis de la bouche de cet étonnant orateur.

« Une loi (s'écriait-on dans le côté gauche), une loi

Le roi voulut essayer s'il pourrait lui-même s'éloigner de Paris, et forma le projet de se rendre à Saint-Cloud pour y respirer en liberté l'air de la campagne. En vain avait-il prévenu de son voyage les autorités municipales et militaires; en vain le commandant de l'armée parisienne, M. de Ans de J.C. 1791.

« suprême s'oppose au départ de Mesdames. — Nommez-la, « dit Mirabeau. — C'est le salut du peuple. — Le salut du « peuple, osez-vous bien l'invoquer dans une circonstance « aussi frivole? Pouvez-vous sans imprudence demander la « violation de nos lois les plus saintes, en trahissant des « craintes si pusillanimes? Vous avez proclamé votre ou- « vrage immortel; il le sera sans doute, puisque vous « l'avez fondé sur la justice, l'humanité, les droits pri- « mitifs des hommes; et déjà vous l'ébranleriez? Vos im- « prudentes mains en saperaient les fondemens? Bel exemple « à donner à vos successeurs!... Le salut du peuple! comme « si deux princesses d'un âge avancé, d'une conscience ti- « morée peut-être, pouvaient le compromettre par leur ab- « sence, par leur opposition même. Le salut du peuple! « Je vous attends à des dangers plus sérieux. Il faudra donc « vivre dans les confusions de toutes les lois pour obéir à « la plus violente, à la plus arbitraire de toutes. Le salut « du peuple! Quand vous agirez en tyrans au nom de la « liberté, qui voudra croire à cette liberté? »

Cette sortie éloquente n'aurait peut-être pas produit son effet, si le baron de Menon n'eût terminé les débats par une plaisanterie: « L'Europe sera bien étonnée, dit-il, d'ap- « prendre que l'assemblée nationale s'est occupée pendant « quatre heures du départ de deux dames, qui aiment « mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. »

L'opposition rougit, et Mesdames obtinrent la permission de continuer leur voyage.

Ans de J. C. 1791. Lafayette, l'avait-il approuvé et promis l'appui de la garde nationale; dès que le roi fut dans sa voiture avec sa famille, une foule immense arrêta ses chevaux. Soit irrésolution, soit complicité, la garde nationale ne put rien contre cette multitude indocile, et, après plusieurs heures d'attente, le monarque, humilié, rentra dans les Tuileries. Convaincu que la fuite seule pouvait désormais le soustraire à son sort (1), il s'y résolut et s'évada de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin. Il n'entre pas dans notre sujet de rapporter les détails de ce périlleux et funeste voyage; tout le monde sait que Louis et sa famille, arrêtés à Varennes, furent ramenés en captifs à Paris, dans son palais devenu sa prison (2).

On put connaître dès lors tout l'espoir ou pour mieux dire tout le plan des révolutionnaires. Le parti d'Orléans s'agita et voulait que le roi fût mis en jugement; Robespierre et Danton, entraînant sur leurs pas les clubs des Jacobins et des Cordeliers (3), le demandaient à grands cris et ap-

(1) Pour comble d'humiliation, il fallut que, dans les relations diplomatiques, il attestât lui-même qu'il était en pleine liberté.

(2) Monsieur fut plus heureux; il avait pris la route de Valenciennes, ayant pour guide M. d'Avarai, qui parlait parfaitement anglais, et parvint à éviter tous les soupçons.

(3) Ces deux clubs, ainsi désignés parce qu'ils tenaient leurs séances dans les anciens couvens des Jacobins et des Cordeliers, étaient composés des plus forcenés partisans de

pelaient d'hors et déjà la république. Heureusement Ans de J. C.
le parti des royalistes constitutionnels, à la tête 1791.
desquels vinrent se placer alors MM. Barnave, Duport et Lameth, secondés par M. de Lafayette, prirent la résolution de résister au torrent révolutionnaire.

Nismes avait réuni ses assemblées primaires pour le choix des électeurs départementaux, et déjà l'assemblée électorale était convoquée pour le 30 juin, lorsque la nouvelle de la fuite du roi, son arrestation et les ordres du ministère, en suspendirent les opérations. Tous les regards se portèrent sur Paris, pour attendre les résultats de ce grand événement.

L'assemblée refusa de mettre Louis en jugement; elle s'occupa, au contraire, de reviser l'acte constitutionnel, et les corrections qui eurent lieu furent en faveur de la royauté. Les factieux préparèrent une insurrection; elle fut dissipée par la force au Champ-de-Mars (1).

la révolution. Les Jacobins étaient guidés par Robespierre, et les Cordeliers par Danton.

(1) Les Jacobins avaient signé une déclaration par laquelle ils refusaient de reconnaître désormais Louis XVI pour leur roi. Les révolutionnaires voulurent faire signer une pareille pétition par cent mille hommes, et choisirent pour point de réunion le Champ-de-Mars.

Le peuple s'y porta en foule, conduit par Brissot et Robespierre. Deux malheureux invalides, trouvés cachés sous les marches de l'autel de la patrie, furent massacrés:

Ans de J. C. 1791.

L'assemblée constituante fit publier, à cette époque, pour tous les délits politiques, une amnistie générale qui mit fin aux procédures que l'on instruisait à Nismes et à Uzès.

La constitution fut soumise à l'acceptation du roi, qui sut se résigner et prêta serment.

Mais l'assemblée constituante, qui aurait pu seule consolider son ouvrage, rejeta loin d'elle ce fardeau, malgré les observations des députés les plus prévoyans : elle persista dans le projet déjà annoncé à l'avance de se dissoudre, et clôtura ses séances le 30 septembre.

La révolution apparut alors à tous les esprits éclairés avec toutes ses horreurs. Des choix hostiles au roi et au système constitutionnel avaient été déjà faits à Paris : on y remarquait Condorcet et Brissot, chef des pétitionnaires dont le sang avait coulé au Champ-de-Mars. Robespierre et Danton étaient tout-puissans ; ils faisaient seuls

tels furent les préludes de l'insurrection. La municipalité, qui voulut dissiper l'attroupement, fut reçue à coups de pierre, ainsi que M. de Lafayette, et ne put se faire entendre. Le maire fit publier alors la loi martiale. Arrivé au lieu de l'attroupement, les factieux font d'abord bonne contenance ; mais les grenadiers de la garde nationale obéissent à l'ordre de leurs chefs, ils font feu ; cent des révoltés tombent morts ou blessés, et le reste se dissipe.

On ne profita pas assez de la victoire. Si les chefs eussent été arrêtés ; si Robespierre, qui, sentant sa culpabilité, resta plusieurs jours caché dans un souterrain, eût été puni, bien des maux eussent été épargnés à la France.

mouvoir les clubs des Jacobins et des Cordeliers. Lafayette était totalement dépopularisé, et n'avait conservé quelque ascendant que sur la partie saine de la garde nationale, frappée déjà de trop de terreur pour être un solide appui. Les départemens n'étaient pas dans des dispositions plus bienveillantes pour la cour, quoique l'acceptation de la constitution y eût été célébrée par des fêtes. 1791.

Nismes, doté d'un tribunal de commerce, l'installa. Les électeurs départementaux se réunirent le 4 septembre, et nommèrent les députés à l'assemblée législative, leurs suppléans, le président du tribunal criminel, l'accusateur public, les jurés de la haute-cour nationale, les membres que le département devait fournir à la cour de cassation, et renouvelèrent l'administration départementale, dont la moitié était sortie par la voie du sort.

L'organisation de deux bataillons de volontaires nationaux, pris dans tout le département, et appelés à Nismes pour y faire le choix de leurs officiers, ne put avoir lieu sans tumulte (1). Une rixe s'engagea entre eux et les dragons de Lorraine; on fut obligé de les faire partir de Nismes et de les envoyer au Saint-Esprit et à Lunel.

Si nous jetons un coup-d'œil sur les départemens voisins, nous trouverons partout la même effervescence. Montpellier avait vu sa tranquillité

(1) Le contingent de Nismes fut de cent quarante-cinq hommes.

Ans de J.C. 1791. troublée dans les journées des 9, 10, 11 et 12 octobre. Le parti irréligieux et révolutionnaire avait soulevé ces émeutes pour chasser de la ville quelques prêtres non conformistes dont les catholiques recevaient encore les secours de la religion. Les deux partis furent sur le point d'en venir aux mains.

Le bataillon de volontaires envoyé de Nismes à Lunel, composé presque en entier d'habitans de la Vaunage et de la Gardonnenque, y avait porté le désordre. Plusieurs rixes sanglantes avaient eu lieu : le prétexte était encore le mépris de la population pour le nouveau clergé que l'on voulait lui donner.

Le Comtat Venaissin avait été réuni à la France; mais une guerre civile désastreuse et meurtrière avait désolé la contrée; des torrens de sang avaient été versés : les souterrains de la tour de la glacière avaient englouti les cadavres des plus vertueux citoyens de la ville d'Avignon (1).

(1) Les protestans de Nismes ne cessèrent d'envoyer des secours aux révolutionnaires du Comtat, pendant la durée des troubles de cette contrée et le siége de Carpentras.

Nous lisons dans une brochure imprimée en 1791, intitulée : *Patriotisme des Avignonais et de leurs alliés, suivi du siége de Carpentras*, pag. 33, « que les protestans de Nismes firent passer à Avignon des recrues « considérables qu'ils tirèrent du département du Gard, « et plusieurs voitures chargées de munitions de guerre; « qu'une de ces voitures fut arrêtée aux Angles près Villeneuve; elle était chargée de 16,500 cartouches, 40 gar« gousses et un sac de poudre; que le charretier, ayant

Ans de J. C. 1791.

Déjà commençaient aussi les troubles d'Arles. Il était prétendu que cette ville était alors un foyer de contre-révolution. Marseille se préparait à marcher contre elle, et l'accusateur public du tribunal criminel de Nismes ne cessait de la dénoncer à l'assemblée constituante, et instruisait contre les prétendus émissaires que les conspirateurs d'Arles envoyaient, selon lui, dans le Gard.

Au milieu de ces désordres on aime à se reposer sur un trait de courage, de loyauté et de véritable patriotisme. M. Ricard, député de Nismes à l'assemblée constituante, avait constamment siégé au côté droit; il ne désavouait aucun de ses votes, mais il voulut prouver qu'en député consciencieux il avait suivi son mandat, et publia un compte rendu de sa conduite, dans lequel on lit ces mots si simples, mais si puissans de

« été emprisonné, déclara qu'il avait chargé à Nismes chez « M. Chabanel, négociant protestant, et qu'il avait déjà « voituré à Avignon plusieurs charretées de munitions. »

Ce qui est plus positif, c'est que, dans la liste des décrétés de prise-de-corps et d'ajournement, pour avoir pris part au massacre de la Glacière, liste qu'on trouve dans le *Courrier d'Avignon* du 19 mars 1792, figure un nommé Gérard ou Girard, protestant de Nismes; et nous avons vu dans un manuscrit rédigé par un témoin oculaire et respectable de ces événemens, que ce même Girard faisait partie du comité dirigeant les massacres de la Glacière, ainsi que deux individus nommés Bertrand et Dejean, tous trois de Nismes: la vérité est que Girard figura seul parmi les accusés.

Ans de J.C. force et de vérité : « La lecture des principaux
1791. « articles du cahier de la sénéchaussée de Nismes « ne laisse aucun doute sur les principes et les « sentimens dont les citoyens étaient pénétrés, « et ce sont les mêmes principes qui depuis ont « été couverts par la défaveur populaire. Il a « fallu, pour y persister, braver les haines et « les proscriptions. *Pouvais-je les abandonner « ou les dissimuler* (1) ! »

1792. Nismes ne resta pas long-temps indifférent aux événemens d'Arles. Une ligne de gardes nationales s'établit sur la rive droite du Rhône, pour empêcher que les fugitifs de cette ville se répandissent dans le Gard, et un corps de volontaires

(1) Quel exemple à suivre! Combien peu de députés d'alors peuvent se rendre à eux-mêmes le compte que se rendait M. de Ricard avec tant de justice! combien peu peuvent ajouter avec lui (pag. 19) :

« J'ai respecté la volonté de mes mandans. Je me suis « surtout très-rigoureusement conformé à leurs principes « sur l'autorité royale, qu'ils avaient recommandés avec tant « d'énergie, comme le plus solide appui de leur propre « bonheur et de la prospérité générale de l'état. Leurs sentimens de reconnaissance, d'amour, de fidélité et de « confiance envers le roi, ont toujours été les miens. Ils « ont été ma consolation et mon espérance, parce que, « malgré des orages passagers, ils sont demeurés gravés « dans le cœur des Français. Mon dernier vœu est que toutes « les dissentions et toutes les haines cèdent bientôt à des « sentimens si doux, qui doivent être et qui seront le gage « du bonheur de tous. »

nationaux, qui de Lunel avait été placé à Villeneuve-lès-Avignon, reçut l'ordre de se diriger sur Arles. Il voulut faire ce voyage par eau ; trois compagnies furent entassées dans un grand bateau, qui s'ouvrit à la sortie du port : malgré tous les secours que l'on put leur donner, plusieurs officiers et soixante-huit soldats périrent. Ans de J.C. 1792.

Cet événement, qui fut attribué à la malveillance, ne fut que le résultat de l'incurie des chefs du détachement, et de l'avidité des patrons chargés du transport, qui ne fournirent ni les bateaux, ni les hommes nécessaires pour les conduire (1).

Il est difficile de rendre l'impression que cette nouvelle fit à Nismes, et les cris de rage du parti patriote, presque toutes les victimes étaient de la Vaunage.

L'expédition d'Arles ne présenta pas au surplus d'autre incident qui intéresse l'histoire de Nismes. Les Marseillais arrivèrent en force au nombre de six mille hommes, avec de l'artillerie ; ils exigè-

(1) Un procès-verbal dressé à Villeneuve le 21 mars 1792, signé par tous les officiers et volontaires qui avaient échappé au naufrage, prouve qu'un seul bateau fut employé, tandis qu'on avait promis d'en fournir deux, et qu'il ne fut servi que par quatre hommes, au lieu de dix qui devaient accompagner le détachement.

Au surplus, les naufragés arrachés à la mort se louent des soins qu'ils ont reçus de tous les citoyens de Villeneuve.

Ce procès-verbal fut imprimé à Nismes, et répandu avec profusion.

Ans de J.C. 1792.

rent que toutes les troupes qui étaient déjà dans Arles se retirassent, et voulurent se réserver la gloire facile de réduire seuls une ville déjà soumise (1), l'attaquèrent avec du canon, démolirent une partie des remparts, dévastèrent la maison qui servait de club ou de point de réunion aux prétendus contre-révolutionnaires, et mirent leurs adversaires en possession de l'autorité.

Encouragée par cette expédition, l'armée marseillaise se proposait d'entrer dans le Comtat Vénaissin et d'en réunir le territoire à son département (2). Le roi, après le décret de réunion,

(1) L'apparition des Nismois avait suffi pour mettre fin aux troubles et disperser les prétendus conspirateurs; mais les Marseillais furent jaloux de ce que des étrangers s'immisçaient dans les troubles de leur département, et voulurent prouver qu'ils n'avaient besoin d'aucun secours étranger pour y faire respecter la révolution.

(2) La loi qui réunit le Comtat Venaissin à la France est à la date du 14 septembre 1791. Une seconde loi du 23 du même mois forma provisoirement deux districts, dont les chefs-lieux étaient Avignon et Carpentras; mais qui, n'étant encore réunis à aucun département, étaient régis par des commissaires du roi: c'est dans cette circonstance que les Marseillais élevaient la prétention de tout réunir à leur département.

Un décret du 28 mars 1793 détruisit cet ordre de choses; le district d'Avignon, qui prit le nom de *Vaucluse*, fut réuni aux Bouches-du-Rhône, et celui de Carpentras ou de Louvèze fut réuni à la Drôme.

Enfin, un dernier décret du 25 juin 1793 créa le département de Vaucluse, qu'il composa des deux districts

avait envoyé des commissaires chargés de l'organisation de cette contrée, et le Comtat Venaissin résistait à une incorporation avec le département des Bouches-du-Rhône, qui se trouvait alors entièrement sous la dépendance de Marseille, dont les bandes armées portaient dans tout le midi, et même jusques à Paris, le désordre et la terreur du nom marseillais. Les commissaires du roi appelèrent à Avignon des gardes nationales de Montpellier et de Nismes, se proposant de les opposer aux Marseillais; mais les volontaires nismois se prononcèrent hautement contre cet emploi de leurs forces, et menacèrent, au contraire, de se joindre à ceux qu'on les appelait à combattre. Le Comtat se trouva envahi par les gardes nationales de tous les départemens qui l'environnaient, malgré tous les efforts des commissaires du roi. Si l'armée marseillaise ne se porta point en corps à Avignon, et s'arrêta sur les bords de la Durance, elle envoya dans cette ville de nombreux détachemens qui, joints aux Nismois, y commirent beaucoup de désordres, et mirent en liberté les prisonniers arrêtés comme coupables des premiers troubles (1).

Ans de J. C. 1792.

d'Avignon et de Carpentras, et de ceux d'Orange et d'Apt qu'il enleva aux Bouches-du-Rhône.

(1) On lit dans le rapport des commissaires du roi, à la date du 6 avril 1792: « Enfin, des personnes qui étaient « détenues sous la main de la loi et de la justice, ont été « enlevées, et *nos frères d'armes du Gard*, *à l'honneur*

Ans de J. C. 1792. Partout était la confusion, partout régnait l'anarchie. En vain le département multipliait les arrêtés pour soumettre les gardes nationales à ne pas s'écarter de leur territoire sans ordre, elles n'écoutaient que l'impulsion de leurs passions ou de leur caprice. Nismes d'ailleurs et ses environs étaient le théâtre de plus graves désordres que l'autorité ne pouvait réprimer. Des meurtres journaliers restaient impunis. Un nommé Bonnet, tonnelier, fut tué dans son domicile; Mouynes, garde champêtre, fut assassiné au pied d'Auteil, dans l'exercice même de ses fonctions; Gibrat, cuisinier, fut tué près de Sainte-Perpétue, et Cœffé (1), serrurier, qui après les événemens de Nismes s'était réfugié à Arles, obligé de sortir de cette ville envahie par les bandes nismoises, fut arrêté dans sa fuite, traduit à Nismes et massacré avant d'arriver à sa destination, sur le chemin de Sainte-Perpétue.

Les habitans de la Vaunage affectèrent d'attribuer à l'aristocratie le désastre de Villeneuve, et en prirent texte pour incendier et piller tous les

« *desquels leur garde était confiée, ont été compromis.* » Les brochures du temps s'expliquent plus clairement à cet égard, et confirment complètement notre version.

(1) Tous ces malheureux ainsi assassinés étaient catholiques et soupçonnés d'incivisme.

Cœffé était ce serrurier dont nous avons déjà parlé (tom. III de cet ouvrage, pag. 475), dénoncé pour avoir fabriqué des fourches.

châteaux de la contrée. Les ravages s'étendirent bientôt aux habitations de ceux qui étaient supposés tenir au parti royaliste (1). L'autorité se borna à des publications tardives et impuissantes qui ne firent qu'enhardir l'audace des coupables. Ans de J. C. 1792.

Mais, de tous les moyens employés par les révolutionnaires pour répandre la terreur, et qui démontraient le plus la faiblesse de l'autorité, c'était l'existence de ce pouvoir exécutif, de ces bandes armées de nerfs de bœufs et de sabres, qui, dans les villes de Nismes et d'Uzés, annonçaient hautement leurs expéditions, les exécutaient à la face du soleil, frappaient, assassinaient impunément les citoyens paisibles, et dirigeaient principalement leurs coups contre des vieillards désarmés, contre les prêtres insermentés, contre des femmes et contre des catholiques qu'une conscience timorée empêchait d'entrer dans leurs églises profanées par des prêtres schismatiques.

Pendant ce temps les protestans de Nismes s'em-

(1) Les châteaux brûlés à cette époque dans la Vaunage furent ceux du Grand-Gallargues, d'Aimargues, de Pondre, d'Aubais, de Sérignan et de Caveirac. Les maisons ravagées furent celles de M. Paul à Saint-Cosme, et de M. Castelneau à Clarensac.

Les campagnes de MM. Descombiés et de Marguerittes, aux environs de Nismes, eurent le même sort. On eut toutes les peines du monde à empêcher les ravages de s'étendre, et à protéger même, dans le centre de la ville, les maisons de MM. de Marguerittes, de La Reyranglade et Vidal, que l'on fit garder pendant plusieurs jours par la force armée.

Ans de J.C. 1792. parèrent de l'église des Dominicains pour en faire leur temple (1), et y commencèrent leurs exercices religieux le 20 mai. Le concours fut immense. La ferveur avec laquelle ils s'y livrèrent dans l'origine, devint une espèce de fureur (2).

Peu de jours après, des piques surmontées du bonnet, emblème de liberté, furent offertes par la garde nationale aux divers corps qui composaient la garnison, et un bonnet de la plus grande dimension fut placé au haut d'un arbre planté devant la porte de l'administration départementale. Toutes les autorités et le nouveau clergé assistèrent à cette cérémonie (3).

(1) L'église fut louée au consistoire par l'administration du département, pour le délai de six mois seulement, parce qu'un bal aussi court était autorisé sans que la location fût mise aux enchères, et on eut soin de l'entretenir jusques au moment où l'église, mise en vente comme bien national, fut décidément achetée par un protestant. Cependant, dès le premier jour de la location, on y posa l'inscription suivante : *Edifice consacré à un culte religieux par une Société particulière : Paix et Liberté.* 1792.

(2) Le zèle des ministres ne put suffire à celui des fidèles ; on exigea que les exercices pieux, qui se renouvelaient deux fois par dimanche, eussent encore lieu le mardi et le jeudi, et les ministres exigèrent de leur côté une augmentation de salaire.

Nous avons puisé ces détails dans un journal domestique tenu à cette époque, jour par jour, par un négociant connu, et dont nous avons été plusieurs fois à même de vérifier l'exactitude.

(3) Un procès-verbal de cette cérémonie, à la date du 27

Cependant la révolution, précédée par de sinistres présages, étendait son empire dans la capitale, et l'assemblée législative se voyait entraînée par un torrent, dont elle ne pouvait ni arrêter, ni diriger le cours. Un décret fulminant avait été rendu contre les prêtres insermentés, et servait de prétexte pour attiser le feu de la persécution. Le roi y apposait son *veto* (1), mais l'usage de cette prérogative constitutionnelle devait bientôt lui être fatal. Ans de J.C. 1792.

Les constitutionnels modérés avaient voulu opposer aux Jacobins un club rival qui emprunta le nom de *Feuillans* au local où il tenait ses séances. La commune, toute-puissante, dont les inspirations étaient des ordres pour l'assemblée législative, força cette dernière à rendre un décret qui défendait toute assemblée populaire dans l'enceinte qui l'entourait: sous ce prétexte, le club des Feuillans fut fermé, et la commune eut le soin d'empêcher que ceux qui le composaient pus-

mai 1792, fut imprimé par ordre du département, sous le titre de *Récit de la fête civique pour l'inauguration de l'arbre de la liberté*.

(1) Ce décret privait de toute pension et plaçait sous une surveillance spéciale tous les prêtres insermentés. Ainsi, peu content de violer le principe qui avait mis les pensions ecclésiastiques au rang des dettes de l'état, en remplacement des biens dont on s'était emparé, il signalait tous les prêtres consciencieux à la fureur populaire, dont ils devinrent presque tous les victimes.

Ans de J.C. 1792. sent trouver un autre local pour se réunir. Dès lors le nom de feuillant ou de modéré devint une injure, et le bonnet rouge, coiffure empruntée aux galériens (1), devint un signe de patriotisme qu'il était dangereux de ne pas arborer.

Des décrets fulminans furent lancés contre les frères du roi et le prince de Condé. Les ministres qui entouraient Louis XVI parurent trop modérés; il se vit obligé de les renvoyer et de composer un ministère au gré de l'assemblée. Ce changement amena la guerre, que Louis, malgré sa volonté, fut contraint de déclarer au roi de Bohême et de Hongrie, et qui embrasa bientôt toute l'Europe.

Une garde constitutionnelle, formée depuis peu de mois, quoique choisie parmi les volontaires nationaux des divers départemens, n'avait pu résister à l'attrait de s'intéresser pour un prince dont elle voyait de près les vertus et les malheurs : elle fut cassée. Son chef, M. de Brissac, fut envoyé en état d'accusation devant la haute-cour

(1) Le régiment suisse de Châteauvieux s'était révolté contre ses officiers, et il avait fallu le réduire par la force des armes. Les plus coupables d'entre eux avaient été condamnés, les uns *à mort*, les autres aux galères. Ces derniers subissaient leur peine depuis quelque temps, lorsque la municipalité de Paris demanda leur grâce et l'obtint. Les forçats revinrent dans le costume de la chaîne et coiffés du bonnet rouge; ils furent reçus en triomphe et promenés au Palais-Royal. Ce bonnet, type de leur humiliation, fut adopté par leurs protecteurs comme un signe de patriotisme. (Anquetil, tom. IX, pag. 316.)

nationale, qui siégeait à Orléans (1). Le roi resta sans défense. 1792.

Il eût un instant le courage de prendre une résolution violente. Fatigué de voir la conspiration s'ourdir dans son propre palais, il casse son ministère. L'assemblée s'en venge, par de nouveaux décrets plus fulminans que les premiers, contre les princes et les prêtres. Le roi y appose son *veto*; les révolutionnaires, à la tête desquels se plaçait la municipalité de Paris, préparent une insurrection.

Tous les factieux des faubourgs et des halles se réunissent le 20 juin, armés de piques, de haches et de tridens; ils traînent après eux de l'artillerie; le rébut des prostituées les suit, et cette horde marche vers les Tuileries, en poussant des hurlemens. La garde nationale, chargée de la garde des appartemens, voulait en défendre l'entrée; mais le roi les fait ouvrir: sa vue en impose. Quelques serviteurs fidèles le placent sur une table pour qu'il ne soit point pressé par la foule, et l'entourent. Il demeure plusieurs heures dans cette position, sans qu'un seul de ces forcenés, contenus par sa fermeté, osât consommer le forfait qui sans doute les avait amenés au château (2).

(1) Il périt à Versailles, lors du transport des prisonniers, avec tous ses compagnons d'infortune qui y furent massacrés.

(2) Nous puiserons quelques détails dans Anquetil, tom. IX,

Ans de J.C. 1792. Le maire de Paris, Pétion, ne parut que lorsque la foule apaisée et presque repentante, se retirait, et n'eut besoin que d'un coup-d'œil pour en dissiper les restes.

Cette insulte faite à la majesté royale, cette violation du principe constitutionnel qui autorisait le *veto* du chef de l'état, alarma tous ceux qui suivaient la révolution de bonne foi. Vingt mille habitans de Paris signèrent une pétition à l'assemblée nationale pour lui demander la punition des excès du 20 juin. De toutes parts arrivèrent des adresses rédigées dans le même esprit. Le directoire du district de Nismes fut entraîné par l'exemple (1).

pag. 328. « On demande à Louis avec audace une sanction qu'il « refuse avec affabilité. Plutôt renoncer à la couronne, ré« pondit-il d'ailleurs, que de participer à une semblable ty« rannie des consciences. Sa douceur et sa fermeté imposent « aux furieux, et il commence à les calmer, en acceptant de « boire à leur santé un verre qu'on lui présente. — Il est « empoisonné, lui dit tout bas un voisin. — Eh bien! je « mourrai sans avoir sanctionné! — On n'a voulu qu'ef« frayer Votre Majesté, reprend un grenadier. — Touchez « mon cœur, répond le roi en lui prenant la main, et voyez « s'il est calme; on est tranquille en faisant son devoir. « Les brigands, étonnés, s'adoucissent: le roi achève leur « défaite en se couvrant d'un bonnet rouge qu'ils lui of« frent; et, venus avec des intentions menaçantes, ils se « retirent contre l'intention de leurs chefs, apaisés et pres« que repentans. »

(1) Cette adresse est trop courte et en même temps trop honorable pour l'administration du district de Nismes,

L'administration du département de la Seine suspendit provisoirement de ses fonctions le maire, que cette mesure rendit l'idole de la populace. Lafayette, qui était à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, la quitta pour venir à la barre de l'assemblée protester, au nom de ses troupes, contre la conduite des factieux; mais il ne sut point soutenir cette première démarche. Les grenadiers de la garde nationale qui l'entourèrent, animés tous d'un bon esprit, l'exhortèrent en vain à profiter de la circonstance pour dé- Ans de J. C. 1792.

pour ne pas en donner copie : elle est adressée à l'assemblée nationale.

« Messieurs, — L'honneur du nom français, le maintien « de la constitution, nous forcent à déclarer nos sentimens « les plus chers.

« Le plus grand des attentats a été commis; la consti- « tution a été violée dans tous ses principes.

« La sûreté individuelle de tous les citoyens a été me- « connue jusque dans la demeure du chef de la nation; « la liberté des autorités légitimes menacée dans le pre- « mier des fonctionnaires publics; l'inviolabilité des repré- « sentans du peuple attaquée dans le représentant hérédi- « taire; le pouvoir exécutif outragé dans ses droits les plus « sacrés; le pouvoir législatif avili dans une de ses branches « intégrantes et nécessaires.

« Que la vengeance légale frappe toutes les têtes crimi- « nelles! Législateurs, elle est entre vos mains.

« La constitution tout entière doit triompher des préjugés « ou des factions, et nous mourrons, s'il le faut, pour la « triple fidélité que nous avons promise à la nation, à « la loi et au roi. »

Ans de J. C. 1792.

truire le véritable foyer de toutes les insurrections, l'antre des Jacobins. Il n'osa pas tenter un coup aussi hardi, dont la réussite était cependant infaillible. L'assemblée nationale fut piquée de voir qu'il avait voulu lui dicter des lois, et délibéra si elle le mettrait ou non en accusation. Une discussion violente s'engagea à ce sujet. Lafayette s'éloigna en fugitif de Paris, où il avait été presque accueilli en triomphateur. Les Jacobins reprirent leur audace, inondèrent Paris d'écrits et de pamphlets contre l'assemblée, contre le département et contre le roi.

On en vint, au sein même de l'assemblée, jusques à proposer une convention nationale, pour mettre ce dernier en jugement. Tout devint confusion à cette proposition, lorsque l'évêque constitutionnel de Lyon se leva et fit un discours si pathétique sur les avantages de la concorde, que tous les législateurs s'embrassèrent et jurèrent de renoncer à tout esprit de faction (1).

Le roi profita de ce moment pour engager les députés à se serrer autour de la constitution comme l'unique sauve-garde de la couronne. On convint d'une nouvelle fédération au Champ-de-Mars, où le maintien de la constitution fut, pour la seconde fois, juré le 14 juillet; mais les partis y parurent

(1) Cet évêque s'appelait Lamourette, et, comme en France on rit de tout, même des choses les plus sérieuses, on appela les résultats de cette séance, *le baiser d'amourette.*

avec toutes leurs passions (1). Un décret rétablit le maire dans ses fonctions, et il eut le temps de mûrir avec les Jacobins le plan qui devait enfin renverser le trône. Ans de J.C. 1792.

Cette fédération fut célébrée à Nismes avec pompe par toutes les gardes nationales voisines. On avait réorganisé, peu de temps auparavant, celle de la ville; on y avait compris tous les habitans en état de porter les armes; mais on n'admit dans les rangs que ceux dont l'opinion patriotique était connue, les autres ne furent portés sur les contrôles que pour payer leur service, qui devint pour eux un nouveau sujet de vexation.

Un événement malheureux, une entreprise imprudente vint alimenter, à cette époque, les troubles des départemens méridionaux. M. de Saillant, ancien major du régiment des chasseurs des Vosges, militaire hardi et entreprenant, qui avait resté long-temps en garnison dans le Bas-Languedoc, conçut à Coblentz, où il était alors, le projet de faire soulever le midi et de venir se mettre à la tête des royalistes de Jalès, dont la renommée avait singulièrement exagéré et les mouvemens et peut-être même les projets.

(1) Nous avons été témoins de ce spectacle; nous avons vu des troupes nombreuses de gardes nationales, qui en général nous ont paru étrangères à Paris, défiler sous nos yeux au Champ-de-Mars, et sur leurs chapeaux on lisait, tracés à la craie, ces mots: *à bas veto! vive Pétion! Pétion ou la mort!*

Ans de J. C. 1792.

Il obtint facilement des princes les autorisations qu'il demanda, et partit de Coblentz dans le mois de mai pour se rendre dans les environs de Jalès. Il lui fut facile de réunir quelques élémens d'insurrection : le pays était bien disposé, mais offrait beaucoup moins de ressources que l'on pouvait le penser.

Le soulèvement éclata dans les premiers jours de juillet. Saillant, à la tête de douze à quinze cents paysans, parmi lesquels se trouvaient quelques anciens militaires, vint assiéger le château de Bannes, gardé par une compagnie du régiment de Bourgogne et une escouade de gendarmerie. La garnison se rendit faute de vivres. Saillant s'établit au château; mais il y fut bientôt investi lui-même. Des troupes marchèrent de tous côtés contre les révoltés, et, après une escarmouche assez meurtrière, dans laquelle un corps de quatre cents hommes arrêta, à l'entrée du bois de Courry, sur le chemin de Saint-Ambroix à Saint-André-de-Creuzières, les colonnes qui venaient du Gard, la petite armée royaliste, n'étant pas soutenue, combattant à armes inégales contre des ennemis munis d'artillerie, se dispersa (1).

Saillant abandonna le château de Bannes, et en sortit déguisé en paysan. Il fut bientôt arrêté dans les bois avec le curé de Bannes, l'abbé Boissin,

(1) *Voy.* Prudhomme, *Histoire des crimes de la révolution*, tom. IV, pag. 55.

son domestique et un vétéran. Conduits aux Vans, ils furent massacrés à coups de sabre par les gardes nationales du Gard. Ans de J. C. 1792.

Cet événement fut fatal aux prêtres de la contrée. Innocens ou coupables, on les regarda comme les auteurs du mouvement, et tous ceux qui furent rencontrés furent immolés sans pitié. Huit d'entre eux, réfugiés dans les environs des Vans, et arrêtés, périrent sur la même place où Saillant avait perdu la vie (1).

La troupe de ligne et les habitans de Joyeuse parvinrent à arracher quelques victimes des mains des furieux qui composaient le corps des gardes nationales. Malgré tous leurs efforts, l'abbé Labastide de la Molette fut tué avec un de ses compagnons d'infortune, lorsqu'on les conduisait aux prisons de cette ville.

Le village de Saint-André-de-Creuzières et plusieurs hameaux voisins furent pillés et brûlés; le château de Jalès eut le même sort; celui de Bannes, espèce de forteresse, fut démoli par les ordres de l'administration du département de l'Ardèche. Mais les excès ne se bornèrent point au massacre des prisonniers, plusieurs personnes furent arrêtées à Alais comme suspectes d'avoir favorisé les mouvemens de l'Ardèche, et enfermées

(1) Ils étaient à Naves, hameau voisin des Vans. On prétendit, pour excuser le crime de leurs assassins, que l'on avait trouvé des armes et des cartouches cachées dans le clocher de ce village.

Ans de J.C. 1792.

dans la citadelle : parmi elles se trouvaient une femme et le chevalier d'Esgrigny qui n'était point sorti de son domicile. Les gardes nationaux, de retour de leur expédition, forcèrent les prisons, contraignirent le geolier à leur livrer les prisonniers, et les massacrèrent (1).

Ces mouvemens, au lieu de servir la cause royale, ne faisaient qu'aggraver la position du malheureux Louis XVI. Le parti révolutionnaire s'en emparait pour présenter comme un épouvantail la contre-révolution toujours prête à s'effectuer, et se mit, de son côté, en mesure pour renverser le trône. Ce ne fut point une conspiration qui se trama dans l'ombre, mais un plan ouvertement arrêté et publié d'avance avec menaces.

L'expérience de la journée du 20 juin avait appris aux conspirateurs qu'il était utile de faire soutenir la populace des faubourgs de Paris par un corps de troupes sur lequel on pût compter dans un moment de combat. On forma dès lors le projet d'appeler à Paris les bandes marseillaises, déjà célèbres par le désarmement d'un régiment suisse, leurs exploits à Arles et dans le Comtat Vénaissin.

(1) Cette famille d'Esgrigny a été bien malheureuse. De trois frères, l'un d'eux, comme on vient de le voir, arrêté sans motifs, fut massacré dans les prisons d'Alais ; le second périt bientôt sous la hache des révolutionnaires ; le troisième ne leur survécut que pour être assassiné en 1815, comme nous le verrons par la suite.

On y joignit des fédérés qui se rendirent sans ordre à Paris de tous les départemens de la France. Ans de J.C. 1792.

Il n'entre point dans notre sujet de retracer le tableau de la grande catastrophe du 10 août, de peindre la conduite du maire, la faiblesse du roi, le dévouement et le massacre des gardes suisses. Nous avons vu de près cet effrayant événement; nous avons vu de malheureux étrangers égorgés sans combat, des femmes, des enfans, s'acharner sur leurs cadavres mutilés; nous avons vu une famille de rois réfugiée dans la loge d'un journaliste, sous la protection de ses plus cruels ennemis, et, nous l'avouerons, nous aurions désiré pour elle, dans ce moment, un trépas honorable à la tête de ses défenseurs, au lieu du sort inévitable qui l'attendait.

Dès que le roi se fut rendu à l'assemblée, il dut se regarder comme prisonnier : il le fut en effet. L'assemblée législative le suspendit, le jour même et en sa présence, de ses fonctions comme chef de l'état, ordonna sa translation au temple, et décréta qu'une convention nationale serait appelée pour décider du sort de la royauté déchue (1).

(1) Le décret qui fut rendu dans la soirée même du 10 août, est conçu en ces termes : « 1.° Le peuple français est « invité à faire une convention nationale.

« 2.° Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement « suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la convention « nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira pou- « voir adopter pour assurer la souveraineté du peuple, le « règne de la liberté et de l'égalité. »

Ans de J.C. 1792. Les ministres que le roi avait destitués furent rappelés ; les prisons se remplirent d'une foule de royalistes, dont la plupart étaient arrêtés sur de simples soupçons, et on établit un tribunal pour juger les crimes du 10 août.

Un journaliste, l'intendant de la liste civile, et le major des Suisses, périrent sur l'échafaud ; mais, comme ce tribunal allait lentement au gré des agitateurs et de la faction d'Orléans, les massacres du 2 septembre furent résolus. Tous les détenus des prisons de Paris, à de rares exceptions près, qui n'étaient pas souillés de crimes, ou dont la vie présentait le moindre soupçon de royalisme, furent immolés et périrent dans les horreurs d'une lente agonie : trois cents prêtres, destinés à être déportés, subirent le même sort. Tous les malheureux, que des délits politiques avaient fait traduire devant la haute-cour de justice à Orléans, transférés à Paris, furent massacrés à Versailles par les septembriseurs envoyés à leur rencontre. C'est sous ces auspices que s'annonçait le drapeau sanglant de la république, à l'aide de laquelle une nouvelle dynastie cherchait à s'asseoir sur le trône.

Pendant ce temps, une armée française, commandée par M. de Montesquiou, se réunissait sur les frontières de la Savoie. Elle appela, pour se grossir, les bataillons d'élite des gardes nationales de plusieurs départemens. Le Gard envoya cinq ba-

taillons de grenadiers, une compagnie de dragons et une compagnie de canonniers (1). Ans de J. C. 1792.

L'expédition de Savoie ne fut qu'une promenade sans dangers ; l'armée française n'éprouva aucune résistance. Les bataillons nismois, partis dans le mois de septembre, revinrent dès les premiers jours d'octobre ; quelques-uns même ne se rendirent point jusques à leur destination. Mais à cette époque les frontières de l'Espagne étaient menacées. La rareté des subsistances avait occasionné des mouvemens du côté de Toulouse et de Carcassonne : les autorités voulurent retenir dans leurs cadres et employer les bataillons organisés pour la conquête de la Savoie ; ils s'y refusèrent, prétendirent avoir rempli le temps de leur service

(1) Un procès-verbal pompeux, dressé par l'administration du département du Gard, à la date du 20 août 1792, fait foi de l'empressement des citoyens à faire partie des bataillons destinés au départ, et l'on eut soin de faire imprimer et distribuer avec profusion ce procès-verbal ; mais, ce qu'il y a de plus positif, c'est que, pour encourager les volontaires, on fit dans chaque ville et village une levée de fonds pour les équiper, leur donner une haute-paye et soulager leurs familles.

Cette levée produisit à Nismes près de 100,000 fr., qui suffirent pour donner à chacun des volontaires peu fortunés 100 fr. le jour du départ, 5 s. de haute-paye, 18 fr. par mois pour les femmes, et 9 fr. pour chaque enfant de ceux qui avaient femme et enfans.

Ces renseignemens sont puisés dans le journal que nous avons déjà cité.

Ans de J. C. 1792.

et se dispersèrent pour rentrer dans leurs foyers (1). Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette campagne de Savoie, c'est que le général vainqueur eut à peine achevé sa conquête que, soupçonné de royalisme et destitué, il fut obligé de fuir.

Les assemblées primaires s'étaient réunies à Nismes pour le choix des électeurs destinés à nommer eux-mêmes les députés du Gard à la convention nationale (2). Les électeurs désignés se rendirent à Beaucaire (3), et portèrent leurs suffrages sur MM. Leyris, d'Alais; Vouland, d'Uzés; Tavernel, de Beaucaire; Jac, de Quissac; Chazal, du Saint-Esprit; Rabaud-Pommier et Aubry. Tous ces choix étaient populaires. Si Rabaud-St-Etienne, d'une opinion beaucoup plus modérée, parvint à la convention nationale, il dut sa nomination au département de l'Aube.

A la nouvelle des attentats du 10 août, Lafayette avait cherché à soulever son armée, mais n'avait pû y réussir. L'assemblée législative le décréta

(1) Un arrêté des représentans du peuple Aubry et Lespinassy, commissaires de la convention pour mettre les départemens du midi en état de défense, fut rendu à ce sujet le 10 octobre 1792; mais il resta sans exécution.

(2) Dans cette réunion, tout le monde fut admis à voter: il suffisait, dans ce moment de crise, d'être Français et d'avoir un domicile.

(3) Les électeurs avaient été presque tous choisis parmi les artisans; ils obtinrent, pour se rendre à Beaucaire, une indemnité de route et de séjour. (*Journal déjà cité.*)

d'accusation, et nomma Dumouriez pour le remplacer; il se vit forcé de passer à l'étranger, qui le retint prisonnier. Sa bonne volonté pour le roi fut sans résultat.

Les troubles qui agitaient la France avaient décidé les Prussiens à pénétrer dans le royaume. Ils étaient entrés en Champagne; Longwy s'était rendu; Verdun avait capitulé; ils s'avançaient vers Sainte-Menehould, et n'étaient plus qu'à quarante lieues de Paris, n'ayant à combattre, pour y arriver, qu'une armée commandée par Lukner, retirée sur Châlons et dénuée de tout. Mais la victoire de Valmy, les manœuvres habiles de Dumouriez et de Kellermann, la disette, les maladies qui se mirent dans l'armée ennemie, et, si l'on en croit les soupçons de l'histoire, une intrigue habilement dirigée, engagèrent les Prussiens à se retirer. Le territoire de la France fut délivré et les armées de la république prirent dès lors, sur leurs nombreux ennemis, un ascendant qui les abandonna rarement.

Nismes partageait l'effervescence générale. Le parti protestant avait appelé la révolution de ses vœux; il avait désiré, à coup sûr, la république dans l'intérêt même de sa conservation et de sa secte. Mais, parvenu à son but, il aurait aussi désiré l'ordre et la prospérité du commerce, qui faisait sa puissance et mettait entre ses mains une grande partie de la fortune du département du Gard. C'était de ses personnages les plus influens, et de

Ans de J. C.

1792.

ses créatures, que s'était formé, en 1790, le club qui avait pris le nom de *Société des amis de la constitution*, club qui long-temps fit l'office de comité directeur, dicta des lois à la ville et au département.

Lorsque le peuple, déchaîné, ne connut plus de freins, et agit par lui-même, il se créa un second club composé de tous ceux qui faisaient partie du pouvoir exécutif, ou des citoyens qui, pensant comme eux, étaient capables des mêmes excès. Cette société prit le nom de *Société des droits de l'homme et de l'égalité*.

En même temps il s'en formait une troisième plus dangereuse encore, composée d'hommes qui appelaient la république avec toutes ses conséquences, sans s'effrayer du sang qu'il faudrait verser pour y parvenir, et qui, incapables de supporter aucun joug, ne pensaient qu'à secouer celui de l'aristocratie protestante, et à se substituer à sa place. Rigides républicains, révolutionnaires intrépides, ils se glorifiaient d'être les affiliés des Jacobins de Paris, traitaient d'Athéniens frivoles les membres des autres sociétés, et s'arrogeaient le nom de Spartiates (1). Ils prenaient le nom modeste de *Société populaire*.

(1) Lorsque des commissaires de la convention nationale parurent, le 12 décembre 1792, à la société populaire, après avoir visité, la veille, les autres clubs, le discours du président de la société qui les complimenta, se fit remarquer par la phrase suivante : « Citoyens législateurs, vous

La marche, les principes, les écrits des premiers clubs et de la société populaire, étaient entièrement opposés les uns aux autres. Après l'incendie des châteaux de la Vaunage, des campagnes de Descombiès et de M. de Marguerittes, et les assassinats commis autour de Nismes, le club des amis de la constitution imprimait dans une proclamation, « qu'il ne fallait point déshonorer la « cause de la liberté, et se livrer à d'indignes « vengeances ». Les membres de la société populaire, dans un écrit incendiaire hautement avoué par eux, paraphrasant, au contraire, toutes les expressions de l'écrit du club rival, justifiaient les excès commis (1). Ans de J.C. 1792.

Les membres dirigeans de la société des amis de la constitution étaient trop éclairés pour ne pas sentir combien étaient dangereux les ennemis qu'ils avaient à combattre, et ne pas savoir que celui qui flatte les passions du peuple doit toujours l'emporter, auprès de lui, sur celui qui

« êtes ici parmi des artisans, des agriculteurs, des ouvriers; « hier vous étiez dans Athènes, aujourd'hui vous êtes dans « Lacédémone, et la société populaire redoublera d'efforts « pour que vous disiez ce que dirent les députés de Sparte « en entrant dans la salle des jeux publics d'Athènes: *Les « Athéniens savent ce qui est bon, mais les Lacédémoniens « le pratiquent.* »

(1) Nous avons sous les yeux les deux écrits imprimés: l'un est à la date du 10 avril 1792, l'autre sans date lui sert évidemment de réponse.

Ans de J.C. 1791.

cherche à les calmer. Ils firent les plus grands efforts pour engager les trois clubs à se réunir, espérant de conserver leur ascendant par cette réunion.

La société populaire parut y consentir, mais elle y mit une condition qu'elle savait bien devoir être refusée, et qui le fut en effet, celle d'une épuration générale et d'un scrutin auquel tous les membres des trois sociétés seraient soumis sans distinction.

Trois représentans du peuple, Aubry, Isnard et Lespinassy, envoyés en mission dans le midi pour y mettre les frontières en état de défense, parurent à Nismes le 1.er novembre. La société populaire avait annoncé leur arrivée et avait proposé elle-même de se réunir pour les fêtes que la ville désirait leur donner. Le club des amis de la constitution profita de cette circonstance et de l'ascendant qu'il supposait aux représentans du peuple, pour faire opérer la réunion désirée. Les trois sociétés s'assemblèrent, en effet, en commun dans la salle des spectacles. Là, le maire et les représentans, prenant tour à tour la parole, demandèrent la réunion, qui fut constamment refusée par la société populaire, si l'on ne se décidait point à une régénération complète et au scrutin individuel qu'elle imposait. Les commissaires de la convention s'offensèrent de cette résistance, mais n'osèrent témoigner tout leur mécontentement. La fusion des deux clubs des *amis de*

la constitution et *des droits de l'homme* s'opéra. Ans de J. C.
La réunion prit le nom de *Société des républicains* 1792.
français établie à Nismes; elle se trouva dirigée par l'esprit et par les meneurs de la société-mère des amis de la constitution, et continua de rester en lutte avec la société populaire. Les deux clubs s'attaquèrent mutuellement dans leurs écrits, et cette division fut funeste au repos de la ville. De nouveaux représentans du peuple, Vitet, maire de Lyon, Boissy-d'Anglas et Alquier, connu par son rapport à l'assemblée constituante sur les événemens du mois de juin 1790, parurent à Nismes dans le mois de décembre. Ils visitèrent successivement les deux sociétés, mais ne parlèrent plus d'une réunion qu'ils savaient impossible.

Ainsi chacune d'elles suivit sa ligne; l'une s'attacha aux Feuillans et aux Girondins, l'autre devint la pépinière des apôtres du terrorisme. La première tomba avec le fédéralisme, dont elle suivit le fantôme, pour reparaître après le 9 thermidor, lorsque la société populaire dispersée subissait le sort des partisans de Robespierre. Nous ne nous occuperons plus de leurs différens que lorsqu'ils se trouveront intimement liés aux événemens de l'histoire que nous écrivons.

Le 25 novembre, l'assemblée électorale se réunit à Uzés pour y nommer l'administration du département, celle du district, les juges des tribunaux de district et de commerce, et la cour criminelle.

Un incident remarquable fit connaître l'esprit

Ans de J.C 1792.

de l'assemblée. M. Vigier avait été nommé président du tribunal criminel, mais il fit un discours de remercîmens, dont les principes ne plurent pas sans doute à une partie des électeurs, qui se rassemblèrent de nouveau, malgré la retraite d'une portion du collége, crurent pouvoir destituer celui qu'ils avaient élu, et nommèrent à sa place M. Chambon d'Uzés.

M. Vigier ne se tint pas pour battu, continua ses fonctions et en appela à la décision du conseil général du département, qui, après avoir consulté le ministre, maintint son élection.

Ce qu'il faut remarquer à cette époque, c'est la consistance que prenait le parti populaire. Courbis avait été élevé au poste de procureur-syndic du district de Nismes, et Teste père, qui paraissait alors pour la première fois sur la scène politique, était nommé procureur-général-syndic du département.

Cette tendance à la démocratie pure se dessina plus fortement encore dans les élections qui eurent lieu peu de jours après à Nismes pour le choix des juges de paix. Si trois protégés de l'aristocratie protestante furent élus, un canton, composé des 3.me, 4.me et 5.me sections, choisit pour juge de paix un nommé A. Imbert, et pour secrétaire Béniquet, tous deux membres zélés de la société populaire.

La nomination d'Imbert fut attaquée, parce qu'on prétendit qu'il était non éligible et vivait

d'aumônes. Ce prétexte n'aurait pas suffi ; ceux qui l'avaient mis en avant soutinrent alors qu'il existait onze Imbert dans la ville, et que, le juge de paix élu n'ayant point été désigné d'une manière suffisante, son élection devenait nulle. Le département en ordonna une nouvelle, dans laquelle A. Imbert l'emporta encore.

Ans de J.C. 1792.

Malgré cette division, et sans doute parce que les forces du parti populaire se trouvaient alors concentrées dans les sections qui formaient le 4.me canton, tous les choix pour la formation de la municipalité furent dirigés sur des hommes modérés, quoique attachés à la révolution. Les deux concurrens à la mairie étaient M. Reynaud de Génas et M. Meynier de Salinelles. Ce dernier l'emporta.

La cherté du blé, les sacrifices que la municipalité fut obligée de faire pour procurer du pain au peuple, les alarmes de toute espèce, la dilapidation des biens communaux, dont chacun s'emparait dans les communes du département, selon son caprice, sans aucun partage régulier, et malgré tous les efforts de l'administration pour l'empêcher (1), l'autorité sans force, l'anarchie étendant partout ses ravages, et le règne de la terreur s'avançant à grands pas : tel est en abrégé le ta-

(1) L'administration du département prit en vain plusieurs arrêtés ; ceux que nous avons sous les yeux sont à la date des 8 et 11 décembre 1792.

Ans de J.C. bleau des événemens que nous offre l'histoire de
1792. Nismes et du département dans le reste de l'année
1792.

En commençant sous d'aussi fatals auspices l'his-
1793. toire de l'année suivante, célèbre dans nos annales, peindrons-nous un roi prisonnier, les puissances étrangères négociant en sa faveur et hâtant peut-être sa perte; la Gironde, qui devait bientôt expier sévèrement ses fautes, faisant d'inutiles efforts pour arracher au supplice celui qu'elle avait conduit sur les bords de l'abîme? Raconterons-nous le jugement et la mort du juste? Heureusement pour nous que ces détails, connus de tous les Français, n'entrent point dans le plan de notre ouvrage. Ami de la liberté, mais jaloux de la gloire de notre pays, plût au ciel qu'il nous fût possible de déchirer et de plonger dans l'oubli les pages sanglantes de cette partie de son histoire!

A défaut de forces régulières, la convention, qui voulait avoir à Paris une armée à sa disposition, fit demander aux départemens, dans les premiers jours de janvier, des hommes sur lesquels elle pût compter au besoin. Le département du Gard envoya un bataillon de cinq cents hommes et trente canonniers, qui n'arrivèrent à Paris qu'après le jugement et l'exécution du plus faible des princes, du plus infortuné des rois.

Fidèle à notre plan, nous arrêterons un instant notre plume à la fin du règne de Louis XVI, pour faire connaître les changemens survenus

dans Nismes pendant sa durée : ils sont peu nombreux ; la révolution s'occupait à détruire et non à créer. Cependant la démolition des remparts avait amené le comblement des fossés qui entouraient presque la ville. Les travaux pour voûter les aqueducs qui les remplaçaient, avaient été commencés et se poursuivaient avec activité sur plusieurs points. Les dehors de ville se formaient ; la maison Bonnafoux, placée au dessus de la porte de la Couronne, qui en aurait dérangé les alignemens, avait été achetée par la ville et démolie; plusieurs maisons s'élevaient sur l'emplacement des remparts, conformément au plan adopté.

L'administration municipale, malgré les désordres du temps, s'était occupée de l'enseignement entièrement abandonné : on créa deux écoles primaires, auxquelles six maîtres furent attachés et salariés par la ville. Il est facile de sentir que tous les anciens établissemens placés sous l'influence du clergé étaient fermés.

Les écrivains nés à Nismes, dont cette ville a conservé la mémoire, et qui moururent sous le règne de Louis XVI, sont nombreux ; nous n'en donnerons qu'une notice extrêmement rapide.

Lecointe de Marcillac (*Jean-Louis*), chef d'escadron, auteur de plusieurs livres sur l'art de la guerre, et notamment d'un *Commentaire de l'histoire de la retraite des dix mille par Xénophon*. Cet ouvrage valut à l'auteur une pension de 1,000 liv. qui lui fut accordée par Louis XV.

De Rochemore (*Alexandre-Henri-Pierre*), *marquis de Saint-Cosme*, l'un des restaurateurs de l'académie de Nismes en 1752, dont il fut nommé, à cette époque, le secrétaire perpétuel.

Tout entier à l'étude, et tout à la fois poète, érudit, historien et antiquaire, il a publié des odes, une tragédie, un poème intitulé : *Nemausus*; une *Vie d'Appolonius de Thyanne*; des *Mémoires sur le règne de Ptolomée Soter*, et un *Mémoire sur les Volces Arécomiques et sur la ville de Nismes, capitale de ces peuples.*

Court de Gebelin, ministre protestant, auteur *du Monde primitif*, ouvrage systématique, rempli d'idées singulières qui attestent cependant le savoir et les recherches de l'auteur.

Seguier (*Jean-François*), savant distingué, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel et plus tard protecteur de l'académie de Nismes, attaché à presque toutes les académies de France et à toutes celles d'Italie. Ses principaux ouvrages sont la *Bibliothèque botanique*; un traité particulier sur le même sujet, intitulé : *Plantæ veronenses*; et deux volumes in-folio, qui ont pour titre : *Inscriptionum antiquarum Index absolutissimus, in quo græcarum, latinarumque inscriptionum omnium quæ in editis libris reperiri potuerunt prima verba, describuntur, etc., etruscarum et exoticarum indice ad calcem adjecto.*

M. Seguier fut le premier qui découvrit et parvint à lire l'inscription placée originairement sur le frontispice de la Maison-Carrée ; il eut pour guide les trous qui avaient servi à attacher les lettres de bronze de l'inscription, et publia à ce sujet une dissertation qui a fixé jusques à ce jour l'opinion des savans sur la destination première de cet édifice (1).

Pour achever de tracer le tableau des travaux littéraires et scientifiques de M. Seguier, nous emprunterons les expressions dont se sert à son égard l'auteur de la *Topographie de la ville de Nismes* : « Les soins journaliers de Seguier pour la conser-« vation de nos antiquités, les riches cabinets qu'il « a formés, les ouvrages qu'il a publiés, ou que « l'académie de Nismes a trouvés à sa mort, les « notes immenses qu'il a laissées, et dont il s'est « occupé jusques à son dernier moment, attestent « son incroyable activité, ses connaissances va-« riées et son amour soutenu pour les sciences, « auxquelles il avait consacré sa vie. Il a couronné « sa carrière littéraire, en donnant à l'académie « de Nismes ses cabinets, sa bibliothèque et ses « manuscrits, trésors que cette société a ouverts au public (2). »

M. Seguier, né en 1703, prolongea sa carrière jusques en 1784.

(1) *Voy.* tom. 1.er de cet ouvrage, pag. 392.

(2) Ils ont été enrichis par d'autres dotations que nous aurons soin de faire connaître.

Imbert (*Barthélemi*), né en 1747, mort en 1790, poète élégant et facile, trop souvent négligé, a publié une foule d'ouvrages dont le nombre a sans doute nui à leur correction.

On distingue, parmi ses œuvres, *le Jugement de Paris*, poème, une des premières productions de l'auteur, et qui annonçait un talent remarquable; *le Jaloux sans amour*, comédie en cinq actes restée au théâtre, où elle a obtenu un succès flatteur.

Imbert a donné plusieurs autres comédies et une tragédie, qui ont été oubliées après quelques représentations. Il a publié, du reste, plusieurs volumes d'œuvres mêlées de fables, d'historiettes en prose et en vers, qui ont eu peu de succès. Mais *le Jugement de Paris*, *le Jaloux sans amour*, et le choix que l'on pourrait faire dans ses œuvres mêlées, suffisent à sa réputation littéraire.

Il mourut à la fleur de son âge, et, s'il eût vécu, tout porte à croire que, châtiant ses productions, il eût laissé un recueil qui eût répondu aux espérances qu'il avait données.

Indépendamment des écrivains que nous venons de citer plus particulièrement, l'académie de Nismes a compté et distingué, parmi les membres qui la composaient, *Louis de Rouvière de Cernai de la Boissière*, premier président du conseil supérieur, et conseiller d'état, auteur de plusieurs mémoires sur l'agriculture; — *Jean-André Alison*, conseiller au conseil supérieur, qui publia, dans

l'intérêt des fabriques de Nismes, un *Mémoire sur la liberté de commerce et particulièrement des manufactures*; — *Charles-Joseph Girard*, qui a laissé dans le recueil de l'académie de Nismes plusieurs discours sur divers sujets de morale; — *Jean Ducros*, traducteur en vers des *Odes d'Anacréon*; — *Henri Verot*, magistrat respectable, traducteur du *Tasse* en vers et en prose; — *François Tempié*, subdélégué de l'intendant, qui a laissé plusieurs mémoires sur divers sujets d'histoire naturelle; — *Jean-Charles Pascal baron de la Reyranglade*, distingué par ses connaissances en mathématiques; — *Baux*, habile médecin, savant naturaliste, auteur d'une suite précieuse d'observations météorologiques.

LIVRE XXVII.

Ans de J.C. 1793.

Quoique témoins du plus grand des attentats, les habitans de Paris, en apprenant que le crime avait été consommé, semblaient en douter encore, et ne regarder ce qui s'était passé que comme un songe funeste. La capitale entière était plongée dans la stupeur, et le silence que s'imposaient ses habitans n'était troublé que par les vociférations des bandits armés, appelés au secours de la convention.

Celle-ci sentait bien que cet appui ne suffirait pas pour la protéger, si elle donnait à l'esprit public le temps de se former. Le sort de Lepelletier-Saint-Fargeau, assassiné par un garde-du-corps,

qui crut venger la mort de Louis XVI, lui fit assez connaître ses dangers. Elle désirait la guerre pour faire une diversion et occuper ceux qu'elle redoutait ; les puissances étrangères la désiraient aussi.

En apprenant la mort du roi, un cri d'indignation avait retenti dans toute l'Europe ; une coalition formidable, à la tête de laquelle s'était placée l'Angleterre, se forma, et toutes nos frontières furent menacées.

La convention soutint cette lutte avec une vigueur inconnue jusqu'alors : la fortune la favorisa ; elle sut repousser l'étranger, contenir l'intérieur ; son audace s'accrut avec les périls : elle régna par la terreur, et le Français baissa la tête sous le joug. Tel est, en peu de mots, le tableau de son règne, celui dont nous aurons à esquisser quelques traits.

Nous avons vu, dans le livre précédent, les patriotes de Nismes se déchirer entre eux et former deux partis, dont les clubs étaient la ligne de démarcation. Nous verrons bientôt ces deux partis se subdiviser encore, chercher à se détruire : l'anarchie ne peut produire que l'anarchie. L'histoire de Nismes était celle de tout le département.

La tranquillité de Beaucaire fut troublée le 1.er avril ; les anarchistes s'agitaient dans toute la France pour chercher à s'emparer de l'autorité ; la convention avait envoyé dans les départemens des commissaires avec la mission secrète de les organiser.

Bonnier et Vouland parcouraient, à cette époque, celui du Gard, et ne furent pas étrangers sans

Ans de J. C. 1793. doute au mouvement de Beaucaire, qu'ils favorisèrent bientôt ouvertement (1).

Les conventionnels de cette ville n'étaient pas en force; ils appelèrent à leur aide les Tarasconnais. Un attroupement, dans lequel on distinguait plusieurs de ces derniers, se forma; il désarma une patrouille de gendarmes : la municipalité, la gendarmerie en corps et un détachement de la garde nationale, furent assaillis à coups de pierre. Ce détachement se vit obligé de faire feu pour se dégager : trois des attroupés restèrent sur la place.

La raison disait de poursuivre les perturbateurs; le juge de paix de Beaucaire dressa des procès-verbaux, fit des informations, lança des mandats d'amener; l'accusateur public Blanc-Pascal encouragea ces premières démarches; mais les représentans du peuple les blâmèrent, évoquèrent la procédure de leur autorité, mirent tous les détenus en liberté, et suspendirent le juge de paix de ses fonctions.

On fut plus loin encore. Quoique Blanc-Pascal, dès qu'il connut les intentions des représentans du peuple, eût abandonné le magistrat dont il avait excité le zèle, pour diriger des poursuites contre lui,

(1) Vouland s'arrêta quelques jours à Uzés, où il ne vit que ses familiers. C'est pendant ce séjour qu'il séduisit Auffan en flattant son amour-propre, organisa d'avance les comités révolutionnaires, et enrôla deux prosélytes fameux, Subleyras, juré au tribunal révolutionnaire de Paris, et Fauvety, qui présida par la suite la commission d'Orange.

il se vit bientôt lui-même mis en état d'accusation par la convention, malgré la promptitude avec laquelle il avait reviré de bord, pour avoir eu sans doute, un instant, l'intention de soutenir le parti de l'ordre (1).

Des commissaires nommés par cette dernière et par le département, furent envoyés à Beaucaire sous le prétexte d'y maintenir la paix. Leur mission se prolongea outre mesure; ils furent successivement remplacés : on eut à se plaindre d'eux, et une assemblée générale de tous les habitans, dont le procès-verbal est revêtu de plus de 400 signatures, demanda leur rappel. Divers détachemens des gardes nationales des environs tinrent garnison à Beaucaire pour empêcher de nouveaux troubles: Uzés fournît son contingent.

Deux partis partageaient la convention: les Jacobins et les Girondins. On ne peut disputer à ceux-ci

(1) Blanc-Pascal publia, à cette époque, pour sa justification, une brochure que nous avons sous les yeux en écrivant, et dans laquelle nous avons puisé les principaux détails. Il est encore une circonstance que nous ne devons pas passer sous silence : Un sieur Pierre Noailles, alors membre du directoire du district de Beaucaire, dressa, sur les événemens du 1.er avril, un rapport que la garde nationale de cette ville prétendit injurieux; elle porta plainte et actionna M. Noailles devant le tribunal de police. Un jugement du 20 avril 1792 le condamna à faire des excuses publiques, à une amende et à un emprisonnement de trois mois. Sur l'appel, cette décision fut confirmée par le tribunal du dictriet.

Ans de J. C. des idées d'ordre ; mais ils avaient rêvé la républi-
1793. que, ils contribuèrent puissamment à la chute de la royauté, et firent de vains efforts pour éviter un crime qu'ils auraient pu prévenir.

La déclaration de guerre de la France à toutes les puissances qui l'entouraient, nécessita une première levée de 300,000 hommes et de fréquentes émissions de papier-monnaie, qui bientôt n'eurent plus de bornes.

Le recrutement excita des mouvemens partiels, qui eurent peu de suites dans la plupart des départemens, mais il souleva la guerre de la Vendée.

Les meneurs de la convention, pour concentrer le pouvoir en leurs mains, instituèrent une commission sous le nom de *comité de salut public*, qui posséda seule l'autorité. Le parti jacobin y domina exclusivement : les membres furent Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Saint-Just, Billaud-Varenne et autres.

Elle institua en même temps un tribunal révolutionnaire, dont la mission était de juger sans appel les conspirateurs, les contre-révolutionnaires, et tous ceux qui *attenteraient à la souveraineté du peuple* : mots vagues, arme terrible, dont on pouvait se servir à volonté pour sacrifier tous ceux qui déplairaient, et dont on devait faire un horrible usage.

Des émissaires furent envoyés en Suisse, en Italie, dans les Pays-Bas et dans toute l'Allemagne, pour appeler les peuples à la liberté ; la propagande

étendit partout ses ramifications, et servit la convention plus utilement peut-être que ses armées. Ans de J.C. 1793.

Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, battu à Nerwinde, menacé par la convention, dont il avait cherché à arrêter l'élan révolutionnaire, traita avec l'étranger, chercha à séduire son armée, ne put y parvenir, et n'eut que le temps de passer à l'ennemi avec 3 ou 4,000 hommes et quelques officiers généraux, au nombre desquels était le duc de Chartres (1). Il avait déjà livré aux Autrichiens quatre commissaires de la convention, et le ministre de la guerre Beurnonville, qui s'étaient rendus dans son camp pour le faire arrêter. Au midi, le Roussillon était envahi par les Espagnols.

Une guerre à mort était déclarée entre les Montagnards et les Girondins. La perte de ces derniers fut résolue, et l'exécution du complot aurait été tentée le 9 mars, si les Girondins, prévenus à temps, ne s'étaient absentés de la séance; mais ils eurent journellement des combats à essuyer jusqu'à l'époque de leur chute, qu'ils ne purent que retarder.

On vivait au milieu d'une atmosphère de frénétiques; tous les Bourbons furent proscrits : le duc d'Orléans, quoique apostat de son nom, fut mis en état d'arrestation et envoyé à Marseille avec sa famille. Un orateur du faubourg Saint-Antoine vint demander à la barre de l'assemblée de lever un

(1) Aujourd'hui Louis-Philippe, roi des Français.

Ans de J. C. 1793.

régiment de régicides, dont un conventionnel serait nommé le chef. Marat prêchait ouvertement, dans un journal rédigé par lui, la révolte et le pillage des magasins. Il y eut dans l'assemblée un éclair de justice; Marat fut mis en jugement pour ses écrits incendiaires, qui avaient porté leurs fruits; mais on ne fit que lui préparer un nouveau triomphe; il fut acquitté le 24 avril par le tribunal révolutionnaire, et la populace lui donna les honneurs de l'ovation dans les rues de Paris.

Le club des républicains français de Nismes, où dominait le parti protestant, et qui désirait conserver le pouvoir, faisait tous ses efforts pour se populariser, sans sortir de la ligne de ses principes, plus modérés, il faut en convenir, que ceux de la société populaire. Ce parti, entre les mains duquel était la fortune, tenait, au fond, au maintien de l'ordre; il suivait la bannière des Girondins.

Le club rendit compte, le 22 avril, de toute sa conduite, et publia les divers procès-verbaux de ses séances. L'on y remarque la demande d'un service funèbre en l'honneur de Lepelletier, et une adresse à la convention pour réclamer l'exclusion, pendant vingt années, des ci-devant nobles de toutes fonctions publiques. Mais le même jour, 22 avril, la société applaudit au décret d'accusation lancé contre Marat, et déclara qu'elle ne voulait plus s'unir avec la société populaire, qui avait adhéré à une adresse de Marseille en l'hon-

neur de Marat, jusqu'à ce que celle-ci eût révoqué son adhésion. Ans de J.C. 1793.

Le 31 mai fut le terme de la lutte entre la Gironde et la Montagne. Celle-ci s'était préparée depuis long-temps à la soutenir, et avait appelé à son secours un bataillon de Marseillais qui s'était rendu à Paris. Le combat s'engagea le 20 mai: dans les commencemens la victoire paraissait s'être décidée pour les Girondins. La convention avait même ordonné l'arrestation d'Hébert, auteur du journal appelé *le Père Duchesne* (1), lorsque la commune prit ouvertement le parti des terroristes.

Les sections des faubourgs s'armèrent et marchèrent contre la convention.

La lutte se prolongea néanmoins pendant plusieurs jours; les Girondins se défendirent avec courage: on fut sur le point d'en venir aux mains dans le sein de l'assemblée, où les députés ne se présentaient qu'avec leurs armes.

La Gironde succomba; ses ennemis dressèrent une liste fatale de proscription, et tous les chefs de ce parti y furent inscrits; plusieurs furent arrêtés sur-le-champ, quelques autres purent se soustraire à leur sort par la fuite, et se répandirent dans les départemens, pour les soulever en leur faveur. Ils inspirèrent généralement en France peu d'intérêt: leur chute parut aux uns une punition du ciel; les autres ne virent dans cette querelle que

(1) Journal ordurier, qui prêchait ouvertement la révolte.

Année de J. C. 1793.

des ambitieux qui se disputaient le pouvoir. L'insurrection du Calvados eut seule quelque consistance (1). Lyon armait, mais poussé par d'autres motifs.

Marseille et toute la Provence armèrent aussi; mais, sans le secours des royalistes, le parti girondin y eût été sans consistance (2), quoique ses partisans fussent vivement excités par une proclamation brûlante de leur député Barbaroux, qui était alors réfugié à Caen.

A Nismes, ce parti, qui avait pris le nom de *fédéralisme*, présenta aux protestans l'image de leur ancienne organisation. Une république composée de départemens fédérés paraissait devoir assurer leur règne dans la localité; ils suivirent ce rêve avec ardeur (3). Un comité central s'orga-

(1) La vertu a son fanatisme comme le crime. Du sein de cette insurrection partit Charlotte Corday, qui, brillante d'attraits et de jeunesse, attribua les malheurs de la France à Marat, et conçut le projet de délivrer sa patrie de ce monstre au péril de ses jours; elle l'exécuta, ne témoigna devant ses juges aucun repentir, et monta avec fermeté sur l'échafaud.

(2) Voyez l'*Histoire de Marseille*, par Augustin Fabre. Il dit, en propres termes : « Ce mouvement ne fut pas girondin, car Rebecquy ne put rien faire pour le diriger; il ne put pas même entrer à Marseille, et continua de résider à Avignon, où il reçut les honneurs du triomphe. Les sections, en se levant, ne suivirent que l'impulsion secrète des royalistes. »

(3) On a publié, en 1829, quelques livraisons d'un ou-

nisa; des députés furent envoyés à Marseille et à Bordeaux; ils reçurent eux-mêmes des députés de la Gironde. Ans de J. C. 1793.

Toutes les sections des villes du département furent mises en état de permanence par ordre du comité central. Un manifeste contre la conven-

vrage intitulé : *Statistique morale de la France*, ou *Biographie par département des hommes remarquables dans tous les genres*; par une société de gens de lettre. Nous avons sous les yeux la biographie du département du Gard. Cet écrit est révoltant par sa partialité : les auteurs se laissent facilement deviner; ils auraient pu prendre pour épigraphe : *Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis. Déversons sur tous les autres le mépris et l'injure.*

Il est curieux de voir en quels termes, à l'article *Griolet*, ils expliquent le fédéralisme : « Quand ceux qui avaient fait « le 20 juin et le 10 août se divisèrent, disent-ils, quand les « Girondins, écrasés sous leur propre ouvrage, et n'ayant pu « sauver leur victime, furent frappés à leur tour, à Nismes, « les vrais amis de la liberté ne s'enflammèrent pour aucun « nom de parti; mais ils crurent que, dans le mouvement « général d'indignation qui agitait la France, les efforts « réunis des hommes de bien pourraient repousser le des- « potisme conventionnel, et jeter le fondement d'un ordre « de chose meilleur. *En ce sens*, ils prirent part aux me- « sures de résistance qu'on appela *le fédéralisme*. Dans « la funeste issue de mesures généreuses, mais imprudem- « ment entreprises et plus mal soutenues, ceux qui n'étaient « *ni les vengeurs de la Gironde*, *ni les royalistes de Lyon*, « *ni les fauteurs de la réaction marseillaise*, devaient être « victimes de leur bonne foi. Ils le furent. » Qu'étaient-ils? Problème facile à résoudre.

Ans de J. C. 1793. tion fut publié (1), et la jeunesse du [...] appelée à prendre les armes. Nismes

(1) Nous en citerons quelques passages : «
« patrie opprimée et gémissante s'est fait enten
« fans sont debout pour la sauver.
« Une faction sanguinaire règne sur les débris
« naissante ; la représentation nationale, ce lien
« cette propriété inviolable et sacrée de vingt-ci
« d'hommes, est détruite ; trente de nos députés
« les fers. La majorité de la convention, dispersée
« blante, n'existe plus ! la minorité ne délibère
« tyrannise ; le peuple de Paris ne protège pas la co
« les factieux la commandent : le centre de la ré
« est devenu le repaire des brigands ! Des hommes
« par l'ambition, avides de pillage, et coupables
« grands forfaits, la torche de l'anarchie à la mai
« courent les départemens, corrompent l'opinion ou
« juguent par la terreur. Les échafauds sont dress
« victimes sont désignées, le peuple est privé de se
« zélés défenseurs ; la liberté va périr.....
« Français ! l'oppression est à son comble, rempli
« le plus saint de nos devoirs. Au nom de cette portio
« vos frères qui nous a confié son salut, nous vo
« déclarons, nous allons user avec énergie du droit le
« imprescriptible et le plus sacré, et qui ne fut jamais
« voqué en vain par la vertu et le courage, la résista
« à l'oppression. Guerre aux tyrans ! guerre aux anarchist
« Que la nation entière se lève ! elle a détruit la Bastille
« le despotisme, elle a recouvré ses droits au milieu de
« baïonnettes, et quelques scélérats lui dicteraient de
« lois !.......
« Français ! armez-vous pour une si sainte cause ; c'est
« celle de la nation entière ; c'est vous qui êtes la nation :
« les factieux de Paris ne sont pas le peuple français, et

…o hommes d'infanterie, un corps de cava-…une compagnie de canonniers. Ces forces,

…inq millions d'hommes ne doivent pas courber la …us le joug de quelques brigands.

…s, qui voulez la paix et l'ordre public, armez-vous ! …s, qui avez des propriétés, armez-vous ! ou bientôt …eront ravagées. Vous, qui voulez transmettre à vos … le fruit de vos pénibles travaux, les deniers que …avez acquis par vos sueurs, armez-vous ! ou bientôt …aurez pour héritiers ces hommes qui n'ont ni père, …trie, mais qui ont l'audace de la scélératesse, l'avi-… du crime et l'appui de la faction désorganisatrice; …les payera de vos biens.

…us, qui avez un père, une femme, des enfans, prenez … les armes ! ne voyez-vous pas l'anarchie qui s'avance, … meurtre qui la suit; tremblez ! la glacière d'Avignon …e 2 septembre ne sont que les essais d'une fureur san-…naire qui va couvrir la France de deuil, si vous ne …rrêtez.

Et vous, braves défenseurs de la patrie, vous, dont le …g précieux a coulé si souvent pour votre pays; vous, …e nous environnons de notre amour et de notre recon-…issance; vous, qui soutenez avec tant de dignité la …loire du nom français; vous, la terreur des puissances …oalisées, poursuivez, redoublez de courage, défendez la …erre de la liberté ! Vos frères s'arment aussi pour répri-…mer l'ennemi perfide qui ronge le sein de la France. Vous vaincrez les tyrans, nous vaincrons les factieux. A votre retour, vous ne trouverez pas votre patrie déchirée et dégoûtante de sang; vous la trouverez heureuse et tran-« quille; vous jouirez en paix de vos victoires : les lois, « que nous ferons établir, protégeront vos jours, et l'ordre « public vous garantira la jouissance paisible des récom-« penses que la nation doit à vos travaux..... »

Ans de J. C. 1793.

réunies à celles que devaient fournir les autres communes, furent dirigées sur le Saint-Esprit, où l'armée fédéraliste se proposait d'occuper la citadelle, d'achever son organisation, et de se joindre aux Marseillais avec lesquels on se promettait de marcher au secours de Lyon.

Le comité central s'adressait en même temps aux représentans du peuple Dubois-Crancé, Albite et Gauthier, qui organisaient dans le Dauphiné une armée pour réduire Lyon et soumettre le Midi, les sommait de la dissoudre et de rendre les troupes à leur véritable destination, la défense des frontières (1).

(1) Les écrits de ce temps nous paraissent toujours plus curieux à connaître. Nous ne pouvons résister au désir de donner quelques extraits de cette nouvelle proclamation.

« Tandis que, méconnaissant tous vos devoirs, vous re-« tenez sur les bords du Rhône les forces destinées pour « l'armée des Pyrénées ; tandis que vous vous efforcez de « diriger contre des citoyens paisibles les troupes qui « devaient faire leur sûreté, les Espagnols envahissent notre « territoire, et sont prêts à dévaster les départemens du « Midi.

« Quels sont vos projets, *représentans*? parlez! A quoi « peuvent tendre des mesures si funestes?

« Voulez-vous favoriser les progrès des tyrans qui nous « font la guerre? Êtes-vous des citoyens français ou les alliés « des Espagnols?

« Prétendez-vous régner sur les départemens du Midi par « la violence, établir dans ces contrées la dictature de la « terreur, et nous accabler sous des chaînes mille fois plus

Tant d'éclat n'eut aucun résultat. Les levées de la fédération, sans organisation et sans chefs, ne défendirent point le pont de Saint-Esprit; les Marseillais, retenus à Arles, arrivèrent trop tard pour les soutenir : il suffit à Cartaux, envoyé avec quelques troupes par les représentans, de se présenter à la tête du pont, pour réduire le département du Gard et lui faire poser les armes. Ce général marcha de là sur Orange, où il s'arrêta pour attendre le reste de son armée. Ans de J.C. 1793.

« pesantes que celles que nous venons de briser ?..........

« ..... *Citoyens représentans*, détrompez-vous; les peuples « du Gard ont solennellement proclamé la résistance à l'op- « pression ; ils sauront, jusqu'au dernier d'entre eux, com- « battre pour leur indépendance.

« Ils vous déclarent qu'ils emploîront toutes leurs forces « pour éloigner de leurs foyers le flambeau de la guerre « civile.....

« ...... Ils déclarent aux braves soldats que vous égarez, « qu'ils les regardent comme leurs frères; ils les invitent « à ne pas tremper leurs mains dans le sang des Français « patriotes, qui défendent la même cause qu'eux, et sont « animés du même amour pour leur pays.

« Ils vous déclarent enfin, que, si, persistant dans vos « projets funestes, vous tentez de nouveaux efforts pour « les asservir, le tocsin de la liberté sonnera dans toutes les « communes du département; que leurs habitans viendront « en masse se présenter à votre armée, réclamer et pro- « mettre la fraternité qui doit régner entre les enfans d'une « même patrie, ou, si l'on continue à les vouloir opprimer, « opposer la force à la force, et mourir sur les limites du « département, avant de le voir subjugué. »

Ans de J. C. 1793.

Les Marseillais avaient, enfin, quitté Arles, et s'étaient mis en marche; le passage de la Durance leur fut disputé par les Avignonnais; ils le forcèrent et prévinrent l'arrivée de Cartaux dans Avignon, dont ils s'emparèrent. Attaqués dans cette ville le 27 juillet, ils repoussèrent vigoureusement l'ennemi; mais une terreur panique s'empara, le lendemain, de leur armée victorieuse; elle évacua Avignon, et les chefs ne pensèrent pas même à défendre les bords de la Durance.

La Provence fit de nouveaux efforts. Toulon et Marseille s'unirent. Une armée départementale fut levée; mais ses opérations ne présentèrent aucun ensemble. Cartaux entra bientôt dans Marseille, où les échafauds se dressèrent : le sang de nombreuses victimes punit une révolte mal combinée, et Toulon ouvrit ses portes aux Anglais. Il n'entre point dans notre sujet de faire connaître des détails douloureux, étrangers à notre département.

A Nismes, pendant le triomphe éphémère du fédéralisme, les sections réunies, ou pour mieux dire la société des républicains français, avaient profité des événemens pour faire fermer la société populaire : celle-ci reprit bientôt ses avantages, et les principaux meneurs de la société son antagoniste, proscrits à leur tour, furent obligés de prendre la fuite.

Gily, alors chef d'un des bataillons de grenadiers du Gard, envoyé aux frontières des Pyrénées, épousa la querelle de la société populaire, et prit

parti contre le fédéralisme. Une adresse injurieuse et menaçante pour le directoire du département du Gard, fut signée par les officiers et soldats de son bataillon (1). Une lettre brûlante de sans-culottisme fût envoyée par lui à la société populaire (2), qui eut soin de faire imprimer ces deux écrits. Ans de J.C. 1793.

(1) Elle est à la date du 1.er août 1793. « .... Hâtez-« vous (disait-elle au directoire) de quitter ces fonctions « augustes que vous avez prostituées à vos trames liberti-« cides. Craignez notre vengeance : ce sont nos pères, nos « enfans, nos amis, que vous avez armés contre nous, « contre la patrie. Tremblez! les neiges et les frimats cou-« vriront bientôt les camps de nos ennemis ; c'est contre « vous que nous allons marcher. Ne pensez plus qu'une « humble rétractation et de nouveaux sermens vous sauvent « de notre juste fureur. Vos parjures nous ont appris que « vous ne nous jurez la paix que pour nous faire la guerre « avec plus de succès; que vous ne nous donnez le baiser « fraternel que pour nous trahir avec plus de sûreté ; qu'en « un mot, vous ne cherchez à nous embrasser que pour « nous étouffer. Fuyez! et puissent la honte de votre retraite « et l'exécration de la France entière arrêter ceux qui se-« raient tentés de vous imiter ! puisse l'excès de vos perfi-« dies et de vos trahisons ouvrir les yeux de ce peuple trop « confiant parce qu'il est bon, et lui apprendre à recon-« naître les traîtres et les hypocrites : c'est par là seulement « que des êtres tels que vous peuvent être utiles à la patrie... »

(2) « Frères et amis (leur disait-il), lorsque les grenadiers « du Gard que je commande ont appris la rebellion qui ré-« gnait dans notre département, et principalement dans notre « ville qui en a été le foyer ; lorsqu'ils ont su *que les sans-« culottes y étaient opprimés* ; que les fonctionnaires pu-« blics patriotes étaient destitués, et la plupart d'eux

Ans de J. C. 1793.

L'administration du département du Gard avait déjà senti les dangers qu'elle courait, et cherché à justifier sa conduite ; mais elle dénatura les faits, et ne fit que tomber dans le mépris (1).

Pendant que le département du Gard était agité par les mouvemens terroristes et par le fédéralisme, celui de la Lozère n'était pas plus tranquille, et les troubles auxquels il était en proie réjaillissaient sur ses voisins.

Plusieurs des communes qui le composent, arborèrent le drapeau blanc sous le commandement d'un nommé Charrier, et menacèrent les départemens méridionaux d'une insurrection rivale de la Vendée (2). Les premiers succès des révoltés furent brillans ;

« étaient emprisonnés ; que votre société, le flambeau qui « jusques ici avait dévoilé tous les complots ourdis dans les « ténèbres, était fermée ; que ses membres étaient désarmés, « persécutés ; leur cœur, comme le mien, ont été pénétrés « de la plus vive douleur, et nos âmes soulevées d'indigna- « tion et de fureur contre ces perfides administrateurs qui « ont ordonné ou permis de pareils crimes, contre ces traîtres « assez cruels pour armer nos amis et nos parens contre « nous, contre la patrie...... »

(1) L'écrit que le directoire publia à cette occasion est trop long pour en donner copie, et toute analyse en est impossible. On peut consulter les recueils du temps : il est à la date du mois de juillet 1793, et fut imprimé chez J. Gaude.

(2) L'on ne se proposait pas moins que de donner les mains à la Vendée, et de faire revivre le camp et la fédération de Jalès, dont on n'était séparé que par quelque lieues.

ils s'emparèrent de Mende. Les administrations de la Lozère se réfugièrent à Florac, et une avant-garde de quelques hommes suffit pour mettre en déroute toute l'armée patriote, postée sur le Causse de Sauveterre, sous le commandement du général Louis; elle prit la débandade, et s'enfuit à toutes jambes jusques à Florac. Ans de J.C. 1793.

Mais Charrier ne sut point profiter de ce premier élan; il prolongea imprudemment son séjour à Mende; toutes les forces des départemens voisins le cernèrent, et, lorsqu'il se mit en mouvement pour exécuter son premier plan, il n'était déjà plus temps. Il tenta néanmoins le sort d'un combat, fut vaincu, fait prisonnier dans la fuite, et paya de sa tête son dévouement à la cause royale (1).

Le département du Gard avait envoyé des secours aux patriotes de la Lozère. Nous voyons dans les procès-verbaux tenus par l'administration de ce dernier, qu'un premier détachement de six cents hommes joignit l'armée patriote à Florac, qu'il fut suivi par l'envoi de plusieurs pièces d'artillerie, et qu'un administrateur du département du Gard s'était réuni, à Florac, aux autorités de

(1) La victoire des patriotes fut souillée par des excès et de sanglantes représailles. Dès l'origine même du soulèvement, un parti de cinquante-deux paysans en armes fut enveloppé sur le Causse de Sauveterre, par les détachemens de l'armée patriote, et tous ceux qui le composaient furent fusillés sans forme de procès.

Ans de J.C. 1793. la Lozère, et promettait de nombreux secours que la défaite de Charrier rendit inutiles (1).

Le soulèvement de la Vendée parvenait à l'époque la plus brillante de sa gloire. La convention était menacée de toutes parts, et le régime de la terreur fut résolu.

La constitution de 1793, code bizarre qui proclamait ouvertement l'insurrection le plus saint des devoirs et le règne de la force brutale, parut insuffisant pour les circonstances; on le laissa de côté, après l'avoir décrété : il offrait encore une apparence de protection aux citoyens paisibles.

Le siége de Lyon commença le 7 août, et dura deux mois : un royaliste commandait la place. Il est difficile de montrer plus de courage que n'en déployèrent les Lyonnais, quoiqu'ils pussent s'apercevoir, dès les premiers jours, que toute défense serait inutile.

La rage que leur résistance avait excitée dans le cœur des despotes anarchiques de la convention, fut poussée jusqu'au délire. Le dévouement aveugle d'une commission militaire composée d'assassins, des échafauds sans cesse ruisselans de sang, ne purent les satisfaire. On fit fusiller et mitrailler par

(1) Dans l'écrit que le directoire du département du Gard publia, après la chute du fédéralisme, et dont nous avons déjà parlé, cette administration fait valoir et invoque en sa faveur les services importans qu'elle a rendus à la cause patriote dans les troubles de la Lozère.

centaines d'innocentes victimes ; Collot-d'Herbois présidait aux exécutions ; les cadavres furent jetés dans le Rhône, et le marteau des Vandales détruisit les plus beaux monumens de la seconde ville de France.

Ans de J. C. 1793.

La terreur ne tarda pas à s'organiser à Nismes. Des représentans du peuple y furent envoyés, et renouvelèrent de leurs pleins pouvoirs toutes les autorités (1).

Ils créèrent en outre un comité de salut public, dans lequel furent représentés le département, le district, la municipalité et la société populaire (2). Il eut plein pouvoir pour faire arrêter tous les gens suspects, en exécution des décrets de la convention.

Un des premiers individus incarcérés fut un nommé Dumas, maître de danse. On savait qu'il avait été un des principaux agens de la société

(1) Ces représentans du peuple furent Rovère et Poultier. Leur arrêté est du 7 septembre 1793.

Tous les fonctionnaires publics, reconnus pour avoir adhéré au système fédératif, furent destitués et remplacés. La municipalité de Nismes fut renouvelée en entier. On plaça à sa tête Courbis en qualité de maire.

(2) L'arrêté est du 26 septembre 1793. Les membres élus furent : pour le département, *Meyère*, *Elie Dumas*, *Maigron*, *Teste*, procureur-général-syndic ; pour le district, *Peschaire*, *Béniquet*, *Triquet*, *Michel* ; pour la municipalité, *Courbis*, *Colomb*, procureur de la commune, *François*, *Teulon fils* ; et pour la société populaire, *Leyris-Descombes*, *Pelissier*, *Sabatier*, *Combemale père*.

Ans de J.C. 1793. des républicains français, un des chefs du pouvoir exécutif; on espérait que son interrogatoire compromettrait beaucoup de personnes que l'on voulait perdre (1).

Pour juger de l'esprit des nouvelles administrations formées à Nismes par Rovère et Poultier, il faut lire leur adresse à la convention, du 14 novembre 1793.

« Représentans, y disait-on, nous ne sommes « pas les mêmes hommes qui, naguères, occupaient « les places de magistrats du peuple. Le séjour « qu'ont fait dans cette cité vos envoyés Rovère « et Poultier, a entièrement changé la face des « choses; leur présence a électrisé l'âme des pa- « triotes, et leur a rendu leur énergie première. « Nous venons, représentans, vous dire de rester « fermes à votre poste, jusqu'à ce que les dangers « de la patrie soient passés; alors vous aurez bien

(1) On lui fait dire dans son interrogatoire, que M. Fornier de Clausonne et Griolet fils lui offraient mille écus par an pour remplir les fonctions de chef des assassins du pouvoir exécutif; que Vigier et Blanc-Pascal approuvaient sa conduite.

Nous devons à la vérité d'observer que Dumas chercha sans doute à plaire, par ce langage, à ceux qui disposaient de son sort et l'envoyèrent à l'échafaud. Nous avons déjà fait remarquer (*pag. 40 de ce volume*) que la municipalité de Nismes, dont M. Fornier de Clausonne était alors procureur-syndic, avait pris un arrêté pour faire cesser les excès du pouvoir exécutif, et que ses membres avaient couru de leurs personnes, notamment M. de Clausonne, les plus grands dangers.

Ans de J.C. 1793.

« mérité d'elle, et le peuple vous donnera des suc-
« cesseurs. En attendant, continuez de rendre des
« lois salutaires, telles que celles des 11 et 29 sep-
« tembre dernier (1). Nous en avons tous grand
« besoin, car l'égoïsme seul a enfanté tous nos
« maux.

» Il est d'autres mesures non moins urgentes
« que sollicite le salut de l'état, c'est de chasser
« de votre sein, et de faire mettre sous le
« glaive de la loi, non-seulement ceux qui, en der-
« nier lieu, ont été décrétés d'accusation, mais en
« général tous les traîtres et les dilapidateurs, de
« quelque masque qu'ils se couvrent; car, enfin, le
« but de notre révolution est de régénérer l'espèce
« humaine, et comment y parvenir si vous ne
« portez pas de grands coups, même jusque dans
« le sénat, sur les têtes coupables, s'il y en a!
« Que vos regards surveillans s'étendent aussi sur
« les agens subalternes du gouvernement, qui gas-
« pillent les finances de l'état; que la montagne
« en courroux, et justement indignée, lance sa
« foudre sur toutes ces sangsues et les pulvérise!
« Quant à nous, représentans, chargés du soin
« de faire exécuter vos lois, vous pouvez vous repo-
« ser sur notre exactitude à remplir nos devoirs. »

(1) Ces lois sont celles qui établissaient un maximum dans le prix des grains et des denrées de première nécessité; qui forcèrent les cultivateurs à déclarer les grains par eux récoltés, et leur en interdisaient toute vente ailleurs qu'au marché, sous les peines les plus sévères.

Ans de J. C. 1793. Cette adresse était l'ouvrage de Courbis (1); mais bientôt ce dernier, accusé de malversations et de despotisme par ses propres acolytes, fut destitué par le représentant du peuple Boisset. Teste le défendit; la société populaire le protégea : Borie, successeur de Boisset, le réintégra dans ses fonctions, et un décret de l'assemblée nationale approuva cette dernière décision : on peut lire le rapport qui précéda le décret; il est l'ouvrage de Voulland, d'Uzés, bien digne de cette tâche.

La terreur était partout à l'ordre du jour, personne n'était exempt de crainte. La loi des suspects avait porté le trouble dans toutes les familles; le tribunal révolutionnaire de Paris multipliait ses assassinats; on compta, parmi les victimes, dans les mois de septembre et d'octobre, le général Custine, la reine de France et vingt-deux députés du parti de la Gironde; le duc d'Orléans, amené de Marseille, monta sur l'échafaud peu de jours après. Le gouvernement révolutionnaire fut bientôt ouvertement décrété et organisé par toute la France : la plus petite ville, le moindre bourg, eurent leur comité révolutionnaire, et, dans chaque localité, une poignée de vils scélérats fit trembler le reste de la population.

Cependant toute la jeunesse française, pour éviter ce spectacle, se précipitait aux armées, qui comp-

(1) Elle est à la date du 14 novembre 1793, et imprimée à Avignon.

taient près de six cent mille hommes. Toulon, mal défendu, se vit livré à nos troupes par les étrangers qu'il avait appelés : la population qui ne put fuir, fut dévouée à la mort. C'est à ce siége que Bonaparte commença sa brillante carrière. 1793.

La convention, partout victorieuse, crut aussi pouvoir braver toutes les anciennes institutions ; elle changea le calendrier ; elle essaya, mais vainement, de changer encore la division des heures, et de la soumettre au calcul décimal.

Les tigres ne sont pas destinés par la nature à vivre en société : bientôt la division se mit à Nismes parmi les purs démocrates. La société populaire, dirigée par Borie, s'épura elle-même (1). Le délire allait si loin qu'elle demandait à la convention, et voulait faire demander par ses affiliés, la suppression de tous les tribunaux. On doit penser quel était l'esprit de cette société régénérée : Courbis fut prié par acclamations de la présider. Elle écrivait à Fouquier-Thinville, à Paris, le 11 prairial an 2, pour demander le jugement des Nismois qui se trouvaient alors dans la capitale, et dévouait nommément à la mort MM. de Marguerittes, Descom- 1794.

(1) Les procès-verbaux qui constatent cette opération sont à la date des 6, 7 et 8 germinal an 2 (26, 27 et 28 mars 1794).

Pour donner une idée de l'assemblée, il suffira de dire que l'on comptait, parmi les commissaires chargés de l'épurer, Allien, qui fut, peu de temps après, concierge de la prison des Capucins, et périt avec les membres du tribunal révolutionnaire, dont il avait surpassé la férocité.

Ans de J.C. 1794. biès et Boyer-Brun. Elle osa faire imprimer cette demande homicide (1). Le lendemain, elle s'adressait à tous les clubs des départemens voisins, pour recommander l'exécution rigoureuse de la loi sur le maximum.

Malgré cet accord pour le crime, la division régnait parmi les terroristes nismois, et, le 20 floréal, plusieurs membres du conseil municipal de la commune dénonçaient de nouveau Courbis à la convention comme un tyran.

Un tribunal révolutionnaire avait commencé depuis plusieurs mois ses horribles fonctions (2). Le

(1) L'adresse à Fouquier-Thinville est à la date du 11 prairial an 2.

(2) Il avait été institué par le représentant du peuple Borie, par arrêté du 8 germinal.

Un écrit publié par la commune de Nismes après le 9 thermidor, et dont nous aurons l'occasion de parler, accuse Borie d'avoir créé cette commission, parce que le tribunal criminel ordinaire n'immolait pas assez de victimes à son gré, et d'avoir fait arrêter les juges du tribunal criminel par le seul motif qu'ils avaient acquitté un prévenu de fédéralisme.

« Ils furent bientôt remplacés, dit ce même écrit, par « des hommes pénétrés des principes de leur créateur, com- « plaisans et dociles à ses impulsions : aussi le sang coula-t-il « à grands flots. Un crêpe funèbre couvrit l'horizon ; le « meurtre et l'assassinat furent érigés en pratique ; l'indus- « trie, les talens, la probité, le patriotisme, la vertu, furent « immolés : c'était l'aliment journalier de la tombe ; elle « dévorait souvent plus de trente citoyens à la fois. En vain « la loi des 27 et 28 germinal avait-elle voulu réformer cette

sang de nombreuses victimes avait déjà coulé ; Ans de J.C. 1794.
trente citoyens de Beaucaire avaient péri dans un seul jour (1), et Giret, prêtre apostat, membre

« horrible commission, Borie, de concert avec Voulland, « obtint pour son tribunal révolutionnaire le privilége de con- « tinuer à égorger. Tout ce qui s'était refusé à le solliciter, « fut destiné à être sa proie. Sa réinstallation devint l'époque « où toute pudeur s'évanouit, où la plus cruelle ironie pré- « sidait à l'instruction de la procédure. Quatre hommes en « carmagnole et en bonnets rouges, sans autre règle que leur « volonté, sans autre forme qu'une apparence de débats, « sans assistance de jurés, mais avec le concours de témoins « officieux (toujours les mêmes) et qui accusaient avec achar- « nement au lieu de déposer avec impartialité, s'abreu- « vaient à longs traits du sang des meilleurs citoyens. Des- « cendus de leur siége, ils allaient insulter à leurs victimes, « en dansant autour de l'instrument du supplice, et en sui- « vant Borie qui, le plus souvent, conduisait lui-même le « branle.

« Les listes de proscription étaient dressées dans des or- « gies où présidait le maire Courbis, dépositaire des inten- « tions funestes, organe des volontés secrètes, investi de la « confiance et de toute la puissance de Jean Borie.... »

(1) Ce tribunal exécrable eut pour président Paléjai, beau-frère de Courbis, Baumet, vice-président, Boudon, Giret et Pelissier, juges, Bertrand, accusateur public.

Qu'il me soit permis de distinguer parmi ses nombreuses victimes *Jean-Antoine-Jules Baragnon*, mon oncle, avocat, assassiné juridiquement le 8 prairial, et de payer à sa mémoire le juste tribut de larmes que lui doit la reconnaissance.

Bienfaisant, affable, généreux, ami dévoué, il eut toutes les qualités privées. Littérateur instruit, possédant une foule de connaissances variées, trop modeste, il n'a laissé après lui

Ans de J. C. de la commission de sang, présidait la société
1794. populaire.

que quelques poésies patoises, pleines de grâces et de sel.

Homme public, il embrassa avec ardeur, au commencement de la révolution, les plans de réforme que réclamaient les provinces; mais le principe conservateur de la royauté, de la légitimité, fut toujours cher à son cœur, comme seule garantie stable des institutions qu'un avenir riant semblait nous promettre. Nommé des premiers administrateur du département, il renonça pour toujours à la carrière des places, dès que la marche de la révolution ne fut plus en harmonie avec ses principes.

Séduit, à l'époque du fédéralisme, par l'espoir de paralyser le régime de la terreur, il répondit, pour son malheur, à la confiance de ses concitoyens, qui le nommèrent sécrétaire des sections de la ville d'Uzés.

Condamné pour ce fait, sa mort fut digne de sa vie. Traduit devant les juges, il assuma sur sa tête la responsabilité d'un écrit échappé à ma plume jeune encore, et, trop plein de l'indignation que m'inspiraient les tyrans de la Convention, il ne s'occupa point de lui, il se dévoua pour un neveu âgé de dix-neuf ans, en faveur duquel il s'était déjà dépouillé de sa fortune, et pour les compagnons de son malheur mis en jugement avec lui, qu'il chercha à justifier, indifférent d'ailleurs sur son sort.

Pardonne, généreux bienfaiteur, si, dans le cours de cet ouvrage, j'ai jeté quelque blâme sur les actes d'une administration dont tu faisais alors partie : je le devais à l'impartialité de l'histoire; mais je dois aussi faire connaître les regrets et les reproches que tu te faisais à toi-même pour avoir cédé quelquefois à la crainte.

Ce sont tes leçons qui m'ont appris à unir constamment dans mes principes l'amour de la liberté avec celui de la royauté; à apprécier les partis dont les excès ont déshonoré

Celle d'Uzés imitait les exemples de Nismes; elle dénonçait à la convention et à toutes les sociétés populaires de France l'accusateur public Bertrand, pour avoir sauvé quelques individus (1). Ans de J. C. 1794.

Même esprit, même fureur dans les clubs environnans. Celui d'Alais dénonçait Rovère, ex-prêtre, frère du député de ce nom, Lanteyrès, agent national auprès de l'administration du district, et Lagelle, son parent. La généralité des Français n'employait son courage que pour apprendre à mourir. La poignée de scélérats qui possédaient l'autorité et ne savaient régner que sur des cadavres, était forcée de se déchirer elle-même.

Il était de la destinée d'Uzés, et digne de la brutale ignorance des brigands subalternes qui dirigeaient son club, de se distinguer au milieu de cette tourbe immonde. Sa société populaire demanda que le tribunal révolutionnaire y vînt tenir ses séances, et que l'échafaud, permanent à Nismes, fût transporté sur l'esplanade d'Uzés pour en purger les prisons qui régorgeaient de détenus. Ce vœu homicide avait été exaucé: l'église de Saint-Etienne avait

le département du Gard, à juger le fanatisme des uns et l'imprudence des autres. Heureux, si ceux qui t'ont connu et qui me liront, peuvent dire que tes principes revivent dans mon ouvrage!

(1) Ce monument d'extravagance est à la date du 16 floréal an 2. Il est adressé, par son titre, au comité de sûreté générale, au représentant du peuple Borie, et à tous les sans-culottes de la république.

Ans de J.C. 1794.

été transformée en tribunal, et une des chapelles latérales avait été disposée en cachot, pour y déposer les condamnés pendant les quelques instans qui s'écoulaient entre leur jugement et l'exécution. Le 9 thermidor arriva à temps pour épargner aux auteurs de ce vœu les remords qui n'auraient pas sans doute tardé à se faire sentir.

La même division que nous voyons dans les subalternes régnait au sein de la convention. Robespierre craignit des rivaux ; il les immola successivement à son ambition, jusqu'à ce que ses propres satellites, prévoyant le sort qui leur était destiné, le prévinrent et le renversèrent de son trône ensanglanté.

Les premières victimes de sa politique furent les membres dirigeans du parti de la commune ; le célèbre Danton ne tarda pas à avoir le même sort : il périt avec plusieurs de ses amis.

Au faîte de la puissance, le tyran crut affermir son pouvoir en établissant un culte nouveau, dont il se réservait sans doute d'être le souverain pontife. Il institua la fête de l'Être suprême, qu'il fit célébrer à Paris avec la plus grande solennité; mais le discours qu'il prononça à cette occasion donna la preuve qu'il n'avait point abandonné ses projets sanguinaires. Ses plus serviles partisans, menacés eux-mêmes, sentirent, enfin, qu'il fallait périr ou secouer son joug. Le 9 thermidor délivra la France, et Robespierre avec une centaine de ses complices reçurent la mort.

La nouvelle de cette révolution était parvenue à Nismes, et le tribunal révolutionnaire conservait encore son audace. Des victimes montèrent sur l'échafaud le 13 thermidor. Boudon, dans une séance de la société populaire, à la date du 18, osa dire que la convention avait fait assassiner Robespierre, St.-Just et tous les membres de la commune de Paris. Mais, le lendemain, tous les sicaires qui, la veille, soutenaient encore Courbis et le tribunal révolutionnaire, se tournèrent contre eux : ils accusèrent Boudon et Courbis. Boudon, chassé de la tribune, se brûla la cervelle au sein de l'assemblée. Il invita vainement Giret à imiter son exemple; celui-ci avait porté des pistolets, mais n'osa pas en faire usage. Courbis, les membres du tribunal révolutionnaire, un nommé Bertrand, beau-frère de Gas (1), et Allien, concierge de la prison des Capucins, furent arrêtés et conduits au palais de justice. Cependant la société populaire et le conseil-général de la commune de Nismes, composé des mêmes individus, ne croyaient pas encore laisser échapper le pouvoir. Satisfaits de s'être débarrassés de Giret, Courbis et des membres du tribunal révolutionnaire, ils osèrent, le 22 thermidor, écrire à la convention pour obtenir que la révolution, ou, pour mieux dire, que le pouvoir révolutionnaire de la terreur ne fît aucun pas rétrograde (2).

Ans de J. C. 1794.

(1) Si cruellement assassiné en 1790 (*Voy. tom.* 3, *pag.* 498.)

(2) Cette adresse est à la date du 22 thermidor.

Ans de J.C. 1794.

L'assemblée eût désiré sans doute exaucer les vœux de ses partisans ; elle recouvra sa liberté, reprit les rènes du gouvernement, mais ne changea pas de principes. La justice fut lente ; les prisons ne s'ouvrirent qu'avec des formes désespérantes. Comment penser que les Bilhaud-Varenne, les Collot-d'Herbois, le dévastateur de Lyon, voudraient rétablir le règne de la justice !

Le 28 du même mois de thermidor, la société populaire de Nismes donnait à Courbis les noms de Sylla, de Catilina, et demandait qu'il fût mis en jugement ainsi que le tribunal révolutionnaire (1).

Une tentative d'assassinat sur le représentant Tallien devint, le 2 complémentaire an 2, l'objet de nouvelles protestations de dévouement à la convention nationale, et de nouveaux encouragemens à se conserver au pouvoir (2).

Cette assemblée avait envoyé des députés dans tous les départemens, pour en étudier l'esprit et arrêter les excès de la terreur. Nous ne pensons pas que son projet fût d'en abolir entièrement le régime (3); mais la force des choses, l'élan des peuples

(1) Adresse à la convention, du 28 thermidor.

(2) Autre adresse à la convention, du 2 complémentaire an 2.

(3) Le comité de salut public, qui avait si long-temps dominé la convention, avait été renouvelé, mais n'avait pas été supprimé. Les mêmes formes du gouvernement de la terreur existaient encore, le même despotisme pouvait renaître.

Ans de J.C. 1794.

long-temps comprimé, devaient bientôt leur faire sentir que l'on ne pouvait régner que par l'ordre et par la justice; que les grands coupables qui avaient versé des torrens de sang français devaient être punis. Les premières mesures de la convention, insuffisantes pour satisfaire cet esprit public qui se développait avec force, obligèrent en quelque sorte les parens des victimes à se faire justice eux-mêmes. Il s'établit en plusieurs endroits de la France, notamment à Lyon et à Marseille, une réaction thermidorienne qui immola plusieurs individus, qu'il aurait mieux valu laisser périr de la main du bourreau. La vengeance populaire est d'ailleurs aveugle: plusieurs individus succombèrent victimes de vengeances particulières.

A Paris, ce furent les jeunes gens qui firent fermer le club des Jacobins, renversèrent dans tous les lieux publics le buste de Marat, et forcèrent la convention à en expulser les restes du Panthéon. Ce fut encore le cri des peuples et l'indignation des Parisiens, qui contraignirent la convention à livrer aux tribunaux Carrier, Lebon et Fouquier-Thinville (1).

L'audace des terroristes n'était point entièrement

(1) *Carrier*, le farouche dépopulateur de la Vendée, l'inventeur des noyades de Nantes et des bateaux à soupapes; *Lebon*, proconsul pendant la terreur à Arras et Cambray, dont il décima la population; *Fouquier-Thinville*, accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, principal instrument des fureurs de Robespierre.

Ans de J. C. 1794. abattue; les complices de Carrier, les membres du comité révolutionnaire de Nantes, osèrent, au sein de la capitale, célébrer leur acquittement par une orgie publique. Auguis et Serre, représentans du peuple envoyés à Marseille, surpris inopinément dans leur hôtel par un mouvement terroriste, coururent les plus grands dangers.

Les premiers commissaires de la convention, envoyés à Nismes après le 9 thermidor, furent Perrin et Goupilleau : à peine osèrent-ils faire lever le séquestre sur les biens des suspects non détenus, et accorder quelques secours aux prisonniers, ainsi qu'à leurs familles, dont les biens restèrent encore en proie aux dilapidations des agens de la terreur : on crut faire beaucoup de grâce aux femmes, enfans, pères et mères des détenus, en leur permettant de conserver, dans leurs maisons dépouillées, l'usage de quelques meubles et du linge le plus indispensable (1). Les comités révolutionnaires survécurent encore en France, à la chute de Robespierre, on ne suspendit pas même la vente des biens des condamnés, malgré les réclamations des familles (2).

Cependant les temples de la raison, où l'on continua d'aller, entendirent bientôt un autre lan-

(1) *Voy.* l'arrêté des représentans du peuple Perrin et Goupilleau, à la date du 20 fructidor an 2 (6 septembre 1794).

(2) L'auteur a vu vendre à l'encan ses propres meubles, saisis sur la tête de son oncle, dans le mois de brumaire an 3, plus de trois mois après le 9 thermidor.

gage (1). La société populaire de Nismes fut régénérée ; les plus exaltés s'en éloignèrent ou en furent expulsés ; les anciens proscrits revinrent ; les membres de la société des républicains français, rappelés dans leurs foyers, s'y réunirent sans difficulté. Une des premières démarches de la société régénérée fut de dénoncer Borie et de demander sa mise en jugement. Une assemblée générale de la commune et des principaux habitans fit la même démarche (2). Ans de J.C. 1794.

Uzès, qui se traînait toujours sur les pas de Nismes, demanda à son tour la mise en jugement de Voulland.

Des poursuites judiciaires furent dirigées contre les membres du tribunal révolutionnaire et leurs principaux fauteurs. Boudon s'était donné la mort, au milieu de la société populaire, Giret avait pré-

(1) Nous regrettons que le défaut d'espace nous prive de transcrire dans nos notes un discours prononcé par M. Larnac, auteur de la tragédie de Thémistocle, dans le temple de la raison à Uzès, le 19 janvier 1795, et qui avait pour épigraphe ces deux vers de Voltaire :

> Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes !

Ce discours, plein de mouvement et de chaleur, interprète des sentimens que tout le monde éprouvait, fit la plus grande sensation. Il fut imprimé à Uzès.

(2) Cette pétition ou adresse à la convention est remarquable par le tableau des persécutions qu'avaient éprouvées les habitans du Gard. Nous en avons déjà cité quelques passages.

Ans de J.C. 1794. venu par un suicide la vengeance des lois (1). Bertrand, accusateur public, Baumet, juge du tribunal révolutionnaire, Bertrand-des-Grignons, beau-frère de Gas, Nogaret, prêtre apostat, avaient été massacrés par la populace, en les transférant du palais à la citadelle, malgré l'escorte qui les accompagnait. Courbis, Moulin et Jean Allien, avaient subi le même sort dans les prisons, dont les cachots furent enfoncés. L'acte d'accusation, contre tous ceux qui survécurent, fut dressé; mais bientôt des ordres supérieurs firent languir les poursuites, et successivement tous les prévenus sortirent de prison (2).

Cependant la rareté des subsistances se faisait sentir dans toute la France; l'émission des assignats mis en circulation, le maximum et le gaspillage qui avait eu lieu, étaient les principales causes de la disette. La crainte de la mort avait, pendant le régime de la terreur, maintenu la valeur du papier-monnoie presque au pair du numéraire; mais,

(1) Le prêtre Rovère avait imité cet exemple dans les prisons d'Alais; Giret avait été prêtre aussi. Quels exemples, quels fruits de l'apostasie!

(2) Les membres de la commission révolutionnaire d'Orange avaient été arrêtés. Traduits d'abord à Paris, ils coururent, en passant à Lyon, les plus grands dangers. La populace irritée voulait les immoler à sa fureur. De Paris ils furent renvoyés à Avignon, pour y être jugés: ils furent condamnés par le tribunal criminel de Vaucluse, et exécutés malgré leurs protestations contre l'irrégularité de leur jugement.

dès que cette crainte eut cessé, cette valeur imaginaire baissa dans une progression effrayante, et les cultivateurs ne voulaient plus le recevoir en paiement de leurs grains. Ans de J. C. 1794.

C'est au milieu de ces craintes et de ces agitations diverses, que la France vit s'écouler les derniers mois de l'année 1794 : c'est de la même année que datent la perte de St.-Domingue et l'établissement du gouvernement de Toussaint Louverture, qui, sous le nom de la république française, s'empara de l'autorité.

Nos armées, cependant, étaient victorieuses de la coalition; elles avaient remporté, sous le commandement de Jourdan, le 26 juin, la victoire brillante et décisive de Fleurus; Pichegru marchait à la conquête de la Hollande, et nos troupes entrèrent à Amsterdam dans le mois de janvier 1795.

Aux représentans Perrin et Goupilleau, avait 1795.
succédé, dans le département du Gard, Girot-Pouzol. Chargé d'une mission plus expresse et plus consolante, il fit rendre la liberté à tous les détenus (1). On renouvela les autorités (2); les

(1) Il fit connaître sa mission par une proclamation du 30 pluviôse an 3.

(2) Déjà Perrin et Goupilleau avaient rappelé plusieurs des anciens municipaux, et chassé la plupart des principaux suppôts de la terreur; mais la réforme avait été faite d'une main timide, et nous voyons encore figurer beaucoup de signatures des membres de la municipalité terroriste, dans une proclamation du conseil-général de la commune de

Ans de J.C. comités révolutionnaires de surveillance cessèrent
1795. leurs fonctions.

Il est un fait dont il faut convenir. Le régime de la terreur avait atteint les protestans autant que les catholiques : le nombre de leurs victimes était en proportion de la population des deux religions (1) ; il eût été même peut-être plus considérable de leur côté, s'il n'avaient fui à temps, et si leurs principaux négocians ne s'étaient réfugiés à Gênes et à Genève. La raison en était simple : ils possédaient le pouvoir. C'étaient eux qui avaient opposé de la résistance à la faction terroriste, et qui, sans calculer leurs forces, avaient été les principaux partisans et les moteurs du fédéralisme dans le Gard. Ils se présentèrent après le 9 thermidor pour ressaisir l'autorité, et n'eurent pas de concurrens. Ils firent valoir avec habileté les persécutions qu'ils avaient éprouvées. Ils représentaient des idées d'ordre et de paix ; le parti catholique n'existait plus, ou, du moins, n'avait plus de chefs en évidence. Le vœu des protestans fut rempli : le pouvoir passa tout entier dans

Nismes, à la date du 29 fructidor an 2. La réforme opérée par Girot-Pouzol fut plus complète. La municipalité, le département et le district, furent entièrement renouvelés. Une proclamation à la date du 18 prairial an 3 fit connaître les changemens.

(1) Les tableaux des condamnés appartenans au département du Gard, exécutés à Nismes ou dans les autres villes du royaume, offrent 105 catholiques, 51 protestans et un juif.

leurs mains; une circonstance particulière vint encore au secours de leur ambition. Ans de J.C 1795.

La disette générale menaçait le département; le prix du blé, devenu trop cher pour le peuple, dépassait, dans certains lieux, 120 fr. la salmée; il ne fut bientôt plus possible d'obtenir du pain chez les boulangers, qui n'étaient alimentés que par les distributions que leur faisait la commune. Des réquisitions furent faites aux habitans des campagnes, exigées même avec violence, mais ne produisirent que de faibles résultats. Plusieurs des protestans réfugiés à Gênes vinrent au secours de leur ville natale; ils s'engagèrent à fournir, en traites sur Paris, la valeur de dix mille émines de grains (1). Le gouvernement accorda des secours : on acheta du blé à l'étranger; on envoya des commissaires à Marseille, où l'algérien Jacob Coenbakri faisait arriver des blés qu'il vendait au poids de l'or; mais tous ces moyens étaient insuffisans, et le reste du département du Gard éprouvait le même sort que Nismes. La disette fut à son comble; les plus privi-

(1) Ce traité fait honneur à ceux qui le souscrivirent. Nous signalons à la reconnaissance publique MM. Paul Maystre et comp.e, André neveu, Vieusseux et comp.e, Bruguière et comp.e, Frat-Maystre, Marc Daumezon, Claude Verdier, Jean Abric, Rivet neveu et comp.e, Dhombre neveu, Defer, tous alors réfugiés à Gênes. Ce furent les maisons André neveu et Paul Maystre, qui fournirent les traites, dont les autres signataires du traité garantissaient le remboursement dans les proportions convenues entre eux.

Ans de J. C. 1795. légiés n'obtenaient qu'un pain noir payé fort cher, et dont la distribution n'était autorisée qu'en raison du nombre des individus qui composaient chaque famille. Uzés eut son commissaire, qui fut assez heureux pour que les greniers de la commune pussent toujours suffire à la consommation.

La Provence était agitée : le parti terroriste était loin d'y être abattu, et la réaction thermidorienne multipliait chaque jour ses assassinats. Les représentans du peuple Auguis et Serre avaient été successivement remplacés par Espert, Cadroy, Chambon, Isnard, Mariette et Guérin. On accusait Isnard et Cadroy d'encourager la réaction, plutôt que de chercher à en arrêter les excès. Chambon était loin de mériter le même reproche, mais il ne déploya aucune vigueur dans une administration difficile et orageuse.

Chaque jour éclairait à Marseille de nouvelles vengeances. De leur côté, les terroristes soulevècent les ouvriers de l'arsenal de Toulon, qui pillèrent le magasin des armes, s'emparèrent de quelques pièces d'artillerie, retinrent prisonniers les représentans du peuple, et marchèrent sur Marseille (1).

(1) Deux représentans du peuple étaient alors à Toulon, Brunel et Niou Le premier, après de vains efforts pour rétablir le calme, perdit sa tête et se brûla la cervelle; le second, traîné par les cheveux dans les rues par les factieux, parvînt cependant à se sauver, et se réfugia sur l'escadre. Trois autres représentans du peuple en mission dans le reste du département du Var, accourus pour comprimer

Chambon était seul dans cette ville à cette époque: Isnard et Cadroy vinrent le joindre, et tous ensemble réunirent des troupes pour soumettre les insurgés. La garde nationale de Marseille fournit deux bataillons; toutes les contrées environnantes offrirent des renforts; mais ils étaient complètement inutiles. La troupe de ligne, sous le commandement du chef de brigade Pacthod, suffit pour dissiper les révoltés, qui, marchant sans ordre et presque sans chefs, opposèrent peu de résistance.

L'armée fit plusieurs prisonniers, dont la plupart, conduits à Marseille, furent enfermés au fort Saint-Jean. Cette prison fut forcée en plein jour par une bande d'assassins, auxquels s'étaient joints plusieurs des gardes nationaux revenus de l'expédition contre les Toulonnais. Tous les prisonniers renfermés dans les cachots qui purent être enfoncés, périrent. On compta les cadavres de cent sept victimes (1).

Une commission militaire envoya encore au

la révolte, Guérin, Poultier et Chiappe, furent retenus prisonniers. Ce dernier, plus courageux, secondé de quelques amis, força, le sabre à la main, la garde qui s'opposait à son passage, et sortit de la ville. (*Histoire de Marseille*, t. II, pag. 557.)

(1) La vengeance du peuple est toujours aveugle. « Aucun « des grands criminels (dit l'historien de Marseille, pag. 570), « aucun des vrais suppôts de la première terreur, ne perdit « la vie. Les cachots qui les contenait ne furent point forcés. « Les fils du duc d'Orléans furent épargnés et même pro- « tégés par les assassins. »

Ans de J. C. supplice plusieurs des prisonniers faits dans le
1795. combat.

Les Tarasconnais imitèrent l'exemple de Marseille ; vingt-trois détenus dans le château, accusés de terrorisme, furent égorgés et précipités dans le Rhône. Partout le fédéralisme provençal déshonora sa victoire.

A Nismes, à l'exception du massacre du tribunal révolutionnaire, fruit d'un premier mouvement d'indignation long-temps comprimé, il y eut peu de réactions : on ne compte guère d'autre assassinat que celui d'un nommé Pascal, un des suppôts du tribunal, tué sur le chemin d'Uzés le 28 prairial, et dont la mort fut depuis vengée par une commission militaire.

Malgré les agitations de la province, Paris était le centre des mouvemens du parti terroriste, qui ne pouvait se résoudre à abandonner le pouvoir. La convention eut à lutter contre plusieurs insurrections, et les efforts employés à diverses reprises pour soulever les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ; la rareté des subsistances était le prétexte ordinaire dont se servaient les agitateurs. Les journées de tumulte les plus remarquables sont celles du 8 germinal et du 1.er prairial an 3.

Dans cette dernière, la salle des séances de la convention se trouva envahie par une populace en armes ; le représentant du peuple, Féraud, fut égorgé, sa tête mise au bout d'une pique, et ce trophée sanglant placé sous les yeux de Boissy-

d'Anglas qui occupait en ce moment le fauteuil du président : il s'inclina devant les restes de son collègue, et étonna les factieux par son courage.

Ans de J. C. 1795.

La montagne triompha un instant : un gouvernement révolutionnaire fut improvisé par acclamations ; mais la garde nationale vint au secours de l'assemblée ; les décrets arrachés par la violence furent rapportés ; plusieurs députés montagnards et quelques-uns des meneurs du peuple arrêtés et mis en jugement. Nous devons signaler parmi ces grands coupables Borie, celui dont la tyrannie proconsulaire avait rempli de deuil le département du Gard pendant la terreur.

La journée recommença le lendemain ; les faubourgs prirent les armes : la convention forma une armée sous le commandement de Pichegru, dont les dispositions eurent bientôt soumis les rebelles.

L'histoire nous rappelle, dans cette occasion, le souvenir d'Aubry, le député de Nismes à la convention, le chef des massacreurs aux funestes journées du mois de juin 1790. Il était, à l'époque dont nous parlons, attaché au parti de la Gironde, et faisait partie du comité chargé d'organiser l'armée qui dissipa les rebelles.

Le lendemain du jour où la convention triomphait à Paris, l'armée marseillaise dissipait les insurgés de Toulon.

La France cependant était encore sans gouvernement et sans constitution. Le 23 juin 1795 fut présentée celle de l'an 3. Deux pouvoirs y figuraient :

Ans de J. C. un directoire exécutif, composé de cinq membres; 1795. et un corps législatif divisé lui-même en deux conseils, dont le premier, sous le nom de *conseil des cinq cents*, proposait et discutait la loi, que le second, appelé *conseil des anciens*, avait le droit de sanctionner ou de rejeter. Cette constitution, quoique vicieuse, fut d'abord favorablement accueillie; elle donnait au moins l'espoir de sortir du chaos où l'on était plongé.

La convention, qui voyait sa mission terminée, voulut elle-même présider à l'essai de son nouvel ouvrage, et décréta que les deux tiers de ses membres feraient partie du nouveau corps législatif. La France presque entière s'indigna d'une mesure arbitraire qui violait la constitution avant même de l'avoir mise en exécution. Toutes les sections de la commune de Paris se prononcèrent avec violence; elles s'armèrent pour chasser la convention de son trône usurpé. Celle-ci mit à la tête de ses troupes Barras, qui prit pour le seconder les généraux Bonaparte et Cartaux. Les partis en vinrent aux mains le 13 vendémiaire; la convention triompha; Cartaux épargna le sang français, mais il coulait par torrens, disent les historiens, du côté où commandait Bonaparte : il dirigeait l'artillerie. Dévoré d'ambition, et jaloux de se faire connaître, il ne négligea point cette occasion (1).

(1) Bonaparte était à Marseille à l'époque de l'insurrection des Toulonais; il comptait être employé contre eux

1795.

Le royalisme n'avait pas été entièrement étranger à ce mouvement ; les princes n'avaient jamais perdu l'espoir de rentrer en France. La garde nationale de Paris fut désarmée ; la convention rendit la fameuse loi du 3 brumaire (2), qui remit en vigueur tous les décrets de persécution contre les émigrés, leurs parens et les prêtres. Le lendemain, elle déclara que son règne avait pris fin.

Immédiatement après la journée du 13 vendémiaire, elle envoyait Fréron en mission dans la Provence, pour faire cesser la réaction thermidoriene et rétablir le calme. Ce commissaire eut à apaiser des troubles qui commençaient à se manifester dans les départemens de la Drôme et de Vaucluse ; ils étaient encore occasionnés par les décrets de la convention qui appelaient les deux tiers de ses membres au corps législatif. Les assemblées primaires de Montélimart s'étaient mises en révolte ouverte contre cette mesure.

En exécution de la nouvelle constitution, ces assemblées se réunirent dans toute la France, pour compléter le corps législatif. En général, toutes

par les représentans du peuple ; mais il paraît que l'on se méfia de lui, et la préférence fut donnée à Pacthod. Il partit alors secrètement pour Paris, et s'attacha à Barras, devint le principal instrument du triomphe de la convention à la journée du 13 vendémiaire, et marcha, depuis cette époque, à pas de géant, dans la carrière de l'ambition et de la gloire.

(2) 25 octobre 1795.

Ans de J. C. les élections, quoique faites, en quelque sorte, 1795. sous le canon de vendémiaire, furent hostiles au gouvernement, et prouvèrent que la convention avait été prévoyante, dans l'intérêt de sa conservation, en réduisant à un tiers le renouvellement des membres du corps législatif.

A Nismes, les élections furent dictées par une autre politique. Ce fut le parti protestant et fédéraliste qui l'emporta et dirigea les choix.

Le nouveau tiers élu se rendit bientôt à Paris, et le corps législatif réuni composa le directoire. Les choix tombèrent sur Barras, Laréveillère-Lepaux, Letourneur de la Manche, Rebwell et Carnot.

Les écrivains qui tracent le tableau des moeurs du temps nous peignent la France, et notamment Paris, agités par la fureur des plaisirs, l'immoralité et la corruption à l'ordre du jour, le désordre régnant dans toutes les branches du gouvernement. Il n'y avait encore ni lois ni religion; on continuait de persécuter les prêtres; les finances étaient en proie au gaspillage le plus affreux; on eut recours à un emprunt forcé; les assignats, entièrement avilis, furent remplacés par des mandats territoriaux, qui eurent bientôt le même sort; la plupart des fortunes se virent bouleversées; le commerce était anéanti; les armées manquaient de tout, et la victoire les favorisait encore.

Parmi les événemens qui ont rendu mémorable l'année 1795, nous devons signaler le désastre de

Quibéron, la bataille navale livrée par l'amiral Villaret-Joyeuse, et qui, malgré la bravoure de nos marins, acheva d'anéantir notre marine; la mort de Louis XVII au Temple, Madame royale rendue à sa famille, échangée contre le général Beurnonville et les députés que Dumouriez avait livré aux Autrichiens.

Ans de J.C. 1795.

L'année 1796 commença par une faute grave que commit le corps législatif, et qui le rendit solidaire des crimes de la convention. On fit célébrer comme une fête l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et l'assemblée prêta à cette occasion un nouveau serment de haine à la royauté.

Déchirée au dedans, avilie par ses administrateurs, la France se relevait par ses victoires. Bonaparte commençait ses immortelles campagnes d'Italie.

Les armées du Rhin, commandées par Pichegru, 1796.
n'imitèrent pas d'abord cet exemple; c'est de cette époque que date dans l'histoire la défection de ce général. Il fut rappelé, et Moreau le remplaça. Dès lors les deux armées d'Italie et d'Allemagne rivalisèrent de gloire. Si Moreau, mal soutenu par Jourdan, fit des pas rétrogrades, il s'illustra par une retraite que tous les guerriers ont admirée.

Le département du Gard jouissait de la paix (1),

(1) Le ministre de la justice, par une lettre du 11 avril 1796, ordonnait des poursuites contre les assassins de Courbis, des membres du tribunal révolutionnaire et de Pascal; ses ordres restèrent sans exécution; on n'avait fait et on ne fit à cette époque que des informations insignifiantes.

Ans de J. C 1796. lorsque sa tranquillité fut troublée un instant par de nouveaux mouvemens qui se firent sentir dans la Lozère.

Châteauneuf-Randon fut envoyé dans le Gard, où il réunit quelques troupes, avec lesquelles il parcourut d'abord les Hautes-Cévennes et pénétra dans la Lozère pour y rétablir la paix. Il n'éprouva aucune résistance, mais ne laissa que d'odieux souvenirs dans les lieux qu'il parcourut. Les administrations de son armée organisée à Nismes, étaient, en grande partie, composées de citoyens de cette ville. Après ce triomphe facile, il vint, en qualité de commissaire, surveiller la foire de Beaucaire.

Parmi les événemens de l'année 1796, nous ne pouvons passer sous silence la mise en liberté des enfans du duc d'Orléans, prisonniers à Marseille, qui furent envoyés aux Etats-Unis, où leur frère aîné, en quittant le continent européen, avait promis de les joindre.

Les élections de la fin de l'année 1796 furent, comme les précédentes, hostiles au système que protégeaient encore les débris de la convention. Plusieurs royalistes secrets furent appelés au corps législatif; ceux de Nismes auraient eu des chances de succès, sans le refus constant de ceux que leur choix avait désignés. Le général Pichegru fit partie des nouveaux élus.

Nul événement ne signala à Nismes l'année 1797. Nous savons seulement que, dans cette ville, comme dans tout le reste de la France, le langage

révolutionnaire était toujours en usage, et que toutes les autorités renouvelaient, chaque année, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie (1). Ans de J.C. 1796.

Quant aux événemens généraux, ils étaient pleins d'intérêts. Le directoire réprimait à Paris la conjuration de Babœuf; Bonaparte continuait ses victoires en Italie : elles forçaient Louis XVIII à abandonner l'asile qu'il avait trouvé à Véronne, dans les états de Venise; nos armées entraient dans les états du pape; Catherine, impératrice de Russie, descendait au tombeau, au moment où elle venait de s'unir à la coalition; le roi de Prusse disparaissait de la scène politique, après avoir fait sa paix avec la France, et Washington, en Amérique, renonçait au pouvoir; depuis peu de mois, Amédée, roi de Sardaigne, avait quitté la vie; la propagande menaçait d'embraser toute l'Europe. 1797.

Mais par dessus tous les événemens dominaient les triomphes de Bonaparte en Italie; des préliminaires de paix étaient signés à Leoben; l'Autriche reconnaissait les limites de la France, telles qu'elles avaient été décrétées par la convention, tracées par le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; deux républiques nouvelles se formaient dans l'Italie (2), et l'ancienne

(1) Nous avons sous les yeux, en traçant ces lignes, un discours imprimé, prononcé, le 29 janvier 1797, par Rabaud-Dupuy jeune, frère de Rabaud-Saint-Etienne, nommé commissaire du directoire exécutif auprès de l'administration centrale du Gard.

(2) La république lombarde et la république ligurienne, composées des états de Gênes.

Ans de J. C. république de Venise, essentiellement aristocratique, cessait d'exister. Quant à la république
1797. française, elle était parvenue, vis-à-vis de l'étranger, à son plus haut période de gloire : Hoche, Moreau, Bonaparte, commandaient les armées, marchaient de triomphe en triomphe, et la sublime Porte lui envoyait des ambassadeurs.

Malgré tant de gloire au dehors, au dedans tout était confusion : les partis étaient loin de s'entendre. Les royalistes paraissaient pleins d'espoir, et en effet, la crainte de voir reparaître le régime de la terreur, le mépris qu'inspirait l'administration du directoire vue de près, faisaient pencher tous les esprits vers l'idée que le retour des Bourbons pouvait seul donner la paix. Mais les révolutionnaires, quoiqu'infiniment moins nombreux, marchaient en phalange serrée, et savaient faire aux circonstances le sacrifice de leur opinion, lorsque les royalistes, désunis, sans mot d'ordre, sans aucun point de ralliement, n'étaient pas même d'accord entre eux. Ils conspiraient ouvertement, mais avec tant de maladresse que l'on méprisa assez les chefs d'une conspiration ourdie à Paris, pour les laisser vivre après le jugement d'une commission militaire, qui les avait condamnés à la peine de mort.

La division qui régnait en France, régnait encore dans le corps législatif. Le tiers de ses membres avait été renouvelé pour la seconde fois (1) :

(1) C'est à ces élections que M. Chabaud-Latour, commen-

les conventionnels cessaient d'avoir une majorité acquise ; l'assemblée, fatiguée du scandale avec lequel s'opérait à prix d'argent, dans les bureaux du directoire, les radiations de la liste des émigrés, avait remis en question la loi du 3 brumaire, et celle-ci avait éprouvé quelques modifications. Les députés se divisaient en deux clubs ou salons, que l'on appelait *de Salm* et *de Clichy*, formant deux partis bien distincts ; le premier, composé des vétérans de la révolution ; le second, plus nombreux mais moins compact, présentait une réunion hétérogène de gens modérés, de royalistes constitutionnels, et même de quelques royalistes purement monarchiques : il n'offrait aucun ensemble. La majorité du directoire, malgré l'élection de Barthélemy, suivait le parti de la révolution, que Carnot paraissait avoir abandonné.

Dans cette position, il fut facile au directoire, qui disposait de l'armée, des Jacobins et de la trésorerie, de s'affranchir de la tutelle du corps législatif. Le coup-d'état dont les deux conseils étaient menacés, était prévu depuis plusieurs jours. La commission du conseil des anciens n'osa prendre aucune mesure, malgré les avis vigoureux des généraux Pichegru et Willot. Augereau était arrivé à Paris avec une division de l'armée d'Italie, pour soutenir

çant sa carrière de législateur, fut nommé, par les assemblées du Gard, membre du conseil des cinq-cents avec M. Reynaud de Lascours, tandis que M. Rabaud-Dupuy était nommé en même temps au conseil des anciens.

Ans de J. C. 1797. le directoire, qui triompha sans combattre. Quatre-vingt-quatre prétendus conspirateurs furent condamnés à l'exportation à Sinnamary; dix-sept seulement furent arrêtés. Parmi les proscrits, figuraient deux membres du directoire Barthélemy, et Carnot: celui-ci évita par la fuite le sort qui lui était destiné.

Cette journée rétablit le règne des républicains: elle fit connaître à l'armée sa force, et le 18 fructidor prépara le 18 brumaire. Les déportations ne se bornèrent point à la première liste de proscription; elles continuèrent. Députés, prêtres, émigrés, écrivains, étaient envoyés par cargaison à la Guiane. La loi du 3 brumaire, qui rappelait toutes les lois persécutrices contre les émigrés, fut de nouveau invoquée; des commissions militaires ou conseils de guerre, établis dans presque tous les départemens, étaient chargés de son exécution.

Une commission, qui siégea à Nismes, dans l'église des Récolets, fit fusiller, en vertu de cette loi, M. Cairoche, prêtre, et plusieurs particuliers portés sur la liste des émigrés, dont ils n'avaient pu se faire radier.

Peu de jours avant le 18 fructidor, le département du Gard fut témoin d'un événement qui menaça sa tranquillité, et passa cependant presque inaperçu. M. le baron de Saint-Christol, émigré, rentré en France à l'aide de la tolérance des autorités, forme tout à coup le projet de lever dans le Midi l'étendard de la guerre civile. Il prétend, dans le précis de ses mémoires qu'il a publiés

en 1818, qu'il fut encouragé dans sa résolution par deux députés, membres du conseil des cinq-cents (1). Quoi qu'il en soit, il lance une proclamation, réunit deux ou trois cents hommes, arrive au point du jour à la tête du pont de St.-Esprit, le traverse sans coup férir, et s'empare de la citadelle aux cris de *vive le Roi !* Cette expédition lui valut de se rendre maître de quatre canons, autant de caissons, trente barils de poudre, et une grande quantité de cartouches ; elle n'eut pas d'autres résultats. Dès le lendemain, M. de Saint-Christol évacua le Saint-Esprit, où il eût été facilement enfermé, pour marcher, à ce qu'il prétend, sur Orange ; il soutint un engagement avec un détachement de hussards, envoyé à sa poursuite ; mais, le même jour, la nouvelle de la journée du 18 fructidor se répandit, sa petite armée l'abandonna, il fallut fuir, et il fut heureux de regagner la Suisse (2).

Ans de J.C. 1797.

Le 18 fructidor changea tout à fait la face de la France : Merlin de Douai et François de Neufchâteau remplacèrent au directoire Carnot et Barthélemy. Les administrations se remplirent des

(1) Il désigne en termes exprès dans ses mémoires, pag. 58, M. Job Aimé et M. Madier, qu'il appelle *son parent*, père de M. Madier-Montjau.

(2) Ces mémoires sont pleins de détails curieux, et qui font honneur au courage du baron de Saint-Christol. Ils prouvent combien il eût été facile, à cette époque, de royaliser la France.

Ans de J.C. partisans du système républicain. Teste père, ancien
1797. procureur-syndic de l'administration départementale, fut nommé administrateur provisoire du département.

1798. Les deux partis se préparaient aux élections de l'an 6 : « Elles furent hideuses en France, dit « Galet (1), et offrirent le tableau de la démocratie « en délire. » Le directoire avait déchaîné toutes les passions : en voulant écraser le royalisme, il s'était mis, en quelque sorte, à la discrétion des républicains, ennemis non moins redoutables pour lui.

Le département du Gard présentait la même agitation ; mais le parti protestant, qui était alors au pouvoir, ne se rendit pas sans combat. Il connaissait toute l'importance pour lui des élections à faire : d'un autre côté, Teste était le chef déclaré des républicains. Les deux partis s'accusaient mutuellement, l'un de vouloir chercher à royaliser la France, et l'autre d'avoir l'intention de rétablir la terreur (2). Les protestans comptaient dans leurs rangs deux hommes qui, quoique catholiques, leur étaient complètement dévoués, et leur devaient même leur carrière politique. Vigier et Blanc-Pascal, audacieux, accoutumés (il faut leur rendre cette justice) à braver les orages de la révolu-

(1) Continuateur d'Anquetil, tom. 1.er, pag. 420.

(2) On peut consulter, parmi les écrits de cette époque, une adresse signée à Nismes le 1.er germinal an 6, un écrit de Teste père, du 3 germinal, et un mémoire publié par son fils, le 20 du même mois.

tion : ils étaient alors, l'un président et l'autre accusateur public du tribunal criminel du Gard. Ils ne craignirent point de s'engager dans une lutte inégale. Ans de J.C. 1798.

Le directoire favorisait Teste : deux de ses partisans, Bouyer de Saint-Esprit, et Channut, de Roquemaure, avaient été nommés, par arrêté du 12 ventôse, pour remplacer Vigier et Blanc-Pascal. Ceux-ci ne se découragèrent pas. Blanc-Pascal, comme accusateur public, soutient qu'il existe un complot pour priver les citoyens honnêtes de l'exercice de leurs droits politiques dans les assemblées primaires, livrer ces assemblées aux anarchistes, et rétablir le gouvernement révolutionnaire. Il adresse sa dénonciation à tous les officiers judiciaires du département, fait informer à Bagnols, à Nismes et au Saint-Esprit ; place Teste, Channut et Bouyer à la tête de la conspiration, et fait lancer contre eux des mandats d'arrêt.

L'administration départementale protégea Teste, qui fut arrêté cependant et gardé à vue par des gendarmes, pendant long-temps, dans les bureaux même de l'administration.

Une démarche aussi hardie n'eut pas tout le résultat que ses auteurs s'en étaient promis ; Blanc-Pascal et Vigier ne conservèrent point leurs postes, et furent en effet remplacés par Bouyer et Channut, rendus à la liberté ; mais la confusion la plus étrange régna dans les élections : les partis se séparèrent, les républicains se formèrent à part

Ans de J. C. 1798. en assemblées primaires ; ils réunirent la majorité dans peu de cantons (1).

Le même désordre était général dans toute la France, et partout les excès furent commis par les républicains (2).

Le directoire prit le parti de faire un choix dans

(1) Le mémoire publié par M. Teste fils, dont nous avons déjà fait mention, s'exprime en ces termes, pag. 10 :

« Nous avons observé avec douleur que, dans presque « toutes ces assemblées, des intrus, des hommes que la loi « en repoussait, ont voulu absorber le droit des vrais ci- « toyens français ; que, dans certaines, *la saine partie a été* « *forcée de céder la place à la partie gangrenée*, et de se « former à part en assemblées primaires et communales, « afin d'éviter ou l'effusion du sang, ou toute participation « aux injures qui étaient faites à la loi ; que, dans d'autres, « où les républicains en ont plus imposé par leur énergie, « les royalistes ont formé des assemblées illicites, qu'ils vou- « draient faire légitimer ; qu'enfin, en plusieurs sections, « quand un républicain a voulu paraître et dire un seul mot, « il a été hué, menacé, souvent excédé, toujours présenté « comme ayant les poches pleines de mandats d'arrêt, et « par là nommément désigné aux poignards. Tel est le fruit « des machinations de Vigier, Blanc-Pascal et consorts, qui « ont eu soin de répandre ces abominables bruits. »

(2) Dans un message adressé au corps législatif, le directoire s'exprimait en ces termes :

« Pendant les élections de l'an 6, le bonnet rouge a rem- « placé la cocarde blanche ; partout les voies de fait ont « éclaté ; les bureaux ont été livrés partout aux anarchistes. « A Metz, les noms de Marat et de Babœuf ont été invo- « qués ; à Vezoul on a demandé Barrère et Billaud, le sang « a coulé à Marseille, à Vendôme, au Mans, à Périgueux ;

les élections au gré de son caprice et d'exclure tous les députés montagnards qu'il avait à redouter. Le corps législatif céda ; il est certain que cette décision déchirait la constitution, rendait la liberté des élections illusoires, mais elle empêcha sans doute le retour de la république. D'un autre côté, elle fit sentir à la France l'impossibilité de parvenir à une paix stable, sous un gouvernement qui se jouait de tous les principes.

Le traité de Campo-Formio, signé au milieu de cette crise, quelque glorieux qu'il fût pour la France, n'excita presque aucune sensation ; il semblait que le 18 fructidor eût tari toutes les sources de la joie publique.

En exécution de ce traité, un congrès s'ouvrit à Rastadt ; le directoire y envoya des plénipotentiaires, mais avec des pouvoirs équivoques ; il ne voulait point la paix. La guerre recommença bientôt ; les plénipotentiaires français, sortis de Rastadt, furent assassinés par une cinquantaine d'hommes vêtus en hussards autrichiens. Deux d'entre eux périrent ; le troisième, Jean Debry, ne reçut que de légères blessures. La nouvelle de cet assassinat, répandue en Europe, fut accueillie de plusieurs

« à Avignon, on a saisi 3,000 exemplaires de la constitution « de 1793.

« Paris était le point central de ce vaste complot. Dans « une de ces assemblées on a proposé d'arracher le cœur d'un « chouan ; et le motionnaire s'est chargé d'exécuter ce for- « fait. » (Gallet, tom. 1.er, pag. 423.)

Ans de J.C. manières : le directoire accusa l'Autriche et l'Angle-
1798. terre ; l'Autriche se justifia, et, si ce problème politique est encore à résoudre, plusieurs historiens n'ont pas hésité à penser que le directoire était moins étranger que l'empereur d'Autriche à cet événement.

Le directoire fit marcher des troupes contre le pape, et s'empara de la capitale du monde chrétien. Le prétexte fut l'assassinat d'un français tué dans une émeute. Rome fut érigée en république.

1799. Le théâtre de la guerre s'agrandit. Le Piémont, le royaume de Naples, la Toscane et la Suisse, furent envahis par la France ; mais la coalition reçut le renfort d'une armée russe, qui arriva en Italie.

Malgré les nombreuses entreprises du directoire, son imprévoyance égalait sa mauvaise foi et sa témérité. Schœrer, qui commandait en Italie, fut battu sur l'Adige : les revers se succédèrent avec une rapidité effrayante ; l'armée manquant de tout, était abandonnée à elle-même. Macdonald, qui avait évacué Naples, éprouve un échec sur la Trébia ; Joubert, qui avait remplacé Schœrer, perd la bataille de Novi, où il est tué ; Moreau, qui servait à ses côtés, comme volontaire, prend le commandement de l'armée, et son dévouement sauve la France d'une invasion. Bientôt, d'ailleurs, la coalition fut dissoute : la dissention se mit parmi les Autrichiens et les Russes ; Masséna battit ces derniers à Zurich, et, mécontens de leurs alliés, ils quittèrent l'Italie.

Cependant nous avions perdu toutes nos conquêtes en Italie ; et les débris de nos armées, quoique couverts de gloire, étaient réduits à défendre les états de Gênes. Nos frontières étaient menacées, le découragement était général dans l'intérieur, l'audace du jacobinisme sans égale : les élections avaient été presque toutes en sa faveur.

Ans de J.C. 1798.

A peine le nouveau tiers élu eut-il pris place au corps législatif, qu'il fit connaître et ses principes et ses intentions. Il accusa trois des directeurs des désastres de la France, et les destitua : Treillard, Lareveillère-Lepaux et Merlin furent remplacés par Goyer, Moulins et Roger-Ducos, choisis parmi les républicains. Rebwell avait déjà été remplacé l'année précédente par Sieyes : il ne restait plus de l'ancien directoire que Barras qui trahissait tous les partis, et traitait secrètement avec les princes (1). La marche du corps législatif tendait à nous rejeter sous le joug d'une nouvelle convention, quand Bonaparte vint arracher la France à ses craintes, et la sauver pour établir le régime militaire.

Qu'avait-il fait pendant ces longues années de deuil ? Le directoire, ennemi de toutes les réputations, qui avait proscrit Pichegru, éloigné Moreau des armées, avait accordé à Bonaparte un honorable exil en Egypte, où la victoire l'avait suivi.

(1) Capefigue, dans son *Histoire de la Restauration*, tom. 1.er, pag. 128, trace le détail de ces négociations que le 18 brumaire vint interrompre.

Ans de J. C. Instruit de nos désastres, de l'avilissement du
1799. pouvoir, dévoré d'ambition, il avait quitté son armée et était arrivé inopinément à Paris. Il écouta tous les partis, s'entendit avec deux des directeurs, mit en fuite les trois autres, et changea la face du gouvernement.

Il n'entre point dans notre sujet de tracer le récit des journées des 18 et 19 brumaire, à jamais celèbres dans notre histoire. La révolution qui s'opéra fut accueillie partout avec joie : elle relevait la France ; elle présentait un avenir riant à toutes les espérances(1); elle fut sans secousses et notamment à Nismes, où l'on craignait le régime de la terreur, que les menées du parti républicain faisaient redouter. Blanc-Pascal, en fuite depuis sa lutte avec Teste, revint dans ses foyers et prit place au barreau.

Pendant les années qui s'étaient écoulées depuis la mort de Louis XVI jusques au jour où un soldat heureux était venu s'asseoir sur le trône, Nismes

(1) « Les républicains (dit l'historien de Marseille, pag. « 608) proclamaient Bonaparte le soutien de leur cause, « parce qu'il n'avait jamais cessé d'en parler le langage ; les « amis de la religion, voyant qu'il relevait les autels, lui « exprimaient leur reconnaissance ; les royalistes croyaient « qu'il jouait le rôle de Monck. Chacun le regardait comme « le seul homme qui pût nous préserver du retour de l'anar- « chie, et nous réconcilier avec la justice. La France con- « fiante ne l'accepta point comme un maître ; elle voulut « seulement l'honorer comme le premier de ses citoyens. »

avait vu peu d'établissemens se former dans son sein ; l'on avait cependant achevé de couvrir les aqueducs et les fossés qui bordaient les anciens remparts ; les boulevarts étaient tracés. 1799.

La ville possédait, à l'époque de la terreur, deux salles de spectacle : l'une, très-ancienne propriété particulière, était située en face des arènes (1) ; l'autre, récemment construite sur les plans de M. Adam, machiniste de Feydeau, était située au nord de la ville, dans le voisinage des casernes, et appartenait à une compagnie d'actionnaires. Borie ordonna qu'elles seraient démolies toutes deux ; l'une, pour avoir servi de lieu de réunion au club des républicains français, et l'autre, parce que l'assemblée générale des sections y avait tenu ses séances pendant le fédéralisme. Cet arrêté fut exécuté aux dépens des propriétaires ; mais les principales constructions de la nouvelle salle furent néanmoins conservées. On démolit l'autre de fond en comble : on conserva seulement un jeu de paume qui faisait partie du même bâtiment.

Après le 9 thermidor les actionnaires firent réparer la salle moderne. La France était avide de plaisirs : et des troupes d'acteurs se formaient dans toutes les villes. Un incendie, résultat de l'imprudence du machiniste, la consuma, à la fin de l'année 1797, et, pendant qu'une nouvelle com-

(1) Elle appartenait à M. Lecointe.

pagnie s'organisait pour créer celle qui existe aujourd'hui, des trétaux furent élevés au jeu de paume.

On jeta les fondemens du nouveau théâtre, d'après les plans de M. Meunier, architecte, dans le mois de prairial an 6, correspondant à l'année 1798. Les travaux furent poussés avec activité; la nouvelle salle se trouva bientôt en état de recevoir les acteurs; mais sa façade principale et les deux façades latérales ont resté long-temps imparfaites ou à peine tracées. Nous aurons soin de signaler l'époque à laquelle ce monument a été entièrement terminé.

L'académie de Nismes était dispersée depuis long-temps, et ne fut pas reconstituée après le 9 thermidor : elle dut par la suite ce bienfait au consulat.

Le gouvernement s'était cependant occupé de l'éducation, et avait senti le besoin de remplacer tous les corps enseignans entièrement détruits. Des écoles centrales avaient été organisées : celle de Nismes réunissait neuf professeurs, qui enseignaient la grammaire, les langues anciennes, les belles-lettres, l'histoire, le dessin, les mathématiques, la chimie et la physique expérimentale, la législation : on réunit à la bibliothèque de la ville les débris de celles des corporations religieuses supprimées. Elle fut ouverte au public, et un bibliothécaire fut préposé à sa conservation.

Un jury présida à ses divers choix, qui furent

approuvés par l'administration départementale, le 10 avril 1796.

Il nous reste à faire connaître les écrivains que Nismes avait à regretter, et dont la plupart périrent sur l'échafaud dans ces temps où le talent était un titre de proscription.

Rabaud-Saint-Etienne (*Jean-Paul*), ministre protestant, membre de l'assemblée constituante et de la convention, mort à Paris en 1793, auteur d'un *Précis historique sur la révolution*, et de plusieurs écrits politiques. Il avait publié, avant la révolution, une brochure qui lui fait honneur, et que nous avons citée plusieurs fois dans cet ouvrage; elle est intitulée : *Hommage à la mémoire de M. de Becdelièvre, évêque de Nismes*. Il avait fait preuve d'érudition dans une *Lettre sur les ouvrages et la vie de M. Court de Gébelin*, et dans ses *Lettres à M. Bailly, sur l'histoire primitive de la Grèce*. Ecrivain élégant, zélé pour sa religion, il fut long-temps le guide et le coryphée du parti protestant à Nismes; dès qu'il en eut assuré le triomphe, il professa des principes modérés, suivit à la convention la bannière des Girondins, résista à la tyrannie de la minorité, et périt victime de son courage.

Nous n'avons point cité parmi ses ouvrages un roman, dans lequel il s'était plu à réunir sur la tête d'un protestant proscrit toutes les calamités et toutes les persécutions que des édits, depuis long-temps oubliés ou révoqués, auraient pu autoriser. M. Rabaud-Saint-Etienne vivait dans un

siècle de tolérance ; il avait été appelé à Paris par M. de Malesherbes lui-même, pour aider à la rédaction de l'édit de 1787, qui rendait les droits civils aux protestans. Il était parvenu à l'assemblée constituante porté par les suffrages des catholiques de Nismes : c'est une vérité que nous avons déjà prouvée (1). Il nous a été donc impossible de placer le roman intitulé : *Aventures d'Ambroise Borely*, empreint d'un fanatisme religieux exagéré, à côté de l'hommage rendu à la mémoire de l'évêque de Nismes.

M. *Teissier de Marguerittes*, député à l'assemblée constituante, assassiné révolutionnairement à Paris en 1794, membre des académies de Lyon, de Montauban et de Nismes, auteur d'une tragédie intitulée : *la Révolution de Portugal*, qui n'est pas restée au théâtre, et de plusieurs discours académiques. Nous citerons, parmi les ouvrages qui lui font le plus d'honneur, le discours qu'il prononça dans le mois de février 1791, à la barre de l'assemblée constituante, pour faire connaître les véritables coupables des crimes de la bagarre de Nismes, et justifier la municipalité à la tête de laquelle il était placé.

Boyer-Brun, royaliste zélé, rédacteur d'un journal créé à Nismes dans les premières années de la révolution, coopérateur du *Journal du Languedoc*. Il accepta la mission délicate d'aller

(1) *Voy.* tom. III, pag. 404 de cet ouvrage.

à Paris défendre le parti catholique contre ceux qui, après l'avoir égorgé, l'accusaient d'avoir été le provocateur de la bagarre. Il remplit sa tâche avec courage et talent; il publia, à cette occasion, plusieurs écrits imprimés à Paris. On peut leur reprocher un peu d'exagération dans les faits. Dénoncé à Fouquier-Thinville, et voué à la mort par la société populaire de Nismes, la hache révolutionnaire trancha ses jours en 1794. Sa mort prématurée l'empêcha de publier un *Cours élémentaire de philosophie naturelle*, auquel il travaillait depuis long-temps, et qui a dû rester imparfait.

Renaud de Génas (*Jean-Jacques-Maurice*), magistrat intègre, savant distingué. Il avait formé un riche cabinet de gravures et une bibliothèque remarquable par le nombre et le choix des livres. Il n'a laissé cependant d'autres titres à la réputation d'écrivain, que quelques discours académiques et sa coopération à presque tous les travaux de l'académie de Nismes, dont il avait été, en 1752, un des plus zélés restaurateurs.

Il périt à Nismes sur l'échafaud en 1794.

Meynier (*Etienne-David*), autre victime de la terreur, égorgé à Paris en 1794, député à l'assemblée constituante, auteur d'un discours couronné en 1753 à l'académie de Pau, et d'un *Mémoire sur les sciences des Gaulois*. Ces deux ouvrages ont été imprimés dans les recueils du temps. Plusieurs autres du même auteur sont restés inédits: ils attestent que M. Meynier s'occupait beaucoup

de l'étude des mœurs antiques. La *Topographie de Nismes* donne aux œuvres inédites de M. Meynier les titres de *Mémoires sur l'hospitalité exercée par les anciens; sur les cérémonies que les Romains observaient à leurs funérailles; sur leurs vœux et sur leur dévouement, et sur les découvertes faites à Herculanum.*

Vincens (*Alexandre*), membre de l'académie de Nismes, mort dans cette ville en 1794, auteur d'une foule d'ouvrages dont la *Topographie de Nismes* donne la liste. La plupart traitent de la science de l'économie politique et commerciale; ils sont presque tous inédits. Les deux seuls écrits de cet auteur qui aient été imprimés, consistent en un discours dont l'objet était de prouver combien *l'humanité est une vertu nécessaire aux gens de lettres*, et en un *Mémoire historique sur les Amazones.*

Dorthes (*Jacques-Anselme*), docteur médecin de la faculté de Montpellier, membre de la société royale des sciences de la même ville, correspondant de la société royale d'agriculture de Paris, et de la société linéenne de Londres, mort à la fleur de son âge, en 1794, à l'armée des Pyrénées orientales, dans les hôpitaux au service desquels il s'était volontairement dévoué. Il a laissé plusieurs mémoires estimés sur la lithologie et l'insectologie. On lui doit la découverte de l'orthésia characias, insecte auquel il a donné son nom, et dont il publia la description.

Razoux (*Jean*), docteur en médecine, secrétaire particulier de l'académie de Nismes, membre correspondant de la société médico-physique de Bâle, de l'académie des sciences de Paris, de la société royale de médecine de la même ville, et de la société des sciences de Montpellier, mort à Nismes en 1798.

Ses premiers ouvrages furent consacrés à des recherches sur les anciens peuples, sur les monumens et les usages antiques. Il s'était associé avec le marquis de Rochemore, pour la composition d'un ouvrage sur les antiquités de Nismes, dont il ne reste que des fragmens dans les recueils de l'académie de cette ville. Il donna, sur les mêmes sujets, et lui appartenant en propre, un *Mémoire sur les grands chemins des Romains*; un autre *Mémoire sur les consécrations des anciens, particulièrement sur celle d'Auguste et sur le temple de ce prince bâti à Nismes*.

Les ouvrages publiés par lui comme médecin, sont : *Lettres physiques et anatomiques sur l'organe du goût*; *Lettres à M. Belletête sur les inoculations faites à Nismes*; *Tables nosologiques et météorologiques*; *Essai sur l'usage de la douce-amère dans les maladies dartreuses*; *Mémoire sur les épidémies*. Ce dernier travail lui mérita une médaille d'or décernée par la société royale de médecine de Paris. M. Razoux faisait partie de la municipalité courageuse de Nismes à l'époque désastreuse de 1790.

LIVRE XXVIII.

Dans aucun temps peut-être l'histoire du monde n'a eu à retracer plus de révolutions que pendant les années du règne dont nous avons à présenter l'esquisse ; jamais l'Europe civilisée n'a vu plus de trônes ébranlés, et de nouveaux royaumes se former ; jamais aussi l'histoire des villes n'a été et n'a dû être plus pauvre en événemens particuliers.

Un seul fait dominait et occupait en France, la guerre. Un seul homme attirait tous les regards, dirigeait d'une main puissante tous les rouages du gouvernement, et leur imprimait une marche rapide mais uniforme, jusqu'à ce que, trop pressés, ils se brisèrent eux-mêmes entre ses mains.

Les peuples admirèrent son génie, obéirent long-temps en aveugles, ou gémirent victimes de son ambition démesurée; mais toutes les contrées de la France eurent le même sort, éprouvèrent les mêmes vicissitudes : l'histoire d'une ville était celle de tout le royaume.

Lorsque Napoléon monta sur le trône sous le nom de premier consul, tous les partis l'appelaient par leurs voeux, et tous furent trompés. Les républicains eurent un despote; les royalistes, qui lui supposaient le désir de rétablir les Bourbons, le virent poursuivre cette famille sur tous les trônes de l'Europe, et jeter en holocauste au jacobinisme un de ses plus précieux rejetons.

La victoire, qui le favorisa long-temps, cimenta sa puissance; les factions étonnées se turent. Au dehors, la gloire du nom français couvrit le monde; l'Europe fut tributaire; le Corse eut une cour de roi, et la fille des César, conquise par lui, devint sa compagne.

Au dedans, nos manufactures furent protégées; nos conquêtes favorisèrent l'exportation de notre industrie; mais les bras manquaient au commerce et à l'agriculture. Des monumens s'élevaient dans toutes nos villes, des promenades embellissaient leurs dehors, mais leur population régulièrement moissonnée les laissait désertes; les belles-lettres, les arts, se virent encouragés, mais asservis; l'église parut sortir de ses ruines, mais un schisme scandaleux la divisa; son chef, le successeur des apô-

tres, fut insulté, détrôné et traîné de prison en prison ; l'éducation devint toute militaire, les colléges n'offrirent qu'une pépinière de soldats, mais bientôt le cri des peuples se fit entendre à travers les chants de la victoire.

Enfin, le fardeau devint insupportable ; la population, décimée par coupes réglées et par anticipation, ne put suffire à la consommation ; les charges étaient toujours croissantes ; les pères de famille qui voulurent se réserver un soutien, se virent forcés de se réduire à la mendicité ; les mères pleurèrent leur fécondité. La fortune abandonna des drapeaux dégoûtans de sang ; avec les désastres parurent la misère et l'invasion, et cependant un prestige soutenait encore l'homme de la victoire ; le soldat se multipliait et prodiguait ses jours pour soutenir un trône à demi-brisé, lorsque, abandonné par ceux en qui il avait mis sa confiance, sa chute devint inévitable et changea la face de l'Europe.

Tel est le tableau des quinze années du règne de Napoléon. A travers de si grands intérêts, quelle place pourrait occuper l'histoire d'une ville qui a subi toutes les chances du gouvernement impérial, mais dont les annales n'offrent aucune circonstance particulière digne d'attention. Nous n'avons pas eu la prétention d'écrire celle de France, nous avons cherché seulement à lier à cette histoire les événemens qui ont agité notre ville natale. Une carrière difficile et pénible à parcourir

nous attend encore : pour franchir plus vite l'espace qui nous en sépare, nous nous bornerons à donner dans ce livre une chronique sèche et rapide des événemens généraux et des faits particuliers à Nismes.

Le nouveau gouvernement improvisé se composait d'un sénat-conservateur, d'un corps législatif, divisé lui-même en tribuns et législateurs, et de trois consuls nommés pour dix ans, dont un seul possédait réellement toute l'autorité. Ans de J. C. 1800.

Les administrations départementales furent remplacées par un préfet et des conseillers de préfecture. M. Dubois, le premier préfet qui parut à Nismes, fut appelé à ces fonctions le 2 mars.

La nomination des maires des villes appartint au gouvernement ; son premier choix tomba pour Nismes sur M. Fornier de Valbry. Les tribunaux de département furent supprimés, les deux degrés de juridiction rétablis ; chaque arrondissement de sous-préfecture eut un tribunal de 1.re instance : Nismes obtint une cour d'appel dont le ressort se composa de quatre départemens.

Les événemens généraux que nous avons à indiquer sont : des ouvertures de paix faites politiquement à l'Angleterre par le premier consul, qui voulait flatter le vœu de la population, et refusées par cette puissance ; la pacification de la Vendée ; les succès de l'armée du Rhin, commandée par Moreau qui pénétrait au cœur de l'Allemagne ; enfin le passage du mont Saint-Bernard et la bataille célèbre

Ans de J.C. de Marengo, dont le succès, long-temps douteux,
1800. entraîna de nouveau la conquête de l'Italie.

Le préfet s'occupa à Nismes de plusieurs arrêtés de police ; il prohiba les jeux de hasard auxquels on se livrait avec fureur : plusieurs fortunes avaient été ébranlées.

Il rétablit l'académie, dont les membres étaient dispersés, et encouragea ses travaux. Il créa un institut local de santé et de salubrité ; des prix à titre d'encouragement furent accordés à plusieurs médecins du département qui présentèrent les meilleurs mémoires sur divers sujets de leur art.

On créa, dans la même année, à Nismes, un octroi municipal, dont les produits paraissaient d'abord uniquement destinés au soutien des hospices ; mais ils n'ont pas tous conservé cette destination primitive.

1801. Les débris de notre armée en Egypte évacuèrent cette contrée et revinrent en France sur des vaisseaux anglais.

La bataille de Hohenlinden, gagnée par Moreau dans le mois de décembre de l'année précédente, amena la paix signée à Luneville le 9 février, qui donna à la France pour frontières l'embouchure de l'Escaut, le Rhin, le Jura, les Alpes et les Pyrénées.

Il fut, à cette époque, permis de croire un instant à la modération du premier consul, qui s'arrêtait au milieu de ses victoires ; mais il avait besoin de paix pour affermir son gouvernement dans l'intérieur.

La France vit d'ailleurs avec peine plusieurs com-

plots se former contre ses jours (1). Il sut faire tourner l'intérêt qu'il inspirait au profit de son autorité. Cent dix individus, choisis parmi ceux qu'il redoutait le plus, furent proscrits et condamnés à la déportation sans jugement, par une simple décision du conseil d'état. Il obtint du corps législatif l'organisation

Ans de J.-C. 1801.

(1) Le plus connu de ces complots est celui par lequel on attenta, dans la rue Saint-Nicaise, à la vie du premier consul, au moyen d'une machine infernale. Il est certain qu'il dut la conservation de ses jours au hasard et à l'adresse de son cocher. Quelques secondes décidèrent de son sort.

Déjà on avait saisi une première machine infernale à peine confectionnée, et attribuée à un ingénieur nommé *Chevalier*, qui avait été condamné à mort avec plusieurs de ses prétendus complices.

Généralement, le public ne s'accorda ni sur le but de ces complots, ni sur leurs auteurs ; les uns ne doutèrent point que l'on n'en voulût aux jours de Bonaparte ; d'autres crurent apercevoir un but plus profond et plus mystérieux, celui de jeter sur sa personne un grand et puissant intérêt pour préparer les esprits aux changemens que l'on voulait opérer dans le gouvernement. Le préfet de police accusa les jacobins ; le ministre de la police accusa tout à la fois les jacobins et les royalistes. « La vérité, » dit Gallais, tom. II, pag. 47, « est que S. Régent et Charbon, « qui furent arrêtés comme premiers auteurs et fabricateurs « *de la machine infernale*, venaient d'Angleterre, se di« saient *royalistes*, et s'étaient déshonorés par des excès « dans la guerre de la Vendée. Les révélations firent tom« ber sur le gouvernement anglais et sur le parti roya« liste de vagues et odieux soupçons, que la probité de « l'histoire doit repousser. »

Ans de J.-C. 1801. des tribunaux spéciaux, et le pouvoir le plus absolu s'établit sous l'apparence de formes constitutionnelles.

Bonaparte s'alliait en même temps avec Paul I.er, empereur de Russie; mais ce monarque périt dans la même année, assassiné par ceux qu'il avait comblés de bienfaits.

De tous les actes du gouvernement du premier consul, le plus politique sans doute, parce qu'il satisfaisait la majorité des Français, fut le concordat qui rétablissait le culte catholique. Il rendit la paix à l'église, ratifia la vente des biens du clergé, et créa une nouvelle circonscription pour les diocèses. Le département du Gard fit partie de l'évêché d'Avignon.

Malgré le rétablissement du culte, toutes les cérémonies extérieures demeurèrent interdites à Nismes, à cause de la présence d'un consistoire protestant.

Le 13 mars 1801, tous les prêtres échappés à la persécution, qui se trouvaient dans le département du Gard au nombre de cinquante-deux, prêtèrent serment de fidélité (1).

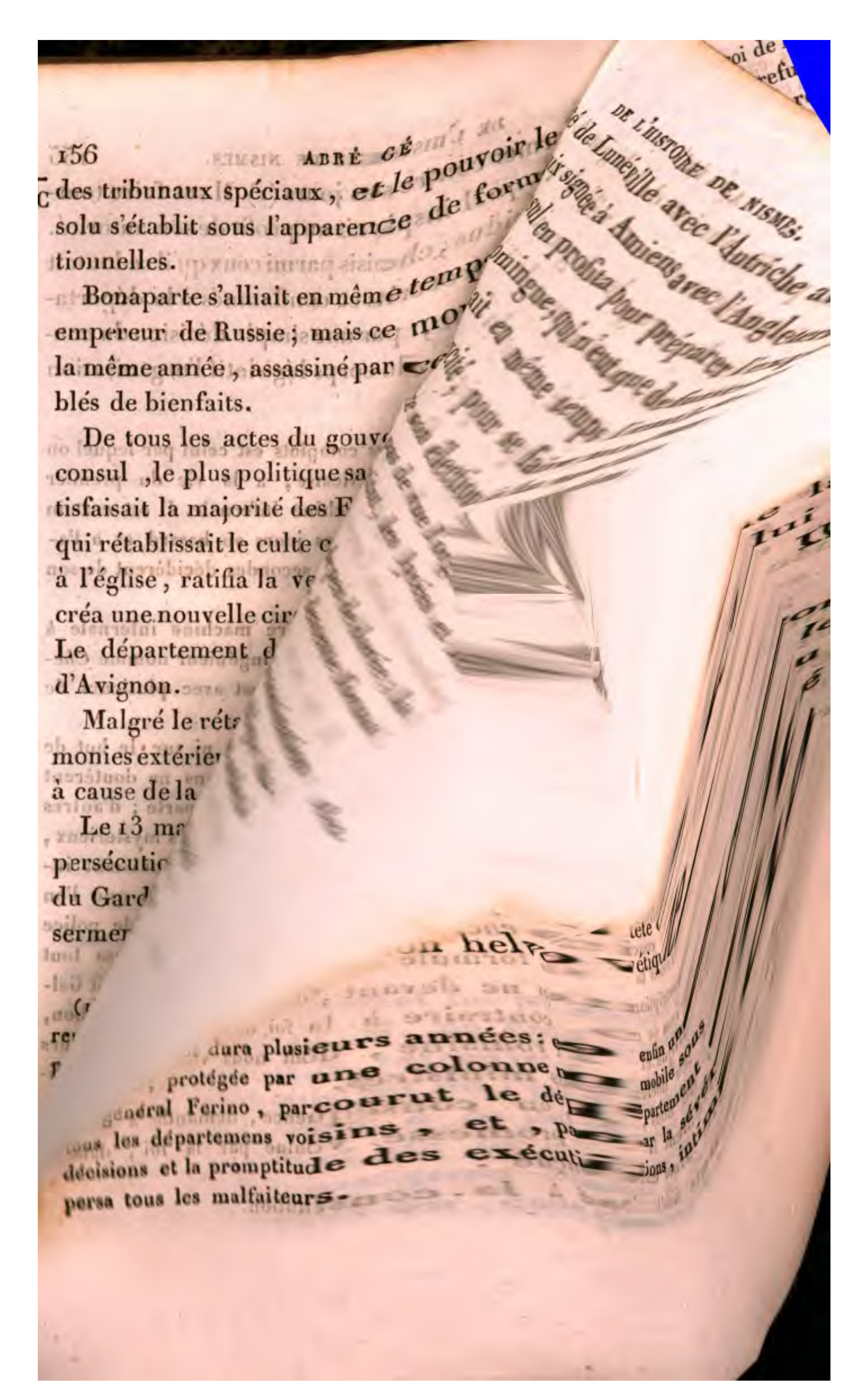
(1) Cette prestation de serment fut précédée d'un discours remarquable prononcé par M. de Rochemore. On ne sera pas sans doute fâché de le retrouver ici : « Nous venons « en ce jour, comme ministres de l'église catholique, apos- « tolique et romaine, *donner à la puissance temporelle les « témoignages du respect et de la soumission, dont nous « trouvons l'obligation consignée dans les livres saints.* « Cette qualité de ministres du culte catholique, qui nous

Le traité de Lunéville avec l'Autriche avait été suivi de la paix signée à Amiens avec l'Angleterre ; le premier consul en profita pour préparer l'expédition de Saint-Domingue, qui n'eut que de funestes résultats. Il utilisait en même temps l'enthousiasme qu'il avait excité, pour se faire nommer consul à vie et soumettre son élection à la sanction du peuple ; il ne perdait pas de vue l'organisation de l'intérieur, créait l'institut, les lycées et les écoles spéciales. Ans de J.C. 1801.

La paix avec l'Angleterre fut de peu de durée ; la guerre recommença ; un projet de descente forma le camp de Boulogne.

L'année 1802 se fit remarquer par la nomination de Bonaparte à la présidence de la république italienne ; dont les députés se réunirent par son ordre à 1802.

« honore et qui nous est si précieuse, indique assez et l'esprit
« qui nous conduit et le but qui nous amène devant vous.
« Nous venons, dans l'esprit et selon les règles sacrées
« de l'église, *avec l'assentiment de notre premier pasteur*,
« promettre fidélité au gouvernement, pour acquitter un
« devoir de nos conciences. C'est dans ces sentimens que
« nous souscrivons la formule exigée par le gouvernement,
« et cette souscription ne devant, dans aucun temps, nous
« engager à rien de contraire à la foi de l'église catholi-
« que, apostolique et romaine, dont nous voulons vivre
« et mourir les fidèles ministres.
« Chacun de nous, en conséquence, demande à faire
« individuellement la promesse voulue par la loi, dans
« sa formule ainsi conçue :
« Je promets fidélité à la constitution.



des tribunaux spéciaux, et le pouvoir le
solu s'établit sous l'apparence de form
tionnelles.

Bonaparte s'alliait en même temp
empereur de Russie; mais ce mo
la même année, assassiné par
blés de bienfaits.

De tous les actes du gouv
consul, le plus politique sa
tisfaisait la majorité des F
qui rétablissait le culte c
à l'église, ratifia la ve
créa une nouvelle cir
Le département d
d'Avignon.

Malgré le rét
monies extérie
à cause de la

Le 13 ma
persécutio
du Gard
sermen

de Lunéville avec l'Autriche
signée à Amiens avec l'Angleterre
en profita pour préparer
qui n'eut que de
en même temps
pour se fai

... dura plusieurs années:
, protégée par une colonne
général Ferino, parcourut le dé
tous les départemens voisins, et, p
décisions et la promptitude des exécuti
persa tous les malfaiteurs.

…oi de France l'abandon de ses droits, Ans de J.C.
…refus (1). 1803.
…rétablissait l'ordre, préparait
…ès-avancé, qui fut terminé
…uisait le notariat, créait
…et de pharmacie.
…unée nous offrent la 1804.
… Pichegru, trompés
…e astucieuse qui

…es mourant
…échafaud;

…remier
… être trop
…roduire, quoi-
…ps l'aient donnée.
… Bonaparte avec ceux
valeur, ses talens mili-
…usieurs actes d'administration;
à mon peuple me sera toujours
…ompe, s'il croit m'engager à tran-
droits. Loin de là il les établirait lui-
… pouvaient être litigieux, par la démarche
…t en ce moment.

« …ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race « et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a impo- « sées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chré- « tien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier « soupir : fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, « me respecter jusque dans les fers; successeur de Fran- « çois I.er, je veux du moins dire comme lui : *Nous avons* « *tout perdu fors l'honneur.* »

Ans de J.C. 1802. Lyon, et par l'institution de la légion d'honneur, qui devint entre ses mains un véhicule puissant pour enflammer le courage de ses guerriers.

A Nismes, un mandement de l'évêque fit reconnaître son autorité, et traça la formule des prières pour la république et pour les consuls.

Le département du Gard était en proie au brigandage. Des bandes, qui se livraient aux mêmes excès, étaient organisées dans l'Ardèche et principalement dans l'arrondissement de l'Argentière. Il fallut prendre des mesures sévères pour arrêter ces désordres (1).

Il ne nous reste plus qu'à signaler quelques mesures intérieures, prises pour réprimer la mendicité, veiller à la conservation du canal de Beaucaire à Aiguesmortes et du Grau de cette ville, arrêter le défrichement des biens communaux, et propager l'usage du calcul décimal dans les poids et mesures.

1803. L'ambition du premier consul n'était déjà plus un problème. Au titre de président de la république italienne, il réunit sur sa tête celui de protecteur de la confédération helvétique. Il faisait

(1) Cet état dura plusieurs années : enfin une commission militaire, protégée par une colonne mobile sous les ordres du général Ferino, parcourut le département du Gard et tous les départemens voisins, et, par la sévérité de ses décisions et la promptitude des exécutions, intimida et dispersa tous les malfaiteurs.

demander au roi de France l'abandon de ses droits, Ans de J.C.
et éprouvait un refus (1). 1803.

En France, il rétablissait l'ordre, préparait le code civil déjà très-avancé, qui fut terminé l'année suivante, organisait le notariat, créait les écoles de médecine et de pharmacie.

Les annales de cette année nous offrent la 1804.
conjuration de Georges et de Pichegru, trompés et attirés à Paris par une police astucieuse qui avait deviné leurs projets.

On en connaît les résultats : Georges mourant avec plusieurs de ses complices sur l'échafaud;

(1) La réponse de Louis XVIII à l'envoyé du premier consul, à la date du 26 février 1803, ne peut être trop connue; nous nous faisons un devoir de la reproduire, quoique presque toutes les histoires du temps l'aient donnée.

« Je ne confonds pas, disait-il, M. Bonaparte avec ceux « qui l'ont précédé. J'estime sa valeur, ses talens mili« taires. Je lui sais gré de plusieurs actes d'administration; « car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours « cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à tran« siger sur mes droits. Loin de là il les établirait lui« même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche « qu'il fait en ce moment.

« J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race « et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a impo« sées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chré« tien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier « soupir : fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, « me respecter jusque dans les fers; successeur de Fran« çois I.er, je veux du moins dire comme lui : *Nous avons « tout perdu fors l'honneur.* »

Ans de J. C. 1804. Pichegru, assassiné dans les cachots du temple; Moreau, compromis, acquitté, mais exilé.

Ce procès fut suivi de l'assassinat judiciaire du duc d'Enghien, crime affreux et sans excuse même politique, à moins que l'on ne donne à Bonaparte la pensée de vouloir faire périr un des plus redoutables rejetons de la maison Bourbon, ou celle d'offrir une garantie aux grands coupables de la révolution, pour les asservir à son char dans les nouveaux projets qu'il formait.

Il les mit bientôt à jour : un sénatus-consulte organique du mois de mai changea encore une fois la face du gouvernement, et donna au premier consul le titre d'empereur.

Cette importante révolution nécessita la création d'une cour et de grands dignitaires. Les tribunaux et ceux qui les composaient changèrent de nom. La légion d'honneur fut de nouveau dotée et organisée; elle eut ses officiers et ses dignitaires. Un corps, qui prit le nom d'université impériale, fut mis à la tête de l'enseignement, et lui imprima la direction que désirait le nouveau monarque. Pour sanctionner tant d'innovations, on attira à Paris le chef de l'église, et ses mains pontificales donnèrent l'onction sainte au front de l'usurpateur (1).

(1) Le Saint-Père ne tarda pas à se repentir de sa complaisance. Napoléon, qui l'avait appelé et entouré de ses respects, pour placer sous la garantie de la religion sa couronne et sa dynastie, éleva bientôt d'autres prétentions

Nismes élevait son palais de justice dont la construction fut attristée par un accident (1). Ans de J.C. 1804.

M. Dubois, victime d'une intrigue et de dénonciations clandestines, se vit révoqué et remplacé par M. d'Alphonse.

L'administration du nouveau préfet fut généralement sévère : les moindres désirs du chef de l'état étaient pour lui des ordres souverains ; mais, dans toutes les questions d'intérêts particuliers ou d'administration, il se renfermait dans les bornes d'une stricte légalité, quoiqu'il eût souvent à se défendre de prétentions exagérées.

que le pape crut devoir rejeter. Gallais, après avoir retracé les suites de la faute commise par le chef de l'église en venant en France (pag. 183 et suiv., tom. II), s'exprime en ces termes : « L'empereur avait pensé que le « pape ne pouvait plus rien lui refuser, après lui avoir « accordé deux choses aussi extraordinaires que le concordat « et son ministère pour le couronnement. En conséquence, « il lui fit proposer par ses ministres l'échange de Rome « contre un état plus riche dans un autre pays. Le pape « n'hésita pas un moment à repousser une si étrange pro- « position ; elle fut renouvelée plusieurs fois et autant de « fois rejetée. L'empereur ne s'attendait pas à ces refus réi- « térés. Il fut très-mécontent, mais il n'en parla plus, et, « remettant l'exécution de son projet à un autre temps, « il se vengea lâchement du pape, en le livrant à la dé- « rision des philosophes de sa cour, à la hauteur insul- « tante de ses ministres, et aux acclamations dérisoires d'une « populace mal apprise. »

(1) La voûte du vestibule était à peine élevée qu'elle s'écroula et ensevelit plusieurs ouvriers sous ses débris.

Ans de J.C. L'ambition de Napoléon n'était point satisfaite :
1805. à la couronne impériale des Français il joignit celle du royaume d'Italie. Il réunit Gênes à la France, envahit la Toscane dont il dota une de ses sœurs, et plaça sur la tête de deux de ses frères les couronnes de Naples et de Hollande.

La guerre fut de nouveau déclarée à l'Autriche, et terminée dans une campagne par la bataille d'Austerlitz, malgré la réunion de l'armée russe aux Autrichiens.

Napoléon occupa Vienne et le palais de l'empereur d'Allemagne, qui, forcé de demander la paix, renonça à un titre dont plusieurs siècles avaient consacré l'usage, pour prendre celui d'empereur d'Autriche. Il abandonna en Italie les états de Vénise, de Parme, de Plaisance et de Toscane (1).

(1) La puissance de Napoléon était telle à cette époque, qu'un ordre émané de lui, un simple décret, organisaient de nouveaux états et changeaient la face de l'Europe.

Ainsi, le sénat apprit par un message que la Hollande venait d'accepter un roi.

Un décret réunit les provinces vénitiennes au royaume d'Italie.

Par un second, le royaume de Naples fut donné au prince Joseph, et rendu héréditaire dans sa famille.

Des décrets successifs donnèrent en toute souveraineté au prince Murat les duchés de Clèves et de Berg ; à la princesse Pauline et à son époux, le prince Borghèse, la principauté de Guastalla ; au maréchal de Berthier, la principauté de Neufchâtel.

Un sixième décret agrandit le territoire de la princi-

Ans de J. C. 1805.

Les annales de Nismes présentent pour l'année 1805 peu d'événemens dignes d'être cités. Nous indiquerons cependant des fêtes ordonnées pour célébrer l'avénement de Napoléon à l'empire ; une scène tumultueuse à la comédie, à une représentation de Franconi, qui fit paraître sur le théâtre des acteurs en habit de religieuses, dont l'aspect blessa une partie de la population ; et la présence à Nismes de M. Dubois Dubay qui venait prendre possession de sa sénatorerie.

Nous indiquerons encore des mesures sanitaires qui établirent des règlemens pour les filatures situées dans l'intérieur de la ville, et renouvelèrent les défenses d'inhumer dans les églises.

Un serpent d'une grosseur démesurée, quoique extrêmement court, fut aperçu dans le voisinage de la Tourmagne ; la crédulité du peuple lui fit voir un monstre dans ce qui n'était qu'un animal ordinaire mais très-vieux.

Un décret de cette année autorisa la construction d'un pont en charpente, entre Villeneuve et Avignon, dont les frais devaient être supportés

pauté de Lucques, que possédait déjà une autre sœur de Napoléon ; et, enfin, un septième décret fonda, dans les états de Parme et de Plaisance, deux grands fiefs héréditaires qui furent conférés, l'un à l'archichancelier de l'empire Cambacerès, sous le titre de *grand-duc de Parme*, et l'autre à l'architrésorier Lebrun, sous celui de *grand-duc de Plaisance*.

Ans de J.C. par les deux départemens de Vaucluse et du Gard,
1805. et par l'état (1).

1806. Au retour de la campagne d'Autriche, Napoléon célébra le mariage de son fils adoptif, Eugène-Beauharnais, auquel il avait confié la vice-royauté d'Italie, avec une fille du roi de Bavière, dont les états s'étaient agrandis.

Il céda au vœu général de la France en rétablissant l'ancien calendrier. Il augmenta sa puissance et ses moyens de dominer l'Europe, en rompant tous les liens de la fédération germanique, et en organisant la confédération du Rhin, dont il se déclara le protecteur.

Cette dernière démarche ouvrit enfin les yeux à la Prusse, qui arma et dut se repentir d'avoir négligé l'occasion de se réunir à l'Autriche.

Les immenses résultats de la bataille d'Iéna livrèrent tous ses états à l'invasion de l'armée française. Napoléon entra dans Berlin et s'empara de l'épée du grand Frédéric comme un trophée dont il dota les invalides de Paris, enlèvement impolitique qui humilia les guerriers prussiens plus que leurs défaites, et devait un jour être vengé. Les

(1) Les travaux furent estimés environ 600,000 fr. Le département du Gard devait contribuer pour 150,000 fr., qui furent inégalement répartis, le contingent de l'arrondissement seul d'Uzès s'élevait à 75,000 fr. Le département de Vaucluse était imposé à la somme de 280,000 fr., sur laquelle la ville d'Avignon devait supporter celle de 180,000 fr. Le trésor public s'engageait à fournir le reste.

Russes s'avancèrent au secours de leur allié, et ne purent recueillir que quelques débris d'une armée naguère si florissante. Ans de J. C. 1806.

Pour suffire à tant de guerres, la population était continuellement décimée en France sous de nouveaux prétextes; un corps de vélites fut formé (1), et le département du Gard fournit son contingent.

Le recensement de la population de la ville de Nismes, fait dans l'année 1806, n'offrit que 39,000 âmes, il dut être inexact.

Une rixe, dont quelques soldats du régiment d'Issembourg furent les provocateurs en insultant la fille d'un maçon nommé *Soubrat*, troubla mais légèrement la tranquillité de la ville. Les autorités civiles et militaires se disputèrent mutuellement la connaissance de cette affaire, qui n'acquit quelque importance que par cette rivalité.

Le conseil électoral se réunit dans le mois d'octobre pour nommer des candidats au sénat conservateur et au corps législatif. Les choix du collége tombèrent, pour le sénat conservateur, sur MM. Pelet de la Lozère et Renaud de Lascours; pour le corps législatif, sur MM. Henri Lacoste, Noailles, juge, Monier, d'Aimargues, et d'Esponchez, d'Alais.

La rigueur de l'hiver et les frimats du nord 1807.
n'arrêtèrent pas les hostilités: l'effroyable boucherie

(1) Ce corps était destiné à créer une pépinière d'officiers formés sur le champ de bataille.

Ans de J. C. d'Eylau, qui se prolongea pendant trois jours,
1807. porte la date du 6 février. La prise de Dantzik et la bataille de Friedland terminèrent cette guerre, et amenèrent le traité de Tilsitt, qui donna la paix au continent, et le royaume de Westphalie à un troisième frère de Napoléon.

Si, parvenu au faîte de sa puissance, bassement adulé par tous les corps de l'état, vainqueur de tous ses ennemis, ce dernier eût su modérer son ambition, il aurait sans aucun doute, après son traité avec la Russie, fondé une quatrième dynastie, et l'aurait assise sur des fondemens inébranlables. Il lui suffisait de donner la paix à l'Europe et de la vouloir de bonne foi; mais, énivré par la fortune, il était encore tourmenté par le souvenir des droits imprescriptibles d'une famille qu'il redoutait, malgré le délaissement qui l'environnait; il voulait en poursuivre toutes les branches sur les trônes qu'elle occupait encore (1), et, dès cet instant, il prépara lui-même sa chute, que personne, en 1807, ne pouvait prévoir. Instrument aveugle de la Providence, il obéissait à ses décrets impénétrables, elle se servit de lui pour châtier

(1) *Voy.* Gallais, tome II, pag. 257.

Je peux attester personnellement qu'un général, honoré plusieurs fois de missions secrètes par Napoléon, avec lequel j'étais ami d'enfance, m'a dit en termes exprès, après l'invasion de Naples et au moment où la guerre d'Espagne se préparait: « Jamais l'empereur ne fera une paix assurée tant « qu'il existera un Bourbon sur un des trônes de l'Europe. »

les peuples et préparer le Français à revoir la famille de ses rois, heureux si l'expérience du passé l'eût garanti du danger de se livrer encore aux vagues de la révolution. Ans de J.C. 1807.

Il est difficile cependant de ne pas reconnaître que la France doit à Napoléon des institutions utiles, parmi lesquelles il faut peut-être placer au premier rang les codes qui nous ont donné une jurisprudence et une procédure uniformes.

L'année 1804 avait vu terminer le code civil, l'année 1806 vit paraître le code de procédure, qui fut suivi, en 1807, du code de commerce, et, les années suivantes, du code d'instruction criminelle et du code pénal. Tous ces codes, et surtout les derniers, étaient loin d'être parfaits : dictés par un esprit de despotisme, ils ont exigé de nombreuses corrections et en demandent encore, mais leur publication n'en est pas moins un bienfait.

Nismes, en 1807, ne nous présente d'autres événemens un peu remarquables que le passage d'une armée espagnole qui, en qualité d'alliée, allait se joindre dans le Nord aux troupes de Napoléon (1); l'organisation des bureaux de

(1) Par une politique astucieuse, au moment où depuis long-temps Napoléon préparait l'invasion de l'Espagne, il cherchait à laisser ce pays sans défense, et le privait de ses meilleures troupes, qu'il exilait dans les glaces du Nord. On sait que le marquis de la Romana, qui les commandait, sut déjouer ce calcul, et que, porté par des vaisseaux anglais, il vint se rendre utile à la défense de sa patrie.

Ans de J. C. bienfaisance dans tout le département, et quelques
1808. arrêtés de police.

Les loisirs des habitans de Nismes furent occupés, pendant l'année 1808, par la formation d'une garde d'honneur composée de 300 hommes, pris dans l'élite de la jeunesse qui n'avait point été appelée aux armées. On était en paix, on attendait l'empereur qui devait se rendre dans le Midi, et que l'on espérait de voir à Nismes. Le préfet, M. d'Alphonse, mit en mouvement tous les ressorts pour que ces préparatifs eussent l'air de l'enthousiasme (1).

(1) Une proclamation, portant pour titre : *Appel aux jeune Nismois*, fut affichée avec profusion sur tous les murs de la ville : elle était conçue en termes emphatiques. « La « paix est rendue aux Français. La prospérité de l'état, « la richesse individuelle, le bonheur des familles, le calme « dans l'intérieur, seront les suites nécessaires de ce bien-« fait du gouvernement. La France prépare des fêtes ; des « villes voisines annoncent avec orgueil leurs projets ; et « nous, les habitans d'une cité qui va retrouver son anti-« que splendeur et les sources de sa prospérité, nous res-« terions tranquilles spectateurs de l'allégresse nationale ! « Jeunes *Nismois* ! c'est à vous que s'adresse cet appel : « formez-vous en compagnies de volontaires à cheval ; cou-« vrez-vous de l'uniforme du héros de la France ; il ne « vous reste que quelques jours.

« A la demande de quelques-uns d'entre vous, un re-« gistre est ouvert au secrétariat de la préfecture ; accou-« rez-y déposer vos signatures ; lorsque vous serez en nom-« bre suffisant, vous serez convoqués pour procéder vous-« mêmes à votre organisation. Soyez le plus bel ornement « de la paix. »

Cette garde, revêtue d'uniformes brillans, se composa de cavalerie et d'infanterie (1). Elle s'exerçait journellement à la manœuvre ; le général d'Albignac la commandait ; mais tous ces préparatifs furent inutiles, de plus grands intérêts que celui de se montrer à ses sujets occupaient l'empereur. Il venait de réunir les états du pape à l'empire français, retenait prisonnier ce chef de l'église, le faisait conduire secrètement à Savone et enfin à Fontainebleau (2). Ans de J. C. 1808.

C'est encore de cette année que date l'invasion de l'Espagne et l'enlèvement de toute la famille royale : crime impolitique qui révolta un peuple généreux, nationalisa la guerre, et creusa l'abîme où devait un jour s'ensevelir l'usurpateur.

Pendant que nos armées étaient occupées en 1809.

(1) L'uniforme de la cavalerie consistait dans un habit écarlate avec revers blancs et aiguillettes. L'infanterie portait des habits blancs, dont les revers étaient rose.

(2) C'est alors que s'opéra le schisme. Le pape, gardé à vue à Rome, et détrôné, après avoir retenu long-temps sa juste indignation, usa de sa puissance spirituelle, et excommunia Napoléon; mais le despote était si redouté qu'il fut défendu de parler de cette excommunication; peu de personnes peut-être la connurent. Plusieurs brochures circulèrent néanmoins sous main dans le public, et répandirent la vérité.

Parmi les membres du clergé qui oublièrent ce qu'ils devaient au chef de l'église, le plus coupable sans doute fut le cardinal Maury, qui, perdant le souvenir de sa gloire première, acquise en défendant ses souverains légitimes, s'était enchaîné bassement au char de l'usurpateur.

Ans de J. C. Espagne, l'Autriche crut le moment favorable
1809. pour se venger des infractions faites journellement aux traités passés avec elle ; elle arma et fit des efforts inouis. Vaincue dans le combat de Ratisbonne, elle balança la fortune du conquérant sur les bords du Danube, à la bataille d'Esling, mais le sort la trahit à Wagram. Napoléon triompha, la paix fut signée à Vienne : l'on ne connut cependant que l'année suivante une des principales conditions du traité, qui donnait l'archiduchesse d'Autriche pour épouse au vainqueur.

1810. Au dessus des lois, il répudia sa première compagne ; sa nouvelle alliance remplit son cœur d'orgueil ; rien ne lui parut impossible ; il crut aux éloges exagérés de ses flatteurs. Tour-à-tour, selon son intérêt ou ses caprices, religieux, athée, sectaire, philosophe, il se joua de la religion, des sectes et de la philosophie (1), créa des prix

(1) Dans un voyage qu'il fit en Belgique avec l'impératrice, les ministres des deux cultes catholique et protestant allèrent lui présenter leurs hommages ; il affecta de ne pas regarder les catholiques, et, s'adressant aux réformés, il leur dit : « J'ai toujours trouvé dans les protes-« tans des sujets fidèles ; j'en ai soixante mille à Paris, et « *huit cent mille dans mon empire*. Je n'ai point de meil-« leurs sujets. Je m'en sers dans mon palais, et je *vois* « ici une poignée de Brabançons fanatiques, qui voudraient « s'opposer à mes desseins. Imbécilles ! ils ne savent pas « que, si le concordat n'avait pas été adopté, je me serais « fait protestant, et trente millions de Français auraient suivi « mon exemple. » (Gallais, tom. II, pag. 322.) Ce qu'il y a

décennaux pour les arts et les belles lettres, et ne les délivra point. Il persécuta tous les talens qui ne voulurent point se prostituer en grossissant sa cour. Despote absolu, il réunit la Hollande à la France, et détrôna son propre frère pour avoir écouté les vœux de ses peuples, et s'être éloigné du système continental.

Ans de J.C. 1810.

Que faisait-on à Nismes à cette époque ? Le département s'imposait pour réparer le port d'Aiguesmortes ; on commençait le déblaiement des Arènes ; les Cevènes étaient ravagées par un loup monstrueux que l'on appela *la bête du Gard*; la citadelle devint un dépôt de mendicité; tout ce qui composait la salle d'armes qu'elle contenait, fut transporté à Montpellier ; on continuait les travaux de la façade de l'Hôpital-Général, et on découvrit, en creusant ses fondemens, un superbe pavé mosaïque enfoui sous terre (1). Le

peut-être de plus remarquable dans ce discours, dicté par une imagination ardente qui ne pouvait supporter la moindre contrariété, c'est que Napoléon, bien servi par ses ministres, et qui connaissait bien ses états, n'éleva pas la population protestante au dessus de 800,000 âmes.

(1) Une remarque que ne peuvent pas manquer de faire ceux qui connaissent la ville de Nismes et ses monumens, c'est que le sol de cette ville s'est singulièrement exhaussé. Indépendamment des pavés et des autres antiquités que l'on a trouvés enfouis, l'aspect seul de la Maison-Carrée justifie ce fait. On a eu besoin de déblayer des débris qui entouraient encore de nos jours le stylobate des colonnes qui supportent ce temple, qui n'était lui-même que le dôme d'un édi-

Ans de J.C. préfet de Nismes, M. d'Alphonse, était récompensé de son zèle ardent pour l'empereur; il était élevé à la dignité de maître des requêtes et à la charge d'intendant de l'intérieur en Hollande : M. Rolland de Villarceaux vint occuper sa place.

1810.

1811. Tous les voeux de l'empereur paraissaient comblés par la naissance d'un fils, tous les corps de l'état renouvelaient les preuves et les témoignages de leur servile adulation. Mais la guerre d'Espagne, mêlée de succès et de revers, était interminable : cette contrée devenait le tombeau de nos armées et fatiguait nos généraux.

Le nouveau préfet arriva à Nismes à cette époque. Des fêtes furent célébrées pour la naissance du roi de Rome et renouvelées pour son baptême. Rosières mariées, argent distribué à dix femmes pauvres accouchées dans le mois de mars, loteries de comestibles, courses de taureaux, jeux de toute espèce, rien ne fut oublié pour que le peuple en conservât le souvenir.

Au milieu de ces réjouissances, nous nous ressentions des effets de la guerre maritime, des vais-

fice beaucoup plus vaste au péristyle duquel on parvenait par plusieurs marches d'escalier.

Il est difficile de penser que le laps de temps et que l'éboulement des collines qui entourent la ville au nord, aient pu seuls produire cet effet. Nous l'attribuerons plutôt aux ravages des guerres civiles, à l'entassement des ruines, et à la démolition des fortifications, tantôt relevées et tantôt abattues.

seaux ennemis se montraient jusque sur la plage Ans de J. C.
d'Aiguesmortes, et menaçaient d'une descente; les 1811.
denrées coloniales étaient hors de la portée de la classe pauvre; le gouvernement prêchait et même ordonnait la culture des betteraves, dont le sucre devait remplacer celui des colonies, encourageait la confection des sirops de raisin, s'emparait du monopole du tabac, et en défendait la culture dans le Gard.

Les cours d'appel prenaient le titre de cours impériales, et le sénateur M. Dubois Dubay vint installer celle de Nismes : on délégua ses conseillers pour installer les tribunaux de première instance.

Le déblaiement de l'intérieur des Arènes, commencé en 1809, fut terminé en 1811. On trouva dans les fouilles une médaille en or de Domitia, femme de l'empereur Domitien, ayant au revers un paon avec la légende *Concordia August....*

Le maire, M. Fornier de Valory, mourut frappé d'une attaque d'apoplexie dans les bureaux même de la commune; M. Boileau de Castelnau le remplaça.

Le terme des prospérités d'une puissance gigan- 1812.
tesque était arrivé. Napoléon, entraîné par la fatalité, déclara la guerre à la Russie, et, traînant à sa suite les armées allemandes, autrichiennes, saxonnes, prussiennes et polonaises, pénétra jusques au cœur de l'empire des czars. Les Russes brûlèrent eux-mêmes leur capitale,

Ans de J. C. 1812. les élémens déchaînés devinrent leurs auxiliaires, et de l'armée la plus florissante à peine quelques débris purent franchir les glaces qui les environnaient, et fuir le théâtre de leur désastre.

Les alliés de Napoléon l'abandonnèrent ; les Autrichiens gardèrent une neutralité armée ; les Prussiens passèrent dans les rangs de ses ennemis. L'histoire de ce grand drame n'entre point dans notre sujet ; qu'il nous suffise de dire que, dès cet instant, le sort du conquérant fut décidé, et l'Europe put acquérir la certitude que sa chute seule donnerait la paix.

Un simple particulier, sans pouvoir, sans crédit, prisonnier, fut sur le point de prévenir les puissances alliées, et de renverser le trône de Napoléon : le général Mallet, détenu comme suspect, forma ce hardi projet, se rendit maître de Paris pendant quelques heures ; mais échoua dans une de ses entreprises, et ne fut plus qu'un misérable conjuré dévoué à la mort.

Il ne conspirait point seul ; des mécontens existaient sur plusieurs points du royaume. En Provence, un officier de marine, Joseph Charabot, accusé de correspondre avec les Anglais, jugé et condamné à mort par une commission militaire, dévoila une conspiration qui avait en effet de nombreuses ramifications.

Plusieurs arrestations eurent lieu. Un décret impérial du 19 septembre divisa les accusés en deux classes ; il renvoya les uns devant une

commission militaire, et les autres devant la cour d'assises du département du Gard. Leur sort se trouva bien différent ; les premiers, jugés par un tribunal expéditif, furent presque tous condamnés, et leur exécution augmenta le nombre des mécontens. La procédure contre les seconds traîna en longueur. Il fut prétendu que cette conspiration avait étendu ses fils dans les Cevènes et notamment à Anduze où l'on arrêta quelques personnes. Soixante-dix individus au moins, provençaux, habitans du Gard ou même étrangers aux deux départemens, inconnus la plupart les uns aux autres, et divisés par leurs opinions politiques, restèrent long-temps détenus à Nismes. Ils furent rendus à la liberté en 1814, par la restauration.

Ans de J.C. 1812.

La guerre avec l'Espagne continuait, et, malgré les exploits des lieutenans de Napoléon, devenait plus sérieuse. Nos armées s'affaiblissaient, les guérillas s'étaient aguerries ; des troupes anglaises, commandées par Wellington, balançaient nos succès ; il fallut faire des efforts inouis pour recruter nos armées.

Loin du théâtre de la guerre, Nismes n'avait, en 1812, que des occupations paisibles. Les colléges électoraux du département se réunirent dans le mois de février, et nommèrent des candidats au sénat et au corps législatif.

Un décret impérial plaça Nismes au rang des bonnes villes. Les embellissemens de ses dehors

Ans de J.C. continuaient, et les terrasses de l'ancien cours du
1812. nord firent place aux boulevarts actuels.

On forma le projet de redresser le lit du Gardon et de le resserrer dans des limites. Une commission spéciale fut autorisée par un décret du 13 octobre 1812; mais ce projet resta sans exécution.

1813. Les désastres de la campagne de Moscou forcèrent Napoléon à affaiblir ses armées d'Espagne, il en enleva cinquante mille hommes de troupes aguerries, et les remplaça par de nouvelles levées ou par les cohortes de gardes nationales destinées à la défense des côtes.

Les conscrits furent levés en masse; presque tous les jeunes gens qui avaient échappé aux appels précédens, ceux même qui avaient acheté chèrement leur liberté, se virent forcés de s'enrôler dans quatre régimens de cavalerie qui prirent le nom de *gardes-d'honneur*. Un budget de 1,200 millions pesa sur la France. Le Français ne sut qu'obéir; Napoléon vit encore ses armées se recruter, et la victoire caresser ses drapeaux dans les champs de Lutzen.

Cette victoire fut suivie de propositions de paix par la médiation de l'Autriche, propositions qui n'empêchèrent point de donner la bataille de Bautzen, dans laquelle près de 40,000 hommes de part ou d'autre jonchèrent le champ de bataille. Napoléon perdit le général Duroc, et les alliés le général Moreau, qui, cédant aux sollicitations de la Russie, avait quitté son exil pour venir aider

de ses conseils ceux qu'il avait si glorieusement combattus. Ans de J.C. 1813.

Cette horrible boucherie fut suivie d'une armistice. Mais tout espoir de paix s'évanouit bientôt : la Suède et l'Autriche grossirent de leurs troupes les armées russes et prussiennes ; Napoléon, contraint à la retraite, fut battu à Leipsick. Abandonné des Saxons et des Bavarois, qui lui étaient jusques alors restés fidèles, il eut à combattre tout le nord de l'Europe, tandis qu'au Midi les Anglais et les Espagnols ébranlaient nos frontières. Si le duc d'Albuféra se maintenait en Catalogne, le duc de Dalmatie, battu à Vittoria, rentrait en France, ramenant le roi Joseph rendu à la condition privée, et les Anglais passaient la Bidassoa.

Les désastres de Leipsick exigeaient de nouveaux sacrifices ; le sénat les accorda. Le corps législatif, moins servile, crut pouvoir être l'interprète du vœu des peuples ; il demanda la paix et des institutions (1) ; il fut dissous par le des-

(1) M. Lainé, dans un discours qui n'a pas été assez signalé à la reconnaissance publique, osa reprocher au monarque les fautes du conquérant, et rappeler à l'empereur les devoirs du souverain. Il présida la commission chargée de rédiger l'adresse du corps législatif à Napoléon. On remarque dans cet écrit les expressions suivantes :

« Les mots consolateurs de paix et de patrie retentiraient « en vain, si l'on ne garantissait les institutions qui pro« mettent les bienfaits de l'une et de l'autre.

« Il paraît donc indispensable qu'en même temps que le « gouvernement proposera les mesures les plus promptes

Ans de J.C. pote, qui, cependant, forcé de garder quelques
1813. ménagemens pour l'opinion publique, essaya de mettre une apparence de justice de son côté, et de nationaliser, s'il était possible, la guerre dans la dernière lutte qu'il avait à soutenir. Il entama des négociations par l'intermédiaire de l'Autriche. Les puissances alliées, de leur côté, publièrent des manifestes, accusèrent Napoléon de refuser la paix, et déclarèrent qu'elles feraient la guerre non à la France, mais à un seul homme.

Quel était, à cette époque, le sort du département du Gard? Nous l'avons déjà dit, celui que partageait avec lui la France entière. Les conscrits depuis long-temps libérés étaient appelés aux armées; la classe entière de 1814 était convoquée; le contingent imposé pour la formation des gardes d'honneur se remplissait; les villes, les cantons, les fonctionnaires publics, les corporations dont on

« pour le salut de l'état, sa majesté soit suppliée de
« maintenir l'entière et constante exécution des lois qui
« garantissent aux Français les droits de la liberté, de
« la sûreté et de la propriété, et à la nation le libre
« exercice de ses droits politiques. »

L'empereur ne répondit point à cette adresse; mais, lorsqu'une nombreuse députation du corps législatif se présenta le lendemain devant lui, il les accueillit en prononçant un discours si décousu, si incohérent, qu'il paraîtrait impossible de le lui attribuer, si l'histoire ne l'attestait. Les députés furent, après ce discours, brutalement congédiés et renvoyés dans leurs départemens.

(*Voy*. Gallais, tom. II, pag. 365.)

stimulait le zèle, offraient des cavaliers armés; les cohortes de gardes nationales, changeant de destination, prenaient rang dans les régimens; on organisait des réserves; des commissaires extraordinaires parcouraient le département pour activer les levées, et, malgré la pesanteur de la charge, tout s'exécutait avec facilité. Le pouvoir impérial n'avait encore rien perdu de sa force: une députation de la ville de Nismes allait, au contraire, assurer, à Paris, l'impératrice-régente du dévouement du département dans la crise où se trouvait sa puissance, et au moment de la coalition formidable qui s'était formée. Ans de J.C. 1813.

Les ressorts du gouvernement s'usaient cependant; les ressources commençaient à manquer; les biens des communes étaient vendus pour faire face aux dépenses; des corsaires ennemis vinrent enlever nos pêcheurs, et insulter nos bâtimens marchands jusque dans le Grau d'Aiguesmortes; l'armée de Suchet évacuait peu à peu la Catalogne; plusieurs corps que l'on en avait déjà détachés traversaient Nismes et se dirigeaient sur Lyon: tout annonçait l'invasion.

Bientôt Suchet fut obligé d'abandonner entièrement le territoire étranger, et de venir au secours de la France. 1814.

Napoléon se préparait au combat. Avant d'aller se mettre à la tête de ses troupes, il organisa la garde nationale de Paris, donna la régence à Marie-Louise, et ouvrit au pape les portes de sa

Ans de J. C. prison pour dissiper quelques-unes des préventions
1814. qui pesaient sur lui; mais de mauvais traitemens accompagnèrent cet acte forcé de justice. Il rendit en même temps Ferdinand VII à ses sujets, espérant, par ce moyen, arrêter les Espagnols sur la frontière. Charles IV, après avoir vécu dans le dénûment à Marseille, avait été transféré à Rome dans les premiers mois de l'année 1812, et avait reçu, à son départ, les preuves les plus touchantes de l'affection des Marseillais.

S'il eût été possible aux Français de vaincre, si douze cent mille étrangers armés n'eussent point inondé la France, les combats de Champaubert, de Montmiraïl, de Craone, eussent relevé la fortune de l'empereur.

Les négociations entamées et le congrès de Châtillon laissaient encore une lueur d'espoir en faveur de la paix; mais elles furent rompues dès le 16 mars, et les alliés publièrent une déclaration par laquelle ils rejetèrent sur le gouvernement français la faute de la rupture, et continuèrent à vouloir séparer la cause du peuple de celle du gouvernement.

L'empereur, fier de ses derniers succès, avait refusé des conditions humiliantes pour le vainqueur de l'Europe; il attaqua les Russes à Rheims, et recueillit dans un triomphe inutile les dernières faveurs que lui réservait la fortune. Ses lieutenans étaient battus partout où il n'était pas; la poignée de héros qui l'accompagnaient ne pouvait seule

repousser la nuée d'ennemis qui couvraient la France. Déjà les Autrichiens occupaient Lyon et la manufacture d'armes de Saint-Étienne ; le duc de Wellington avait pénétré jusques au cœur des provinces méridionales ; Bordeaux avait arboré le drapeau blanc ; les armées alliées n'étaient plus qu'à trois journées de Paris.

Trompant la marche de l'empereur, qui suivait le fantôme des succès de Rheims, ils marchèrent sur la capitale, qui n'était défendue que par deux faibles corps d'armée commandés par les maréchaux Marmont et Mortier (1), la garde nationale et les élèves de l'école politechnique.

La bravoure de ces derniers, qui servaient l'artillerie, le dévouement de la garde nationale et le courage de nos troupes, ne pouvaient sauver la capitale ; les alliés n'y pénétrèrent point cependant sans combat.

La régente se retira à Blois avec les membres du conseil d'état ; Paris capitula le 31 mars ; Marmont posa les armes, et le corps qu'il commandait se retira à Essonne.

Les souverains déclarèrent, dès le même jour, qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon, ni avec sa famille, et respecteraient l'intégrité du territoire de la France : un gouvernement provisoire

(1) Ils formaient à peine un effectif de 15,000 hommes, si l'on en croit Gallais, tom. II, pag. 381, et Lemaire, tom. III, pag. 225.

Ans de J.C. 1814. fut formé, et la déchéance de Napoléon prononcée le 2 avril.

L'empereur, instruit du danger de la capitale, avait volé à son secours ; mais, à peine arrivé à Fontainebleau, il apprit que ses ennemis l'avaient devancé.

Il put connaître bientôt aussi la défection de Marmont et du sénat, l'arrêté qui prononçait sa déchéance, et enfin l'abandon de son épouse, qui, dès le 8 avril, cédant à l'invitation de l'empereur d'Autriche, s'éloignait de la France et rentrait avec son fils dans le sein de sa famille.

Si l'armée qui entourait Napoléon à Fontainebleau paraissait encore disposée à tenter le sort des combats, ses généraux étaient découragés, et, le 11 avril, il signa son abdication. L'Ile-d'Elbe lui fut accordée en toute souveraineté : on lui permit d'amener avec lui quatre cents hommes de sa garde : les généraux Drouot et Bertrand le suivirent.

Ce ne fut qu'en fugitif qu'il traversa les provinces méridionales ; il courut des dangers à Orgon et à Aix, se cacha sous l'uniforme autrichien, et s'embarqua sur une frégate anglaise.

La veille, cependant, de son abdication, le 10 avril, Soult livrait aux Anglais la bataille de Toulouse : un courrier, qui annonçait les grands événemens dont Paris venait d'être le théâtre, avait été retenu à Orléans par M. Pieyre, de Nismes, préfet du Loiret, qui l'avait dirigé sur Blois, et le retard apporté à sa marche avait été cause de cette inutile effusion de sang.

On s'était occupé à Nismes de la formation d'une cohorte urbaine pour maintenir la tranquillité intérieure, et dès les premiers jours d'avril elle fut passée en revue et commença de monter la garde. Ans de J. C. 1814.

La ville était d'ailleurs dans l'attente des événemens ; l'on y connaissait le parti que Bordeaux avait embrassé, l'entrée des Autrichiens à Lyon, la retraite d'Augereau sur la rive gauche de l'Isère, et l'on savait que le duc de Dalmatie se fortifiait à Toulouse et se disposait à y arrêter l'ennemi.

Le courrier du 15 avril annonça le retour des Bourbons et l'abdication de Napoléon. Depuis deux ou trois jours ce résultat était prévu ; un comité secret agissait à Nismes ; des proclamations étaient répandues sous main ; [illegible] drapeau blanc avait été planté, le 14 au soir, à la Tourmagne.

Il est difficile de peindre la joie folle et sans fard qui, comme une étincelle électrique, anima de suite la population. Des arcs de triomphe se dressèrent devant toutes les portes ; toutes les rues furent illuminées ; des feux de joie s'élevèrent dans les airs ; des danses sillonnèrent les rues en tous sens, et les bustes de Napoléon, arrachés de tous les monumens publics, mutilés, brisés, furent traînés dans la boue.

Tout le Midi reçut avec enthousiasme la nouvelle du retour des Bourbons, et la joie fut à Nismes pure d'excès [illegible] sentiment inexprimable semblait n'avoir fait [illegible] frères des habitans de cette cité.

Ans de J.C 1814.

Les traces des anciennes divisions avaient presque disparu, étouffées sous le despotisme impérial : au moment de la chute de Napoléon on n'éprouva qu'un besoin, celui de se réjouir. Si des pensées d'ambition, si d'anciens souvenirs, se glissèrent dans quelques âmes, ils eurent pour le moment peu d'échos.

Louis XVIII, réfugié en Angleterre, à Hartwell, avait connu les désastres de Moscou ; il avait senti qu'ils pourraient amener la fin de son exil ; il recommanda d'un pur mouvement à l'empereur de Russie les prisonniers français, et les couvrit de sa protection, démarche noble et hardie, digne de son auteur.

Au moment où les alliés entraient en France, des proclamations furent répandues en son nom ; elles promettaient adroitement d'oublier les erreurs, de récompenser les services, de légitimer tous les rangs, de consolider toutes les fortunes.

Le duc d'Angoulême s'était joint à Wellington, et se jèta dans Bordeaux dès que cette ville eut arboré le drapeau blanc ; le comte d'Artois s'était dirigé vers le quartier-général des alliés ; le duc de Berry s'était placé en observation à Jersey, comptant sur un mouvement de la Vendée.

Cependant les alliés ne leur donnèrent aucun espoir tant que les conférences de Châtillon se prolongèrent, et ne prirent avec eux aucun engagement. Wellington retint le duc d'Angoulême à l'arrière-garde pendant toute la durée du congrès.

Les Bourbons ne s'oublièrent pas eux-mêmes.

Indépendamment des proclamations répandues dans l'intérieur, des comités s'organisèrent secrètement; une foule d'agens commissionnés parcoururent la France : ils avaient d'ailleurs conservé de nombreux partisans; le zèle de deux royalistes à Troyes coûta la vie à l'un d'eux (1). Ans de J. C. 1814.

(1) Lorsque les alliés entrèrent dans Troyes, une députation de royalistes se présenta à l'empereur de Russie et lui demanda le rétablissement de la maison royale de Bourbon sur le trône de France. Alexandre crut la démarche prématurée; il accueillit la députation avec intérêt, mais il répondit : « Les chances de la guerre sont in« certaines, je serais fâché de voir des braves comme vous « compromis ou sacrifiés; nous ne venons pas pour donner « nous-mêmes un roi à la France, nous venons pour « connaître ses intentions, et c'est à elle à se prononcer. »

Parmi les membres de cette députation, se trouvaient les marquis de Widranges et de Gouault, qui avaient parcouru les rues de Troyes ayant à leur boutonnière la croix de Saint-Louis et la cocarde blanche à leur chapeau. Les chances de la guerre ramenèrent Napoléon à Troyes, et il y apprit les tentatives de quelques royalistes en faveur de la maison de Bourbon. « Il y a, dit-il à un commissaire « de police, cinq personnes qui ont porté la croix de « Saint-Louis. — Votre majesté est mal informée, il n'y « en a que deux! Quelles sont-elles? — Ce sont MM. de « Widranges et de Gouault! — Quelle est leur moralité? — Je n'en ai jamais entendu dire que du bien! — Qu'on les » arrête. » M. de Widranges était absent. M. de Gouault fut seul pris et traduit devant une commission militaire. Il fut condamné à mort et passé par les armes avec cet écriteau sur la poitrine : *Traître à sa patrie!*

Le lendemain parut le décret suivant :

« Il sera dressé une liste des Français qui, étant au

Ans de J.C. Le retour de l'ancienne dynastie fut cependant,
1814. en grande partie, dû à M. de Taleyrand. Prévoyant les événemens, il avait ouvert de son chef des négociations secrètes avec le congrès de Châtillon; il réunissait chez lui en comité les plus influens royalistes; il présida au choix du gouvernement provisoire, dans lequel il eut soin de faire entrer le duc d'Albert et l'abbé de Montesquiou, royalistes prononcés. Il sut habilement mettre en question les droits de tous les prétendans à la couronne de France, même ceux de la régente Marie-Louise, donna par cette tactique aux délibérations du sénat l'apparence de la plus entière liberté: politique adroite qui étouffait les murmures et rattachait les constitutionnels au nouveau gouvernement.

Un de ses auxiliaires les plus puissans fut la presse. L'ouvrage de M. de Chateaubriand, intitulé: *de Bonaparte et des Bourbons*, rappela l'attention sur une famille oubliée par beaucoup de Français, et produisit un effet presque magique.

La notice des établissemens formés à Nismes, pendant le règne de Napoléon, a trouvé sa place dans la chronique que nous venons de donner par

service des puissances coalisées, ont accompagné les armées ennemies dans l'invasion du territoire de l'empire, depuis le 20 décembre 1813. Ils seront jugés, condamnés aux peines portées par les lois, et leurs biens confisqués au profit du domaine de l'état, conformément aux lois existantes.»

ordre de dates. Nous nous bornerons à rappeler en masse la restauration des Arènes, la formation des boulevarts, la construction du Palais de justice, la façade donnée à l'Hôpital-Général, la place de l'Esplanade et les Lavoirs découverts.

Les écrivains remarquables, décédés pendant l'époque dont nous venons de retracer l'histoire en peu de mots, sont :

Vincens (*Jean-César*), né à Nismes en 1755, mort en 1801, auteur de la *Topographie de Nismes*, ouvrage que nous avons cité plusieurs fois, qui atteste l'existence de profondes connaissances, et surtout de l'esprit d'observation. Il est encore l'auteur de plusieurs ouvrages qui sont restés inédits.

Paulhan (*Henri-Aimé*), ancien jésuite, né à Nismes en 1722, mort à Nismes en 1802. Ses travaux ont presque tous été dirigés vers l'étude de la physique. Ses principaux ouvrages sont : un *Dictionnaire de physique*, très-estimé à l'époque où il parut ; un *Dictionnaire philosophico-théologique*, et plusieurs écrits moins importans qui ont pour titres : *Traité de paix entre Descartes et Newton ; Conjectures sur l'électricité ; Système général de philosophie ; Véritable système de la nature ; la Physique mise à la portée de tout le monde, etc.*

La *Statistique morale* ou *Biographique des départemens* s'exprime, sur ce prêtre respectable, en ces termes : « La révolution le tira de ses occu-

« pations paisibles pour le rappeler tout entier à « des devoirs plus difficiles. Son zèle s'accrut aux « jours de la persécution, il la supporta avec cou- « rage, et exposa ses jours pour porter les secours « de la religion à ses concitoyens. »

Solié (*Jean-Pierre* dit *Soulier*), acteur, auteur et compositeur, né à Nismes en 1755, mort à Paris en 1812. On connaît de lui vingt-cinq opéras : ceux qui sont restés au théâtre et lui font le plus d'honneur, sont : *le Diable à quatre* et *le Secret*.

Rabaud-Dupuy jeune, frère de Rabaud-Saint-Étienne, mort à Nismes en 1808. D'abord négociant, appelé postérieurement au corps législatif, il a occupé pendant sa vie plusieurs fonctions administratives. Ses écrits ont tous eu pour objet l'histoire et la défense de la religion réformée, qu'il professait. On connaît de lui les ouvrages suivans : *Détails historiques et Recueil de pièces sur les divers projets conçus, depuis la réformation jusqu'à ce jour, pour la réunion de toutes les communions chrétiennes ; Annuaire ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des églises réformées.*

Ricard, membre de l'assemblée constituante, mort à Nismes en 1814. Quand même il n'aurait d'autres droits à la reconnaissance publique que l'écrit qu'il publia en 1791, intitulé : *Compte rendu à mes concitoyens*, dont nous avons fait mention dans les premières pages de ce volume (1), »

(1) *Voy.* pag. 49 et 50.

ce serait déjà un assez beau titre pour le signaler à l'estime de ses concitoyens.

Bourdic-Viot (*Marie-Anne Payan de l'Étang de*). Nous avons cru devoir revendiquer cette célébrité littéraire pour lui donner place dans nos notices, quoique née à Dresde, et morte en 1802 à la Ramière, campagne située près de Bagnols, arrondissement d'Uzès, parce qu'elle fut en quelque sorte naturalisée à Nismes par son mariage avec le baron de Bourdic, major de cette ville. Connue par une foule de poésies légères, elle devint célèbre par son amabilité et les grâces de son esprit. On a distingué parmi ses ouvrages les *Éloges de Montaigne*, *du Tasse*, *de Ninon de l'Enclos*, et une *Ode au silence*.

On a retenu d'elle une répartie qui caractérise ses opinions politiques. Elle assistait à une séance de l'assemblée constituante, et on lui fit remarquer les applaudissemens donnés aux députés de la gauche. *Je voudrais*, dit-elle, *que ce fût à tout rompre*.

L'académie du Gard suspendit ses travaux en 1813, à la veille de l'invasion, et ne les reprit qu'en 1816.



LIVRE XXIX.

Ans de J. C 1814.

L'HISTOIRE, avons-nous déjà dit, doit offrir les leçons de l'expérience ; mais, pour que ces leçons soient utiles, la vérité tout entière doit être offerte et respectée par l'historien. Nous ne nous dissimulons pas l'importance de la tâche que nous avons à remplir ; mais nous nous efforcerons de nous élever à sa hauteur. Loin de nous donc la pensée d'imiter ces auteurs pusillanimes qui, flattant tous les partis, ne savent revêtir que de pâles couleurs les faits les plus authentiques. Plus loin encore l'idée d'imiter ces écrivains partiaux, la plupart du temps agens salariés des passions

d'un parti, dont la plume, trempée dans le venin de la calomnie, déshonore la bannière qu'ils se font gloire de suivre. Nous croyons devoir braver encore le reproche de chercher à soulever des passions toujours flagrantes (1). Une histoire complète, mais impartiale, est devenue une nécessité pour la ville de Nismes, une justice à lui rendre, Ans de J. C. 1814.

(1) M. Nisard, dans une histoire de Nismes, publiée en 1835, faisant partie de la *Collection générale de l'Histoire des principales villes de l'Europe*, a cru devoir terminer l'*Histoire de Nismes* au règne de Louis XIV, par le récit de la guerre des Camisards, dont il nous présente un singulier tableau. Il n'a pas, dit-il, le courage de retracer ni les massacres de 1790, ni ce qu'il appelle les représailles des catholiques de 1815. Il fait aux protestans l'honneur d'avoir, les premiers, renoncé, en 1830, au *jeu sanglant des représailles*.

Ce n'est point ainsi que l'histoire doit être écrite; la vérité a besoin de détails pour être appréciée; et, pour rendre justice à tous les partis, il aurait fallu dire au moins que les catholiques, en 1814, n'avaient pas cherché à se venger, et que les excès de 1815, inexcusables d'ailleurs, eurent toute autre cause que celle d'anciens souvenirs; car, s'il fallait remonter à la nuit des temps, et rechercher la conduite des partis, il serait facile de se convaincre que M. Nisard a donné une fausse idée de l'histoire de Nismes, lorsqu'il a dit qu'elle n'était qu'une série de représailles mutuelles, et le tableau du *jeu sanglant de chacun son tour*; car, à l'époque de la Michelade, du sac de Nismes en 1569, des guerres civiles sous Louis XIII, du massacre de 1790, les catholiques ont toujours été victimes et jamais persécuteurs. Ils protégèrent les protestans à l'époque de la Saint-Barthélemi, et l'on ne peut leur reprocher que les désordres de 1815.

Ans de J C. 1814. lorsque la France entière, disons mieux l'Europe, a été inondée de libelles contre la partie la plus importante de sa population; lorsque cette population, indignement calomniée, est encore représentée comme à demi-barbare (1), et placée hors des limites de la civilisation moderne; lorsque les récits exagérés de crimes sans excuse sont presque devenus une vérité historique (2). Le citoyen de

(1) M. Nisard prétend que la population de Nismes est peu éclairée, qu'il y existe vingt mille français qui ne savent pas si bien la langue française que les russes les moins civilisés.

Nous ignorons dans quels documens l'historien a puisé de pareils renseignemens : il est peu de villes où la véritable civilisation ait fait plus de progrès qu'à Nismes, à moins que l'on n'entende par civilisation l'irréligion et l'oubli de tous les principes.

La population est douée d'une imagination vive et ardente, elle est pleine d'esprit naturel. Nismes a fourni aux arts, à la science, à la littérature, des hommes distingués dans tous les genres. Sa magistrature et son barreau ont toujours été cités et remarqués. Comment a-t-on pu écrire que, pour civiliser cette ville, il faut lui envoyer *un préfet maître d'école*.

(2) Nous n'attachons aucune importance aux brochures et aux libelles que l'esprit de parti a enfantés; mais c'est avec douleur, nous ne craignons pas de le dire, que nous avons vu un écrivain recommandable, M. de Lacretelle, dans son *Histoire de la Restauration*, transmettre à la postérité un tableau exagéré des troubles de Nismes, et y consacrer un chapitre entier de son ouvrage.

M. de Lacretelle a été imité par l'auteur d'un *Abrégé de l'Histoire du Languedoc*. Nous avons dû dès-lors chercher à rétablir la vérité. Nous ne nous flattons pas de détruire l'im-

Nismes, qui se respecte, et dont la plume n'est point entièrement oisive dans ses mains, doit chercher à rétablir la vérité, à la répandre, à justifier ses concitoyens sans dissimuler leurs torts. Témoin oculaire, souvent actif, des événemens qu'il me reste à raconter, ma conscience me dit que j'ai fait mon devoir comme homme; il me reste à mériter comme historien l'épigraphe que nous avons adoptée (1). Ans de J.C. 1814.

Les Bourbons ne perdirent jamais de vue l'occasion de rentrer en France; mais ils firent beaucoup de fautes. Les coteries d'émigrés agissaient en sens divers (2); le cabinet de Louis XVIII

pression fâcheuse produite par un écrivain aussi connu, aussi répandu que M. de Lacretelle; mais, du moins, nous aurons fait notre devoir.

(1) *Tros, rutulus ve fuat, nullo discrimine habebo.*

(2) L'émigration commencée en 1790 par les princes fut une faute, elle priva la royauté d'un appui qu'une noblesse, riche en propriétés, aurait pu lui prêter même en suivant le torrent.

Elle fut entreprise avec une légèreté sans égale. La plupart des émigrés ne prirent aucune précaution pour leurs biens: c'était une mode, une fureur. Les femmes envoyaient une quenouille aux jeunes nobles qui n'émigraient pas.

Il faut, d'ailleurs, distinguer deux émigrations: la première, dont nous venons de signaler l'origine, est celle que le règne de la terreur rendit nécessaire, lorsque la révolution ne permit à aucun noble de rester en France, même à ceux qui avaient vu avec plaisir la correction des abus. Cette seconde émigration de constitutionnels rentra, presque toute, du temps de l'empereur, et n'était point d'accord avec l'autre.

Ans de J.C. 1814. était contrarié par la petite cour du comte d'Artois. Louis XVIII connaissait bien les hommes. Il eut presque continuellement des agens en France. Il savait les sacrifices qu'il convenait de faire au siècle : sans Bonaparte et son génie guerrier, il serait rentré en France dix ans plus tôt.

Faute de concessions, les royalistes manquèrent plusieurs occasions décisives. A l'époque du fédéralisme, ils auraient dû ne se présenter qu'en auxiliaires, et ne pas chercher à s'emparer du mouvement. Ils perdirent inutilement Toulon et Lyon, et se privèrent du secours des Girondins, qu'ils auraient par la suite entraînés. Ils ne surent point profiter du 9 thermidor. L'histoire accuse le comte d'Artois d'avoir paru sur les côtes de la Vendée, et de n'avoir pas su se mettre à sa tête.

Louis XVIII aurait désiré que la restauration s'opérât par les Français. L'abbé Lemaître, l'abbé Brottier, furent successivement ses agens, et périrent victimes de leur zèle. Il tenta Pichegru à la tête de l'armée du Rhin; le conseil des cinq-cents, et le directoire même, avaient dans leur sein beaucoup de partisans de la royauté : on les nommait *clichistes*. Le 18 fructidor déjoua ce plan; Barras fut l'auteur de la journée : bientôt après il devint lui-même le centre des négociations, qui furent interrompues par le 18 brumaire.

Plusieurs tentatives inutiles furent faites auprès de Bonaparte; on eut recours à des conspirations qui échouèrent; le génie du premier consul triom-

pha de tous les obstacles. A son tour, Bonaparte proposa à Louis XVIII d'abdiquer. On connaît la noble réponse de ce dernier (1); les princes et le duc d'Orléans y adhérèrent (2).

(1) « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui « l'ont précédé ; je lui sais gré de plusieurs actes d'adminis- « tration ; car le bien que l'on fera à mon peuple me sera « toujours cher ; mais il se trompe s'il croit m'engager « à transiger avec mes droits : bien loin de là, il les « établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

« J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race « et sur moi ; mais je connais les obligations qu'il m'a im- « posées par le rang où il lui a plu de me faire naître. « Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier « soupir ; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, « me respecter jusque dans les fers ; successeur de Fran- « çois I.er, je veux du moins pouvoir dire comme lui : « *Tout est perdu fors l'honneur !* »

(*Histoire de la Restauration*, par Capefigue, tom. 1.er, p. 152 et 153.)

(2) Les ducs d'Angoulême et de Berry, le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, signèrent la protestation suivante :

« Nous princes, soussignés, frère, neveux et cousin de « S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre, pénétrés « des mêmes sentimens dont notre souverain seigneur et « roi se montre si glorieusement animé dans sa noble « réponse à la proposition qui lui a été faite de renoncer « au trône de France, et d'exiger de tous les princes de « sa maison une renonciation à leurs droits imprescripti- « bles de succession à ce même trône, déclarons que, notre « attachement à nos devoirs et à notre honneur ne pouvant

Ans de J. C. 1814. Les orléanistes avaient été les auxiliaires des royalistes dans les diverses négociations, surtout à l'époque de la réunion des clichistes; mais ils pensaient que la monarchie ne pouvait être rétablie qu'avec un changement de dynastie : on connaît la lettre que Richer Cérisi écrivit, à cette époque, au duc d'Orléans (1). Ce prince n'a jamais cessé d'ailleurs sinon de s'offrir du moins de permettre à ses partisans de le mettre en avant (2).

« jamais nous permettre de transiger sur nos droits, nous « adhérons; de cœur et d'âme, à la réponse de notre roi;

« Qu'à son illustre exemple, nous ne nous prêterons jamais « à la moindre démarche qui puisse avilir la maison de « Bourbon ;

« Et que, si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait « (ce qu'à Dieu ne plaise!) à placer de fait et jamais de « droit sur le trône de France tout autre que notre roi légi- « time, nous suivrions, avec autant de confiance que de « fidélité, la voix de l'honneur, qui nous prescrit d'en « appeler jusqu'à notre dernier soupir à Dieu, aux Français « et à notre épée. »

(*Capefigue*, tom. 1.er, pag. 154 et 155.)

(1) Cette lettre, qui parut dans plusieurs journaux en l'an 6, a été réimprimée et répandue avec profusion depuis 1830. Elle reprochait au duc d'Orléans de chercher à supplanter Louis XVIII, pour le rétablissement duquel sur le trône travaillaient alors les meneurs des sections de Paris, et dont tous les projets furent déjoués par la journée du 13 vendémiaire.

(2) *Capefigue*, dans son *Histoire de la Restauration*, tom. III, pag. 254, prétend qu'après les cent jours, ce prince, caressant tout sans se prononcer sur rien, ménageait ainsi

Ans de J.C. 1814.

De toutes les occasions qui se sont présentées aux Bourbons pour rétablir de nouveau leur pouvoir en France d'une manière stable, la plus favorable a été celle de 1814. Le souvenir de la république était effrayant ; le despotisme militaire avait lassé tout le monde; les Bourbons semblaient être les médiateurs naturels entre la France envahie et les armées étrangères. Comment le sceptre s'est-il brisé dans leurs mains ? Comment ont-ils succombé à des intrigues faciles à réprimer ? L'histoire des temps que nous avons à parcourir résoudra peut-être ce problème. Nismes a été, comme tout le reste du royaume, le théâtre des mouvemens qui ont amené la révolution de 1830, et a vu les défenseurs de la royauté commettre les mêmes fautes qui, dans toute la France,

tous les partis, et se réservait toutes les chances. Ce qu'il y a de positif (ajoute-t-il, pag. 255), c'est que des propositions lui furent adressées, dans les derniers jours de juillet 1815, par les patriotes français; que, de retour à Paris, après la seconde restauration, le duc d'Orléans, dans une conférence avec Louis XVIII, repoussa la pensée que les partis lui avaient attribuée après les cent jours, de s'emparer du trône au détriment de la branche aînée. Le roi répondit à ses protestations avec bonté, et lui dit : « Mon cousin, vous « êtes le plus rapproché du trône après Berry ; vous avez « plus de chances par le droit que par l'usurpation ; je crois « ainsi autant à votre bon esprit qu'à votre bon cœur : je « suis tranquille. »

(*Capefigue*, tom. III, pag. 256. Voyez encore, sur le même sujet, tom. V, pag. 94 et suiv.)

Ans de J. C. ont perdu ce parti. Reprenons le fil des événemens.

1814. Le sénat, qui venait de prononcer la déchéance de Napoléon, croyait pouvoir imposer à Louis XVIII une constitution, et l'avait en effet préparée (1). Ce travail avait été l'ouvrage de peu de jours; ce n'était qu'après avoir prêté le serment de l'accepter, qu'il devait être proclamé roi de France; mais en général l'impatience de la population ne connaissait guère ces ménagemens, et, lorsque la cocarde blanche fut proclamée, le 14 avril, la cocarde nationale, déjà presque tout le monde l'avait arborée.

Louis XVIII avait été précédé par le comte d'Artois, dont les promesses imprudentes devaient rendre un jour la position de son frère plus difficile. Cependant le sage monarque s'avançait vers la France; il lui répugnait de paraître recevoir sa couronne des mains du sénat; il sentait la nécessité des concessions, et, s'arrêtant à Saint-Ouen, à quelques lieues de Paris, il publia la déclaration si connue, qui promettait toutes les garanties constitutionnelles que l'on avait voulu lui imposer, et se soumettait à consulter le sénat et le corps législatif pour la rédaction d'une constitution définitive. Sa déclaration fut accueillie

(1) Cette constitution fut mal accueillie, même dans l'esprit public, par suite de l'égoïsme des sénateurs, qui s'étaient occupés, en première ligne, de leur intérêt personnel, et du désir de conserver leurs emplois et leurs dotations. Cet égoïsme fut remarqué par tout le monde.

Ans de J. C. 1814.

avec plaisir ; elle rassurait les populations sur les conséquences de la restauration, et ne blessait que l'amour-propre de quelques individus.

Le premier soin du roi fut de composer son ministère. Tous les choix qu'il fit furent critiqués (1).

Bientôt le traité de Paris fit connaître les conditions de la paix conclue entre le nouveau souverain et les alliés. Ce traité nous laissait nos anciennes limites, et nous donnait en outre Avignon, le comtat Venaissin, Mulhausen et une partie de la Savoie. Nos possessions dans l'Inde étaient réduites à l'île Bourbon et Pondichéry ; dans les Antilles, à la Guadeloupe et à la Martinique, auxquelles il fallait joindre la Guyanne française et nos droits sur Saint-Domingue.

Déjà Louis XVIII s'était occupé de réunir le sénat et le corps législatif, et de présenter la charte. Il y eut beaucoup de mécontentement sur la forme

(1) Il se composa de M. d'Ambray, chancelier, ministre de la justice ; du prince de Bénévent (Taleyrand-Périgord), aux affaires étrangères ; de M. l'abbé de Montesquiou, à l'intérieur ; du général Dupont, à la guerre ; du baron Malouet, à la marine, et du baron Louis, aux finances. Le comte de Blacas fut mis à la tête de la maison du roi ; M. Beugnot fut nommé directeur de la police, et l'administration publique, qui dépendait du ministère de l'intérieur, fut placée sous la direction de M. Guizot.

Les militaires s'alarmèrent du choix du général Dupont, et virent créer avec peine les corps d'élite qui devaient composer lamaison du roi.

Ans de J.C. 1824. employée. L'amour-propre des législateurs souffrait de ce que le roi se trouvait appelé au trône sans eux, et octroyait la charte au lieu de la recevoir. Elle avait été cependant, conformément à ses promesses, discutée dans le sein d'une commission nombreuse, choisie parmi les membres du sénat et du corps législatif (1).

Le discours du chancelier d'Ambray déplut particulièrement, et cependant on était forcé de reconnaître que la charte était en harmonie avec les besoins de la liberté et les exigences de la civilisation.

(1) M. Boissy-d'Anglas figurait parmi les commissaires du sénat, et M. Chabaud-Latour parmi ceux du corps législatif.

Parmi les sujets de critique que présentait la charte, un des principaux était la date, qui faisait disparaître de nos annales la république et l'empire, supposait qu'il n'y avait eu aucun interrègne, et se trouvait en opposition avec les faits matériels trop constans. La charte était datée de l'année 19.me du règne de Louis XVIII.

M. Durbach, député de la Moselle, fit imprimer et répandre un discours dans lequel il réclamait fortement contre l'*octroi* de la charte par le roi, tandis qu'elle aurait dû être, disait-il, un pacte social, librement débattu, concerté entre les trois branches du pouvoir législatif, et devenu par ce moyen irrévocable.

L'assemblée législative, dans son adresse au roi, éluda la difficulté. Après avoir fait l'éloge de la charte et des garanties constitutionnelles qu'elle promettait, elle ajouta : « Nous « avons, sire, l'intime confiance que l'assentiment de tous « les Français *donnera* à cette charte tutélaire *un caractère* « *tout à fait national.* »

Elle ordonnait la création d'une chambre des pairs, dans la composition de laquelle tous les anciens pairs de France furent appelés, tandis que plusieurs sénateurs se trouvèrent exclus. Au surplus, tous les partis s'emparèrent de la charte et la commentèrent dans leur intérêt; elle devint ainsi le centre de toutes les critiques. Si, en général, la France désirait des institutions, quelques partisans exagérés de l'ancien régime auraient voulu que le roi eût repris, avec les anciennes formes monarchiques, un pouvoir absolu. Ils ne réfléchissaient pas que les débris de l'ancienne constitution française étaient trop dispersés pour être de nouveau réunis; que les mêmes élémens n'existaient plus, et qu'il était impossible de nous restituer nos garanties municipales et parlementaires.

Ans de J. C. 1814.

Une partie de la population de Nismes signa et fit circuler, à la date du 28 avril, une adresse par laquelle elle demandait que le roi fût investi de la puissance la plus absolue, et que sa volonté seule dictât la charte.

En général, le retour des Bourbons avait excité dans le Midi le plus grand enthousiasme; mais il n'y avait pas unité dans toute la France. Les départemens de l'Est, qui avaient été envahis par l'ennemi, regrettaient les victoires de l'empire. On ne peut trop rendre justice au désintéressement du parti catholique dans Nismes, à cette époque. La joie chez lui étouffait les réflexions; c'était

Ans de J. C. 1814. l'enthousiasme des premiers jours de la révolution; il ne s'occupa même pas du pouvoir qui resta aux mains des protestans : ceux-ci parurent rivaliser de zèle. La politique, dès l'origine, dicta-t-elle leur conduite? Nous nous plaisons à croire le contraire. Nous étions dans les rangs de la garde urbaine, où ils dominaient, et nous avons vu des témoignages peu équivoques de la satisfaction d'avoir échappé au despotisme impérial. Du reste, les distinctions furent pour eux, ainsi que le pouvoir; mais des germes de dissentions ne tardèrent pas à paraître. Le premier sans doute naquit de l'adresse du 28 avril, dont le contenu rappelait les funestes événemens de 1790. N'attristons pas d'avance nos récits, et parcourons la série des faits.

Le 17 avril, tous les ordres relatifs à la conscription furent révoqués par une circulaire du préfet, et bientôt les conscrits de 1815 se virent dispensés de rejoindre; les gardes nationaux mobiles obtinrent d'être renvoyés. Une circulaire du 9 mai fit connaître quelques adoucissemens accordés à la perception des droits réunis. La modification put paraître insuffisante; on comptait, en général, sur la suppression d'un impôt vexatoire; mais les besoins de l'état étaient trop impérieux pour autoriser cette suppression, et le mécontentement se perdit dans la joie commune.

Nismes ne semblait, en effet, occupé que de fêtes; la population presque entière de Beaucaire

onder ses rues le premier jour du mois , et planter un mai à la porte de la pré- Ans de J.C. 1814.

démonstrations d'un parti étaient bruyan-
s se ressentaient du caractère méridional
opulation, mais n'avaient rien d'offensif.
tre côté, le parti protestant paraissait
lement s'attacher de bonne foi au nouveau
ement, mais désirer de vivre en harmonie
catholiques. Leurs églises consistoriales
sèrent à l'envi d'envoyer à Louis XVIII
resses de félicitations sur son retour au
ses pères; et, lorsque les catholiques
rent le rétablissement des cérémonies exté-
u culte, les protestans s'unirent à eux,
èrent au commissaire envoyé par le roi
département du Gard, qu'ils n'avaient
llicité aucune défense qui pût gêner
icisme. Une circulaire du préfet, à la
juin 1814, autorisa la reprise des céré-
religieuses extérieures, fit connaître les
s qui avaient été faites par les deux
et recommanda le respect de la liberté
ences (1). Cette mesure fut générale dans
yaume.

cessions de la Fête-Dieu eurent lieu, et la cohorte
mposée en grande partie de protestans, leur servit

mençait cependant à s'apercevoir de quelques
ns cette garde. La décoration du lys donnée à

Ans de J. C. 1814. Monsieur, frère du roi, parcourut les provinces méridionales, et vint à Nismes le 10 octobre. On l'attendait depuis plusieurs jours : des arcs de triomphe avaient été dressés devant toutes les portes ; une population immense, grossie de celle de toutes les villes et villages voisins, se précipitait sur ses pas, et remplissait les airs d'acclamations réitérées (1).

L'enthousiasme parut général ; la population semblait ivre de joie, et cependant déjà quelques germes de dissentions se faisaient sentir. Le buste du roi, exposé sous un des arcs de triomphe, fut trouvé brisé, et il fut facile de s'apercevoir, dès cette époque, que tous les protestans avaient passé dans le parti de l'opposition (2).

une partie de ceux qui la composaient, en avait jeté les premières semences. Une lettre de M. Teste, qui était alors dans ses rangs, tourna cette décoration en dérision, et fut répandue par la voie du *Journal du Gard*.

(1) Tous les habitans de la ville de Nismes se livrèrent, dans cette occasion, à des dépenses presque ridicules, tant il est vrai que tout le monde avait rivalisé de démonstration de zèle.

(2) Quelle en est la cause ? Lauze de Peret, et les autres écrivains dévoués aux protestans, l'attribuent aux démonstrations hostiles du parti catholique, et en recherchent les signes dans les faits les plus indifférens.

« Une couronne, disent-ils, fut jetée, au spectacle, dans la
« loge de M. le préfet Rolland ; M. Vincens-Saint-Laurent,
« conseiller de préfecture, s'y trouvait ; au même instant
« des cris *à bas Saint-Laurent ! à bas les protestans !* se
« firent entendre.

Cependant le pouvoir était encore tout entier dans leurs mains ; tous les honneurs étaient pour Ans de J. C. 1814.

« Parmi les arcs de triomphe érigés en l'honneur de l'ar-« rivée de Monsieur, l'on distinguait une rotonde située sur « la place des Carmes, et une inscription qui y fut placée « retraçait les quatre vers de Voltaire si connus :

« Des dieux que nous servons, connais la différence ;
« Les tiens t'ont conseillé le meurtre et la vengeance,
« Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
« M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

« Sur la maison d'un royaliste ardent, on voyait pour in-« scription : *Les Bourbons ou la mort!* Une adresse était col-« portée pour demander le rétablissement des Jésuites.

« Enfin, les protestans ne pouvaient paraître nulle part « sans être poursuivis à la promenade par des chansons me-« naçantes qui étaient dans toutes les bouches de la populace « catholique. »

Le premier fait n'est point avéré. Il est vrai qu'au spectacle le préfet Rolland fut accueilli par des acclamations, et qu'une couronne lui fut jetée ; le parterre ne dissimula pas son mécontentement de voir M. Vincens-Saint-Laurent dans la même loge ; mais le cri *à bas les protestans !* ne fut pas prononcé.

Les vers de la rotonde des Carmes, *qui furent enlevés par ordre de la police*, présentaient une idée d'indulgence et de pardon ; quoiqu'elle pût faire allusion à d'anciens souvenirs, il eût été plus sage de ne pas s'en occuper.

L'inscription placée sur la maison Lavondès indiquait un partisan zélé des Bourbons, outré, si l'on veut, dans son zèle, mais n'avait rien de menaçant, même pour ceux qui ne partageaient pas son opinion. On avait dit assez longtemps : *la liberté ou la mort !*

Nous avons entendu la populace chanter avec une espèce

Ans de J.C. eux. Si M. de Castelnau, maire de Nismes, fatigué
1814. d'une administration qu'il prévoyait devenir dif-

d'ivresse une chanson, dont l'auteur est un avocat du barreau bien connu : les sentimens qu'elle exprimait faisaient honneur au chansonnier ; on peut en juger par ces vers :

O vous royalistes fidèles,
Qui partageâtes ses tourmens !
A ses désirs point de rebelles,
Comme lui soyez indulgens !
Que chacun pardonne,
Notre roi l'ordonne,
Il veut un peuple aimable et bon,
C'est un Bourbon ! (*bis.*)

Ces couplets étaient dans toutes les bouches, et long-temps on n'en a pas chanté d'autres. Il est vrai que, lorsque la division n'était plus douteuse, lorsque les partis se dessinaient et s'observaient, des refrains plus menaçans se faisaient entendre le soir à l'Esplanade, chantés par des femmes du peuple ; mais le mal était déjà fait, la défection des protestans était certaine.

Les motifs allégués par les auteurs de brochures, pour la justifier, sont, comme on le voit, tous insignifians ; l'histoire ne peut s'arrêter à d'aussi futiles considérations ; la véritable cause du changement des religionnaires est la même qui a dicté et dictera toujours leur conduite, le désir de conserver la puissance et l'intérêt de leur secte.

Opprimés sous Napoléon, comme tout le reste de la France, les protestans virent briser avec plaisir un joug pénible en 1814 ; ils conservèrent, comme nous l'avons dit, le pouvoir. Le parti catholique, long-temps opprimé dans Nismes, put émettre quelques vœux indiscrets ; des injures furent peut-être échangées parmi le peuple, aucun excès ne troubla cependant la tranquillité publique à l'époque de la première restauration. Les hautes classes restèrent unies,

Ans de J.C. 1814.

ficile, avait donné sa démission, il avait été remplacé par M. de Daunant, protestant comme lui, qui venait d'être décoré de la croix de Saint-Louis.

Si M. Gamon, ancien membre de la convention, s'était vu forcé d'abandonner ses fonctions de président de chambre de la cour royale, il avait été remplacé par M. Fornier de Clausonne, magistrat d'ailleurs respectable, et qui obtint en outre la croix de la Légion-d'Honneur.

La garde urbaine, organisée sous leur influence en 1813, et dans laquelle ils occupaient en majorité les principaux grades, n'avait éprouvé aucun changement, et si Monsieur, dans son passage à Nismes, avait distribué plusieurs décorations, le parti protestant n'avait pas été oublié. Quoiqu'il en soit, cette division devenait toujours plus sensible, et, lorsque la conspiration impérialiste s'organisa dans toute la France, au sein même de Paris, sous les

les mêmes relations d'amitié et de société subsistèrent. Mais l'esprit de secte est ombrageux : dans la prévoyance du changement qui pouvait s'opérer, les protestans s'effrayèrent malgré tous les ménagemens que l'on avait pour eux, ils redoutèrent la branche aînée des Bourbons contre laquelle ils avaient si long-temps lutté. S'ils avaient gémi sous le despotisme de Napoléon, ils espérèrent que, ramené par la révolution, il changerait de système, ou leur saurait un gré particulier du dévouement qu'ils lui témoignèrent. Tels sont les véritables motifs qui les rattachèrent au gouvernement impérial, et qui, aujourd'hui, les attachent à la nouvelle dynastie placée sur le trône.

Ans de J.C. 1814. yeux d'une cour imprévoyante, les protestans de Nismes ne tardèrent pas d'en faire partie. Un café, lieu de réunion de tous leurs agitateurs subalternes, osa prendre le nom de *Café de l'Ile-d'Elbe*.

Cependant, en vertu du traité de Paris, les souverains, alliés du nouveau gouvernement, retirèrent leurs troupes et quittèrent eux-mêmes Paris dans le mois de juin. Avant de se séparer, ils arrêtèrent la réunion d'un congrès à Vienne, où tous les intérêts des états de l'Europe devaient être discutés ; le prince de Talleyrand-Périgord devait y représenter Louis XVIII et la France.

Le premier soin de ce dernier fut de récompenser autant qu'il était en lui les anciennes fidélités. Il ennoblit plusieurs de ceux qui, pendant l'assemblée constituante, étaient restés fidèles à leur mandat et à la royauté. Plusieurs enfans reçurent la récompense méritée par leurs pères (1).

Une des premières lois présentée au corps législatif eut pour objet la restitution des biens invendus, ayant appartenu aux émigrés. Cet acte de justice souleva quelques passions; on se plaignit des termes de la rédaction du projet de loi; les constitutionnels ombrageux auraient désiré que le mot *restituer* n'eût pas été employé (2).

(1) C'est ainsi que M. de Ricard fut ennobli.

(2) Voy. *Capefigue*, tom. II, pag. 123. M. Bedoch, rapporteur de la loi, fut le premier à demander que le mot de *restitution* fût effacé partout où il était employé dans le projet.

Ans de J. C. 1814.

Il est évident que toutes ces discussions n'avaient pour but que d'inspirer des craintes chimériques et de multiplier le nombre des ennemis du gouvernement, malgré les promesses solennelles de la charte et l'intérêt qu'avait le roi d'en assurer l'exécution.

Il faut en convenir, si les Bourbons avaient été reçus avec enthousiasme, la méfiance suivait les pas de tous ceux qui étaient rentrés en France avec eux. Le peuple n'était point remis de l'agitation récente qu'il venait d'éprouver; rien n'était plus facile que de l'épouvanter sur l'avenir, et de lui présenter les moindres démarches de l'ancienne monarchie comme un retour au pouvoir féodal.

Plusieurs écrits propres à réveiller les craintes de la multitude furent répandus dans le public; Carnot défendit, dans un mémoire, la cause de la convention et celle des régicides. Une guerre de plume s'éleva; M. de Chateaubriand publia son ouvrage intitulé : *Questions politiques*; cet écrit eût peut-être réduit au silence les pamphlets qui attaquaient ouvertement la restauration, mais il ne produisit pas tout l'effet qu'on devait en attendre, et ce fut la faute des royalistes, dont un journal osa désavouer leur noble interprète, et ne fit qu'augmenter les défiances qu'ils inspiraient (1).

Bientôt la conspiration impérialiste se forma et

(1) *Voy*. Capefigue, *Histoire de la Restauration*, tom. II, pag. 139 et suiv.

Ans de J.C. s'organisa ouvertement dans les salons de Paris :
1814. Fouché, le duc d'Otrante, en était l'âme. Sûr de l'appui de l'armée, il en cherchait un second auprès des républicains ; il tenta Carnot qui ne se livra qu'avec méfiance ; il agit mais inutilement auprès de Barras ; celui-ci prévint la cour des trames de Fouché ; il offrit même ses services auprès de Murat, qui était encore sur le trône de Naples, et avec lequel correspondaient les conspirateurs ; on se méfia de lui et ses avis ne furent pas écoutés (1).

Au milieu de ces intrigues, les généraux Lallemand, Derlon et Desnouettes, préparèrent un soulèvement dans le Nord ; Bonaparte ne resta pas inactif à l'île d'Elbe, comptant sur les secours de Murat, avec lequel des conventions étaient déjà arrêtées, et sur le soulèvement de l'Italie : il fit ses préparatifs pour rentrer en France.

1815. Tandis que la cour de Louis XVIII était encore dans la sécurité, une expédition se préparait à l'île d'Elbe ; les croisières anglaise et française, qui devaient surveiller la côte, négligèrent leur mission, et ce fut au milieu d'une fête que Napoléon donna l'ordre du départ.

Nous avons déjà dépeint l'état de Nismes, nous

(1) *Capefigue*, tom. II, pag. 169, donne, à cet égard, des détails singuliers. M. de Barras eut, par ordre du roi, une entrevue avec de M. de Blacas ; mais il ne voulut entrer dans le détail des révélations qu'il avait à faire qu'en présence de Louis XVIII, et celui-ci s'y refusa.

aurons peu à ajouter au tableau que nous avons tracé. Un service funèbre fut célébré en l'honneur de Louis XVI, le 21 janvier 1815. Les gardes nationales sédentaires furent organisées dans tout le royaume; Monsieur, frère du roi, en fut nommé le colonel-général, et désigna M. le comte de Vogué pour inspecteur de celles du Gard: par exception à la loi générale, la cohorte urbaine de Nismes conserva son organisation. Ans de J. C. 1815.

La division devenait tous les jours plus sensible entre les partis: le devant du café de l'Ile-d'Elbe servait de point de réunion aux ennemis des Bourbons (1); l'autre parti circulait en nombre autour des boulevarts; des rixes légères, mais journalières, avaient lieu, et ce n'était qu'aux cris de *vive le roi!* que la jeunesse catholique passait ordinairement devant le café de l'Ile-d'Elbe. Le maire crut voir dans ces cris une provocation, et les défendit par un arrêté du 4 février: ainsi ce cri, qui, dans tous les temps, avait fait tressaillir le cœur français, ce cri d'amour et de fidélité, devint un délit sous le règne d'un Bourbon.

On était dans cette position, lorsque l'on apprit que Bonaparte, parti de l'île d'Elbe, échappé à la vigilance des croisières anglaise et française, était débarqué sur les côtes de France le 1.er mars, après quatre jours de traversée. Il aborda avec sa

(1) On y chantait ouvertement une chanson qui commençait par ces mots: *Quand le bien-aimé reviendra.*

Ans de J.-C. 1815. flotille dans le golfe Juan, et bivouaqua dans un champ d'oliviers. Sa première démarche ne fut pas heureuse, il fit tenter le général Corsain, commandant d'Antibes, par un parlementaire et dix soldats, que ce général fit arrêter : il sentit alors la nécessité de quitter la Provençe et se dirigea sur Gap.

La nouvelle de son débarquement parvint le 3 mars à Marseille ; le peuple s'émut ; la garde nationale en armes se réunit sur toutes les places publiques.

Masséna se trouvait à Marseille ; un capitaine de gendarmerie, dont le nom mérite d'être conservé, Toscan Dutérail, offrit de marcher sur-le-champ, si on voulait mettre sous ses ordres la gendarmerie de résidence à Marseille, l'autoriser à réunir toutes les brigades qu'il rencontrerait sur sa route, et à faire sonner le tocsin pour attirer à lui les gardes nationaux et les habitans de la campagne, s'engageant sur sa tête à arrêter Bonaparte sur les bords de la Durance, et à l'amener mort ou vif. Masséna comprima le zèle de cet officier, et le renvoya brusquement : il resta dans l'inertie (1).

Le lendemain, le corps nombreux des portefaix demanda à grands cris des armes, promettant de se porter sur le pont de Sisteron pour arrêter la marche de Bonaparte ; une partie de la garde

(1) *Histoire de Marseille*, par Augustin Fabre, tom. II, pag. 652.

nationale voulait se joindre à eux. Tout dépendait de la célérité des démarches à faire : on perdit des momens précieux ; l'ardeur du peuple se consuma en démonstrations inutiles, et ce ne fut que le 5 au soir qu'un bataillon de la garde nationale, un détachement d'artilleurs et une vingtaine de cavaliers, prirent la route de Gap (1). Mais Bonaparte avait senti sa position, et le pont de Sisteron était déjà franchi ; il s'avançait à marches forcées sur Grenoble : les troupes dirigées contre lui revinrent sans coup férir à Marseille.

Il est impossible de ne pas croire que la trahison fut, dans cette circonstance, un des principaux auxiliaires de l'empereur : la lenteur que l'on apporta à adopter une démarche qui devait être décisive, le soin que l'on prit de paralyser le zèle des citoyens, et l'empressement avec lequel les couleurs dites nationales furent arborées, peu de jours après, par les généraux qui commandaient la Provence, ne permettent pas d'en douter (2).

Ces premiers succès furent pour Bonaparte d'un

(1) Ces forces étaient évidemment insuffisantes pour arrêter la troupe d'élite et dévouée qui accompagnait Bonaparte.

(2) L'historien de Marseille raconte, à cet égard, une anecdote piquante : Lorsque le bataillon marseillais, envoyé au-devant de Bonaparte, arriva à Sisteron, il fut passé en revue par le général Miollis, qui portait déjà une cocarde tricolore à son chapeau, et chercha à s'excuser en rejetant sur son laquais ce qu'il appela une méprise. (*Histoire de Marseille*, tom. II, pag. 654.)

Ans de J.C. 1815. heureux présage, qui ne se démentit pas. Le colonel Labédoyère lui amena son régiment sur la route de Grenoble. Il parvint sans obstacles sous les murs de cette ville qui lui ouvrit ses portes. Une garnison nombreuse se rangea sous ses drapeaux, et dès-lors il se vit à la tête d'une armée.

Les populations de l'Est couraient au devant de lui ; on avait jeté parmi elles des craintes chimériques sur le projet des Bourbons de rétablir les droits féodaux, et Bonaparte était trop adroit pour ne pas encourager ces bruits : il se présentait comme un libérateur.

Le Midi de la France lui était moins favorable. La Provence, qui suivait l'impulsion de Marseille, était toute dévouée aux Bourbons ; cette ville avait vu, depuis peu de temps, régler par une ordonnance royale la franchise de son port. La paix favorisait les opérations commerciales, l'arrivée soudaine de Bonaparte menaçait de détruire tout l'espoir que sa population fondait déjà sur l'avenir.

Le Languedoc avait été de tout temps une province dévouée à ses rois ; plus que tout autre, elle avait témoigné sa lassitude de la tyrannie de l'empereur ; on y comptait quelques régimens fidèles, et les Bourbons se croyaient assurés de l'appui du général Ambert, qui commandait la 9.me division militaire, à Montpellier ; mais le parti impérialiste, soutenu par le parti protestant, agissait sous main, et ses menées n'en étaient que plus dangereuses.

Bonaparte fut protégé par un bonheur inoui. Ans de J.C. 1815.
La présence de Monsieur, frère du roi, ne put engager Lyon à lui résister ; le maréchal Ney lui amena à Lons-le-Saulnier l'armée qu'il commandait, et trahit les sermens les plus solennels. Ce fut ainsi que tous les appuis manquèrent aux Bourbons, et Louis XVIII se vit obligé de quitter sa capitale pour se retirer à Gand, suivi de quelques serviteurs fidèles.

Il n'entre pas dans notre sujet de faire connaître tous les détails de cette épisode de notre histoire, qui amena de nouveau sur le territoire français les hordes étrangères : nous nous bornerons au récit des opérations du duc d'Angoulême dans le Midi, parce qu'elles se lient essentiellement avec l'histoire de Nismes, qui y prit une si grande part.

La nouvelle du débarquement de Bonaparte parvint à Nismes, par la voie de Marseille, dans les premiers jours de mars. La population catholique témoigna la plus grande anxiété, et demandait à grands cris des armes. Le premier mouvement de la populace fut de se porter sur le café de l'Ile-d'Elbe, et d'en faire fermer les portes (1).

Les protestans dissimulaient mal leur joie ; l'autorité garda le silence pendant plusieurs jours; enfin

(1) On se contenta d'en expulser violemment ceux qui s'y trouvaient. Aucun dégât ne fut commis à cette époque, et le café fut fermé par mesure de police.

Ans de J.C. 1815. le préfet Rolland le rompit par une proclamation du 8 mars, dans laquelle la vérité était trahie à chaque ligne (1); elle ne fut suivie d'aucunes démarches, d'aucunes précautions; elle n'avait d'autre but que de calmer la population : les dépositaires du pouvoir attendaient les événemens pour se prononcer.

Le duc d'Angoulême était à Bordeaux avec la duchesse, au milieu des fêtes d'une population enivrée de joie; il comptait y célébrer paisiblement l'anniversaire du 12 mars, époque à laquelle

(1) On peut s'en convaincre, nous la copions littéralement :

« Celui qui a fait si long-temps le malheur de la France, vient de débarquer dans le département du Var; partout où il s'est présenté il n'a trouvé que des Français attachés à leur légitime souverain; les gardes nationales, la troupe de ligne ont marché sur ses traces; et, s'il a pu échapper à leur poursuite, il ne l'aura dû qu'à la promptitude avec laquelle il aura abandonné le territoire français.

« Déjà très-éloignés du théâtre de l'événement, nous n'en avons eu connaissance qu'en apprenant qu'il s'éloignait encore. Nous ne pouvons donc nous réunir à nos frères, et seconder leurs efforts dans ce moment; mais, si les événemens successifs demandent quelques sacrifices, je suis bien sûr que votre zèle et votre fidélité répondront aux appels qui vous seront faits.

« Aussitôt que j'aurai quelques nouvelles certaines, je vous les ferai connaître. Dans l'état actuel des choses, chacun doit rester à son poste, et se tenir prêt à soutenir la patrie. Vous pourrez compter que je ne négligerai aucune des occasions qui pourraient se présenter d'employer vos personnes pour le service du roi, et le salut de la France. Vive le roi!

la ville de Bordeaux, en 1814, avait la première arboré le drapeau blanc. Ans de J.C. 1815.

Il apprend l'invasion de Bonaparte, se dirige vers Toulouse, y jette les fondemens d'un gouvernement provisoire, à la tête duquel il place le baron de Vitrolles; appelle le Midi aux armes. De toutes parts on répond à son appel; des bataillons s'organisent; Montpellier en fournit plusieurs; les étudians s'enrôlent avec empressement.

Le prince trouva à Montpellier le 13.me régiment sur le point de se mettre en marche, et se dirigeant sur Lyon en vertu des ordres qu'il avait reçus du ministre de la guerre. C'est avec ce cortége qu'il se rendit à Nismes, où il arriva le 14 mars.

Il ne pouvait guère se dissimuler la mauvaise volonté de son escorte; mais il dut bientôt être rassuré par l'enthousiasme de la population, qui entraîna l'autorité et ne lui permit pas d'hésiter sur sa marche.

Des bataillons de volontaires se formèrent à la voix du prince; des souscriptions s'ouvrirent; des pères de famille s'arrachèrent à leurs foyers; aucun sacrifice ne coûta aux royalistes; des traits sans nombre prouvèrent le dévouement des Nismois (1).

(1) Lorsque plus de 2,000 catholiques marchaient pour la cause royale, à peine six protestans se faisaient inscrire. Leurs noms sont : MM. de Daunant, aujourd'hui premier président de la cour; Vincens-Mourgue et Rolland, fils de deux riches négocians; Olivier-Desmons, fils d'un ministre;

Ans de J.C. 1815. On leur fit une injure : le prince, inspiré par l'autorité, eut la faiblesse de ne pas les armer à Nismes ; mais leur zèle n'en fut pas refroidi.

Toutes les communes catholiques de l'arrondissement imitèrent cet exemple ; la garde nationale de Beaucaire partit en masse ; les arrondissemens d'Alais et d'Uzès fournirent de nombreux volontaires, quoique dans plusieurs localités l'autorité réprimât l'élan plutôt que de l'encourager.

Le préfet Rolland parut seconder de bonne foi les efforts du prince ; le conseil-général du département du Gard se joignit à lui pour appeler la population aux armes.

Une circulaire du 15 mars était destinée à régulariser les levées d'hommes et les souscriptions ; une seconde circulaire, à la date du 19, convoqua, pour la défense de la royauté, tous les militaires qui se trouvaient en congé ou qui avaient quitté leurs corps.

La proclamation que publia le duc d'Angoulême était faite pour électriser tous les cœurs

Boissier, aujourd'hui percepteur, et Campredon, commissaire de police.

Les sacrifices en argent leur coûtèrent moins, et les noms de plusieurs d'entre eux figurent dans la souscription ou emprunt volontaire qui fut ouvert ; mais malheureusement ces fonds destinés à venir au secours des familles dont les chefs marchaient sous les drapeaux du duc d'Angoulême, ne parvinrent point à leur destination ; les réactionnaires du 3 avril s'en emparèrent.

français. Le conseil-général du département crut devoir en faire paraître une, de son côté, plus appropriée à l'esprit du pays et aux germes de division qui régnaient dans la localité (1). Ans de J. C. 1815.

Les volontaires fournis par le département, réunis à ceux du Comtat et aux détachemens qui arrivaient du reste du Midi de la France, présentèrent un effectif de près de huit mille hommes,

(1) On y remarqua les expressions suivantes : « ...... *Des « orages locaux, excités par de petites passions,* ont peut- « être obscurci, pour quelques-uns d'entre vous, la séré- « nité de l'horizon d'où la restauration avait d'abord chassé « tous les nuages; *l'abus qui a pu être fait du zèle même « de la multitude a pu vous inspirer des alarmes*; mais « ces efforts de la malveillance, ces erreurs d'un peuple « égaré, n'ont pu décourager le vrai patriotisme, et « ne sauraient, sans la plus grave injustice, altérer la con- « fiance de personne dans les promesses du roi. S'est-il un « seul moment laissé égarer parmi les nombreux écueils dont « sa route était semée? Est-il un seul acte de sa puissance « qui justifie les écarts d'un faux zèle? Et tout ce qui est « émané de sa volonté ne porte-t-il pas l'empreinte de la « plus profonde sagesse, d'une bonne foi vraiment royale, « et d'un dévouement absolu au bonheur de ses peuples?

« Habitans du Gard, les intérêts et les dangers du roi et « de l'état sont inséparables : voler au secours du monarque, « c'est voler au secours de la patrie. Vous êtes tous les des- « cendans de ceux qui, dans cette contrée, contribuèrent « si puissamment, par leur dévouement et par leur courage, « à placer le grand Henri sur le trône; vous n'avez point « dégénéré; tous, vous offrirez vos bras à son digne petit- « fils; tous, vous aspirerez à la gloire de concourir à l'af- « fermissement de la couronne sur sa tête auguste..... »

Ans de J.C. 1815. tous remplis d'ardeur, la plupart déjà aguerris et sortant des corps que la restauration avait dispersés. Ces forces étaient soutenues par un dépôt du régiment de Royal-Étranger, commandé par M. de Montferret, en garnison au Saint-Esprit, composé de 3 à 400 hommes; par le 14.me régiment de chasseurs à cheval, et par une compagnie de canonniers; on joignit à cette petite armée les canonniers gardes-côtes et les douaniers.

Toutes les troupes furent dirigées sur le Saint-Esprit, où les Nismois furent enfin armés; mais le prince, avant d'entrer en campagne, attendait un renfort précieux, celui du 10.me régiment de ligne que lui amena le vicomte d'Ambrugeac.

Il n'osa employer le 63.me resté en garnison à Nismes; il eut la plus grande peine à décider le 13.me à retourner à Montpellier, ce régiment voulait continuer sa route sous prétexte des ordres qu'il avait reçus. Il est certain qu'on aurait eu à le combattre dans le Dauphiné; mais, d'un autre côté, le prince ne pouvait se dissimuler qu'il laissait sur ses derrières un corps ennemi.

Pendant qu'une armée s'organisait dans le Gard, le prince, après s'être assuré du Saint-Esprit, se dirigea sur Avignon et sur Marseille, où il reçut les protestations de fidélité de Masséna, visita Toulon et revint à Nismes où il établit son quartier-général (1). Son plan de campagne n'était pas

(1) M. Vincens-Saint-Laurent était signalé comme un des

sans habileté, mais d'une trop grande étendue. Le premier corps d'armée, sous les ordres du général Ernouf et des maréchaux-de-camp Gardanne, Perreymond et Loverdo, s'organisait à Sisteron, pour se porter sur Gap et Grenoble; le second corps, où le prince commandait en personne, se formait au Saint-Esprit, et devait se porter sur le Dauphiné par la route de Valence. On espérait qu'un troisième corps se réunirait à Clermont, sous les ordres du général Compans, qu'il pourrait maintenir l'Auvergne et servir de point de communication entre le camp de Jalès et la Vendée; mais il ne put même se rassembler. Les départemens de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche, reconnurent sans coup férir le gouvernement impérial, et un détachement de volontaires royaux, partis de Nismes sous les ordres de M. de Roussy, du Vigan, destiné à ouvrir les communications entre Nismes et Mende, fut obligé de revenir sur ses pas. Le prince se décida dès lors à se porter en avant et à faire agir le corps qu'il commandait. Il annonça par une proclamation l'entrée de Bonaparte à Paris, et se borna à faire protéger les opérations sur la rive droite du Rhône, en jetant dans l'Ardèche un détachement d'environ quatre ou cinq cents hommes

Ans de J.C. 1815.

plus dangereux ennemis des Bourbons; il fut arrêté par ordre du prince. C'est la seule mesure de rigueur qui fut prise à cette époque.

Ans de J.C. 1815. commandés par le colonel Magnier, dont la mission se bornait à surveiller et contenir les communes du littoral. Le prince comptait encore que son corps d'armée, grossi par les renforts qu'il attendait du Midi, pourrait se réunir, sous les murs de Lyon, avec celui du général Ernouf.

Quelques succès parurent d'abord justifier cet espoir ; l'avant-garde de l'armée, entrée dans Montélimart, repoussa le général Debelle, qui l'attaqua à l'improviste, et ne fut pas découragée par la défection d'une partie des chasseurs à cheval du 14.me. Le lendemain, l'armée entière, passée en revue par le prince, se mit en marche sur Loriol. De véritables dangers l'attendaient au pont de la Drôme, défendu par une nombreuse artillerie ; le général Debelle avait fait occuper les hauteurs de Livron, et jeté plusieurs pelotons de tirailleurs sur les mamelons situés en delà de la rivière : des détachemens de cavalerie gardaient ses bords.

La populace de Valence, après avoir forcé les portes de l'arsenal, avait grossi en masse les rangs des impériaux (1).

L'armée royale se porta en avant avec une rare intrépidité, qu'encourageait la présence du prince.

(1) Plusieurs citoyens paisibles avaient été obligés de marcher, et tous ceux qui, à l'époque du voyage de Monsieur dans le Midi, avaient fait partie des gardes d'honneur, furent contraints deprendre parti contre le duc d'Angoulême.

Les tirailleurs qui occupaient les hauteurs en furent chassés ; l'aile droite de l'armée passa la Drôme à gué avec de l'eau jusques à la poitrine, s'empara de la position de Livron, et prit l'ennemi en flanc ; l'aîle gauche, arrêtée par la profondeur et la rapidité de la rivière, dut se borner à une guerre de tirailleurs. L'action décisive eut lieu au centre sur la grande route. Déjà l'artillerie du prince avait démonté celles des pièces ennemies qui pouvaient faire le plus de mal (1), lorsque les grenadiers du 10.me, soutenus par plusieurs compagnies de volontaires, s'élancent à la baïonnette par ordre du prince, et emportent de vive force la position (2). Le général Debelle avait abandonné ses soldats, qui se dispersèrent, et dont les débris furent se rallier au delà de l'Isère : le colonel d'artillerie Noël, qui commandait sous ses ordres, fut fait prisonnier. Ans de J. C. 1815.

Le prince ne voulut point, le même jour, coucher à Valence ; il craignit d'entrer de nuit dans une ville si fortement prononcée contre lui, il

(1) On s'aperçut que les canonniers de la ligne qui servaient les batteries placées par ordre du prince, dirigeaient leur volée en l'air ; ils furent à l'instant remplacés par d'anciens artilleurs pris dans les rangs des volontaires royaux, et le combat changea bientôt de face.

(2) Parmi ceux qui se distinguèrent à l'attaque du pont, on remarqua plusieurs volontaires d'Avignon et les 1.re et 4.me compagnies du 1.er bataillon du Gard. En général, tous rivalisèrent de zèle selon la position où ils étaient placés.

Ans de J.C. 1815. y parut le lendemain 3 avril ; une partie de son armée ne fit que la traverser et campa à peu de distance des bords de l'Isère, le reste se dirigea sur Romans, qu'il occupa dans la même journée.

Le prince put bientôt connaître toutes les difficultés de son expédition. Le corps d'armée parti de Marseille sous les ordres du général Ernouf, qui devait le joindre dans le Dauphiné, avait opéré sa retraite sur Marseille ; le gouvernement créé à Toulouse avait été renversé, et le baron de Vitrolles arrêté ; le général Ambert, commandant à Montpellier la 9.me division, sur lequel le prince comptait, s'était prononcé pour Napoléon, et un soulèvement militaire avait arboré à Nismes le drapeau tricolore.

Le prince évacua Romans après en avoir détruit le pont, concentra ses forces à Valence les 5 et 6 avril, et défendit avec succès le passage de l'Isère : mais le découragement se mit bientôt dans son armée instruite des dangers qui menaçaient ses derrières. Des bateaux chargés de troupes descendaient le Rhône sous les ordres de Grouchy, et, quoique le prince ignorât encore l'occupation du Pont-Saint-Esprit par Gilly, menacé d'être coupé de toutes parts, il se décida à la retraite.

Elle s'opéra en bon ordre jusques à Montélimart ; mais, arrivé dans cette ville, le 14.me régiment de chasseurs se mit complètement en

insurrection, le prince fut forcé de l'autoriser à retourner à Valence et à aller joindre ses ennemis, pour ne pas achever de jeter le désordre parmi les soldats qui lui étaient restés fidèles. Ans de J.C. 1815.

Il apprit à Montélimart que le général Merle avait évacué le Saint-Esprit, et que son armée, pressée par le général Grouchy, prise en flanc par les troupes qui descendaient le Rhône, avait encore à combattre le général Gilly pour opérer sa retraite sur la Provence.

Il aurait pu, suivi d'une escorte fidèle, gagner facilement les montagnes et se réfugier en Piémont, ou se diriger vers la Provence par des routes détournées; mais il ne voulut point abandonner son armée et compromettre ceux qui l'avaient suivi sans partager leur sort. Il se résolut dès-lors à capituler (1).

Le général Dautanne, qu'il envoya au Saint-Esprit, convint avec le colonel Saint-Laurent, commandant l'avant-garde du général Gilly, que le prince, accompagné par le 10.me régiment, se dirigerait sur Marseille où il s'embarquerait, tandis que le reste de son armée rentrerait paisiblement dans ses foyers. Mais cette première convention fut violée; Gilly refusa d'approuver les conditions

(1) Le général Merle lui envoya plusieurs émissaires pour le presser de se retirer. Il se refusa à toutes les sollicitations, et répondit constamment qu'il se sauverait avec le dernier de ses soldats ou qu'il périrait avec lui.

Ans de J. C. 1815. accordées par le colonel Saint-Laurent; il retint le général Dautanne et en prévint le prince, qui continuait son mouvement rétrograde (1).

Parvenu à Pierrelate, ce dernier refusa encore une fois de céder aux voeux de ses soldats, qui lui offraient de couvrir sa personne et de lui ouvrir un chemin les armes à la main; il dépêcha le baron de Damas pour terminer la négociation commencée. Il reçut à la Palud, par le retour de ce dernier, la nouvelle que la capitulation était enfin arrêtée.

Les conditions en étaient simples: l'armée royale était licenciée; les volontaires qui la composaient devaient déposer leurs armes et trouver protection en rentrant dans leurs foyers; les officiers conservaient leur épée; il était convenu que S. A. R. se rendrait en poste à Cette où des bâtimens seraient disposés pour la transporter avec sa suite partout où elle pouvait le désirer.

Le prince l'exécuta sur-le-champ. Il licencia ses troupes le 9 avril, reçut leurs adieux, et se rendit au Saint-Esprit; mais il y trouva le général Grouchy qui prétendit que le général Gilly avait excédé ses pouvoirs, et retint le prince pri-

(1) Les causes du refus du général Gilly sont faciles à apprécier. Si le prince se fût replié sur Marseille, suivi du 10.me de ligne, beaucoup de volontaires royaux, quoique dispersés, eussent rejoint ses drapeaux; la Provence était encore en armes, et la guerre eût continué dans le Midi.

sonnier jusqu'à ce que l'empereur eût prononcé sur son sort (1). Ans de J. C. 1815.

Après quelques hésitations, celui-ci n'osa manquer à la foi promise et ordonna l'exécution de la convention (2). Le prince fut libre de partir le 15 avril, et arriva le lendemain à Cette où il s'embarqua dans la soirée sur un vaisseau suédois (3).

(1) Il demeura six jours prisonnier dans la plus cruelle incertitude. Fut-il dépouillé ? fut-il insulté ? On a dit oui, on a dit non. Des recherches judiciaires ont été faites et n'ont rien produit. Si le prince a eu à se plaindre de ses gardes, ainsi que l'a écrit le vicomte de Perrochel, pag. 63, il leur a pardonné et n'a voulu accuser personne.

(2) *Capefigue*, tom. II, pag. 323.

(3) Ce voyage ne fut pas sans danger. Il est prétendu qu'on avait formé le plan de l'assassiner entre Nismes et Lunel (ouvrage de M. de Bernis, pag. 9); mais sa détention au Saint-Esprit, les ordres pour son départ reçus à l'improviste, ne permirent pas à la malveillance de saisir le moment de son passage.

Nous empruntons à une brochure qui a pour titre : *Causes des troubles*, pag. 15, la note suivante : « Le lendemain de la convention, on s'attendait à Nismes au passage du prince, les relais de poste étant commandés pour cela. La ville renfermait une foule de gardes nationaux de la Gardonnenque, qui se trouvaient sur la route de Nismes à Montpellier. Une voiture arrive ; on court sur elle avec des démonstrations menaçantes. Celui qui y était enfermé, le sieur Lazare, maire d'Uchaud, s'écrie : *Vous vous trompez, je ne suis pas le prince.* » Lazare était protestant et zélé napoléoniste.

Ans de J. C. 1815.

L'expédition commandée par le général Ernouf n'eut pas un plus heureux succès : ce général, abandonné par le 58.me et le 83.me régimens, qui se joignirent à l'ennemi, se vit obligé de rétrograder sur Sisteron ; il s'y concentra pour couvrir la Provence, faisant garder en même temps les bords de la Durance. C'est là qu'il apprit la capitulation de la Palud et fut instruit que Masséna, violant la foi promise au prince, menaçait de réduire Marseille par la force si elle refusait d'arborer le drapeau tricolore.

Ernouf licencia ses troupes, et tous ceux qui les composaient rentrèrent isolément et sans être inquiétés dans Marseille. Nous verrons bientôt que les volontaires royaux du Gard ne furent pas si heureux.

Le colonel Magnier, isolé au milieu de l'Ardèche avec un corps de quatre cents hommes, reçut à Privas l'avis de la retraite de l'armée royale et l'ordre de retourner à Nismes ; il se replia sans danger sur Aubenas et sur Vallon où il apprit la capitulation de la Palud.

Son détachement se conserva presque intact jusques au village de Cavillargues, à trois lieues d'Uzès, où il se sépara en bandes qui éprouvèrent des sorts différens.

Mais, avant d'entreprendre le récit des excès commis sur les volontaires royaux, nous devons revenir sur nos pas et reprendre le fil des évènemens.

Après le départ du prince, l'audace du parti

napoléoniste dans Nismes fut portée à son comble; il affichait tout haut ses espérances, et la menace était dans sa bouche. Les détachemens isolés de volontaires royaux qui venaient des villes du Midi et se dirigaient sur le Saint-Esprit, étaient circonvenus ou insultés. En passant à Nismes, un étudiant de l'école de médecine de Montpellier, faisant partie d'un des bataillons de cette ville, fut assassiné en plein jour à la porte d'un café (1). Ans de J.C. 1815.

Les autorités cependant paraissaient redoubler de zèle pour le service de la cause royale. Elles parcoururent la ville le 2 avril, assistèrent en corps, avec la cour royale, à une proclamation destinée à ranimer le zèle des citoyens, et prêtèrent, sur l'Esplanade, le serment de rester fidèles à la royauté.

Elles ne furent pas mises à une longue épreuve: le duc d'Angoulême avait convoqué tous les officiers du département qui se trouvaient à demi-solde, ou qui étaient rentrés dans leurs foyers depuis le licenciement des armées impériales; les généraux Briche et Pélissier, demeurés à Nismes, étaient chargés de les employer dans les corps que l'on devait organiser.

Ils furent réunis à la Fontaine, le 3 avril dans la matinée, et, trompant l'espoir de ceux qui

(1) Son nom est Lajutte, une procédure a constaté l'assassinat; mais les prévenus, mis en jugement, ne furent point convaincus d'en être coupables.

Ans de J. C. 1815. les avaient appelés à Nismes, se déclarèrent en révolte (1), sortirent de la Fontaine l'épée à la main, en criant : *vive l'empereur!* coururent aux casernes et firent soulever le 63.[me] régiment, malgré les efforts du général Pélissier et du lieutenant-colonel. Il est vrai qu'ils furent aidés par le colonel, qui acheva de décider ses soldats. Le régiment reprit ses aigles et se répandit dans la ville pour détruire tous les emblèmes de la royauté (2); la population protestante se réunit à lui; la garde urbaine imita cet exemple : c'est ainsi que la révolution s'opéra dans Nismes (3).

(1) Il en était qui ignoraient l'objet de leur convocation à la Fontaine. Témoin oculaire du fait, nous raconterons ce que nous avons vu : le commandant Lafont, de Montaren, aujourd'hui maire de cette commune, fut le premier qui mit l'épée à la main, et qui, dans une courte allocution, s'adressant aux officiers, réunis sur deux rangs dans la grande allée, leur rappela que l'empereur était à Paris, et qu'il était de leur devoir d'affermir son trône. « Marchons aux casernes, dit-il, *vive l'empereur!* » Trois officiers quittèrent les rangs, le commandant Lafont engagea lui-même le major Glaise, de Villeneuve, à se retirer.

(2) Nous avons vu un détachement du 63.[me], commandé par un officier, se présenter devant la maison de M. de Caissargues, rue de la Magdelaine, pour y faire abattre une fleur de lys incrustée dans la pierre de taille de la façade.

(3) Les protestans furent-ils étrangers à cette révolution? Ils l'ont soutenu en 1815. Le journal intitulé l'*Aristarque* a prétendu, pour eux, qu'elle fut purement militaire. Cette assertion ne concorderait guère avec les articles du *Journal du*

Le préfet Rolland se vit insulté dans ses bureaux ; le général Briche, détenu prisonnier, fut maltraité ; le général Pélissier, qui avait cherché à arrêter l'élan du soldat, parvint cependant à se sauver (1). Ans de J. C. 1815.

Le plus grand désordre régna pendant quelques jours dans Nismes ; le domicile des citoyens était à chaque instant violé sous prétexte de rechercher des armes. Pour y remédier, l'autorité militaire s'empara de la police. Nul ne pouvait sortir de la ville sans un laissez-passer du commandant de place, et celui-ci se vit obligé de défendre les désarmemens illégaux, sous peine pour les coupables d'être traduits devant un conseil de guerre.

Le parti napoléoniste semblait ivre de son bonheur : l'or, le vin, les caresses, furent tour-à-tour employés auprès des soldats, auxquels il devait une révolution qui comblait tous ses voeux (2).

Gard, à la date du 4 avril 1815, et surtout avec une lettre du 6 juin de la même année, adressée au baron de Ruggieri par le président du consistoire d'une des églises réformées du Gard, qui lui écrivait, que tous les réformés étaient persuadés que leur destinée était liée avec celle de Napoléon.

(*Voy.* une brochure intitulée : *Recueil de faits*, pag. 7; et l'ouvrage de M. d'Arbaud-Jouques, pag. 24.)

(1) Voyez l'ouvrage du vicomte de Perrochel, pag. 66 et 67. Cet écrivain se trompe, lorsqu'il dit que le général Pélissier fut traduit à Montpellier.

(2) L'état-major de la garde urbaine fit présent au colonel du 63.e régiment, redevenu 67.e, d'une épée dont la poignée

Ans de J. C. 1815. La pudeur s'effarouche au tableau des moyens de séduction dont il est prétendu que l'on fit usage. L'histoire ne doit pas consacrer de pareils souvenirs.

Il fallait un général à ces troupes. Gilly, qui avait été mandé par le prince et auquel il avait offert ses services, peut-être trop dédaignés, était retiré à sa campagne sur les bords du Rhône (1).

sculptée était d'or massif. Les banquets et les fêtes se succédèrent pendant plusieurs jours sans interruption. Une députation fut envoyée à Paris, chargée de présenter une adresse dans laquelle Bonaparte était appelé *le libérateur de la France, le père de la patrie.*

(1) Gilly était mécontent de ce qu'ayant le grade de lieutenant-général, il n'était employé par la première restauration qu'en qualité de général sous-divisionnaire. Il est certain qu'il offrit ses services au prince; on se méfia de lui, et ils ne furent point acceptés.

On employa le général Merle, qui fut, depuis, accusé de trahison pour avoir abandonné le Saint-Esprit, lorsque le général Gilly marchait sur les derrières du prince. Avait-il des forces suffisantes pour se défendre dans une place peu tenable? A-t-il réellement trahi la cause royale? Il chercha plusieurs fois à se justifier de cette imputation après les Cent-Jours. Nous avons vu une lettre du prince qui, en réponse à sa justification, lui disait: *On peut abandonner une cause sans la trahir, c'est ce que vous avez fait.* Il paraît, au surplus, que le général Merle avait servi d'abord de bonne foi le prince, dont il désapprouva le plan de campagne; le sien était de laisser le théâtre de la guerre dans les départemens méridionaux. Ce parti eût peut-être été plus sage, en ce sens que le drapeau blanc n'eût jamais été renversé dans nos contrées; mais nous aurions eu la guerre civile avec tous ses fléaux.

Une députation composée de plusieurs protestans influens fut le chercher dans sa retraite. Il est prétendu qu'il résista quelques instans : quoi qu'il en soit, il accepta et se rendit à Nismes, où il s'occupa sur-le-champ d'organiser une armée pour s'emparer du Saint-Esprit et couper la retraite au prince.

Elle se composa du 63.me en garnison à Nismes, du 13.me de ligne, et du 10.me de chasseurs à cheval que le général Ambert envoya de Montpellier, des officiers retraités ou à demi-solde réunis à Nismes, qui s'organisèrent en compagnie sacrée, et de quelques compagnies de volontaires qui s'armèrent spontanément (1).

La garde urbaine, chargée presque seule du service de l'intérieur, s'épura en renvoyant de son sein les royalistes qui s'y trouvaient ; elle appela, pour compléter ses cadres, les ennemis les plus déclarés du gouvernement royal, et créa bientôt deux nouvelles compagnies qui, sous le nom de *collets jaunes*, acquirent une funeste célébrité.

Des périls sans nombre attendaient les volontaires royaux à leur retour dans leurs foyers : on leur avait donné par mépris le nom de *miquelets*. Les premiers qui, sur la foi de la capitulation de

(1) Nous avons vu les paysans de Remoulins s'organiser en compagnie, et marcher sur le Saint-Esprit à la suite de l'armée de Gilly. Cet exemple fut suivi par beaucoup de communes situées au nord et au couchant de Nismes.

Ans de J.C. 1815.

la Palud, prirent le chemin du Saint-Esprit, furent dépouillés sur le pont, et plusieurs d'entre eux coururent le danger d'y perdre la vie. Instruits par cet exemple, ils se dispersèrent, et leurs bandes isolées n'en coururent que plus de périls.

Les populations entières de la Gardonnenque et de la Vaunage se levèrent contre ceux qui, accourus des frontières méridionales, étaient obligés de dépasser Nismes pour rejoindre leurs foyers, et plusieurs d'entre eux périrent sans aucun doute sur la terre inhospitalière qu'ils traversaient (1).

Les volontaires de Nismes, traqués sur toutes les avenues, purent en petit nombre échapper au sort qui les attendait (2) ; ils furent presque tous dépouillés et maltraités : de riches protestans furent accusés par la voix publique d'avoir encouragé les excès commis contre eux, et partagé leurs dépouilles (3).

Ce qui est certain, ce que l'histoire ne peut laisser ignorer, c'est que les malheureux soldats du

(1) On n'a, à cet égard, aucune donnée certaine ; mais l'auteur d'une brochure intitulée : *Causes des troubles*, que nous nous plaisons à citer, parce qu'il est connu par la modération de ses opinions politiques, fixe à deux cents environ le nombre des victimes, pag. 16, à la note.

(2) *Causes des troubles*, pag. 16.

(3) *Recueil de faits*, pag. 11. — Nous avons peine à croire à tant de perversité, mais nous pouvons attester que le fanatisme politique fut poussé bien loin. Relations d'amitié, communauté de société, tout était oublié, même par ceux que la fortune et l'éducation auraient dû mettre à l'abri de ces torts.

prince, victimes de leur zèle, tombèrent d'embûches en embûches; la foi promise fut violée: une foule de poursuites judiciaires attestent ces faits. An de J.C. 1815.

Parmi les crimes sans nombre de cette époque, les assassinats commis à Arpaillargues (1), et les excès que les volontaires royaux d'Alais eurent à souffrir dans les champs d'Yeuzet, surent se faire remarquer (2).

(1) La procédure qui a puni une partie des crimes d'Arpaillargues contient des détails qui font frémir, et que notre plume se refuse à retracer. On ne dira pas que notre assertion est donnée sans connaissance de cause; nous avons prêté, comme avocat, notre ministère à plusieurs prévenus dans cette horrible affaire. Ils vivent, ils sont libres. La plupart de leurs co-accusés ont porté leur tête sur l'échafaud.

Le procureur-général, M. Bernard, fit imprimer, en 1816, le plaidoyer qu'il prononça devant la cour d'assises. On croit, en le lisant, assister à une de ces scènes d'horreur dont on ne trouve des exemples que parmi les peuplades de Sauvages, qui se plaisent à tourmenter leurs victimes avant de les voir expirer.

(2) Soixante volontaires d'Alais se retiraient en ordre, sans armes, munis d'une feuille de route et accompagnés de leurs officiers. Dès qu'ils ont dépassé Montaren, ils sont assaillis et dépouillés. Les mêmes scènes se renouvellent à Servies, à Foissac et à Baron: elles se reproduisent avec plus de force sur le territoire d'Yeuzet; toute la population fond sur soixante malheureux excédés de fatigue; on les abreuve d'outrages, on les dépouille, on les maltraite, on les accable de coups, on met en délibération si on ne les fusillera pas en masse; enfin on se crut généreux en leur accordant la vie.

(Cette note a été remise à l'auteur par un des six officiers

Ans de J.C. 1815

La persécution contre les miquelets de Nismes ne se borna point aux souffrances qu'ils éprouvèrent pour rentrer dans leurs familles : ils furent persécutés pendant tout l'interrègne des Cent-Jours. Ils ne pouvaient jouir de la faveur de la promenade (1) sans être insultés ; et s'ils se réunissaient dans les champs, leurs ennemis s'y portaient en foule et les dispersaient par la violence : telle était la situation locale.

La position de Bonaparte en France n'était point sans difficultés : il pouvait compter sur l'appui de l'armée ; quelques provinces qui avaient souffert de la première invasion suivaient la même impulsion, mais il était loin d'avoir l'assentiment de toutes les opinions.

Le parti royaliste, accablé sous un coup imprévu, ne laissait pas, quoique mal dirigé, d'être nombreux et redoutable.

Les patriotes détestaient le despotisme de Bonaparte, dont les décrets rendus à Grenoble et

qui furent dépouillés et qui vit ses jours en danger. Il nous en a garanti l'exactitude. Peu de mois après il repassa dans les mêmes lieux à la tête d'une force armée régulière ; il pouvait se venger, et n'éprouva que le sentiment pénible que lui inspirait le désir de quitter promptement des lieux qui lui rappelaient de douloureux souvenirs.)

(1) Ils étaient insultés dès qu'ils paraissaient sur les boulevarts. Le café de l'Ile-d'Elbe avait rouvert ses salons : son enseigne retraçait le débarquement de Bonaparte, et portait cette épigraphe : *Il a entendu nos vœux.*

à Lyon annonçaient de nouveau le rétablissement d'un gouvernement vigoureux et d'un dictateur absolu ; ils voulaient bien l'aider à renverser les Bourbons, mais ils exigeaint qu'il se plaçât sous leur protection.

L'empereur fut obligé de condescendre en quelque sorte à leurs voeux et de s'annoncer comme le restaurateur des libertés publiques. Il fit à ce parti d'autres concessions, et ce fut à sa sollicitation qu'il admit Carnot et Fouché dans son ministère.

La police, chargée de former l'opinion publique et de calmer les craintes, répandait le bruit qu'il maintiendrait la paix ; que l'Angleterre avait favorisé sa fuite de l'île d'Elbe ; que le plus parfait accord régnait entre l'Autriche et lui, et que l'impératrice Marie-Louise viendrait au premier jour rejoindre son époux.

Ces bruits ne pouvaient en imposer qu'à ceux qui ne savaient pas juger des événemens. Dès le 13 mars, les puissances réunies à Vienne avaient déclaré que Bonaparte, placé hors des relations civiles et sociales, devait être poursuivi comme le perturbateur du repos du monde ; et, le 2 avril suivant, par un nouveau manifeste, elles annoncèrent leur résolution de rétablir Louis XVIII sur le trône.

Cependant l'empereur parvint à pacifier l'intérieur ; il étouffa les mouvemens du Midi ; le soulèvement de la Vendée, où le marquis de Laroche-Jacquelain périt par son imprudence, fit peu de

Ans de J.C. 1815. progrès ; la duchesse d'Angoulême ne put, malgré tous ses efforts, se maintenir dans Bordeaux, quelque dévouée que cette ville fût pour sa cause (1).

Malgré ces succès, il était facile à tous les hommes clairvoyans de prévoir la chute prochaine de Napoléon. Le corps législatif se peuplait de patriotes : l'empereur y comptait des ennemis personnels ; il n'avait des partisans zélés que parmi les militaires, et leur dévouement était devenu plutôt celui de la résignation que de la confiance ; les événemens se pressaient ; l'orage grondait de toutes parts.

Le royalisme, momentanément comprimé, mais instruit des intentions du congrès, annonçait ouvertement ses espérances. M. Lainé, à Bordeaux, protestait publiquement contre l'usurpateur, et exhortait tous les Français à refuser de payer l'impôt ; Marseille et Bordeaux s'étaient soumis, mais conservaient un attitude hostile : la garde nationale de Marseille avait refusé de prendre la cocarde tricolore et de prêter serment à Napoléon.

Le maréchal Brune, qui avait remplacé Masséna, fit venir des troupes, réorganisa la garde

(1) Les troupes en garnison à Bordeaux, tout en la respectant, lui déclarèrent qu'elles ne se défendraient point contre les régimens qui marchaient contre cette ville, et ne voulurent pas même promettre leur neutralité.

(*Lacretelle*, tom. I.er, pag. 260 ; *Capefigue*, tom. II, pag. 331.)

nationale, et mit la ville en état de siége (1). Ans de J.C. 1815.

L'empereur imita la restauration dans l'envoi des commissaires extraordinaires, et multiplia les lieutenans-généraux de police. Ces moyens furent insuffisans, il fallut employer les mesures arbitraires.

Gilly fut chargé de gouverner la 9.me division militaire avec les pouvoirs les plus étendus, récompense de sa conduite, et M. d'Alphonse, ancien préfet du Gard, connu par sa sévérité, parut à Nismes avec le titre de commissaire extraordinaire.

Un des premiers actes de l'administration des proconsuls fut de créer une catégorie de suspects. Plusieurs royalistes se virent arrêtés ou exilés (2).

Le préfet Rolland fut remplacé par le baron Ruggieri, qui suivit ses instructions avec rigueur.

Des gardes nationales mobiles étaient organisées; tous les volontaires royaux connus étaient arbitrairement désignés pour en faire partie, sans pouvoir se faire remplacer; on s'empara du montant des

(1) *Histoire de Marseille*, tom. II, pag. 664 et 665.

(2) M. d'Alphonse ordonna, sous peine d'arrestation, l'envoi en surveillance de MM. Souchon, Vampère, Lavondés aîné et Terme. Ils surent tous les quatre se soustraire par la fuite au sort qui leur était réservé.

Le colonel Magnier et le capitaine Espérandieu, arrêtés à Orgon, furent enfermés au château d'If. On prit les mêmes mesures contre plusieurs royalistes de Marseille et de Montpellier, emprisonnés ou envoyés en surveillance à une grande distance de leurs foyers. (*Histoire de Marseille*, pag. 666).

Ans de J. C. souscriptions faites pour l'armée royale et l'entretien des familles des volontaires (1).
1815.

Tourmentés de tous côtés, les royalistes fuirent la ville et se réfugièrent dans les campagnes. Les communes dans lesquelles ils se montrèrent en nombre se virent exposées à l'incursion des colonnes mobiles sorties de Nismes, composées de la garde urbaine et de la gendarmerie. Ces troupes commirent plusieurs excès à Saint-Gilles et à Bouillargues (2). M. Baron, conseiller à la cour royale de Nismes, se vit arrêté à Saint-Gilles, traduit à Nismes avec un appareil menaçant, et courut les plus grands dangers (3). Le nommé Donnarel, de Nismes, rencontré à Saint-Gilles par les gardes urbains, fut grièvement blessé.

La ville n'était pas elle-même exempte de troubles : peu de royalistes osaient paraître dans les lieux publics, le culte catholique fut menacé (4);

(1) Cet enlèvement s'exécuta en vertu d'un arrêté du 6 juin 1815.

(2) *Recueil de faits*, pag. 13.

(3) Le dévouement de M.me de Trinquelague, sa fille, lui sauva peut-être la vie : elle voulut absolument partager sa voiture, souvent assaillie à coups de pierre, et le couvrit plusieurs fois de son corps.

Nous nous reprocherions de passer sous silence M. Couderc, de Saint-Gilles, arrêté avec M. Baron; moins heureux que lui, il fut traduit à pied, attaché comme un criminel, abreuvé d'outrages et de mauvais traitemens.

(4) Ouvrage du vicomte de Perrochel, pag. 73. Ce qu'il

Ans de J. C. 1815.

plusieurs maisons furent pillées, et le nommé Riche, qui voulut s'opposer à la dévastation de son mobilier, reçut un coup de sabre (1).

Cependant Bonaparte accomplissait sa destinée ; il publia une charte nouvelle intitulée : *Additions aux constitutions de l'empire*, qui n'était qu'une monstruosité en politique. On ne peut pas enter de véritables libertés sur le code du despotisme.

Son beau-frère Murat, qui, après l'avoir abandonné en 1813, était devenu son allié en 1815, menacé par le congrès de Vienne de perdre le trône de Naples, avait formé le projet d'insurger l'Italie, et cette diversion pouvait avoir des suites importantes en forçant les alliés à diviser leurs forces pour combattre les troupes napolitaines et françaises qui auraient pu se réunir en Italie ; mais Murat, abandonné par ses troupes, frappées de terreur à l'approche de l'armée autrichienne, se vit obligé, après quelques combats peu glorieux, de s'embarquer pour la France, et d'y venir chercher une retraite obscure. Bonaparte parut le dédaigner.

Il s'occupait en France à organiser son armée.

y a de vrai dans son assertion, c'est que les églises catholiques, par prudence, fermèrent leurs portes principales ; les fidèles n'y entraient en petit nombre que par les portes latérales et presque à la dérobée.

(1) *Causes des troubles*, pag. 21, à la note. — Une procédure et un arrêt de la cour d'assises ont d'ailleurs constaté ce fait.

Ans de J. C. 1815. Il avait pris, dans son passage à Lyon, l'engagement de convoquer des députés de toute la France pour accepter avec liberté une constitution nationale; cette promesse avait été éludée par la publication de l'acte additionnel; la réunion du champ de mai ne fut plus qu'une cérémonie militaire, imposante sans doute, mais qui ne trompa personne et ne produisit pas l'effet que l'empereur en attendait.

Avant de mettre ses troupes en campagne, il crut devoir, quoique avec répugnance, recourir de nouveau à l'appui des patriotes, et les autorisa à s'organiser en bataillons de fédérés. Cette nouvelle concession ne fut pas plus heureuse que les autres: les choix pour la présidence prouvèrent à l'empereur qu'il comptait peu d'amis dans la chambre des députés, et il partit mécontent, le 10 juin, pour joindre son armée, qui se dirigeait à marches forcées sur la frontière, dans l'espoir que la victoire lui rendrait toute sa puissance.

Nismes eut sa fédération organisée sous la présidence de Blanc-Pascal; la garde urbaine en corps fut contrainte d'en faire partie; ceux qui refusèrent d'apposer leur signature au registre furent insultés et même maltraités. Il faut convenir cependant que l'influence de l'organisation fédérative à Nismes se fit peu sentir et n'ajouta rien aux germes de division qui existaient déjà. Ces listes servirent, au contraire, de refuge à plusieurs citoyens peureux, qui crurent, en les signant, acquérir un moyen de protection.

Louis XVIII s'occupait à Gand de conserver ses relations avec les puissances alliées, et d'encourager ses partisans en France. Il publiait des manifestes et défendait par ses ordonnances d'exécuter les décrets de l'empereur. Ans de J.-C. 1815.

On voyait figurer parmi ses ministres M. de Chateaubriand, dont les écrits défendaient la cause royale ; on distinguait parmi les partisans les plus zélés de cette cause M. Guizot, complètement dévoué à M. de Montesquiou, et qui eut plusieurs entrevues avec le roi.

Le duc d'Angoulême était resté en Espagne ; la duchesse d'Angoulême était en Angleterre le principal agent de son oncle.

La campagne s'ouvrit le 15 juin ; un corps de troupes françaises qui s'organisait à Alost, sous le commandement du duc de Berry, ne fut point employé (1).

La fortune parut d'abord sourire à Bonaparte ; mais la victoire de Ligny fut bientôt suivie du désastre de Waterloo. Plusieurs historiens ont rapporté et d'autres rapporteront sans doute les détails de cette bataille mémorable, qui devait encore une fois changer la face de l'Europe. Je leur laisserai le récit de l'impression que la nouvelle de cette défaite produisit à Paris, des né-

(1) Un ordre du jour du duc de Feltre, à la date du 7 avril 1815, porte cependant ce corps de troupes françaises à 24,000 hommes. (*Histoire de France*, par Lemaire, tom. III, pag. 357.)

Ans de J.C. 1815. gociations qui amenèrent la seconde abdication de l'empereur, des efforts impuissans du corps législatif pour saisir le pouvoir, et de ceux du parti napoléoniste pour faire proclamer Napoléon II (1).

Bonaparte ne se décida au départ qu'après de longues hésitations. Tous les partis, à cette époque, désiraient son éloignement (2). Des négociations furent entamées par la Chambre avec les étrangers et avec Louis XVIII. Plusieurs projets étaient formés; plusieurs plans furent présentés (3). Dès cette époque, le duc d'Orléans eut des partisans qui voulaient le porter au trône (4).

(1) Les scènes orageuses qui agitèrent le corps législatif à cette époque, sont décrites par *Capefigue*, tom. II, pag. 436 et suiv.

(2) On craignait surtout sa présence pour l'armée; il aurait pu être un point de ralliement.

(3) Le prince d'Eckmülh, qui commandait l'armée, voulait que, sans attendre d'y être forcé par l'ennemi, on reçût Louis XVIII, en lui faisant promettre de conserver le drapeau tricolore. (*Capefigue*, tom. II, pag. 453.)

(4) *Capefigue*, tom. II, pag. 459, prétend que cette proposition fut faite au duc de Wellington par MM. de Valence et Flaugergues, députés de la chambre auprès des puissances. Le duc de Wellington répondit, que le principe pour le maintien duquel les alliés s'étaient armés, souffrirait également de l'élévation au trône de la branche cadette; que M. le duc d'Orléans ne serait qu'un usurpateur de bonne maison; que, d'ailleurs, ce prince s'en était lui-même expliqué. L'historien ajoute: « C'était l'opinion personnelle du duc de Wellington. L'empereur Alexandre ne s'était pas si formellement expliqué, il n'avait aucune prédilection pour la branche aînée. »

Ans de J.C. 1815.

Qui dépeindra ce chaos d'intérêts divers : les difficultés de licencier une armée qui croyait toute réconciliation impossible avec les Bourbons, les dangers que courut Paris, et la rentrée du Roi qui eut lieu le 8 juillet? Quant à nous, notre tâche se réduira à retracer jour par jour les résultats de ces grands événemens pour Nismes, et les crises qui en furent la suite.

Le duc d'Angoulême était en Espagne ; plusieurs Français s'y étaient réfugiés et occupaient près de Figuières un cantonnement commandé par le vicomte d'Escars, qui servait de point de ralliement aux royalistes du midi.

Le duc d'Angoulême, nommé par son oncle commandant des 7.me, 8.me, 9.me, 10.me et 11.me divisions militaires, se tenait prêt à entrer en France dès que les circonstances le lui permettraient ; il désigna de son autorité plusieurs commissaires extraordinaires avec pouvoir de réunir les volontaires royaux et les sujets fidèles, de nommer provisoirement à tous les emplois en remplacement des autorités de Bonaparte, de renverser le gouvernement de l'usurpateur, et même de faire reconnaître l'autorité royale par la force des armes, partout où l'on ne voudrait pas s'y soumettre volontairement (1).

M. le comte Réné de Bernis, les marquis de Montcalm et de Calvières, furent nommés com-

(1) Ouvrage de M. de Bernis, pag. 17.

Ans de J. C. missaires extraordinaires pour les départemens du
1815. Gard et de l'Hérault. Ils abordèrent sur la plage d'Aiguesmortes dans la nuit du 15 au 16 juin. Leur présence resta quelque temps inconnue.

La nouvelle de la bataille du Mont-Saint-Jean circula bientôt à Nismes, et devint publique le 25 juin, ce qui n'empêcha pas un banquet ou plutôt une orgie à la Fontaine, à la suite de laquelle le buste de Napoléon fut promené dans toutes les rues avec des vociférations contre les royalistes.

Le 26, Beaucaire arbora le drapeau blanc; Marseille lui en avait donné l'exemple la veille. Pour parer aux dangers de cette démarche, que l'élan des citoyens avait rendue inévitable, le conseil municipal envoya sur-le-champ des députés à Nismes, chargés de rendre compte de ce qui s'était passé au préfet et au commandant du département (1). Ils avaient mission de représenter à ces fonctionnaires publics, qu'il serait impolitique de chercher à réduire Beaucaire et Tarascon, que leur union rendait redoutables; que la question politique ne se déciderait point dans le département du Gard, mais à Paris, et qu'il fallait éviter les horreurs d'une guerre civile.

Le préfet et le général sollicitèrent vivement les députés du conseil municipal d'engager leurs

(1) *Histoire de Beaucaire*, par M. de Forton, qui fut l'un des députés.

oncitoyens à quitter la cocarde blanche, et pro- An de J.C.
irent que, dans tous les cas, aucun détachement, 1815.
ucune troupe, ne marcheraient sur Beaucaire (1).

Rassuré par cette promesse, le conseil munipal de cette ville se crut en sûreté ; mais, dans a nuit même qui suivit l'arrivée de ses députés, in détachement considérable, composé de gardes urbains et d'un corps des bandes de la Gardonnenque, se dirigeait sur Beaucaire.

On fut heureusement prévenu de leur marche. A cette nouvelle, les habitans de Beaucaire s'arment, ceux de Tarascon viennent à leur secours ; mais l'avant-garde royaliste était à peine parvenue au pont de Vie-Blanche, situé à une demi-lieue de la ville, qu'elle aperçut le détachement ennemi divisé en plusieurs pelotons et rangé sur la hauteur. Un combat s'engagea, où tous les Beaucairois rivalisèrent de zèle et de courage : l'ennemi, quoique supérieur en nombre, prit la fuite dès les premiers coups de feu, et fut poursuivi par quelques hommes jusques à la vue du village de Jonquières (2).

Beaucaire sentit alors la nécessité de songer à

(1) *Histoire de Beaucaire*, pag. 128.

(2) Un jeune tambour, qui battait la charge, fut une des principales causes de la déroute des gardes urbains. (*Histoire de Beaucaire*, pag. 135.) Un de leurs sapeurs, blessé et fait prisonnier, reçut, à Beaucaire, tous les soins que réclamait l'humanité.

Ans de J.C. 1815. se défendre; des députés parcoururent les villages royalistes pour en appeler la population aux armes; la plupart des volontaires royaux, proscrits de Nismes, las d'une vie errante, accoururent en foule : ceux qui se trouvaient déjà à Beaucaire n'avaient pas peu contribué à donner le premier élan.

Aiguesmortes, de son côté, avait fait, le 27, son mouvement insurrectionnel; un détachement de royalistes était parvenu à y pénétrer sous le commandement du capitaine Achard : aidé des habitans, il avait désarmé la garnison et constitué prisonnier le commandant de la place. On organisa sur ce point des moyens de défense; le marquis de Calvières se renferma dans la place pour les régulariser et offrir au duc d'Angoulême un point d'appui et de débarquement rapproché de l'Espagne.

Les événemens se précipitaient. M. de Montcalm soulevait le département de l'Hérault et marchait sur Montpellier pour s'emparer de la citadelle; mais le général Gilly s'y rendit de Nismes avec presque toutes ses forces, et les royalistes furent repoussés après un combat opiniâtre.

Pressé de toutes parts, le général Gilly envoya chercher de l'artillerie à la citadelle du pont Saint-Esprit pour défendre Nismes. La cavalerie qui l'escortait fut attaquée, dans la nuit du 28 au 29, dans les gorges de Gaujac, par un détachement de paysans armés, accourus des villages voisins; mais la

réunion de Beaucaire, qui leur avait promis des secours ne tint point parole, et dès que le jour parut l'artillerie put se rendre à sa destination, quoique son escorte rencontrât sur sa route toutes les populations soulevées. Ans de J.C. 1815.

Beaucaire n'avait encore aucun commandant militaire, et le conseil municipal négociait avec le général Gilly. Si les conditions de l'armistice proposées par lui, et qui font honneur à sa prévoyance, eussent été acceptées, on n'aurait point eu à gémir sur les désordres qui, peu de jours après, affligèrent Nismes; le général Gilly les rejeta toutes sans examen, et voulut dicter des lois qui ne furent point acceptées (1).

Au même instant le colonel Magnier, délivré du château d'If, les capitaines Chas et Espérandieu, réfugiés à Marseille, suivis d'autres officiers, accoururent à Beaucaire; l'organisation militaire du rassemblement prit dès lors quelque consistance. Un des commissaires extraordinaires, M. de Bernis, s'y rendit peu de jours après; ces Messieurs firent connaître leurs pouvoirs par une

(1) Le conseil municipal proposait, le 29 juin, une nouvelle organisation de la garde nationale, prise parmi les propriétaires, composée par moitié de catholiques et de protestans, afin de maintenir l'ordre et d'empêcher toute réaction. Il se contentait de demander, pour les volontaires royaux fugitifs, qu'ils ne fussent point inquiétés.

(*Histoire de Beaucaire*, tom. 2, pag. 139.)

Ans de J. C. 1815. proclamation du 3 juillet, et organisèrent en même temps les autorités du département.

Il est à remarquer que leur choix pour le général commandant le département tomba sur M. le chevalier de Barre, maréchal-de-camp et protestant. Ils appelèrent aux fonctions de préfet du Gard le baron Jules de Calvière, et à celles de commissaire-général de police, M. Vidal père, avocat. Ils enjoignaient à tous les corps de fédérés et de gardes nationales mobilisées, de se dissoudre et de poser les armes, sous peine d'être traités comme ennemis.

L'impulsion donnée par Beaucaire avait été suivie par plusieurs villes du département. Celle d'Uzés, quoique rapprochée de Nismes, et exposée à la vengeance de Gilly, fut une des premières à donner l'exemple : elle arbora le drapeau blanc le 2 juillet. Dans la nuit du même jour, des rassemblemens armés se forment dans toute la Gardonnenque, et se portent au village d'Arpaillargues, à une petite lieue d'Uzés ; ils poussent leur avant-garde jusques au pont de la rivière de Seynes, à demi-lieue de la ville.

Un rassemblement opposé se concentre à Uzés : de toute part la population des villages catholiques y accourt en armes, et, malgré le désordre inséparable d'une réunion imprévue, aucun excès ne fut commis (1) ; mais un événement fâcheux termina la journée.

(1) Une circonstance remarquable, et qui prouve la loyauté

La gendarmerie, qui n'avait point quitté la cocarde tricolore, avait été désarmée et remplacée par des militaires en retraite. M. Nicolas, ancien officier, garde à cheval dans les eaux et forêts, s'était mis à leur tête. Il avait cru pouvoir, suivi de deux des nouveaux gendarmes, pousser une reconnaissance sur le rassemblement d'Arpaillargues : tombé dans une embuscade et fait prisonnier, il avait été inhumainement massacré.

Ans de J. C 1815.

Pendant ce temps, les citoyens les plus prudens, jaloux de prévenir une effusion de sang inutile, avaient envoyé des députés à Arpaillargues pour conclure un armistice : ils y étaient parvenus. Il fut convenu que tout resterait en

avec laquelle avaient agi ceux qui avaient provoqué la prise d'armes d'Uzés, est celle-ci : Le 2 juillet, avant d'arborer le drapeau blanc à la commune, la question de fait fut mise en délibération dans un conseil municipal où tous les citoyens et notamment les principaux protestans furent appelés. Chacun émit librement son opinion. Nous étions présent à ce conseil ; mes vœux n'étaient point un problème ; j'opinai pour que le drapeau blanc ne fût point arboré ; Gilly se trouvait encore à Nismes ; il marcha dans la nuit même sur Montpellier, et, s'il eût donné la préférence à Uzés, cette ville eût été dans l'impossibilité de résister.

Les autorités de Beaucaire avaient désigné un commandant de place ; il y en avait déjà un dans la ville placé par l'autorité de Napoléon ; pendant les trois jours de troubles, tous deux en activité concoururent au maintien de l'ordre. Il eût été à désirer que cette bonne intelligence se fût maintenue.

Ans de J.C. 1815.

l'état, que les deux partis ne feraient aucun mouvement, qu'Uzés conserverait le drapeau blanc, et que ceux qui composaient le rassemblement d'Arpaillargues retourneraient dans leurs foyers.

Malheureusement, au moment où les commissaires qui venaient de remplir cette mission de paix retournaient à Uzés, quelques royalistes détachés aux avant-postes, exaspérés par la nouvelle de la mort de Nicolas, firent feu sur M. Rossière, l'un des députés, et le blessèrent au poignet. Cependant l'armistice convenu fnt observé. Les villageois réunis à Uzés retournèrent dans leurs communes; le rassemblement d'Arpaillargues se dispersa; les chefs et les autorités des cent jours, qui avaient quitté Uzés, se disséminèrent dans les villages de la Gardonnenque, où l'esprit de rébellion se maintint long-temps encore.

Les commissaires s'occupaient, à Beaucaire, de l'organisation d'une force militaire composée d'un régiment d'infanterie, d'un escadron de chasseurs à cheval, et d'une compagnie d'artillerie. M. de Calvières avait envoyé d'Aiguesmortes deux pièces d'artillerie avec leurs caissons. Un arrêté du 3 juillet alloua aux troupes royales la solde et les vivres de campagne. Les Anglais, qui avaient débarqué à Marseille des armes et des troupes, fournirent mille fusils, mille gibernes et dix mille cartouches.

La Lozère s'organisait de son côté: les commissaires de guerre Penot à Beaucaire, et Lenlay

à Mende, rivalisèrent de zèle et firent preuve d'habileté. Ans de J.C. 1815.

Le département du Gard était encore dans une position précaire. Le général Gilly se concentrait à Nismes, et pouvait y réunir des forces imposantes : il y commandait cinq cents hommes du 13.me régiment de ligne, deux compagnies de voltigeurs du 67.me, un escadron de chasseurs à cheval du 14.me, quatre-vingts gendarmes montés, et un grand nombre d'officiers à demi-solde, réunis sous la dénomination de bataillon sacré.

Ces troupes étaient appuyées par plusieurs pièces de canon, que servaient une compagnie de canonniers de la ligne et ceux de la garde urbaine. Cette garde, composée de neuf cents hommes, était entièrement dévouée au général, et il pouvait y joindre au besoin 15 à 1,600 paysans des Cevennes, de la Vaunage et de la Gardonnenque, tous bien armés.

Les forces des royalistes à Beaucaire étaient incontestablement plus faibles ; mais le colonel Magnier avait formé à Tarascon un escadron de cavalerie, trois compagnies d'infanterie et deux compagnies d'artillerie. Ces troupes étaient soutenues par les populations de Beaucaire et de Tarascon, et par les intelligences que le parti avait dans Nismes.

Avignon était occupé par le général Cassan et les fédérés, qui menaçaient Villeneuve, située sur la rive droite, et paraissaient avoir l'intention de

Ans de J.-C. pénétrer dans le département du Gard. Le bac
1815. à traille fut retiré ; la population de Roquemaure et des villages voisins de Villeneuve se porta sur les bords du fleuve pour en défendre le passage, et quelques coups de fusil furent échangés (1).

Un autre corps de patriotes d'Avignon, grossi par ceux de Château-Renard, s'était posté au pont de Nove sur la Durance, et menaçait de se porter sur Tarascon. Le colonel Magnier les attaqua sur ce point, les débusqua de leur position, et les rejeta de l'autre côté de la Durance.

La citadelle du Pont-Saint-Esprit était occupée par une garnison que commandait le chef de bataillon Bresson, et qui comprimait la ville et les environs; Bagnols, après avoir souffert d'une des excursions de cette garnison, se gardait au pont de Cèze, et interceptait les courriers.

Depuis le 6 juillet, M. de Vogué, envoyé à Uzés avec M. de Pillet, y organisait un corps d[e] gendarmerie et un bataillon de volontaires royau[x]

Le général Gilly avait fait quelq[...] dém[...] strations qui pouvaient faire croir[e] à [...] en[...] d'attaquer Beaucaire; mais ses tr[...] [...] pas dépassé Curboussot, tandis [...]

(1) La correspondance entre le [...] général Cassan, qui fut arrêtée, prouv[...] tait le commandant d'Avignon à pa[...] neuve pour venir le joindre à Nismes, [...] son mouvement par une diversion s[...] échoua complètement.

poussaient journellement de fortes reconnaissances jusques aux portes de Nismes, où elles jetaient l'alarme. Bien instruit de l'état des choses, le comte de Bernis et les généraux sous ses ordres sommèrent, le 5 juillet, la ville de Nismes de reconnaître l'autorité royale, et cette sommation fut remise par un trompette et quatre officiers de l'état-major. Le même jour, le conseil municipal de cette ville, qui voulut prévenir les hostilités, députa auprès des autorités de Beaucaire MM. Galian, Espérandieu et Barre-Pieyre, chargés d'obtenir une trêve indéterminée, jusqu'à ce que le résultat des négociations ouvertes à Paris avec les puissances alliées eût été connu.

Ans de J. C. 1815.

Cette députation fut parfaitement accueillie. Le conseil municipal fit part de ses intentions au général Gilly, qui engagea sa parole d'honneur de ne point attaquer les troupes de Beaucaire, et de faire observer une suspension d'armes indéfinie et rigoureuse, pourvu que MM. les commandans à Beaucaire donnassent leur parole d'honneur de retenir les troupes sous leurs ordres, de manière à les renfermer dans l'étendue du territoire de Beaucaire, et d'employer toute leur autorité pour que des malveillans ne se livrassent à aucun excès dans les campagnes.

Une nouvelle députation fut envoyée aux commandans et chefs militaires de Beaucaire, pour faire connaître l'adhésion du général Gilly, et rapporter à son retour la ratification de l'armis-

Ans de J.C. tice proposé par le conseil municipal de Nismes.
1815. Il fut donc convenu que toutes les hostilités cesseraient, que chacun se retirerait dans son territoire respectif, et ne pourrait en sortir que vingt-quatre heures après avoir dénoncé la reprise des hostilités. Les communes qui avaient fourni des hommes à la réunion de Beaucaire, étaient comprises dans la trève.

La convention fut signée le 6 juillet : on désigna MM. Jacques Pelet et Madier de Montjau, membres du conseil municipal, pour se rendre à Beaucaire et porter aux commandans civils et militaires l'expédition des délibérations et arrêtés pris à cet effet (1).

(1) M. Madier-Montjau, dans sa brochure intitulée : *Du Gouvernement occulte*, pag. 44 et suiv., fait de sa mission un tableau bien différent du nôtre. Il prétend que les députations qui l'avaient précédé n'avaient pu parvenir jusques à Beaucaire, et avaient été répoussées *avec d'horribles menaces*; que les deux armées étaient sur le point d'en venir aux mains; qu'il se dévoua en acceptant une pareille mission.

« Je ne dirai pas, ajoute-t-il, combien de fois je fus menacé de la mort à chaque avant-poste, combien d'insultes et de mauvais traitemens il me fallut dévorer pour entrer à Beaucaire; on devinera aisément que le caractère de parlementaire dût être mal respecté par de si étranges soldats. Il serait donc superflu de parler des dangers que je courus après les avoir prévus.

« Le 6 juillet, après plusieurs heures de conférences très-vives, je déterminai les commissaires à consentir à un armistice, et je me hâtai d'en rapporter la nouvelle, osant à peine croire à l'inexprimable bonheur d'avoir *obtenu une*

Ils remplirent leur mission sans obstacles ; les hostilités cessèrent, et les relations entre Nismes et Beaucaire reprirent presque leur cours accoutumé. Ans de J.C. 1815.

Il est vrai cependant de dire que le corps d'armée réuni à Beaucaire continua de se garder avec vigilance ; de son côté, le général Gilly ne perdait pas de vue son plan, et cherchait à se fortifier : il requit tous les gardes forestiers de se rendre à Nismes avec leurs armes ; les deux partis se plaignirent du peu de fidélité avec laquelle la trève était observée, et les négociations continuèrent. M. René de Bernis, dans un écrit publié par lui en 1818, et qui commande la confiance par sa modération, s'en explique dans les termes suivans :

« Le commissaire du roi demandait l'expulsion « du général Gilly, que sa conduite trop coupable « envers S. A. R. Monseigneur le duc d'Angou- « lême rendait inadmissible dans cette négocia- « tion ; il demandait en outre le licenciement des « fédérés et des autres corps irréguliers orga- « nisés pendant la révolte, la soumission des

. . . .

convention qui allait changer entièrement la situation des deux partis. »

Les délibérations du conseil municipal de Nismes sont là pour le démentir et pour prouver que l'armistice était convenu, arrêté et signé avant la mission de M. Madier-Montjau : pour s'en convaincre, il suffit de consulter les registres des 5, 6 et 7 juillet 1815.

Ans de J. C. 1815.

« habitans et des troupes de ligne au gouverne-
« ment du roi, et la réorganisation de la garde
« nationale en remplacement de la garde urbaine.
« Ce dernier article était d'autant plus important
« que cette garde urbaine de Nismes, dont on
« avait écarté tous les royalistes pendant les cent
« jours, était composée de tout ce qu'il y avait
« de plus ardent parmi les révolutionnaires; qu'elle
« avait été l'agent le plus actif des poursuites et
« des vexations exercées sur les volontaires royaux
« et leurs familles, soit à Nismes, soit dans les
« villes circonvoisines, et qu'elle n'aurait pu se
« trouver en contact avec les troupes et la po-
« pulation royalistes, sans provoquer les plus
« grands désordres.

« Le commissaire du roi proposait que la nou-
« velle garde nationale fût formée sur un con-
« trôle d'hommes choisis par le conseil municipal
« parmi les habitans royalistes, sans distinction
« d'opinions religieuses. Ce contrôle, qui aurait
« contenu le double de ce qu'il fallait d'individus,
« aurait été envoyé à Beaucaire au général de
« Barre (protestant), commandant les troupes
« royales, qui l'aurait réduit à moitié, et l'aurait
« renvoyé au conseil municipal, avec l'autori-
« sation nécessaire pour faire sur-le-champ l'or-
« ganisation.

« Si ces conditions eussent été accueillies, les
« autorités royales se seraient rendues à Nismes
« avec les deux régimens de ligne nouvellement

« formés, et trouvant dans cette ville une force « intérieure suffisante dans cette nouvelle garde « nationale, dans les troupes de ligne et la gen- « darmerie, elles eussent pu rétablir le gouver- « nement du roi, et maintenir l'ordre et la tranquil- « lité, qui sont toujours menacés dans ces momens « critiques, surtout dans un pays où tant de per- « sécutions et d'injures récentes avaient nécessai- « rement animé les passions d'un peuple fier et « sensible. Ces vœux du commissaire du roi et « de ses collaborateurs, qui étaient partagés par « la grande majorité des habitans et du conseil « municipal, furent déçus (1). Le général Gilly, « espérant des secours de la dislocation de l'armée « de la Loire, croyant pouvoir se saisir de l'ar- « tillerie de M. le maréchal Suchet, qu'il savait « qu'on devait diriger par le Rhône sur la cita- « delle du Saint-Esprit, occupée encore par ses « troupes, se livra à son chimérique plan d'une « défense prolongée dans les montagnes des Ce- « vennes, de la Lozère, de l'Aveyron et de l'Ar- « dèche. »

On apprit bientôt que le roi approchait de Paris, que le gouvernement provisoire avait adressé, le 7 juillet, un message aux chambres pour leur déclarer que les puissances alliées avaient pris l'engagement de rétablir Louis XVIII sur le trône;

(1) *Causes véritables des troubles*, pag. 22. — Cette brochure contient sur ce fait avéré les plus sages réflexions.

Ans de J. C. que l'on devait donc s'attendre à le voir au premier jour entrer dans sa capitale. En effet, le
1815. même jour 7 juillet, une ordonnance royale prescrivait à tous les fonctionnaires destitués pendant les cent jours de reprendre leurs fonctions, et, le lendemain 8, le roi était à Paris.

Le surlendemain 10, M. de Bernis apprit au conseil municipal de Nismes une nouvelle qu'il ne pouvait ignorer ; il le somma d'avoir à arborer le drapeau blanc et à faire reconnaître l'autorité royale. « Si, contre notre attente, disait-il, les « mauvais esprits qui continuent d'influencer votre « ville, vous portaient à vous refuser au seul « parti honorable qui vous reste, nous vous le « disons avec douleur, nous vous dénonçons la « rupture de l'armistice, à dater d'après-demain « 12 juillet à quatre heures du matin ; de manière « que l'état d'hostilité recommencera le lende-« main 13, aussi à quatre heures du matin. « Nous vous conjurons, Messieurs, d'épargner à « votre ville, comme à nous, cette cruelle né-« cessité. Nous vous déclarons qu'ayant fait tout « ce qui était en notre pouvoir, vous demeurerez « seuls responsables des malheurs que nous avons « voulu éviter (1). »

(1) Selon M. Madier-Montjau, *l'armée de Beaucaire était impatiente de combats pour arriver au butin, aux vengeances, aux prétextes de traiter Nismes comme une ville prise d'assaut, et d'exterminer les protestans.* Elle regrettait l'armistice.

« Je ne veux pas accuser, ajoute-t-il, MM. de Calvière et

On ne répondit à ce message de paix qu'en faisant proclamer en grande pompe Napoléon II par la garde urbaine, les fédérés et les troupes irrégulières qui inondaient encore Nismes. Tout porte à croire que l'autorité fut entraînée par les ordres du général Gilly, dans une démarche qu'elle désapprouvait. La position de Nismes devenait, en effet, à chaque instant plus critique; les royalistes y étaient insultés; plusieurs d'entre eux, fuyant une ville où ils ne trouvaient plus de sûreté, vinrent grossir le rassemblement de Beaucaire,

de Bernis d'avoir partagé ces regrets, d'avoir fait ces barbares calculs. Ce que je ne puis taire, c'est qu'ils dénoncèrent l'armistice et annoncèrent les hostilités pour le 13. »

Oui, sans doute, ils dénoncèrent l'armistice le 10, mais pour le 13 seulement. Le roi était à Paris depuis le 8; il était temps sans doute que Nismes rentrât sous son obéissance. Mais, quoique, aux termes de la convention, les hostilités eussent dû reprendre le 13, les chefs militaires de Beaucaire, connaissant la position de Nismes, attendirent que Gilly eût évacué la ville. Ils laissèrent aux autorités locales le soin d'arborer le drapeau blanc, espérant sans doute que le mouvement s'opérerait sans secousse. Si leurs calculs ont été trompés, du moins on ne leur fera pas le reproche d'avoir provoqué l'effusion du sang, puisqu'ils ne marchèrent sur Nismes que le 18, lorsque le conseil municipal demanda leur présence.

M. Madier-Montjau a trouvé le secret de calomnier jusques à la lenteur que mirent les commissaires à arriver à Nismes avec les troupes qu'ils commandaient. Après leur avoir fait un crime d'avoir dénoncé l'armistice le 13, il leur en fait un second d'avoir évité toute espèce d'hostilités.

Ans de J. C. 1815.

et excitèrent le ressentiment de ceux qui s'y trouvaient déjà, en les alarmant sur le sort de leurs familles.

Dans cet état d'effervescence, les chefs de l'armée de Beaucaire, malgré la dénonciation de la rupture de l'armistice, crurent devoir suspendre leur mouvement.

Dans la nuit du 14 au 15, Gilly évacua la ville avec les chasseurs à cheval et les bandes de la Gardonnenque, et fut suivi par plusieurs gardes urbains *collets jaunes*. Il prit d'abord position sur la route d'Anduze, n'y séjourna que quelques heures, et dispersa son escorte. Les chasseurs se dirigèrent par des routes détournées sur le Saint-Esprit; Gilly chercha d'abord un asile dans les environs d'Anduze, et se réfugia bientôt dans les Cevennes, où il pouvait compter sur la discrétion de ses partisans (1).

Le baron Ruggieri, par une proclamation du 15 juillet, annonça le retour de Louis XVIII. Elle contenait l'éloge le plus touchant du monarque, *rendu*, disait-il, *aux vœux de la France*. Ce qui n'empêcha pas le préfet de prendre la

(1) Les amis du général Gilly publièrent, pour dérouter toutes recherches, tantôt qu'il avait gagné la Suisse, tantôt qu'il avait atteint les Etats-Unis d'Amérique; le fait est que, pendant plus d'une année, et presque jusqu'à l'époque où le duc d'Angoulême sollicita sa grâce et la révision du jugement qui le condamnait, il est resté caché dans le département de la Lozère, canton de Sainte-Croix.

fuite le même jour pour se soustraire au ressentiment de ses administrés (1). Ans de J.C. 1815.

Un courrier, arrivé le même jour 15 juillet, avait porté l'ordre de faire reconnaître l'autorité royale; ce ne fut cependant que le lendemain 16, que le drapeau blanc parut sur les édifices publics. Quelques particuliers l'avaient arboré la veille, dès qu'ils eurent connu la proclamation du préfet; mais la garde urbaine fit feu sur leurs maisons et sur les citoyens qui osèrent mettre la cocarde blanche. Un garçon boulanger fut tué sur le seuil de la boutique de son maître; il reçut le coup de fusil destiné à un autre (2).

Le corps municipal proclama enfin Louis XVIII le 16, en présence de la troupe muette et des gardes urbains, obligés de céder à la force des événemens; mais la tranquillité de la ville n'en devenait que plus précaire; on ne pouvait compter sur aucune force armée pour maintenir la paix; la garde urbaine menaçait à chaque instant de tirer sur les citoyens; les soldats de la ligne se gardaient dans leurs casernes, et leur artillerie restait braquée sur les avenues (3).

(1) Pendant sa courte administration, le baron Ruggieri s'était comporté avec une dureté sans exemple, et n'avait accueilli qu'avec des menaces les réclamations des royalistes.

(2) Sur tous ces faits on peut consulter la brochure que nous avons déjà citée si souvent : *Causes des troubles*, pag. 23. Le garçon boulanger qui fut tué s'appelait *Jean Vignolle*.

(3) M. Durand, lieutenant des canonniers de la garde

Ans de J.C. 1815.

Le 17, la ville présentait le même aspect, mais les royalistes prenaient courage; les émigrés rentraient dans leurs foyers, les gardes urbains abandonnèrent leurs postes, à peine resta-t-il quelques hommes au corps-de-garde de la commune: les citoyens s'armèrent dans plusieurs quartiers et s'organisèrent spontanément en compagnies. On ne saurait dissimuler que, l'autorité n'ayant pas dirigé ce mouvement, toutes les compagnies qui se formèrent, surtout celles des faubourgs où les passions étaient encore flagrantes, où le ressen-

urbaine, et qui n'est point suspect, crut devoir se justifier personnellement de ce fait, et répandit, en 1815, un mémoire imprimé, dans lequel on remarque le passage suivant:

« Le drapeau blanc venait d'être arboré à la mairie. Les gendarmes avaient pris la cocarde blanche. Cet événement déplut à un grand nombre de canonniers et à d'autres personnes assemblées sur la place de la Caserne. Témoin de leurs propos séditieux, je courus en informer M. le maire, qui vint avec moi pour les contenir. Nous les aperçûmes de loin faisant écarter la foule, je me portai de suite aux pièces de canon. Je m'aperçus qu'on avait chargé une pièce à mitraille en mon absence; l'insurrection était à son comble et le danger était extrême. On ne se préparait à rien moins qu'à tirer sur les gendarmes et sur le peuple qui les environnait: la pièce était tournée contre eux. Le général Malmont s'était opposé vainement à cette entreprise: on l'avait insulté. Je me jetai sur la pièce, en disant qu'on aurait plutôt ma vie que de faire feu; les furieux n'entendaient pas raison; j'arrêtai souvent le bras du second servant qui voulait toujours mettre feu, et qui y était encouragé par une foule de ses camarades; j'enlevai alors les étoupilles, etc. »

timent des vexations des cent jours existait dans toute sa force, ne furent pas animées par le même esprit et guidées par des intentions toujours pures dans le choix de leurs chefs (1).

Dans cette position, et dans la matinée du 17, lorsque le corps-de-garde de la commune devenait désert, une réunion de citoyens se présenta à M. Daunant, maire de la ville, lui offrit de se réunir en compagnie pour défendre, s'il le fallait, la maison-commune, et y maintenir l'ordre. Le maire accueillit avec joie cette offre ; on put lui présenter dans peu d'instans une liste d'environ soixante hommes sûrs et dévoués. Le maire engagea lui-même les gardes urbains qui se trouvaient en petit nombre au corps-de-garde, à céder leurs fusils ; il en fit distribuer plusieurs autres qui se trouvaient dans les bureaux de la commune, et la compagnie s'arma.

Il lui fallait un chef. Il est naturel, dit-on au maire, que ce soit votre fils qui nous commande ; il approuva cette idée et fit dire à ce dernier, aujourd'hui premier président à la cour royale de Nismes, de se rendre à la commune (2). Il y vint, prit le commandement, le trouva dans

(1) Une compagnie se forma sous le commandement d'un nommé Dupont, simple travailleur de terre, et qui a acquis depuis une si funeste célébrité sous le nom de *Trestaillons*. Son existence ne fut pas heureusement de longue durée.

(2) Nous fûmes chargé personnellement du message, et assez heureux pour réussir dans notre mission.

Ans de J.-C. 1815. quelques heures au dessus de ses forces, et le maire pria alors lui-même M. Baragnon père, avocat, de vouloir bien s'en charger.

Ces précautions maintinrent pendant la journée l'ordre dans les environs de l'Hôtel-de-Ville; mais tout le reste de Nismes était dans l'agitation. Les compagnies irrégulièrement formées en sillonnaient les rues et achevaient de s'organiser ouvertement sur les avenues et les promenades. Des désarmemens partiels et sans ordre commencèrent à s'opérer.

La troupe restait toujours renfermée dans ses casernes; l'artillerie, gardée par deux piquets nombreux, était en avant de la porte la plus rapprochée de l'ancien cours; les bouches à feu menaçaient l'avenue de l'Esplanade; le corps des gendarmes à cheval s'était mis en bataille, faisant face aux casernes, ses derrières appuyés à l'île des Carmes; un rassemblement nombreux qui grossissait à chaque instant occupait toutes les avennes de l'enclos Mathieu, celles du Cours, de l'enclos Rey et même de l'Esplanade. Il se resserrait à chaque instant, malgré les efforts du général Malmont, et la résistance que lui opposaient quelques gendarmes détachés qui parcouraient le cercle. La troupe frémissait de rage, menaçait de faire feu et n'écoutait plus la voix du général. Dans ces circonstances, et vers les cinq heures du soir, le maire pria le commandant du poste de la commune de se rendre aux casernes pour se concerter avec le général Malmont qui offrait de faire con-

duire l'artillerie à l'Hôtel-de-Ville, espérant apaiser par cette condescendance l'effervescence du peuple. Pour donner plus de poids à l'envoyé du maire, il fut accompagné par M. Gaillard père, négociant respectable et conseiller municipal. Ans de J. C. 1815.

Ils percèrent tous les deux avec peine le cercle de populace et de troupes qui entourait les casernes, parvinrent jusqu'au général, qui les engagea, en effet, à mettre sous les armes la compagnie bourgeoise réunie à la commune, à la grossir de tous les citoyens bien connus et zélés pour l'ordre, qui voudraient se joindre à eux, et à se transporter sur-le-champ aux casernes où l'artillerie leur serait livrée dans l'unique but d'éviter l'effusion de sang.

L'on s'empressa de se rendre aux voeux du général; tous les citoyens de garde à la commune prirent les armes et formèrent leurs rangs; de nouveaux auxiliaires vinrent les joindre (1); le maire contribua encore à les armer: mais une heure s'écoula et les minutes étaient précieuses. Au moment où cette troupe, protégée par les

(1) Un fait qui ne sera point dénié, c'est que le but du mouvement de cette compagnie était si bien connu que tout ce qui était ami de l'ordre s'empressa de s'y joindre. Des protestans se mirent dans ses rangs; nous y aperçûmes, nous qui la commandions, MM. Bousquet-d'Azémar et son fils. Nous les engageâmes à se retirer en leur faisant sentir les dangers qu'ils couraient; ils se rendirent à notre avis au moment même où nous quittions la place de la Commune.

Ans de J.C. vœux d'une autorité non suspecte, se mettait en
1815. mouvement, des coups de feu se firent entendre. Les officiers du corps que commandait le général Malmont avaient désapprouvé son projet de livrer l'artillerie; ils méconnaissaient ses ordres; les canons étaient rentrés dans les casernes; la troupe avait fait feu sur les citoyens; déjà plusieurs morts étaient étendus sur la place déserte (1), et l'on pouvait apercevoir, de l'Esplanade, les fenêtres des casernes garnies de soldats armés, tandis que les citoyens se retranchaient derrière les ruines de l'ancienne salle des spectacles, l'île de l'Orange, et dans les rues voisines des casernes.

La compagnie de l'Hôtel-de-Ville, forte de la mission qu'elle avait reçue, continua sa marche; elle crut par prudence devoir s'abriter de l'île de l'Orange qu'elle gagna en suivant le boulevart des Calquières, et se réunit sur ce point à la gendarmerie qui lui offrit sa coopération. Elle essaya vainement d'envoyer des parlementaires pour réclamer l'exécution des promesses du général; ils furent repoussés avec menaces de tirer sur eux.

Des coups de feu sillonnaient, de temps à autre, la place des Casernes; les soldats placés aux fenêtres se tiraillaient avec le peuple posté aux avenues. Dans cette lutte, un ou deux soldats

(1) Plusieurs citoyens périrent. Toutes les brochures du temps ont compté parmi les morts les nommés Mazoyer, Sadoul, Dussault et Castor. Il y eut plusieurs blessés.

furent tués, quelques hommes et une femme furent blessés parmi le peuple (1). Ans de J.C. 1815.

Au milieu de cette crise, le tocsin sonnait sans ordre à toutes les églises; le détachement posté derrière l'île de l'Orange, grossi par une foule d'arrivans, crut devoir se porter aux moulins à vent pour maintenir la troupe dans les casernes, et l'empêcher de s'emparer d'une position de laquelle elle eût pu foudroyer la ville (2).

Au même instant, un exprès était dépêché à M. de Vogué à Uzés, avec prière d'accourir à Nismes, à la tête des forces qu'il commandait. Le conseil municipal envoyait successivement estafette sur estafette au général des forces royales à Beaucaire, pour presser l'arrivée de l'armée : il dépêcha M. Layre, qui arriva à Nismes à onze heures du soir, trouva des postes armés établis sur toutes les avenues des casernes, et se transporta à la commune où les conseillers municipaux étaient en permanence.

Le commandant du corps campé aux moulins à vent, que les événemens et les ordres du maire avaient, en quelque sorte, porté involontairement à la tête du mouvement, reçut l'invitation de se rendre à la commune pour se concerter avec

(1) C'est alors que fut tué le nommé Maurice, maçon.

(2) Peu de jours auparavant l'artillerie était restée postée sur les hauteurs des moulins à vent, et menaçait la ville. C'est un fait qui ne saurait être dénié.

Ans de J. C. 1815.

M. Layre. Il s'y rendit, et celui-ci apprit au conseil que le général et les officiers renfermés dans les casernes demandaient à capituler. Il fut résolu d'écouter leurs propositions.

M. Layre entra dans les casernes en parlementaire, suivi de deux officiers; il exigeait que la troupe mît bas les armes. Elle s'y refusa : l'autorité des généraux et des officiers était méconnue; la conférence fut rompue, et chacun reprit ses postes (1). Quelques heures après, la capitulation proposée fut acceptée par les assiégés. Il fut convenu que les officiers conserveraient leur épée, mais que les soldats sortiraient sans armes avec leurs sacs. Il est difficile de peindre, à cette nouvelle, la fureur des soldats; ils enclouèrent l'artillerie, plusieurs brisèrent leurs armes et jetèrent leurs munitions dans le puits des casernes.

Le détachement de citoyens qui gardait les moulins à vent, et dans lequel l'ordre s'était constamment maintenu, reçut de M. Layre l'invitation de se rendre devant la porte des casernes pour protéger la sortie de la garnison. Il était près de trois heures du matin, le jour commençait à

(1) On a écrit que plusieurs gardes urbains, collets-jaunes, étaient dans les casernes avec les soldats : le fait est faux. Comment auraient-ils pu échapper à la mort? Les casernes furent investies à la chute du jour, et dès le lendemain le peuple s'y précipita. Il est vrai que plusieurs d'entre eux, prévoyant les événemens et craignant pour leur sûreté, avaient suivi, dès le 15, le général Gilly.

il ne méritait pas son sort, et n'était resté en arrière que pour faire respecter les effets d'artillerie que les soldats brisaient dans leur rage.

La gendarmerie eut bientôt à se repentir du peu de fermeté qu'elle avait déployé. Obligés de se disperser, plusieurs gendarmes furent dépouillés et désarmés ; ils virent leurs casernes envahies, et leur colonel ne trouva sûreté pour sa vie que dans l'asile qui lui fut offert.

L'armée de Beaucaire arriva le 18, vers les dix heures du matin ; elle était composée du régiment d'infanterie formé dans cette ville, mais qui n'avait reçu qu'une organisation imparfaite, d'un escadron de chasseurs à cheval qui n'avait point encore d'uniforme et comptait peu de chevaux, et d'une compagnie d'artillerie. Ces troupes étaient suivies par une partie des gardes nationales de Beaucaire, d'Arles et de Tarascon (1). Il est vrai de dire qu'à leur suite et sans ordre marchait une foule de paysans et d'étrangers, dont les intentions n'étaient pas bien pures ; car, à peine les troupes furent-elles disséminées dans la ville, que le désordre y éclata de toute part. Les maisons de MM. Vincens-Mourgue, Crouzat et Rebuffat,

(1) Le tableau que M. Ch. Durand, auteur d'un libelle intitulé : *Marseille, Nismes et ses environs*, a tracé de l'armée de Beaucaire, dans sa première partie, chap. 8, pag. 49, appartient plutôt au roman ou au mélodrame qu'à l'histoire. Nous ne prendrons pas la peine de le réfuter.

Ans de J.-C. des généraux Merle et Gilly, et le café de l'Ile-
1815. d'Elbe, furent pillés et dévastés (1).

Il faut rendre justice au zèle des commissaires du roi et à celui des officiers du régiment du Gard; ils se précipitèrent partout où leur présence pouvait être utile. Les commissaires du roi coururent des dangers personnels dans la maison Mourgue, où l'on parvint à sauver la caisse et à faire restituer la majeure partie des marchandises pillées. En général, les efforts des officiers et des autorités étaient impuissans; on n'apercevait partout que des figures étrangères, inaperçues pour ainsi dire jusques alors, semblables à ces oiseaux de proie qui suivent les armées.

Beaucoup de maisons dans la ville furent me-

(1) La maison de M. Vincens-Mourgue, si l'on en croit plusieurs brochures du temps, fut pillée par erreur. Cette explication a été pour nous une énigme, mais non pas une excuse. L'on conçoit facilement comment la fureur du peuple se dirigea sur les maisons des généraux Merle et Gilly, et sur le café de l'Ile-d'Elbe; il nous a été certifié que la maison Crouzat fut dévastée parce que l'on crut que le coup de feu qui, la veille, avait tué le portefaix Mazoyer, était parti de cette maison. Nous n'entendons d'ailleurs légitimer aucun excès; mais, comme historien, nous cherchons à en signaler les causes.

Une brochure, qui a pour titre : *l'Impartial*, offre le relevé des diverses maisons dévastées à Nismes dans la réaction de 1815, et les réduit à onze. Elle observe que ce nombre se compose de six maisons occupées par des protestans, de quatre occupées par des catholiques, et la onzième mi-partie.

nacées ; mais tous les citoyens sentirent la nécessité de s'armer, ils créèrent des corps-de-garde dans toutes les rues ; les quartiers qui n'avaient point encore leurs compagnies provisoires, achevèrent de les former. L'intérieur de la cité fut préservé par ce moyen. La maison de M. Vincens est la seule qui souffrit de la première impulsion donnée au désordre ; il est à remarquer que toutes les autres maisons dévastées étaient situées dans les faubourgs.

Le général de Barre, dont les intentions étaient bonnes, mais qui ne sut point y joindre l'énergie dont il aurait eu besoin à une époque aussi critique, crut contribuer à la tranquillité de la ville en réunissant l'armée et en poussant une reconnaissance du côté de Saint-Césaire. Dans cette sortie, le nommé Imbert dit *la Plume*, de Nismes, révolutionnaire connu, fut aperçu dans les champs, fuyant ce village où il s'était réfugié, et reçut plusieurs coups de feu qui lui donnèrent la mort. Le général de Barre, qui voulut empêcher le crime, vit lui-même ses jours menacés.

L'armée rentra dans la ville ; on caserna immédiatement le régiment du Gard et les chasseurs à cheval. Il est difficile de peindre la situation de Nismes rempli de gens armés ; chaque rue était gardée par des compagnies qui n'avaient entre elles aucun mot d'ordre, aucun point de ralliement, aucun signe de réunion. La nuit s'écoula dans les alarmes.

Ans de J.C. 1815. Le lendemain 19, les commissaires du roi, le général et le préfet, convoquèrent, dans une des salles de la préfecture, tous ceux que le choix de leurs concitoyens avait désignés pour officiers dans leurs quartiers. L'autorité n'osa point, par une mesure ferme, licencier ces corps irrégulièrement formés, et organiser d'hors et déjà une garde nationale dans laquelle tous les citoyens amis de l'ordre auraient senti la nécessité de se faire inscrire, et dont on aurait pu exclure ceux que l'on aurait soupçonnés d'être les artisans du trouble. Elle préféra pactiser avec les circonstances, sanctionner en quelque sorte ce qui avait été fait, et donner cependant à cette masse armée, dont les élémens n'étaient pas même connus, un état-major dont les chefs eussent quelque influence.

Tous les officiers déjà nommés, confirmés dans leurs grades, à quelques modifications près, furent invités à aider l'autorité à fixer son choix. C'est ainsi que furent successivement désignés : un colonel, un major, un lieutenant-colonel, trois chefs de bataillon, trois adjudans-majors et trois adjudans sous-officiers (1).

Cet état-major eut l'ordre de former sur-le-champ ses bureaux, d'inviter chaque capitaine de quartier à donner la liste de sa compagnie, d'en réduire sans dislocation le nombre à 24, et d'organiser

(1) Le choix de colonel tomba sur M. d'Anglas, celui de major sur M. Baragnon père, avocat.

aussi régulièrement que possible le service des postes que désignerait le commandant de la place (1). Ans de J. C. 1815.

Si l'autorité témoigna quelque faiblesse dans l'organisation provisoire de la garde nationale, elle commit une faute plus grave encore : les volontaires royaux qui avaient suivi le duc d'Angoulême dans la campagne de la Drôme, portaient alors avec orgueil le nom de *miquelets*, qu'on leur avait donné par mépris ; quelques-uns d'entre eux, excités par des chefs exaltés, avaient cru devoir se séparer de la garde nationale, et s'étaient réunis dans les cadres de deux compagnies, qui prirent le nom de bataillon de *miquelets*. Elles ne recevaient aucun ordre de l'état-major ; le général de Barre autorisa, ou souffrit du moins, une mesure impolitique dont les conséquences étaient faciles à prévoir : ces corps indépendans servaient

(1) Il est facile de sentir que cette garde nationale improvisée, composée d'élémens si divers, méritait à peine ce nom ; mais il ne faut pas la confondre, et c'est ce qu'ont fait tous les auteurs de libelles, avec la garde nationale organisée peu de mois après, à laquelle l'histoire ne rendra jamais assez de justice, même en la citant comme un modèle constant de zèle, d'ordre et de discipline.

Nous devons d'ailleurs ajouter que, malgré les vices de sa première formation, la garde nationale comptait dans ses rangs beaucoup de bons citoyens qui, dans un moment de désordre, ne pouvaient être comptables des fautes d'autrui. Heureux celui qui, dans ces temps critiques, la main sur la conscience, a pu se dire : J'ai fait mon devoir.

Ans de J.C. 1815. de manteau à tous les malveillans (1). La compagnie commandée par Dupont avait suivi cet exemple, et n'avait pas envoyé son contrôle à l'état-major.

M. de Vogué, parti d'Uzés le 18 au matin, à la tête du bataillon qu'il organisait, s'était réuni, sur les hauteurs de la Calmette, à une compagnie de paysans, commandée par M. le marquis de Valfons; il avait à sa suite le corps de gendarmes qu'il avait commencé de créer à Uzés, et qui était destiné à demeurer à Nismes pour former le noyau de la gendarmerie du département.

Le 19 juillet, un arrêté du préfet et du commandant du département organisa un conseil de guerre, que l'on mit à la disposition de ce dernier.

La journée du 20 juillet fut un jour de troubles; une masse de peuple se porta sur la maison Vitte, située dans l'enclos Rey, et la dévasta. Le propriétaire courut les plus grands dangers; heureusement les chefs de la garde nationale arrivèrent assez à temps pour le couvrir de leur corps, et le conduire au corps-de-garde des casernes où il trouva sûreté.

Presque au même instant, le bruit se répandit que la campagne de Vaqueyroles, située à une lieue de la ville et appartenant à M. Nègre,

(1) Ils étaient en petit nombre. Nismes avait fourni près de deux mille hommes au prince, et le bataillon de miquelets comptait au plus cent cinquante hommes.

recélait un dépôt d'armes, et que plusieurs réfugiés Nismois s'y rassemblaient. Un corps armé s'y transporte spontanément et sans ordre; il se compose en grande partie du bataillon des miquelets et d'autres individus dirigés par un zèle inconsidéré. Les plus grands désordres furent commis à Vaqueyroles; on mit le feu à un grenier à foin; il se communiqua à la maison de maître, qui fut presque entièrement incendiée (1).

Ans de J.C. 1815.

(1) Les désordres commis à Vaqueyroles sont assez grands sans y ajouter les détails que M. Madier-Montjaü a osé donner dans sa pétition à la chambre des députés, lorsqu'il atteste que le cadavre de Mademoiselle Nègre, âgée de quinze ans, a été sorti de son cercueil, outragé, et qu'il ajoute : « Les cannibales *conculcaverunt corpus ex animum et super illud minxerunt.* » Par cette atroce calomnie, qui doit suffire pour faire connaître l'imagination déréglée du pétitionnaire, on peut juger de la foi que l'on doit ajouter à tout ce qu'il avance.

M. Charles Durand, qui est bien loin d'avoir respecté toujours la vérité, parle de l'expédition de Vaqueyroles et de l'incendie des bâtimens, et ne dit pas un mot de la sépulture violée. Le révérend Perrot, dans son rapport aux non-conformistes d'Angleterre, se borne à dire : que les restes d'une jeune demoiselle furent exhumés et jetés dans les flammes qui consumaient les bâtimens. Toutes les brochures royalistes et notamment celle de M. d'Arbaud-Jouques nièrent le fait. Lauze de Perret, qui avait recueilli tous les bruits populaires les plus exagérés, et qui est entré dans les détails les plus minutieux sur les crimes vrais ou faux attribués aux royalistes, rapporte, tom. II, pag. 212, « que M. Nègre neveu avait perdu sa fille, âgée de dix ans; qu'il l'avait

Ans de J. C. 1815.

L'autorité, se méfiant de ses forces, ne connut pas tout le parti qu'elle aurait pu tirer du zèle des bons citoyens, dont la plupart gémissaient de ces excès. Elle prit cependant plusieurs mesures : un arrêté du commissaire du roi, à la date du 20 juillet, en promettant sa protection à tout Français *sans distinction de croyance*, ordonnait à tous les citoyens qui avaient quitté leur domicile de rentrer dans leur commune (1).

Une circulaire du préfet, du même jour, donnait des instructions aux maires, pour parvenir à dissiper les rassemblemens qui se formaient.

Deux arrêtés furent rendus le lendemain 21 : l'un prescrivit de restituer aux dépôts publics, dans chaque commune, toutes les armes de guerre et tous les fusils de calibre ; l'autre prohiba, sous des peines sévères, tous les désarmemens illégaux.

fait ensevelir contre un des pavillons du château ; que la tombe avait été recouverte de terre, et la porte d'enceinte murée ; que les dévastateurs, apercevant un mur nouvellement bâti, crurent que de l'argent pouvait y être caché, le démolirent et cherchèrent à fouiller la tombe ; mais que l'*odeur du cadavre les fit renoncer à y entrer.*

Certes, MM. Perrot et Lauze de Perret nous ont présenté un fait criminel dans toute sa laideur ; mais, du moins, tel qu'ils l'ont dépeint, il est possible, il est même croyable dans un temps de désordre ; il était réservé à M. Madier-Montjau de créer des détails invraisemblables.

(1) Les libellistes ont osé présenter cette mesure comme un piége qui n'avait pour but que de rendre les assassinats plus faciles.

Plusieurs commissaires, choisis parmi les citoyens les plus influens de la contrée qu'ils habitaient, furent envoyés, sous le nom *d'officiers pacificateurs*, dans la Vaunage, les Cevennes et la Gardonnenque.

Des rassemblemens se formaient dans cette dernière contrée, et se réunissaient dans la plaine de la Bitarelle : on y annonçait publiquement l'arrivée prochaine du général Gilly ; un individu y parut prenant le titre de son aide-de-camp.

Le général de Barre sortit une seconde fois de Nismes, à la tête des troupes qu'il commandait, pour dissiper les mécontens, qui n'attendirent pas son arrivée. Cette seconde excursion ne fut point encore sans dangers pour le général, dont les jours furent menacés par les corps irréguliers qui faisaient partie de ses troupes, et lui firent sentir la nécessité de renvoyer dans leurs foyers les gardes nationales de Beaucaire, de Tarascon et d'Arles, et de purger la ville de tous les étrangers qui n'avaient plus de prétextes pour y rester.

Une mesure non moins salutaire fut adoptée le 24 ; on força la compagnie de Dupont de se réunir à la garde nationale, et on lui donna un autre capitaine. Il est vrai que, soit faiblesse, soit ignorance de l'autorité, Dupont continua sans titre de porter long-temps encore l'habit de garde national, et d'y joindre quelquefois l'épaulette ; mais il n'avait aucune bande sous ses ordres. S'il commit quelques exactions dans les villages,

Ans de J.C. 1815. s'il fut coupable de meurtres, ces crimes lui appartiennent isolément, et il n'eut pour complices que quelques individus disposés à le suivre. Du reste, sa célébrité a été singulièrement exagérée; on a mis sur son compte beaucoup de méfaits auxquels il était étranger.

Si la situation de Nismes était loin d'être tranquille, les campagnes de la Gardonnenque et des Cevennes s'agitaient dans un sens opposé. Des réfugiés Nismois et des malveillans les parcouraient; ils y soulevaient les esprits; des réunions armées se formaient. Le major de la garde nationale de Nismes, à la disposition duquel on mit le corps de gendarmerie amené par M. de Vogué, et trois compagnies de la garde nationale, reçut du général de Barre l'ordre de se diriger sur Uzés, de se faire aider dans son opération par les gardes nationaux de cette ville, et de désarmer, jusques aux frontières de l'arrondissement d'Alais, les communes de la Gardonnenque situées sur la rive gauche du Gardon.

Il obéit; mais, dès l'arrivée à Montaren de ce corps, composé d'élémens divers, l'indiscipline des gendarmes devint d'un funeste exemple. La maison d'un officier retraité nommé Sabatier fut dévastée par eux.

Le chef du corps expéditionnaire comprit alors les dangers de sa mission, et l'impossibilité où il serait d'empêcher que des désordres fussent commis s'il suivait à la lettre ses instructions, et par-

courait les communes qui lui étaient désignées, surtout celle d'Arpaillargues, dont le nom rappelait de fâcheux souvenirs et évoquait des ressentimens. Ans de J.C. 1815.

Il se dirigea par des chemins détournés sur Saint-Chaptes, à l'extrémité de la ligne qu'il devait parcourir, ne put éviter quelques excès particuliers, surtout à Garrigues; courut des dangers personnels, donna l'ordre à la garde nationale d'Uzés de se retirer sur son territoire; invita tous les maires des communes désignées pour être désarmées, à se rendre à Saint-Chaptes; s'entendit avec eux pour que les fusils, produits du désarmement, fussent apportés dans cette commune, et s'empressa dès le surlendemain de rentrer dans Nismes (1).

(1) Dans le cours de cette expédition, le corps des gendarmes, dont le commandant prétendit avoir des instructions particulières, se sépara du détachement d'infanterie sorti de Nismes, et arrêta deux individus qui furent conduits dans les prisons d'Uzés; ils firent partie des malheureux qui périrent quelques jours après sur l'Esplanade.

Au moment où le détachement rentrait dans Nismes, le nommé Jacques Combe fut tué sur le chemin d'Alais, non loin du cimetière des protestans. M. Lauze de Perret, tom. II, pag. 250, a erré en attribuant l'assassinat de Combe à un détachement qui sortait de Nismes. Je le rapporterai tel que je l'ai vu et connu :

« Jacques Combe, garçon boulanger, s'arrêta devant le détachement qu'il vit défiler; il salua l'officier qui était en tête, et son salut lui fut rendu; il avait déjà dépassé le

Ans de J.C. 1815.

La ville jouissait d'une espèce de calme ; M. de Vogué avait été envoyé, avec le bataillon formé à Uzés et un détachement d'artilleurs, pour occuper la citadelle du Pont-Saint-Esprit.

L'on avait reçu l'ordonnance royale qui révoquait les pouvoirs donnés au duc d'Angoulême, et faisait tomber par une conséquence nécessaire ceux des commissaires extraordinaires qui agissaient au nom du roi.

Le conseil de guerre avait commencé ses opérations, et plusieurs procédures étaient entamées

détachement, lorsqu'il fut rencontré par deux hommes armés errans, beaucoup trop communs dans ces temps de désordre. Dans ce moment, un coup de feu se fit entendre ; sur-le-champ, l'ordre fut donné à un officier, M. Compan, de savoir ce qui s'était passé, et d'épargner, s'il était possible, un crime. Il était à cheval, il s'élance au galop ; le détachement avait fait halte et attendait son retour. Il nous apprend que Jacques Combe n'est plus ; qu'il a été atteint d'un coup de feu au moment où, invité à s'arrêter, il avait pris la fuite. Son cadavre gisait dans une vigne à quelque distance du chemin. Il nous rapporta un portefeuille trouvé sur lui ; il contenait, et nous avons nous-même vérifié le fait, deux billets s'élevant à la somme de 500 fr., qui furent restitués à son oncle, une cocarde tricolore et une espèce de carte ou signe de ralliement, sur lequel l'on voyait l'empreinte d'une aigle et une légende dont les expressions ont échappé à ma mémoire, ayant, après plusieurs années, jeté le portefeuille au feu. »

Lauze de Perret, qui a parlé à diverses reprises de l'assassinat de Combe, ne s'éloigne pas de notre version, et est forcé de rendre justice au commandant du détachement.

contre les officiers qui avaient fait partie du bataillon sacré, accusés en masse d'avoir provoqué le soulèvement du 3 avril, et d'avoir marché contre le prince. Ans de J. C. 1815.

Le premier qui fut mis en jugement était un Piémontais né à Coni ; son nom était Antoine Deferaldi ; il était resté à Nismes dans la plus parfaite sécurité, calculant l'espoir de l'impunité sur le nombre des coupables.

On l'arrêta facilement. Condamné par le conseil de guerre, son jugement fut cassé par le conseil de révision ; mais un second conseil de guerre confirma la première décision, et Deferaldi fut fusillé à Nismes sur la place des Carmes.

On le regarda généralement comme une victime offerte en holocauste aux passions du moment. Il mourut avec courage et en chrétien. Une ordonnance royale du arrêta les opérations du conseil de guerre, qui ne mit plus en jugement à Nismes que des militaires accusés de crimes isolés (1).

Les effets de l'ordonnance royale qui avait

(1) Lauze de Perret prétend que cette ordonnance, qui amnistiait chez les militaires tous délits de rébellion postérieurs au 23 mars, était connue à Nismes lorsque Deferaldi fut exécuté.

Nous nous bornerons à rapprocher les dates. L'ordonnance porte la date du 24 juillet; Deferaldi a été exécuté le 28, et jugé la veille. L'ordonnance royale était-elle parvenue à Nismes? était-elle connue?

Ans de J.C. 1815. révoqué les pouvoirs du duc d'Angoulême dans le Midi, ne se bornèrent point à faire cesser ceux des commissaires extraordinaires : Louis XVIII désigna pour toutes les places des fonctionnaires publics de son choix, sans égard pour les nominations déjà faites par le prince. Il conféra à M. d'Arbaud-Jouques les fonctions de préfet du Gard, et M. Grenier, avocat, de Montpellier, vint remplacer, par ses ordres, M. Vidal, commissaire-général de police (1).

M. d'Arbaud-Jouques se rendit à Nismes le 30 juillet, pour prendre possession de ses fonctions, et s'annonça par une proclamation; mais il éprouva quelque résistance de la part de M. de Calvière, qui refusa d'abdiquer sans un ordre exprès du prince.

L'arrivée de M. d'Arbaud-Jouques, devint le signal de nouveaux excès, et, dans la nuit du 1.er au 2 août, on eut à gémir sur plusieurs meurtres (2).

(1) *Capefigue*, tom. III, pág. 16 et suiv., nous apprend que le duc d'Angoulême fut extrêmement sensible à la révocation des nominations qu'il avait faites, et auxquelles le ministère n'avait eu aucun égard. Il témoigna son mécontentement; les ministres feignirent de n'avoir pas connu les pouvoirs en vertu desquels il avait agi; il céda, mais partout en province, dit M. *Capefigue*, les préfets ministériels éprouvèrent de grandes résistances, et l'action du ministère fut suspendue sur plusieurs points.

(2) Ce fut à cette époque que fut tué un officier retraité nommé Bouvillon, dont la mort a motivé la condamnation de Truphémy, boucher de Nismes, un des consorts de Dupont.

Quelles furent les causes de ce mouvement ? L'histoire les recherche ; la calomnie en a signalé plusieurs, mais l'amour de la vérité repousse de perfides insinuations : l'historien n'accuse pas sans preuves. Il n'était pas besoin d'ailleurs d'employer de grands moyens pour encourager à cette époque, à Nismes, les artisans de troubles. L'arrivée de M. d'Arbaud-Jouques, la révocation des fonctions attribuées au préfet, au général et au commissaire-général de police, firent craindre à la population inquiète un mouvement rétrograde de la restauration, et les passions furent facilement mises en jeu. Ans de J.-C. 1815.

Un événement particulier vint augmenter les élémens de désordre. Un royaliste blessé à l'attaque des casernes avait succombé à ses blessures ; son convoi, suivi d'hommes armés, parcourait les boulevarts le 1.er août, et semblait appeler la vengeance. L'autorité fit tout ce qu'elle put, tout ce qu'elle dut pour calmer l'effervescence (1).

Uzés n'était pas plus tranquille, et un funeste *quiproquo* amena la crise la plus sérieuse. Le nommé Pascalet, traceur, sorti du corps-de-garde et sur le point d'entrer dans sa maison, fut tué, à huit heures du soir, d'un coup de feu tiré par un homme embusqué.

(1) Nous devons rendre à M. de Calvière la justice, qu'il se transporta lui-même dans toutes les rues de Nismes pour arrêter le désordre, et publia le lendemain une proclamation qui tendait au même but.

Ans de J. C. 1815. La rumeur publique attribua, à l'instant même, ce meurtre à un protestant nommé Meynier, garçon boulanger. A peine cet événement fut-il connu et dénaturé par les bruits populaires (1), qu'un rassemblement se forme ; la maison de Meynier est envahie, et tous les membres de cette famille qui peuvent être atteints, tombent sous les coups des assassins.

Les excès ne se bornèrent point à la maison Meynier : la femme Roche et le nommé Court périrent dans d'autres quartiers ; plusieurs maisons furent pillées. L'autorité sans force ne put arrêter le désordre. Le maire et le sous-préfet compromirent en vain leurs jours, les agitateurs l'emportèrent ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, parmi ceux qui excitaient la populace et semblaient diriger les coups, on distinguait un protestant nommé David Dammon, qui a renié à diverses reprises sa foi politique et a terminé sa carrière dans le mépris.

Les excès, les pillages de la nuit, avaient en quelque sorte un prétexte dans la mort de Pascalet ; mais, le lendemain, Uzés eut à déplorer d'être le témoin d'une de ces scènes de cruauté froide et réfléchie qui n'admettent pas d'excuses. Six malheureux étaient détenus dans les prisons

(1) L'auteur du meurtre de Pascalet, qui fut involontaire, est aujourd'hui bien connu, et doit gémir sans doute sur les suites de son imprudence.

Ans de J.C. 1815.

d'Uzés pour délits politiques ; ils en furent successivement arrachés de deux à deux, conduits sur l'Esplanade, et fusillés aux acclamations d'une horde barbare. En vain, à trois reprises différentes, deux prêtres respectables veulent calmer les assassins ; en vain ils emploient les exhortations, les prières, et tombent à genoux devant le funeste cortége dont ils s'efforcent d'arrêter la marche, ils sont repoussés et le crime triomphe. On assure que le chef des agitateurs, ce même David Daumon, le sabre nu à la main, présidait au meurtre, et s'écria, lorsque la dernière victime eut succombé : « Amis, c'est assez, la vengeance « du peuple est satisfaite (1). »

Un long espace de temps avait été employé à commettre le crime (2) ; et l'autorité, désespérant sans doute de ses efforts, retranchée dans l'Hôtel-de-Ville, n'avait rien fait pour rétablir le calme. Nous devons dire cependant, à sa justification,

(1) *Histoire des Révolutions d'Uzès*, par Pontécoulant, part. 2.e, pag. 32.

(2) Le concierge des prisons d'Uzés résista long-temps avec courage, et refusa de livrer ses prisonniers. Il est prétendu qu'il y fut enfin autorisé par un ordre du commandant de place. On a dit que cet ordre était purement verbal ; le sous-préfet, M. de Vallabrix, dans un mémoire justificatif que nous avons eu sous les yeux, prétend que l'ordre était écrit et qu'il s'en est convaincu. Il est certain que, dans ce cas, l'audace et la confiance des assassins ne devaient plus connaître de bornes.

Ans de J. C. 1815.

qu'elle était privée de toute espèce de forces (1); que presque tous les royalistes influens et courageux étaient avec M. de Vogué au Pont-Saint-Esprit, et avaient composé spontanément le cadre des bataillons qui s'y formaient (2).

L'on n'imagina rien de mieux pour calmer le peuple que d'autoriser une levée de deniers, qui furent distribués à la famille de Pascalet et aux plus indigens parmi les fauteurs même du crime. Quelques citoyens respectables voulurent bien se prêter à être les intermédiaires de cette mesure illégale; et elle s'opéra sans violence. Les riches protestans qui croyaient leurs jours menacés, quoique tous eussent déjà trouvé des asiles dans les maisons catholiques, s'empressèrent de remplir la somme demandée (3).

(1) Elle n'avait pas même à sa disposition un garde forestier : tous ceux du département avaient été provisoirement organisés en compagnies et se trouvaient à Nismes.

(2) Nous les connaissons presque tous, et nous ne doutons pas que leur présence n'eût maintenu l'ordre et le calme.

(3) Sur la foi des libellistes, M. *Lacretelle* a avancé, pag. 387, que toutes les maisons des protestans furent livrées au pillage. On est fâché de trouver une pareille assertion dans la bouche d'un historien estimable. Beaucoup trop de désordres eurent lieu, plusieurs maisons furent dévastées; la plus considérable fut celle de M. Lombard, greffier du tribunal; mais la vérité est assez affligeante pour l'humanité, sans y joindre l'exagération.

M. Lacretelle ajoute que les malheureux arrachés aux prisons furent fusillés sous les fenêtres de M. de Vallabrix

Au moment où le désordre régnait dans Uzès, un faible détachement de cavalerie de la garde nationale de Nismes y arrivait. Impuissant pour rétablir l'ordre, il continua sa marche (1) : une mission importante l'appelait au Saint-Esprit. Le maréchal Suchet avait dirigé sur cette ville un dépôt immense d'artillerie (2) et d'armes, débris de toutes nos armées. Les Autrichiens s'avançaient sur la rive gauche; on craignait qu'ils n'entrassent dans le Gard, quoique la convention passée avec eux s'y opposât jusques alors, et qu'ils ne cherchassent à s'emparer de ces restes précieux. M. de Vogüé, commandant la citadelle du Saint-Esprit, chargé de les diriger par le Rhône sur Aigues-mortes, demandait d'être aidé dans les détails de cette opération. Les charrettes de tous les cultiva- Ans de J.C. 1815.

et en sa présence. M. de Vallabrix, depuis long-temps sous-préfet de l'arrondissement d'Uzés, tenant à une ancienne famille, était incapable d'autoriser le crime. La vérité est qu'entièrement dépopularisé auprès de la bande qui régnait alors à Uzés, certain d'exposer ses jours sans utilité, il n'osa point se mettre au devant des assassins. Sa maison, d'ailleurs, était remplie de plusieurs riches protestans réfugiés chez lui; il y recélait une famille entière, et se fit garder à domicile pour veiller à la sûreté du dépôt dont il s'était chargé. Nous devons lui rendre toute la justice qui lui est due : comme homme, M. de Vallabrix n'a aucun reproche à se faire; comme administrateur, il a manqué de fermeté.

(1) Il n'était composé que de huit hommes.

(2) Les pièces d'artillerie seules s'élevaient à trois cent [illegible]

Ans de J.C. 1815. teurs furent requises à plusieurs lieues à la ronde ; dans peu d'heures, tous les bateaux furent déchargés, et l'artillerie mise à l'abri d'un coup de main sur la rive droite du Rhône.

La mission du détachement de Nismes avait un autre objet : l'armée de la Drôme, commandée par le duc d'Angoulême à l'époque où elle fut licenciée, n'avait déposé qu'une partie de ses armes ; la plupart des soldats, dans leur désespoir, les avaient brisées ou données à leurs hôtes plutôt que de les livrer. Plusieurs de ces fusils avaient été rachetés sous main pendant les cent jours, et transportés plus tard à la citadelle du Saint-Esprit : ils étaient destinés à la garde nationale de Nismes ; le commandant du détachement était chargé de les recevoir.

Une chose remarquable, c'est qu'au milieu de l'agitation du département du Gard, la foire de Beaucaire, renvoyée au 11 août, se tint ; la confiance qu'inspirait la restauration, et la stagnation où était resté le mouvement commercial paralysé pendant les cent jours, produisirent un tel effet que l'affluence fut presque la même que dans les années paisibles, et qu'il se fit un grand nombre d'affaires.

Le duc d'Angoulême avait fait connaître sa volonté, et annoncé par une proclamation du 12 août la révocation de tous ses pouvoirs. Les fonctionnaires publics nommés par lui cessèrent leurs fonctions ; M. d'Arbaud-Jouques vint défi-

itivement prendre possession de la préfecture du Ans de J.C.
iard le 16 août ; M. de Calvière et le général 1815.
e Barre se retirèrent.

L'arrivée de M. d'Arbaud-Jouques fut suivie e nouveaux désordres ; la nuit du 20 au 21 août st devenue en quelque sorte célèbre dans les anales de Nismes, par l'exagération que les libelstes ont donnée au récit des crimes qui furent ommis dans cette nuit fatale ; mais il n'est que rop certain que deux femmes furent assassinées u faubourg du chemin de Montpellier, et que cinq iommes périrent, soit dans ce faubourg, soit dans elui de l'enclos Rey.

On a cherché à lier ces assassinats avec l'inluence que le parti royaliste voulait, dit-on, exercer ur les élections qui devaient avoir lieu le surlenlemain 22. C'est une atroce calomnie ; il n'y ivait aucune coïncidence entre les crimes du 20 ioût et les prétentions des députés qui furent élus. Ces crimes furent, dans certains quartiers, le résultat de quelques vengeances particulières trop faciles alors à exercer, et ils furent, dans le chenin de Montpellier, l'ouvrage de paysans étrangers, attirés la nuit des villages voisins par l'impunité du désordre.

La garde nationale, malgré sa composition peu homogène, repoussa dans une adresse la solilarité de ces crimes, et fit, de son côté, tout ce qu'elle put pour les réprimer. Les officiers furent tous, pendant plusieurs des nuits suivantes, réunis

Ans de J. C. 1815. en garde d'élite, et firent eux-mêmes des patrouilles commandées par les chefs du corps.

Ce qui prouve à quel point l'impunité protégeoit les vengeances particulières, c'est l'assassinat de M. Affourtit, ancien banquier, deux fois failli, tué aux portes de sa campagne, dans un pays presque entièrement protestant, et dont la mort doit être nécessairement placée hors du cercle des délits politiques (1).

Les élections eurent lieu le lendemain 22; jamais assemblées électorales ne furent plus complètes, et nous ajouterons plus tranquilles (2) : tous les électeurs qui s'y rendirent, y trouvèrent sûreté. S'il y eut du danger, ce ne fut que pour les électeurs royalistes qui avaient à traverser, en se rendant à Nismes, la contrée de la Gardonnenque encore soulevée : M. l'abbé Desgrigny, assassiné

(1) Les libellistes ont osé l'y comprendre.

(2) Quant à l'assertion de M. Madier-Montjau, que, la veille des élections, un tombereau, escorté par Trestaillon et Truphémy, traversa trois fois la ville chariant des cadavres, elle ne mérite que le mépris. M. de Castelnau, électeur et protestant, dans une lettre sur les élections de 1818, imprimée en 1819, s'est chargé de lui donner un démenti.

Nous avons tracé une peinture fidèle des désordres de cette époque. Nous avons rapporté les assassinats commis dans la nuit du 20 au 21 août; le tableau en est déjà assez affreux pour ne pas le charger. Mais, ce qui est vrai, ce qui sera répété et attesté par tout homme de bonne foi, c'est que jamais élections ne furent plus paisibles : tout le monde, dit M. de Castelnau, *vota en sûreté.*

le 25 août à un quart de lieue du village de Maruéjols-lez-Gardon, en fit la triste expérience (1). Ans de J.C. 1815.

Les choix de l'assemblée électorale furent tous honorables. M. de Vogué commandait le département depuis le départ du général de Barre; peu d'hommes poussaient plus loin que lui l'abnégation de soi-même et la haine du désordre. M. de Trinquelague, avocat-général près la cour royale, jouissait d'une réputation méritée par ses talens et sa conduite politique. M. le baron Jules de Calvière avait rendu de grands services à la cause royale. Il est peut-être vrai de dire que le parti protestant, qui, depuis cette époque, a acquis tant de forces sous le masque du libéralisme, n'osa

(1) M. l'abbé Desgrigny revenait des élections de Nismes, et s'était arrêté, le 24, à un château qu'il possédait dans la commune de Maruéjols-lez-Gardon; il crut pouvoir, le lendemain, aller dîner chez un de ses voisins, à un quart de lieue du village. Il retournait chez lui dans la soirée, lorsqu'il est rencontré par trois individus qui l'assaillent à coups de fusil; il fuit derrière un arbre, il est poursuivi, une balle lui casse la cuisse; il tombe; ses assassins se préparaient à l'achever, lorsqu'un enfant, témoin du crime, pousse des cris qui leur font craindre d'être reconnus, et ils s'éloignent. Le blessé reste plusieurs heures sans secours, la gangrène se déclare, et les gens de l'art arrivèrent lorsqu'il n'y eut plus de remède.

(*Voy.*, sur la famille Desgrigny, la note que nous avons placée à la page 66 de ce volume.)

Il a été impossible à M. Lauze de Perret de nier le crime; mais il l'a attribué au mouvement qui s'opérait, à cette époque, autour du village de Ners, et a prétendu qu'il n'aurait pas été commis sans l'arrivée des bandes royalistes.

Ans de J. C. 1815. point alors présenter des candidats qui lui appartinssent, et réunit ses voix aux voix royalistes; mais il parut à l'assemblée électorale; il était en nombre sur les listes, et peu d'entre eux manquèrent à l'appel. C'est un fait qu'un électeur protestant a reconnu lui-même, en réponse aux pamphlets par lesquels on a cherché à égarer l'opinion publique sur les élections de Nismes en 1815.

Il est certain encore que le corps électoral, malgré la divergence des opinions individuelles, paraissait entraîné tout entier par la pensée que le roi devait user de sa toute-puissance pour comprimer le parti qui avait cherché à le renverser du trône. Une adresse fut rédigée dans cet esprit, et sembla présager la chambre introuvable de 1815. Ceux qui envisageaient sous ce point de vue la conduite qu'aurait dû tenir à cette époque Louis XVIII, avaient-ils tort ou raison? Le problème politique n'est pas résolu, même par les événemens postérieurs, que le système indiqué par l'opinion de 1815 aurait peut-être prévenus (1).

Les troubles éclatés à Uzès, l'agitation de Nismes, les rassemblemens qui se formaient dans la Gardonnenque, nécessitèrent l'appel de forces étrangères, et les autorités du Gard furent obligées

(1) Il a fallu pendant quinze ans travailler l'esprit public et pervertir la génération qui se formait, pour arriver à une nouvelle révolution. D'un autre côté, on ne peut se dissimuler la nécessité de faire des concessions au mouvement intellectuel qui s'opérait chez tous les peuples.

de consentir à y laisser pénétrer une division autrichienne, quoiqu'elles se fussent opposées jusques alors à son arrivée, pour ne pas compromettre les subsistances des troupes qui étaient stationnées dans le Gard (1). Ans de J.C. 1815.

La première colonne étrangère entra dans Nismes le 23 (2); on avait préparé pour elle des baraques sur le Cours-Neuf; et, pour rendre une partie des casernes libre, on fit partir et l'on dirigea sur Alais le régiment de chasseurs à cheval, qui s'organisait alors sous le commandement de M. le marquis de Calvière.

Ce corps devait traverser la Gardonnenque; mais sa marche ne présentait aucune apparence hostile; la plupart des hommes qui le composaient n'étaient point encore en uniforme; plusieurs d'en-

(1) On peut consulter sur ce fait la correspondance de M. d'Arbaud-Jouques, et les pièces justificatives qu'il a fait imprimer à la suite de l'ouvrage qu'il publia en 1818, pag. 148.

(2) Quoique les Autrichiens se présentassent en alliés, il n'existait aucune sympathie entre eux et le parti royaliste que l'on accusait de les avoir appelés à Nismes. Le peuple Nismois les regardait comme étrangers, et observait avec une espèce d'orgueil qu'ils se gardaient avec crainte dans leurs postes, comme s'ils étaient en pays ennemi.

Ces mêmes sentimens animaient les Vendéens. L'histoire a été forcée de leur rendre justice; et la postérité la plus reculée connaîtra l'offre qu'ils firent à l'armée de la Loire de grossir ses rangs pour chasser l'étranger de la France.

(Voy. *Lacretelle*, tom. 1.er, pag. 345.)

Ans de J. C. tre eux, sans armes, conduisaient des chevaux en
1815. laisse.

Partis de Nismes le 23, et arrivés sans défiance à Boucoiran, à 4 lieues de Nismes, ils trouvèrent la Gardonnenque soulevée : un rassemblement occupait déjà les hauteurs de Ners.

M. de Calvière crut pouvoir cependant y envoyer un détachement pour trouver des logemens (1); mais à sa vue tout le village s'émeut, les rassemblemens grossissent, et le détachement est obligé de revenir sur ses pas. Dans ce tumulte, un officier de chasseurs est légèrement blessé; le maire de Ners est tué d'un coup de feu. Les deux partis se sont mutuellement reproché sa mort; mais, si l'histoire ne peut faire connaître la vérité sur un événement aussi malheureux, elle doit du moins justifier M. de Cabrières, officier commandant le détachement, auquel la calomnie des libellistes n'a pas craint d'imputer un lâche assassinat.

Tous les habitans des contrées voisines de Ners, soit qu'ils fussent soulevés par le fanatisme, par leur dévouement politique à la cause de Napoléon,

(1) Dix lieues séparent Alais de Nismes, et l'on compte d'une ville à l'autre deux étapes. La troupe, commandée par M. de Calvière, suivait donc la route militaire, et devait nécessairement s'arrêter à Boucoiran. Il était d'usage constant que, lorsque ce village ne présentait pas assez de logemens pour les troupes de passage, on en dirigeait une partie sur Ners; c'est ce qui fut fait dans cette circonstance.

et l'espoir de créer une Vendée patriotique, soit qu'ils fussent poussés (ainsi que leurs écrivains l'ont publié) par l'erreur et la croyance qu'ils étaient appelés à défendre leurs foyers menacés, prirent les armes. Le 24 au matin, le rassemblement grossit et poussa même, sur la rive opposée du Gardon, des reconnaissances qui menaçaient les chasseurs de M. de Calvière encore stationnés à Boucoiran. Ce corps mal armé, embarrassé de ses bagages et des chevaux menés en laisse, se replia sur Uzés, se promettant sans doute de se diriger sur Alais par la route qui traverse les champs d'Yeuzet.

Le préfet du Gard, d'accord avec M. le prince de Staremberg, prit la résolution de faire marcher des troupes autrichiennes pour dissiper les révoltés. Un fort détachement d'infanterie partit de Nismes, précédé par des chasseurs Tyroliens; il trouva les rebelles en armes; un engagement eut lieu, mais la victoire ne resta pas long-temps indécise: des paysans indisciplinés, quelque nombreux qu'ils fussent, ne pouvaient tenir contre des troupes régulières, et s'enfuirent bientôt dans toutes les directions sans être poursuivis. Cependant trois paysans de Ners avaient été pris sur le champ de bataille, les armes à la main. Ils furent traduits à Nismes, jugés par un conseil de guerre autrichien, et fusillés par ordre du prince de Staremberg.

On célébrait à Nismes, le 25, la fête de Saint-

Ans de J. C. 1815. Louis ; un *Te Deum* était chanté sur l'Esplanade où l'on avait dressé un autel, entouré par les troupes autrichiennes et françaises, ainsi que par la garde nationale : on avait profité de cette solennité pour bénir les drapeaux destinés à cette garde. Ce fut pendant la cérémonie que l'on apprit le combat de Ners et qu'arrivèrent les trois prisonniers qui périrent victimes de la précipitation avec laquelle ils furent jugés par les Autrichiens (1).

(1) Témoin oculaire et auriculaire du fait, nous le rapporterons sans commentaire ; notre récit différera, et de celui des libellistes, et même de celui présenté par M. d'Arbaud-Jouques ; mais nous garantissons la fidélité de notre mémoire.

La cérémonie militaire et religieuse qui venait d'avoir lieu sur l'Esplanade était terminée, et les troupes étaient sur le point de se retirer. Le préfet du Gard et le prince de Staremberg restèrent encore assis sur un des bancs en face de l'autel ; je me trouvais à leur côté. Un officier autrichien d'ordonnance arrive et remet des dépêches au prince. Il les lit, se retourne vers M. d'Arbaud-Jouques, et lui dit : « Une rencontre a eu lieu entre mes troupes et les révoltés de Ners ; on m'amène trois prisonniers, *que faut-il en faire?* — Ils sont *vos prisonniers*, répond le préfet ; *c'est à vous à prononcer sur leur sort.* »

Nous l'avouerons : dans ce moment nous ne sentîmes pas toutes les conséquences de cette latitude donnée par l'autorité française à la justice autrichienne. M. d'Arbaud-Jouques ne le sentit pas lui-même peut-être ; car cette concession ne se renouvela plus, et tous ceux qui furent par la suite arrêtés par les Autrichiens dans les pays révoltés et traduits dans

Le caractère du mouvement de Ners ne pouvait d'ailleurs être douteux; un arrêté pris par le préfet du Gard consigne en fait que la contrée révoltée avait donné asile à tous les soldats déserteurs et à tous les fédérés réfugiés des villes de Montpellier, d'Avignon et de Tarascon, et que la population était mise en mouvement sous divers prétextes; il constate comme certain, que le maire de Ners avait péri victime de son zèle de la main des révoltés. Ans de J.C. 1815.

Mais ce rassemblement était, il faut en convenir, beaucoup moins important qu'on ne l'a publié. La crainte, les manœuvres des agitateurs et surtout celles des réfugiés Nismois contribuèrent principalement à le former. On s'empressa sagement de l'étouffer; on craignait qu'il ne s'étendît aux hautes Cevennes, qu'il ne fût joint par les débris de l'armée de la Loire, et que le général Gilly, qui était encore dans ces contrées, ne se

les prisons de Nismes, furent réclamés et mis sous la sauvegarde des tribunaux français.

Quoi qu'il en soit, les troupes quittent l'Esplanade; les Autrichiens rentrent dans leurs casernes; un simulacre de conseil de guerre est réuni au milieu de la cour même. Ce tribunal prononce, sans s'asseoir, sur le sort des prisonniers, et la sentence est exécutée sur-le-champ. Ces derniers détails nous ont été donnés par le commandant de place, auquel le prince de Staremberg avait fait intimer par avance l'ordre d'envoyer les brancards de l'hôpital pour emporter les cadavres.

Ans de J.C. mît à la tête des rebelles : il est certain qu'alors
1815. les troubles se seraient prolongés.

Comme l'agitation ne se bornait pas aux environs de Ners, et qu'elle s'étendait dans une grande partie du département, le préfet ordonna que les troupes autrichiennes seraient réparties dans toutes les communes désignées par son arrêté comme servant de foyer à ce mouvement, que tous les étrangers sans passeport seraient obligés d'en sortir, ou incarcérés et traduits à Nismes.

L'arrêté du préfet reçut son exécution : chaque ville ou bourg un peu important des Cevennes, de la Vaunage et de la Gardonnenque, reçut des garnisons autrichiennes (1).

Uzés avait été, pour la seconde fois, témoin d'une scène déplorable; M. de Calvière, en se repliant avec ses chasseurs sur cette ville, le 25, y avait porté la nouvelle du soulèvement de la Gardonnenque et des villages voisins. Une troupe, commandée par le nommé Graffan (2), partit d'Uzés

(1) Le général Nieperg, qui commandait l'armée autrichienne cantonnée dans le Gard, fit précéder ses troupes par une proclamation, où il faisait connaître sa mission et la position du pays qu'il avait à pacifier. Cette déclaration ne saurait être suspecte dans sa bouche.

(2) Dupont avait horriblement rendu célèbre le nom de *Trestaillons*; un nommé Graffan, d'Uzés, ancien militaire, qui marcha sur ses traces et renchérit sur ses cruautés, mérita celui de *Quatretaillons*.

L'étymologie du nom de *Trestaillons* n'est point, au surplus,

dans la nuit du 25 au 26, sous prétexte de reconnaître l'ennemi sur la route d'Uzés à Alais. Reçut-elle des ordres ? L'autorité administrative et le commandant militaire ont également repoussé la responsabilité d'avoir employé Graffan. Quoi qu'il en soit, sa troupe arrive vers la pointe du jour à l'entrée du village de Saint-Maurice, sur la droite de celui de Ners ; elle voit les paysans sous les armes, les dissipe, fait six prisonniers et les amène à Uzés. Il est certain, et les témoignages les plus authentiques attestent que Graffan les conduisait directement aux prisons de la ville, lorsque ce cortége est arrêté, à son entrée dans Uzés, par une réunion de cannibales (1) qui s'écrient : Il faut conduire les rebelles sur l'Esplanade et les fusiller ! Cette funeste impulsion fut suivie ; Graffan n'avait point assez d'humanité pour la combattre. L'autorité, qui n'était pas prévenue du retour du détachement, ne put protéger les prisonniers, qui subirent leur sort, et n'accourut que pour constater un crime de plus (2).

Ans de J.C. 1815.

celle que lui ont prêtée les libellistes, et que nous ne répèterons pas, ce nom n'est qu'un sobriquet que ses compagnons de travail lui avaient donné depuis long-temps.

(1) Il est prétendu que Dupont, dit *Trestaillons*, était à Uzés ce jour-là, accompagné de quelques-uns de ses satellites, et que ce fut lui qui donna ce conseil sanguinaire : le fait paraît même avoué.

(2) Lauze de Peret et M. Lacretelle ont accusé le sous-

Ans de J.C. 1815. Pendant que les Autrichiens occupaient le département du Gard, les Espagnols menaçaient le territoire français. Le duc d'Angoulême réunit des troupes et marcha à leur rencontre. Sa conduite ferme garantit le Midi d'une invasion d'autant plus dangereuse, que l'on avait des représailles à craindre (1).

Il demanda des renforts à Nismes. La crise où l'on se trouvait ne permettait pas de se défaire des troupes régulières : on fit partir les miquelets.

Ce bataillon porta hors de Nismes son indiscipline ; quelques-uns de ceux qui le composaient, aperçurent, dans leur passage à Montpellier, des réfugiés Nismois se promenant sur l'Esplanade ; ils les menacent, les poursuivent dans une maison particulière où ils avaient trouvé un asile, et blessent le propriétaire, qui veut faire respecter son domicile. L'autorité militaire accourt ; elle fait

préfet, M. de Vallabrix, d'avoir été spectateur immobile de ce massacre.

Nous avons déjà fait connaître la position et le caractère de M. de Vallabrix, trop au-dessus du moindre soupçon de complicité dans un crime. Nous croyons pouvoir attester, sur la foi du mémoire justificatif dont nous avons déjà parlé, qu'il n'était point chez lui au moment où Graffan rentra dans la ville au retour de son expédition ; qu'il était, en qualité de sous-préfet, occupé avec M. de Calvière, à une grande distance d'Uzès, à passer en revue le régiment de chasseurs à cheval.

(1) M. Lacretelle lui a rendu justice dans son *Histoire de la Restauration*, tom. 1.er, pag. 346.

arrêter plusieurs des miquelets Nismois (1) et contraint les autres à se renfermer dans leurs logemens ; ce corps continua sa route le lendemain, mais ses rangs présentaient beaucoup de vide ; lorsqu'il arriva à Narbonne, il reçut l'ordre de rétrograder : les Espagnols s'étaient retirés.

Ans de J. C. 1815.

Les protestans ne pouvaient se dissimuler, de leur côté, que, sur tous les points du département, ils s'étaient montrés hostiles à la restauration. Les excès des cent jours, les rassemblemens autour de Nismes, la prise d'armes de Ners, témoignaient assez contre eux. Coupables, ils ne désespérèrent point de s'emparer du rôle d'accusateurs. C'est de cette époque que date le système de calomnie employé contre la population catholique de Nismes. L'*Aristarque* et le *Journal de Gand* devinrent les échos des plaintes du parti protestant. En vain plusieurs écrivains royalistes prirent la plume pour faire connaître la vérité ; en vain la garnison de Nismes et la garde nationale adressèrent au roi leurs réclamations contre les calomnies dont elles étaient l'objet, et envoyèrent des députés au monarque pour déposer à ses pieds l'assurance de leur obéissance et de leur respect, ces députés ne furent point écoutés. La calomnie avait déjà porté ses fruits. Les journaux circonvenus osèrent à peine publier les justifications des royalistes ; plusieurs d'entre eux refusèrent de leur

(1) Ils furent relâchés peu d'instans après.

Ans de J. C. 1815. ouvrir leurs colonnes, et des libellistes, spéculant sur les produits de la calomnie, inondèrent la France de leurs écrits empoisonnés.

Un ministre anglais se prétendit témoin oculaire des crimes du Midi, et, sous le nom de Clément Perrot, publia un écrit intitulé : *Rapport rendu au comité des ministres non-conformistes d'Angleterre, sur la persécution de leurs co-religionnaires en France*, dans lequel on ne s'occupa presque que du département du Gard, et qui outrage la vérité à chaque ligne (1).

Les protestans de Nismes avaient, à diverses époques de leur existence religieuse, éprouvé les heureux effets de l'intervention de l'Angleterre : sous le règne de Louis XIV, un mot de Cromwel, alors allié de la France, avait suffi pour soustraire Nismes à la punition d'une rébellion coupable ; en 1815, Louis XVIII croyait devoir à l'Angleterre sa couronne ; il y avait trouvé un asile pendant les dernières années de son exil. Les Anglais paraissaient être à la tête de la coalition : ils y étaient

(1) M. d'Arbaud-Jouques, attaqué comme préfet dans son administration, et M. Réné de Bernis, qui avait à justifier sa conduite en qualité de commissaire extraordinaire du roi désigné par le duc d'Angoulême, répondirent au révérend Clément Perrot par des brochures imprimées en 1818.

Quoique ces deux ouvrages contiennent quelques erreurs, ils peuvent encore servir de guide, et on ne peut, sans leur faire injure, faire la moindre comparaison entre eux et les libelles déhontés auxquels ils servent de réponse.

en effet, moins pour rétablir les Bourbons, dont ils ont prouvé que le sort leur était assez indifférent, que pour renverser Bonaparte, l'ennemi qu'ils redoutaient.

Mais ils devaient nécessairement s'intéresser au sort de leurs co-religionnaires (1). Les protestans de Nismes surent adroitement agir auprès de leur gouvernement, et grossir les torts des catholiques; leurs insinuations, passant par le canal de l'Angleterre, séduisirent facilement Louis XVIII. Ce monarque fut assez faible pour attribuer au parti qui lui était dévoué les crimes de quelques individus; il censura le zèle avec lequel les royalistes du Midi l'avaient servi, et chercha lui-même à comprimer leur élan par sa proclamation du 1.er septembre 1815.

Historien, nous n'avons caché aucun de leurs torts. Loin de nous l'idée de justifier les excès; mais d'ailleurs notre malheureuse tâche n'est pas, à cet égard, entièrement remplie; les troubles n'é-

(1) Les Anglais et les Prussiens auraient désiré que l'on eût dirigé un corps de troupe dans le Midi, spécialement destiné à protéger les protestans. « En général leur état « dans le Languedoc avait alors vivement intéressé les « puissances alliées : il s'était formé à Londres une société « à cette fin, et, dans une lettre que le duc de Wellington « lui adressa, il lui fit connaître tout l'intérêt que le roi « de France prenait aux protestans. M. le duc d'Angoulême, « [illegible] voyages du Midi, reçut l'ordre d'inviter les « [illegible] du saint Évangile à sa table, et d'avoir pour « [illegible] [illegible]ards. » (*Capefigue*, tom. III, p. 182.)



Ans de J.C. 1815.

de la position du quartier ; m'apprend que les agitateurs, n'y ayant point trouvé d'écho, se sont retirés avec menaces, et reçoit pour instructions de réunir sa compagnie au corps-de-garde déjà placé près la porte de France, et de multiplier les patrouilles.

A peine cette mesure était prise, que l'on vient me dire que ceux dont nous suivions les traces s'étaient portés sur le Cours-Neuf où un assassinat était déjà commis. Je m'y transporte, suivi de deux personnes seulement, et j'aperçois un corps de cavalerie et une compagnie d'infanterie de ligne, à la tête desquels était M. Castéras, commandant de place, stationnés sur le Cours-Neuf. On m'apprend que le nommé Lafond, faiseur de bas, sexagénaire, venait d'être assassiné; la porte de sa maison était encore ouverte ; quelques curieux, et peut-être les assassins, venaient à peine de quitter la victime. Je voulus absolument m'assurer que tous secours étaient désormais inutiles(1), et, plein d'horreur de ce que j'avais vu, je reprochai au

(1) La description de la pièce où gisait le cadavre de Lafond, entre deux métiers à faire des bas, est exacte dans le rapport du comm[illegible] de police [illegible]laté par M. d'Arbaud-Jouques, page 87 [illegible] rit [illegible] les circonstances qui auraient pr[illegible] autant d'erreurs. Nous avons fait [illegible] reste, Lauze de Peret n'est pas mie[illegible] [illegible] les assassins [illegible] d[illegible] ou ; j[illegible]

Dans la soirée du 16 au 17, je fus prévenu par un officier des chasseurs d'Angoulême, organisés à Montpellier et en garnison à Nismes, que la ville était menacée de nouveaux désordres, et que des figures sinistres cherchaient à agiter les faubourgs. J'en donnai avis au commandant de place ; je fis doubler le poste de la garde nationale placé près de la Maison-Carrée, et je laissai pour instructions à tous les officiers que l'on put réunir, de prolonger leur soirée dans le café tenu alors par le nommé Jean-Louis Dumas, situé vis-à-vis de la salle des spectacles ; des gens sûrs avaient en même temps l'ordre de suivre les mouvemens qu'ils apercevraient. Ans de J.C. 1815.

La soirée était déjà assez avancée, lorsque j'apprends que le quartier du chemin de Montpellier était menacé, et que des hommes armés avaient cherché à pénétrer dans plusieurs maisons. J'y cours : une des premières personnes que j'aperçois est M. Laurent, jardinier, commandant d'une compagnie de la garde nationale, homme probe, propriétaire aisé et ami de l'ordre. Il me fait part

l'époque sans parler de nous, vu la position où nous nous trouvions ; nous y avons long-temps répugné, même lorsque, guidé uniquement par un sentiment de patriotisme et l'amour de la vérité, nous nous sommes décidé à retracer les événemens de Nismes.

Si, dans ce moment, nous employons une locution qui convient plus au [redacted] qu'à l'histoire, ce n'est que pour la rapidité du réc

Ans de J.C. 1815. de la position du quartier ; m'apprend que les agitateurs, n'y ayant point trouvé d'écho, se sont retirés avec menaces, et reçoit pour instructions de réunir sa compagnie au corps-de-garde déjà placé près la porte de France, et de multiplier les patrouilles.

A peine cette mesure était prise, que l'on vient me dire que ceux dont nous suivions les traces s'étaient portés sur le Cours-Neuf où un assassinat était déjà commis. Je m'y transporte, suivi de deux personnes seulement, et j'aperçois un corps de cavalerie et une compagnie d'infanterie de ligne, à la tête desquels était M. Castéras, commandant de place, stationnés sur le Cours-Neuf. On m'apprend que le nommé Lafond, faiseur de bas, sexagénaire, venait d'être assassiné ; la porte de sa maison était encore ouverte ; quelques curieux, et peut-être les assassins, venaient à peine de quitter la victime. Je voulus absolument m'assurer que tous secours étaient désormais inutiles (1), et, plein d'horreur de ce que j'avais vu, je reprochai au

(1) La description de la pièce où gisait le cadavre de Lafond, entre deux métiers à faire des bas, est exacte dans le rapport du commissaire de police relaté par M. d'Arbaud-Jouques, page 87 de son écrit ; mais toutes les circonstances qui auraient provoqué l'assassinat sont autant d'erreurs. Nous avons fait connaître la vérité. Au reste, Lauze de Peret n'est pas mieux instruit. J'ignore d'ailleurs par quel moyen les assassins pénétrèrent dans la maison ; je pense

commandant de place son inertie dans cette circonstance ; il me répondit qu'il était arrivé trop tard, et, tout d'un coup, prenant une résolution irréfléchie, que je n'eus pas le temps de combattre, il s'éloigna en criant : *Je vais faire battre la générale.* Peu d'instans après, la générale se fait en effet entendre dans toutes les rues de Nismes ; des hommes armés sortent de toutes parts de leurs maisons et errent sans avoir aucun point de ralliement. Il est impossible de dépeindre l'effroyable confusion où se trouva la ville ; l'imagination grossissait les événemens, et plusieurs de ceux qui croyaient leurs jours menacés s'enfuirent dans les champs.

Le général Lagarde occupait alors la maison Rivet, devenue, depuis, l'hôtel de la préfecture ; il y était gardé par un peloton de chasseurs à cheval. Justement étonné d'entendre battre la générale sans son ordre, il s'élance à la tête de ses cavaliers, se dirige sur le chemin de Montpellier, aperçoit la compagnie Laurent sous les armes, et, n'attribuant ce qu'il voit, ce qu'il entend, qu'à la malveillance, il menace cette compagnie de la charger et la somme de mettre bas les armes ;

qu'ils durent enfoncer la porte. Lafond ne périt pas de deux coups de feu, mais fut haché à coups de sabre.

Lauze de Peret ne dit qu'une atroce calomnie, lorsqu'il avance que l'assassinat de Lafond était l'ouvrage d'une patrouille.

Ans de J. C. 1815. elle obéit par esprit de paix. Le général, attiré par le tumulte, hors d'état d'entendre aucune représentation, se dirige alors vers le Cours-Neuf; il m'y trouve au milieu d'une foule sans ordre de gardes nationaux accourus de toutes parts; les traverse, la menace à la bouche. Je parviens, enfin, à m'approcher de lui et à me faire entendre. Je lui rends compte des faits; nous convenons qu'il fera retirer la troupe dans les casernes, et que je me transporterai avec lui sur la place de la Comédie, où nous tâcherons de former les rangs des compagnies de la garde nationale, et de les renvoyer les unes après les autres dans leurs quartiers.

Plusieurs heures s'écoulént avant qu'un peu de calme permette aux officiers de se faire entendre; enfin la mesure s'exécute, et chaque compagnie retourne en ordre à son point habituel de réunion: chaque garde national est invité à rentrer dans son logement.

La compagnie de la place Saint-Charles avait exécuté l'ordre donné, et son capitaine, M. Bonhomme, avait fait rompre les rangs; quelques individus de cette compagnie s'arrêtèrent, en se retirant, dans un cabaret et achevèrent d'y passer la nuit. Il est prétendu qu'ils y trouvèrent d'autres individus; enfin la troupe de buveurs se sépare; quelques-uns d'entre eux aperçoivent un homme qui fuyait dans une traverse sous les Terres-du-Fort, le poursuivent, et, malgré les représentations de

leurs camarades ; l'atteignirent de deux coups de feu (1). La victime est le nommé Lichaire. Ans de J. C. 1815.

J'étais resté sur la place de la Comédie, lorsque le général Lagarde se rapproche de moi et me donne l'ordre de conserver une compagnie sous les armes, après que toutes les autres auront été dispersées, et de la tenir à sa disposition sur la place des Carmes.

Je me conformai à ses instructions, et je me rendis à l'hôtel de l'Orange, où le général m'attendait. Son but était de m'employer, avec la compagnie mise en réserve, pour escorter les nommés Dupont dit *Trestaillons*, et Pocheville, qu'il venait de faire arrêter sans obstacle dans leur domicile par des chasseurs et un officier de gendarmerie.

Il fut facile de faire sentir au général que, le jour n'étant point encore prêt à paraître, il était tout simple de faire venir un carrosse de place, d'y mettre les deux prisonniers sous l'escorte de la gendarmerie, qui les conduirait sans peine à la citadelle de Montpellier, lieu de leur destination. Ce plan s'exécuta, la compagnie de la garde nationale se retira, et les prisonniers étaient déjà

(1) Je n'ai connu cet événement que quelques jours après le 17 octobre. Le meurtre de Lichaire a servi de motif à la condamnation à mort d'un nommé Servan, accusé d'en être l'auteur. Les faits ont été complètement dénaturés par l'auteur de l'écrit intitulé : *Marseille*, *Nismes et ses environs*, qui s'est plu à créer un roman entièrement invraisemblable. *(Part. I.re, p. 59 et suiv.)*

Ans de J. C. 1815. loin de Nismes avant que leur arrestation fût connue du public (1).

Le préfet du Gard, dans une proclamation à la date du lendemain 18 octobre, crut devoir rendre hommage à la conduite que la garde nationale et la ligne avaient tenue dans cette nuit critique. Il est cependant vrai de dire, que l'imprudence du commandant de place et l'impétuosité du général Lagarde compromirent la tranquillité publi-

(1) Lauze de Perret, tom. II, pag. 415, a prétendu que, le lendemain, il s'était formé un attroupement qui s'était porté devant l'hôtel du général Lagarde et avait demandé la mise en liberté de Trestaillons.

Le fait est faux : le lendemain, au contraire, la ville jouissait de la plus parfaite tranquillité, et la proclamation du préfet du Gard, affichée à tous les coins de rues, attirait seule l'attention des oisifs.

Lauze de Perret ajoute que plusieurs mutins furent arrêtés, et que M. Lavondès aîné, officier de la garde nationale, fut mis en prison deux jours après.

M. Lavondès n'a jamais été officier de la garde nationale, il avait toujours affecté une entière indépendance d'opinion et de position ; s'il fut arrêté, quelques jours après le 18 octobre, ce fut pour des démêlées avec le maire, auquel il fut accusé d'avoir manqué de respect. S'il fallait réfuter un à un tous les faits controuvés, entassés dans l'ouvrage que nous venons de citer, des volumes ne suffiraient pas. Nous n'avons pas entrepris cette tâche : nous écrivons l'histoire. Quelques faits particuliers nous échapperont, sans doute, c'est parce qu'ils ne se lient point aux événemens généraux dont il ne nous convient pas de perdre le fil ; mais quand les circonstances l'ont demandé nous n'avons jamais reculé devant la manifestation de la vérité.

que plus que les projets des hommes de sang qui s'étaient promis de faire de la nuit du 16 octobre une nuit de deuil et de désordre.

On s'occupait déjà, à cette époque, de la formation des légions départementales. Il était pris en même temps des mesures contre les militaires errans, et contre toute espèce d'individus qui, ne tenant pas à la garde nationale, se permettaient d'en porter l'uniforme et même les signes distinctifs d'un grade. Cette dernière mesure était principalement destinée à réprimer les abus qui se commettaient dans Nismes.

Le duc d'Angoulême arriva dans cette ville le 5 novembre, chargé d'une mission de paix; il accueillit tout le monde avec faveur. Le consistoire lui fut présenté, et invoqua sa protection (1). La garde nationale de Nismes et celle de toute la banlieue furent passées en revue.

Il partit le 7, se dirigeant sur Montpellier, après avoir ordonné de protéger l'ouverture des temples protestans, qui, depuis l'origine des troubles, étaient restés fermés par prudence.

Conformément aux ordres du prince, le temple principal s'ouvrit le 12 novembre; des gendarmes furent placés à la porte pour assurer aux

(1) Le prince suivit à cet égard les instructions qu'il avait reçues. (*Voy.* ce que nous en avons déjà dit pag. 307, à la note.) Les membres du consistoire furent accueillis par lui avec la plus haute distinction.

Ans de J.C. 1815. religionnaires le libre exercice de leur culte. La populace catholique s'en émeut; la rue qui conduit au temple est obstruée par la foule. Le général Lagarde met la garnison sous les armes, et croit que ces préparatifs militaires suffiront pour assurer la tranquillité de la ville et apaiser le peuple.

Il se trompe, le tumulte augmente; plusieurs protestans sont insultés; l'autorité du maire, qui s'introduit dans la foule pour la dissiper, est méconnue (1).

Dans cette circonstance, le chef de la garde nationale fit offrir, à deux différentes reprises, au général Lagarde l'assistance de son corps. Il pensait avec raison que des soldats-citoyens, rapprochés par leurs habitudes et par leurs relations des séditieux qu'un faux zèle égarait, étaient plus propres que des militaires à faire entendre la voix de la raison et à calmer l'effervescence; deux fois le général Lagarde refusa cet appui et crut qu'il ne devait employer que la crainte des armes (2). Il s'élance lui-même, suivi de deux ordonnances,

(1) Il fut insulté par les femmes de la halle.

(2) Ce fait est constant. Les prévisions du chef de la garde nationale étaient justes; car, moins d'un mois après cet événement, le prince ayant ordonné de rendre une entière liberté au culte protestant et de le protéger, quelques gardes nationaux et la présence des officiers suffirent pour maintenir la tranquillité et faire retirer le peuple, dont les groupes commençaient à se former.

au milieu de la foule ; il menace, il frappe (1) ; ses coups tombent sur un nommé Boissin, courtier, originaire de l'Ardèche, mais établi à Nismes depuis long-temps (2). Cet homme, naturellement violent, se retourne et décharge sur le général un pistolet tiré presque à bout portant. Ans de J.C. 1815.

Ce dernier se crut blessé mortellement, il eut cependant le courage de se retirer en silence dans son hôtel, sans chercher à venger sa blessure. Il se contenta de donner à M. de Wassimon, colonel de la gendarmerie, l'ordre de prendre le commandement du département, et de veiller à la tranquillité de la ville.

Au moment de cet événement funeste, tout le corps des officiers de la garde nationale, dont le général avait refusé les services, assistait à une messe militaire dans la paroisse Saint-Charles, aucun d'eux ne put ni prévoir, ni parer un coup aussi imprévu. Ce fut seulement au sortir de l'église, que le chef du corps fut invité par le colonel de Wassimon à l'aider à rétablir le calme.

(1) La procédure et le jugement de Boissin, aux assises, ont prouvé qu'il avait été frappé à deux reprises à coups de plat de sabre.

(2) On a reproché à la garde nationale d'avoir Boissin dans ses rangs ; Boissin a été acquitté et nul n'a le droit de le dire coupable. La garde nationale, dont Boissin faisait partie, n'avait point encore été constituée comme elle le fut par la suite. Au reste, jusques à l'événement qui mit Boissin en jugement, il avait conservé la réputation d'un garde national exact à son service et ami de l'ordre.

Ans de J.C. 1815.

Les moyens à employer demandaient dans leur choix beaucoup de prudence. Les mesures acerbes prises par le général Lagarde, et le refus d'employer la garde nationale, avaient indisposé les citoyens ; l'appareil de la troupe de ligne sous les armes et de l'artillerie, qui, pendant une grande partie de la journée, parcourut les boulevarts prête à faire feu, n'apaisait point les esprits et ne paraissait pas intimider le peuple. Il fut difficile de réunir une force imposante en gardes nationaux. Heureusement une pluie abondante qui survint dans la soirée, dissipa les groupes et fit rentrer la troupe dans ses quartiers.

Il est faux que le temple des protestans ait été pillé. Il est vrai que plusieurs d'entre eux furent insultés en sortant de ce temple ; que la petite porte, placée à côté de l'entrée principale, fut enfoncée dans la soirée ; que des malveillans s'introduisirent en ce moment, brisèrent quelques chaises et demandèrent à grands cris qu'il leur fût permis de descendre la cloche ; mais quelques gardes nationaux suffirent pour faire retirer ceux qui avaient pénétré dans le temple, et il serait facile de citer les officiers de la garde nationale qui rivalisèrent de zèle. Au surplus, dès que la foule fut dispersée par la pluie, et calmée par la retraite des troupes, la sédition n'eut plus d'intensité.

Le récit des événemens fut présenté d'une manière plus grave qu'il ne le méritait sans doute. Le préfet mit à prix l'arrestation de Boissin par

une proclamation. Des troupes marchèrent pour réduire Nismes, et leur entretien fut imposé comme punition aux habitans. Ans de J.C. 1815.

Le prince, qui s'était dirigé sur Toulouse, revint sur ses pas et arriva à Nismes le 15, où il ne trouva que soumission et repentir de ce qui s'était passé. Il s'arma de paroles sévères, refusa de recevoir les drapeaux de la garde nationale, et renvoya, malgré les instances du commandant de ce corps, la garde d'honneur dont il s'était jusques alors entouré.

On profita habilement de la circonstance pour reconstituer la garde nationale, mesure nécessaire que l'on n'avait encore osé entreprendre qu'à demi (1). Un nouveau cadre, dans lequel on ne mit que des citoyens éprouvés, fut présenté au prince deux jours après son arrivée. Il passa la nouvelle garde nationale en revue, et telle fut, à quelques modifications près, l'institution de ce corps qui, à dater de cette époque jusques à sa dissolution, a été un modèle de discipline. Il était sans colonel; depuis long-temps M. d'Anglas avait donné sa démission, et tout le fardeau du commandement dans les instans critiques avait pesé sur le major, lieutenant-colonel. Une décision du prince et un ordre du jour du général Briche, commandant la 9.me division militaire, mirent à la tête de la nouvelle garde nationale M. Surville, riche propriétaire.

(1) L'arrêté du préfet qui ordonna la réorganisation de la garde nationale, est du 17 novembre 1815.

Ans de J. C. 1815.

En même temps que l'on veillait à l'organisation de ce corps, une foule de gens suspects et turbulens étaient désarmés à domicile. Nismes recouvra le repos : les personnes intéressées à faire croire à la continuation des troubles ont seules pu répandre le bruit que, depuis le 12 novembre, de nouveaux excès attribués aux royalistes avaient affligé cette ville (1).

Nous venons de parcourir une pénible carrière, celle du récit des malheurs d'une cité fidèle. Nous n'avons dissimulé ni cherché à excuser aucun des excès commis. Les désordres des cent jours, les crimes d'Arpaillargues, n'ont pas légitimé, à nos yeux, ceux de 1815 ; nous avons fait à chacun la part qui lui appartient.

Nous nous proposons de revenir encore sur ce triste sujet. En aurons-nous le courage ? Les pages des brochures de cette époque sont dégoûtantes à parcourir, à raison de la partialité qui y règne, et cependant des écrivains estimables ont été induits à erreur par elles. La tribune nationale, la cour de cassation ont eu à s'occuper des pétitions de M. Madier de Montjeau. Il nous sera donc impossible de garder sur ces faits un silence absolu.

Mais nous ne devons pas interrompre notre récit, et pour que le tableau soit complet il est nécessaire de revenir sur nos pas.

(1) M. d'Arbaud-Jouques leur a déjà donné un démenti dans son ouvrage, pag. 46.

LIVRE XXX.

Ans de J.C. 1815.

Le gouvernement des cent jours n'existait plus : mélange bizarre de despotisme enté sur la république, il n'avait laissé aucune racine dans les cœurs ; mais les partis étaient en présence, et jamais peut-être la France ne s'est trouvée dans une position plus critique.

Les napoléonistes et les républicains s'étaient ralliés sans s'aimer ; les royalistes, fiers de leurs victoires, ne cachaient pas leur exigence. La cour elle-même était divisée : d'un côté, Louis XVIII avec ses pensées constitutionnelles ; de l'autre, le pavillon Marsan ou la cour de Monsieur, grossie de toute la coterie des émigrés.

Ans de J.C. 1815.

Le territoire était occupé par un million d'étrangers qui le foulaient sous le nom d'*alliés*, et menaçaient de le traiter en pays conquis (1). L'armée française, retranchée encore derrière la Loire, menaçait de créer une Vendée patriotique, qui aurait pu trouver des auxiliaires, au midi, dans le protestantisme, et à l'est, dans la haine de l'occupation étrangère.

Il fallut, dans cette position, penser à la formation du ministère : la manière dont il fut composé était dans ce moment une nécessité. Le prince de Bénévent, M. de Talleyrand-Périgord, qui, pendant les cent jours, avait constamment représenté Louis XVIII auprès des puissances alliées, devait naturellement être promu à la présidence du conseil, et conserver le ministère des affaires étrangères.

Le duc d'Otrante avait rendu des services importans pendant les cent jours : Louis XVIII lui devait peut-être la disgrace rapide de Napoléon,

(1) « Dans les départemens (dit *Capefigue*, tom. III, pag. 7), d'ignobles excès marquaient surtout la présence des troupes prussiennes ; trois préfets furent enlevés et conduits en Prusse, pour avoir opposé quelque résistance aux vexations militaires. »

Nous avons déjà dit que les Autrichiens avaient voulu pénétrer dans le Gard, avant d'y être autorisés, et que le préfet, M. d'Arbaud-Jouques, s'y opposa ; mais on fut obligé de les appeler, au moment des troubles qui amenèrent le rassemblement de Ners.

après la bataille de Waterloo ; il avait ménagé et facilité la rentrée du roi dans Paris. Une place l'attendait au ministère, mais il fut employé avec répugnance : la cour voyait avec peine un régicide assis au banc des ministres. 1815.

D'ailleurs, deux esprits aussi actifs que le duc d'Otrante et M. de Talleyrand ne pouvaient guère marcher de concert. Ce ministère, quoique commandé par la nécessité, se composait d'élémens trop hétérogènes pour qu'il pût long-temps subsister.

A ces embarras ajoutons la dette énorme qui pesait sur la France, les dissipations des cent jours, l'anticipation des ressources, les frais de l'occupation par les armées alliées, et la liquidation des indemnités réclamées par les diverses puissances. Rendons grâce à la sagesse de Louis XVIII, qui, au milieu de ces difficultés inextricables, sut, pendant un règne trop court dans l'intérêt de sa dynastie, conserver l'intégrité de la France, rétablir sa gloire, préserver ses monumens (1), éloigner l'occupation étrangère avant le temps fixé par les traités, et porter le crédit du trésor à un degré qu'il n'avait point encore atteint aux époques les plus glorieuses de la monarchie et de l'empire.

(1) Le pont d'Iéna, la colonne de la place Vendôme, furent sauvés, grâce à la fermeté de Louis XVIII ; nous fûmes, il est vrai, dépouillés de plusieurs chefs-d'œuvre des arts enlevés aux étrangers ; mais nous en conservâmes cependant une grande partie.

Ans de J. C. 1815. Le premier acte du gouvernement fut cependant une liste de proscription. On regardait le retour de Bonaparte comme l'effet d'un complot : une ordonnance du 24 juillet, en publiant une amnistie, ordonna la mise en jugement de plusieurs généraux, et exila de Paris la plupart des militaires ou fonctionnaires publics qui s'étaient fait remarquer dans les cent jours. Le général Gilly se trouva placé dans la première catégorie (1).

La chambre des pairs fut épurée, et quatre-vingt-douze membres nouveaux se virent appelés à remplacer ceux qui en avaient été éloignés (2). Bientôt la pairie fut déclarée héréditaire. Cette institution, dénaturée aujourd'hui, recevait alors les éloges de tous les constitutionnels de bonne foi (3). On sentait que l'avenir du pays devait se trouver dans

(1) La liste arrêtée contenait cinquante-sept noms, dont dix-sept devaient être traduits devant des conseils de guerre. « Il y eut même (dit *Capefigue*, tom. III, pag. 36) quelques supplémens de liste, à la suite desquels plusieurs hommes distingués et gens de lettres s'expatrièrent. » C'est alors que M. Teste, qui avait habité Nismes, quitta la France pour se réfugier à Bruxelles.

(2) M. Molé avait été porté sur la liste des pairs ; le roi effaça lui-même son nom. Mais M. de Talleyrand lui présenta de nouveau la plume, en lui adressant ces paroles remarquables : « Que le roi rétablisse ce nom, c'est Mathieu « Molé qui le lui demande, » et Louis XVIII l'écrivit de sa main. (*Capefigue*, tom. III, pag. 42.)

(3) On peut citer le *Censeur européen*, rédigé par M. Conte, dont les opinions libérales ne sont pas suspectes.

une pairie fortement constituée, qui pût maîtriser et les exigences du gouvernement, et les écarts de l'assemblée législative. Ans de J.-C. 1815.

On s'occupa en même temps du licenciement de l'armée de la Loire. Les étrangers la redoutaient encore; ils exigèrent et précipitèrent sa dissolution; on craignait, en s'y refusant, de leur donner un prétexte pour se livrer à toute sorte d'excès : il paraît même que ce licenciement était demandé comme un préalable à tout traité de paix. Le maréchal Macdonald fut chargé de l'opérer. Cette armée si redoutée rendit ses armes sans résistance, et donna l'exemple de la soumission.

La France ne pouvait cependant rester sans armée : il fallut en créer une nouvelle; on organisa des légions départementales et quelques régimens de cavalerie.

L'élite des soldats fut employée dans une garde royale, dont on forma un corps séparé et organisé sur le modèle de la garde russe. Le patriotisme du maréchal Gouvion-Saint-Cyr eut beaucoup de difficultés à vaincre; il aurait désiré supprimer tous les corps de luxe, mais il fut contraint de conserver les gardes-du-corps; le roi l'exigea : il tenait à tout ce qui lui rappelait l'étiquette et la représentation de l'ancienne cour.

Le régiment d'infanterie organisé à Beaucaire forma le noyau de la légion du Gard, dont le baron de Tchudy fut nommé colonel. Presque tous les

Ans de J. C. officiers de ce régiment furent conservés : le colo-
1815. nel, M. Henri de Bernis, obtint le grade de lieutenant-colonel de la légion ; le major Chas fut employé dans celle de la Drôme.

On envoya à Mende le bataillon des volontaires royaux, organisé à Uzés et au Saint-Esprit par M. le comte de Vogué, pour servir de cadre à la légion de la Lozère ; mais la plupart des officiers, que le zèle seul et les circonstances y avaient jetés provisoirement, donnèrent leur démission.

Aux yeux de la cour, un de ses plus grands embarras était l'approche des élections ; on les regardait comme une épreuve dangereuse à subir. Faute de lois on recourut aux anciennes listes électorales, telles qu'elles avaient été réglées du temps de l'empire. Le choix des présidens fut fait avec impartialité, et tomba même sur plusieurs anciens députés d'un patriotisme reconnu. Le général Foy figura parmi eux ; et, dans le dessein de populariser Monsieur et les princes, on les appela à la présidence du collége des départemens du Nord, de la Seine et de la Gironde.

Les craintes du ministère et de Louis XVIII étaient sans fondement ; les désirs du roi furent dépassés. Toute chambre élue après une grande secousse est nécessairement l'ouvrage sinon des passions du moins de l'entraînement où nous place la position nouvelle. Nous avons fait déjà cette observation en faisant mention des choix du collége électoral de Nismes.

Le ministère avait à peine pris les rênes du gouvernement ; et déjà on pouvait prévoir l'époque prochaine de sa dissolution. M. de Talleyrand reculait devant l'énormité des sacrifices qu'exigeaient les étrangers, et se sentait sans appui pour leur résister. Le duc d'Otrante, qui avait conservé l'oreille des patriotes, aurait désiré jeter le roi dans un système plus libéral, et était mal vu par toute la cour. On choisit un ministère qui pût être appuyé par la Russie, dont l'influence était grande ; et le duc de Richelieu, qui avait été long-temps au service de cette puissance, mais dont le cœur était resté français, fut nommé.

Le choix du reste du conseil fut calculé de manière à s'assurer de la majorité de la nouvelle chambre ; on créa pour M. Decazes le ministère de la police : il était déjà fortement en crédit auprès du roi.

La nomination du duc de Richelieu amena la prompte conclusion du traité de Paris signé le 20 novembre, et qui avait été précédé de celui de la Sainte-Alliance : les conditions de ce traité étaient dures sans doute ; la France perdit une partie de son territoire. Des précautions humiliantes furent prises contre les anciens vainqueurs de l'Europe ; et cependant l'empereur de Russie avait beaucoup contribué à obtenir des autres puissances le sacrifice d'une partie de leurs prétentions. Une chose à remarquer, et qui a été signalée par les écrivains du temps, c'est la tendance de

Ans de J.-C. 1815. tous les souverains alliés vers des principes constitutionnels. Le protestantisme ne fut pas sans influence sur leur système politique (1).

La chambre de 1815 commença ses séances le 7 octobre. Son zèle pour la royauté était extrême; on apercevait chez elle peu de talens parlementaires formés : ils ne se trouvaient d'ailleurs que dans la minime fraction des royalistes constitutionnels.

Il n'appartient pas à notre histoire de retracer le tableau des travaux de cette chambre, qui prit souvent l'initiative sur toutes les mesures, et fit craindre au roi que l'on ne forçât ses volontés; ce zèle, quelquefois outré, amena dans le système du gouvernement une révolution qui mit la monarchie en danger.

Les principaux de ces travaux furent une loi répressive des écrits et discours séditieux, des mesures contre la liberté individuelle, l'établissement des cours prévotales, le bannissement de tous les régicides.

La chambre des pairs était plus modérée, mais néanmoins dévouée au gouvernement.

Dans l'année 1815, plusieurs grands coupables furent mis en jugement. Les principaux furent : le colonel Labedoyère, M. Lavallette, et le maréchal Ney; ce dernier procès surtout souleva de

(1) *Lacretelle*, tom. I.er, pag. 362; *Capefigue*, tom. III, pag. 240.

hautes questions politiques. La capitulation de Ans de J.C.
Paris couvrait-elle la culpabilité de tous ceux qui 1815.
avaient pris part aux cent jours ? Le roi aurait-il dû pardonner ? Les étrangers exigèrent-ils le sacrifice de nos gloires militaires (1) ?

Ce qui est bien certain, c'est que les ministres n'oublièrent aucune démarche pour engager Ney et Labedoyère à s'éloigner ; Ney avait des passeports et touchait déjà la frontière lorsqu'il retourna sur ses pas et vint malheureusement se faire arrêter en Auvergne.

De nombreuses propositions furent faites en faveur du clergé ; les deux chambres demandèrent l'abolition du divorce.

Le parti royaliste se montrait alors dans toute sa puissance ; son organisation était, il faut en convenir, admirable : nous ne croyons pas à un gouvernement occulte en lutte avec celui du roi ; mais les chefs de ce parti se groupaient naturellement autour de Monsieur, qui ne partageait point les idées constitutionnelles de son frère.

Le généralat de toutes les gardes nationales du royaume, l'existence dans chaque département d'un état-major à sa dévotion, lui donnaient une

(1) *Capefigue*, qui, dans son ouvrage, a creusé profondément toutes les questions politiques, n'ose se prononcer sur celles-ci ; mais il laisse entrevoir que l'étranger voulait détruire et affaiblir en Fr[illegible]i militaire.

grande influence, et lui offraient les moyens d'entretenir une correspondance ouverte avec toutes les parties de la France. Soumis à son frère jusqu'à l'abnégation de soi-même (et il en a donné la preuve), il n'en était pas moins le point d'appui apparent du parti royaliste.

Nous avons déjà signalé, dans le livre précédent, la réorganisation de la garde nationale de Nismes, après l'événement malheureux qui compromit les jours du général Lagarde. On ne comprit dans ses cadres que des citoyens d'une moralité connue. Pour ne pas mécontenter la masse ouvrière et indigente de la population royaliste, on la distribua dans des compagnies, qui prirent le nom de garde nationale auxiliaire. Ces compagnies eurent leurs officiers ; mais elles ne se réunirent jamais, et n'eurent qu'un vain nom bientôt oublié.

On réunit réellement à la garde nationale celle des villages de Bouillargues, de Rodilhan, de Garons, de Caissargues, de Courbessac et de Milhaud. Le but de cette fusion fut de les placer sous la discipline qui distinguait dès lors la garde nationale de Nismes.

Tout le reste du département fut divisé en légions, qui avaient leurs arrondissemens ; l'état-major-général résidait à Nismes ; il avait à sa tête deux députés siégeant au côté droit, et qui se trouvèrent, par ce fait seul, en correspondance régulière avec tous les arrondissemens.

Les protestans n'ont cessé de s'élever contre cette

organisation ; il est vrai que peu d'entre eux furent admis dans la garde nationale ; peu désirèrent aussi d'y entrer : mais ne s'étaient-ils pas montrés hostiles ? Les instructions ministérielles ne le voulaient-elles pas ainsi ? Agissent-ils différemment aujourd'hui ?

Ans de J. C. 1815.

Sa composition homogène, et peut-être trop exclusive, était donc le seul reproche que l'on pût faire à ce corps, qui, depuis son organisation jusqu'à sa dissolution, a été un modèle d'ordre et devant lequel toute tentative de trouble a constamment reculé ; mais c'était cet ordre et cette union qui faisaient le véritable désespoir des conspirateurs de quinze ans (1).

La loi des élections donna lieu à de graves discussions ; le projet du gouvernement déplut à la chambre : on est forcé de convenir que les royalistes, embrassant un système tout populaire, voulaient ressusciter les assemblées primaires. On les accusa de ne créer ce système que par esprit de calcul, et dans l'espoir que le peuple serait toujours dépendant de la grande propriété ; mais il faut convenir que, depuis 1788, conséquens avec eux-mêmes, ils n'ont jamais cessé d'appeler la plus grande masse possible de citoyens à l'exercice des droits politiques. 1816.

Les amendemens de la chambre des députés avaient fait du projet du gouvernement une loi

(1) On m'excusera si je me laisse trop entrainer à mon sujet.

Ans de J. C. nouvelle ; les deux projets furent repoussés par
1815. les pairs, et l'on se trouva sans loi des élections. Il fallut en improviser une.

La session fut close le 25 avril, après le vote définitif du budget. Malgré les charges inséparables de l'occupation du territoire par les alliés, il fut pourvu à toutes les dépenses, et elles ne s'élevèrent qu'à neuf cent quarante-cinq millions ; le roi et sa famille firent sur la liste civile un sacrifice de dix millions, qui furent répartis pour soulager les départemens qui avaient le plus souffert de la guerre et de l'invasion (1). Le budget de 1816 et la fidélité avec laquelle tous les engagemens furent alors remplis, eurent pour résultats de créer le crédit public et d'ouvrir à la France le moyen de réparer ses pertes (2).

La chambre vit, avant de se séparer, le mariage d'une princesse napolitaine avec le duc de Berry ; les conventions en avaient été arrêtées le 15 avril, à Naples, par le comte de Blacas : le mariage fut célébré le 23, et la princesse s'embarqua pour Marseille, où elle arriva dans le mois de mai pour y faire quarantaine.

(1) Le branche aînée des Bourbons avait cela de noble, qu'elle ne thésaurisait jamais ; elle avait une liste civile généreusement dépensée ; toutes les infortunes qui s'adressaient aux princes étaient certaines d'être secourues. (*Capefigue*, tom. IV, pag. 229 et 230.)

(2) *Capefigue*, tom. IV, pag. 228.

Sur la communication de ce mariage, la chambre avait accordé au duc de Berry une dotation d'un million par an ; mais, vu les circonstances difficiles, le roi la réduisit à cinq cent mille francs. Ans de J. C. 1816.

La princesse, accueillie sur son chemin par des fêtes continuelles, trouva, le 4 juin, sur les frontières des départemens du Gard, de Vaucluse et de la Drôme, plusieurs détachemens de troupes de ligne, et un corps d'artilleurs de la garde nationale de Nismes, qui la saluèrent par des salves d'artillerie ; elle ne prit quelque repos qu'à Montélimart.

Ce mariage était une réunion de famille, et sembla resserrer les liens qui en rapprochaient tous les membres par une douce intimité : d'ailleurs, peu politique, il n'ajoutait rien à l'influence de la France, et ne lui était d'aucun secours dans la balance des intérêts européens.

La session de 1815 avait terminé ses travaux. Sa séparation fut suivie de quelques modifications dans le ministère : on y fit entrer M. Lainé ; M. Dambray, chancelier, eut les sceaux à la place de M. de Marbois ; M. de Trinquelague parvint au pouvoir, remplaça M. Guizot, et dirigea le ministère de la justice sous M. Dambray.

Cette nomination, qui semblait donner à la cour royale de Nismes l'espoir d'une prochaine institution, fut, au contraire, ce qui la retarda. M. de Trinquelague n'osa ni mécontenter des ambitions locales [illegible] ni braver l'opinion par des nominations

Ans de J.C. que l'on aurait pu attribuer à sa complaisance.

1816. Toutes les cours du royaume avaient, à cette époque, besoin d'une nouvelle institution; on avait mis en question leur inamovibilité; mais plusieurs projets sur ce point avaient été rejetés. Il en résulta, qu'en adoptant le principe de l'inamovibilité des juges, on reconnut le besoin d'une institution royale qui formerait désormais le droit acquis. Nismes resta dans le précaire tandis que plusieurs cours étaient instituées.

Les conspirations qui compromirent la tranquillité de la France en 1816, ne sont plus déniées aujourd'hui. Deux partis étaient hostiles à la révolution; ils n'étaient pas sans espoir : la France se partageait en deux camps, le Centre et l'Est d'un côté, le Midi de l'autre. On répandait parmi le peuple des bruits ridicules, on l'agitait par des chansons séditieuses; celles de Béranger n'étaient point un auxiliaire à dédaigner pour les conspirateurs; des mouvemens hostiles s'étaient fait sentir à Lyon dès le mois de janvier, et avaient été réprimés.

Le nommé Didier essaya de faire soulever les environs de Grenoble; mais la conspiration fut déjouée par les soins du général Donnadieu. On a accusé ce dernier d'exagération dans ses rapports, pour se faire valoir, et de cruauté vis-à-vis d'une foule de condamnés, plus égarés que coupables, dont il aurait dû, dit-on, solliciter la grâce.

Le premier reproche est peut-être fondé,

le danger n'en fut pas moins réel; et, quant à l'ordre d'exécuter les malheureux condamnés par la cour prévotale, il vint directement de la cour ou plutôt du ministère, qui prit ce parti après une mûre délibération, et envoya l'ordre de l'exécution par télégraphe. Didier, principal coupable, était parvenu à se réfugier en Savoie; il fut trahi et livré par ses complices eux-mêmes, qui voulurent gagner sans doute la récompense promise par le ministre de la police (1).

Ans de J.C. 1816.

La conspiration de Grenoble n'était point la seule : tout le monde conspirait; mais l'indulgence couvrait les fautes des grands coupables, et quelques énergumènes de bonne foi payaient seuls de leur tête les crimes auxquels on les avait poussés (2).

(1) Ce ministre était M. Decazes.

(2) « Jamais parti (dit M. *Capefigue*, tom IV, pag. 313) « ne conspira plus ouvertement que les patriotes, en 1816; « ils s'expliquaient publiquement dans les salons de MM. de « Lafayette et d'Argenson; M. Manuel en était l'agent le « plus actif. On n'allait pas jusqu'à l'exécution des projets; « mais on parlait, mais on délibérait, mais on arrêtait « les moyens de se débarrasser du gouvernement établi. La « police était parfaitement instruite de ces réunions, car « M. de Lafayette avait toujours cette imprudence de pa- « roles, cette légèreté de propos, cette bonhomie qui com- « promit tant et un si grand nombre de ses amis. Rien « n'eût été plus facile à la maison de Bourbon que de « comprendre M. de Lafayette dans une poursuite; les « preuves étaient publiques; la maison de Bourbon l'épargna. « Comment M. de Lafayette l'en a-t-il récompensée au jour

Ans de J.C. 1816. L'audace des comités ou sociétés qui prenaient le nom de patriotes était telle, qu'ils s'adressèrent aux puissances étrangères, et proposèrent un changement de dynastie : il y eut même, à cet égard, des intrigues particulières en faveur du prince d'Orange (1).

Ce mécontentement et cette fièvre de conspiration avaient pour prétexte les exigences du parti royaliste, les troubles du Midi, dont on grossissait le tableau, et le prétendu danger du protestantisme, en faveur duquel on cherchait à intéresser l'Angleterre et la Prusse par des récits mensongers, affectant de croire qu'il n'y aurait aucun salut pour lui, tant que la branche aînée des Bourbons resterait sur le trône.

Louis XVIII sentit sa position ; il crut néces-

« où toute une royale famille s'adressa à sa loyauté pour « faire reconnaître le droit de M. le duc de Bordeaux ? »

(1) Dans le mois de juin 1816, des réfugiés de Bruxelles adressèrent un mémoire à l'empereur Alexandre sur la situation de la France ; le rédacteur de ce mémoire, extrêmement remarquable (dit *Capefigue*, tom. IV, pag. 327), fut M. Teste.

Nous verrons les conspirateurs de 1820 jeter encore les yeux sur le prince d'Orange.

Il paraît que le protestantisme s'appuyait sur lui, que l'on se flattait d'obtenir l'assentiment de la Prusse et de l'Angleterre, puissances protestantes ; on connaissait la politique égoïste de l'Autriche, et l'on n'avait qu'à tromper la Russie sur la véritable situation du royaum

saire un changement de système, et la crise amena l'ordonnance du 5 septembre 1816, par laquelle la chambre des députés fut dissoute. Ans de J. C. 1816.

Faut-il dire toute notre pensée ? Le parti royaliste se conduisait avec peu de prudence ; il oubliait trop que nous sortions d'une révolution qui avait tout renversé, et qu'il fallait forcément en adopter les conséquences. Les propositions de la chambre, en passant par la bouche des agitateurs, effrayaient les populations ; mais le roi crut éviter un écueil et tomba dans un autre. Le parti libéral, rendu à l'existence par l'ordonnance du 5 septembre, abusa bientôt des armes qu'on lui mit en main. Les démagogues se crurent appelés à régner ; les régicides, rappelés de leur exil, purent paraître à la chambre, et les fruits du changement de système furent l'assassinat du duc de Berry. Tel est le malheureux tableau que nous aurons à présenter.

Ce ne fut pas cependant sans combats de la part du roi et même du duc de Richelieu, fidèle ami de son maître, que l'on parvint à obtenir l'ordonnance du 5 septembre. M. Decazes devint le principal moteur du projet ; c'est lui qui entraîna dans son opinion les membres influens du cabinet, c'est lui qui rédigea le mémoire présenté à Louis XVIII pour obtenir son consentement.

Le motif décisif pour ce dernier fut puisé dans la connaissance que l'on avait de son amour-propre. Il était jaloux de son autorité : on lui fit craindre

Ans de J.C. 1816.

tout gouvernement impossible avec une chambre qui prenait constamment l'initiative, et plaçait sa volonté à côté de la volonté royale.

Il est très-vrai encore que l'on employa auprès de Louis XVIII jusques à l'influence des puissances étrangères. La Russie fut consultée par le ministère. Le roi ignora la démarche : il avait un sentiment trop élevé de sa dignité pour s'y être prêté ; mais il reçut une lettre autographe de l'empereur de Russie, qui inspira la mesure proposée comme un avis utile, et il céda (1). Depuis cette époque, il s'est félicité, dans un mémoire écrit de sa main, de l'approbation que l'empereur Alexandre avait donnée au nouveau système où le jeta nécessairement l'ordonnance du 5 septembre.

Cette ordonnance frappa d'un coup de foudre inattendu la famille royale. Son préambule est remarquable ; il signale le danger d'innover et la nécessité de se renfermer dans la charte constitutionnelle.

M. de Châteaubriand venait de publier son ouvrage intitulé : *De la Monarchie selon la Charte*, dans lequel ce célèbre écrivain, en enseignant aux royalistes à respecter ce pacte entre le souverain et les sujets, faisait aussi vivement sentir le danger de se confier à un parti qui, dans les cent jours, avait asservi Bonaparte lui-même. Il s'éleva, dans un *post-scriptum*, contre une mesure qu'il crut

(1) *Capefigue*, tom. IV, pag. 357.

impolitique, et en fut puni par la perte de son titre de ministre d'état. On fit saisir sa brochure. Vains efforts ! Éclatant de beauté et fort de principes, cet ouvrage inonda la France par plusieurs milliers d'exemplaires. La punition de l'écrivain s'étendit jusque sur M. Michaud, imprimeur, à qui on enleva le titre d'imprimeur du roi. Ans de J. C. 1816.

Il fallut procéder aux élections en vertu de la loi provisoire du mois d'avril précédent : le gouvernement se trouva embarrassé dans le choix des présidens. Placé entre deux écueils, il choisit autant que possible des hommes modérés, et conserva cependant beaucoup de présidens royalistes. Le résultat des élections fut favorable au système, mais n'offrit cependant encore aucun danger pour la monarchie.

Nismes envoya les mêmes députés qu'il avait nommés en 1815, et certes on ne peut pas dire que ces élections se fissent sous le poignard ; de l'aveu de tous les écrivains, elles n'ont jamais été faites en France avec plus de liberté.

L'histoire particulière de cette ville offre d'ailleurs peu d'événemens pour l'année 1816. Dès le 10 janvier, une ordonnance royale en avait éloigné les troupes qui y avaient été appelées en punition de l'attentat commis sur le général Lagarde, et la tranquillité la plus parfaite y régnait, grâce au zèle de la garde nationale.

Tous les officiers de ce corps se réunirent pour offrir, en signe de reconnaissance, au général Briche,

Ans de J. C. commandant la division militaire, une épée à
1816. poignée d'or richement sculptée; et ce général, pour témoigner la confiance que lui inspirait cette garde, mit à sa disposition deux pièces de canon.

1817. Boissin, poursuivi comme assassin du général Lagarde, fut arrêté à Arles dans le mois de juillet. Une procédure s'instruisit contre lui; il fut jugé par la cour d'assises, dans les premiers jours du mois de février 1817.

Les autorités civiles et militaires prirent cette procédure à cœur; l'attention la plus scrupuleuse fut portée dans le choix du jury. Celui qui prononça sur le sort de Boissin était composé presque en entier de fonctionnaires publics, d'employés, ou de citoyens qui tenaient d'une manière plus ou moins directe au gouvernement.

Le plus grand éclat fut donné au jugement; les deux chambres civiles de la cour royale se réunirent pour composer la cour d'assises; toutes les autorités assistèrent aux audiences et suivirent les débats. Malgré ces précautions Boissin fut acquitté, et dut son acquittement à l'intention, peut-être trop marquée, d'obtenir contre lui une condamnation rigoureuse, et de violenter la conscience des jurés (1).

(1) L'acte d'accusation portait sur une tentative de meurtre avec préméditation, sur la personne du chef de la force armée. Les questions qui paraissaient devoir être posées étaient bien simples et sortaient naturellement du sujet. Dé-

Le gouvernement ne dissimula pas son mécontentement, et en poussa la manifestation jusqu'à — Ans de J.C. 1817.

fenseur du prévenu, j'avais soulevé des questions d'excuse et de provocation; mon insistance avait été accueillie par la cour, mais elle ne présentait encore qu'une série de demandes peu compliquées. M. le président des assises crut devoir multiplier les questions, qui furent toutes divisées et subdivisées, même sur les points de fait : il en résulta de l'obscurité dont les jurés se méfièrent. Ils appelèrent M. le président dans la chambre de leurs délibérations, pour lui demander quelques explications; il paraît qu'il s'y refusa, et que, crainte d'être entraînés trop loin, les jurés répondirent négativement à toutes les questions. J'atteste le fait, il a été à ma connaissance personnelle : je ne me permettrai aucune réflexion.

Mais il m'est impossible de passer sous silence une circonstance devenue inséparable du procès-Boissin, et que M. Madier de Montjau a dénaturée dans ses libelles : la vérité de l'histoire, le besoin de faire connaître le degré de confiance qu'on peut ajouter à la pétition présentée par lui, en 1820, à la chambre des députés, tout m'y oblige.

M. Madier de Montjau, dans sa pétition, dénonce un gouvernement occulte dont les ramifications s'étendaient à Nismes, et me représente comme l'avocat de cette faction, chargé par elle de défendre Boissin et tous les coupables de 1815. Je ne chercherai point à me justifier : j'ai prêté, en 1815, en 1817, en 1819 et en 1830, mon ministère à tous les prévenus qui y ont eu recours, quelle que fût d'ailleurs leur opinion politique : j'ai défendu presque tous les grands coupables des cent jours, et beaucoup d'entre eux me doivent peut-être la vie. Qu'il me soit permis, quant à l'affaire Bois[illegible] de rappeler un seul fait à M. Madier de Montjau.

[illegible]tais point chargé de la défense du prévenu; il avait

Ans de J. C. l'injustice : le garde-des-sceaux donna l'ordre de
1817. poursuivre, dans l'intérêt de la loi, la cassation de l'arrêt ; l'autorité locale enjoignit à Boissin de quitter Nismes ; presque tous les fonctionnaires publics qui avaient fait partie du jury, se virent remplacés ; et on enleva à M. Gaude, imprimeur-libraire, un des jurés, la publication du *Journal officiel du Gard*, dont il était en possession depuis

fait choix d'un autre avocat qui fut forcé de s'absenter la veille de l'audience. On eut recours à moi ; je refusai : j'observai qu'il m'était impossible de me préparer dans l'espace de quelques heures, vu le volume de l'information, le nombre des témoins et la solennité de l'audience.

M. le procureur-général me fit appeler, et apprécia toutes mes excuses ; mais il insista pour me faire accepter la charge que l'on voulait m'imposer : il m'offrit d'ailleurs de se prêter à ma position, de me communiquer son dossier, afin que je pusse suivre dans les débats toutes les dépositions des témoins.

J'étais encore dans l'incertitude sur le parti que je devais prendre, lorsqu'un conseiller de la cour s'approche de moi, m'aborde dans le vestibule, et me demande si j'ai accepté la défense : « Il faut, me dit-il, que vous soyez l'avocat de « Boissin ; c'est un grand coupable, il sera puni ; mais, si vous « le défendez, on ne pourra pas dire qu'il ait été sacrifié ; « d'ailleurs toute résistance de votre part est vaine ; la cour « vous nommera d'office et n'admettra point vos excuses. »

Je cédai, il le fallait. Avocat de Boissin, je fis mon devoir : le prévenu fut acquitté. Le conseiller qui me tint ce propos dans le vestibule du palais, est M. Madier de Montjau, le même qui m'a fait un crime d'avoir défendu Boissin. Nous reviendrons sur sa pétition.

la seconde restauration. La colère ministérielle atteignit jusqu'au préfet, M. d'Arbaud-Jouques, 1817. qui fut puni par une brusque destitution du peu de succès de ses démarches. Sans doute l'acquittement de Boissin ne fut, à son égard, qu'un prétexte, car il fut remplacé par M. d'Argout, dont la mission avait toute autre gravité que celle de faire condamner un individu obscur et sans influence politique.

L'hiver qui sépara les années 1816 et 1817 fut extrêmement rigoureux; l'administration se vit forcée d'établir des greniers de prévoyance, et de venir au secours des indigens.

La nouvelle chambre avait ouvert ses séances le 4 novembre 1816. Parmi les principales lois qui occupèrent la session, il faut placer en première ligne la loi des élections, long-temps discutée à la chambre des députés, et promulguée le 5 février 1817.

Le parti royaliste la regarda comme une cause première de ruine pour les principes monarchiques, et ses prévisions ont été justifiées. Il désirait un double degré dans les élections.

Chaque parti s'emparait de l'art. 40 de la charte, qui exige pour les électeurs chargés de concourir à la nomination des députés, l'âge de trente ans et une contribution de trois cents francs, et l'interprétait à sa manière. Les uns, en créant le double degré d'élection, disaient : appelons tous les citoyens à nommer les électeurs, la charte ne

Ans de J.C. 1817.

sera pas violée ; car ceux-ci seront pris parmi les citoyens qui ont l'âge et payent le cens exigé par elle. Les autres disaient, au contraire : tout citoyen qui a trente ans et paye trois cents francs de contribution, doit être électeur. C'est ce dernier système qui prévalut. Chaque département n'eut qu'un collége divisé en plusieurs sections ; et il en résulta, dit Capefigue, de grandes assemblées départementales, espèces de cohues électorales sans liberté et sans réflexion, qui, dès leur origine, furent livrées à l'intrigue et aux factions.

Le pouvoir se trouva faussement engagé : il lui fallut, dans la suite, user de violence, quand il jugea nécessaire de revenir sur ses pas, comme nous le verrons bientôt ; et il eût été peut-être difficile de réformer la loi des élections, sans la stupeur momentanée où l'assassinat du duc de Berry plongea tous les gens sages en 1820, et fit apercevoir toute la profondeur de l'abyme où l'on s'était imprudemment lancé.

Malgré cette tendance à de larges principes de liberté, indiquée par la nouvelle loi sur les élections, le gouvernement se vit encore obligé de solliciter une prolongation des lois qui restreignaient la liberté individuelle, et autorisaient la censure des journaux. La France n'était pas tranquille ; le manque de subsistances servait de prétexte, sur plusieurs points, à des mouvemens insurrectionnels ; toutes les campagnes autour de Lyon se seraient insurgées au mois de juin,

vigueur avec laquelle les premières tentatives furent réprimées. Ans de J.C. 1817.

Pendant long-temps on a tout mis en problème : on conspirait contre le roi, en protestant de son amour pour lui ; on niait les faits les plus évidens ; on fut jusques à accuser le général Canuel d'avoir provoqué lui-même le mouvement, et d'avoir simulé une conspiration qui n'existait pas.

Ce procès politique est aujourd'hui jugé : les conspirateurs, qui se cachaient, se font gloire de leurs actions, et font réhabiliter la mémoire des malheureux qu'ils ont sacrifiés : il n'existe donc plus de doutes sur les faits. Un système permanent de conspiration s'établit ; les concessions royales ne servirent qu'à l'alimenter.

Le gouvernement s'était jeté entre les bras des doctrinaires (1). Il fallut modifier le cabinet. Le duc de Feltre, qui avait organisé la garde royale, et M. Dubouchage, dont les opinions étaient trop prononcées, ne pouvaient rester au ministère. Ils eurent pour successeurs le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et M. Molé. Déjà M. Pasquier avait été chargé des sceaux à la place de M. Dambray, et on avait remplacé M. de Trinquelague par M. Ravez.

Un des actes du ministère qui caractérise le mieux

(1) Un écrivain recommandable, bien à portée d'apprécier les faits et les causes, l'a écrit avant nous. *Capefigue*, tom. v, pag. 192.

Ans de J.C. 1817. la marche suivie alors par le gouvernement, et cet esprit doctrinaire qui cherchait un droit acquis dans les faits accomplis, quelque passagère qu'en fût la durée, qui regardait le régicide comme un événement ou un accident politique, et l'émigration comme un crime, c'est l'ordonnance royale qui amnistiait tous les officiers et les soldats qui avaient suivi le roi à Gand.

Pour excuser cette ordonnance, on a prétendu qu'elle était l'ouvrage des bureaux, et que M. Dambray l'avait signée avec légèreté avant son départ. Nous dirons, dans tous les cas, comment faire estimer et redouter un parti qui, au lieu de récompenses, accorde le pardon à l'acte le plus éclatant de fidélité?

Un cinquième de la chambre devait être renouvelé, conformément à la nouvelle loi sur les élections; c'était sa première épreuve. Elle répondit aux vœux des ennemis de la branche aînée. Dès lors la gauche commença à se former; la conspiration permanente eut des appuis dans la chambre.

On commença à Nismes des poursuites judiciaires contre les excès de 1815; cet exemple fut imité dans le département de Vaucluse. Plusieurs affaires furent portées aux assises de la Drôme, tandis que presque tous les condamnés pour les excès des cent jours obtinrent leur grâce.

Malgré le changement de système, l'esprit de la population était éminemment royaliste; l'ar-

rivée du général Donnadieu dans le mois de mai fut une véritable fête (1). Ans de J. C. 1817.

La garde nationale continuait de se distinguer par son zèle et sa discipline. Le général Briche ne put s'empêcher d'en faire l'éloge.

Nismes acquit, la même année, des écoles chrétiennes, dont l'ouverture fut faite le 10 novembre; elle perdit M. de Vallongue, son maire, brusquement destitué sous le prétexte de sa santé chancelante (2), et remplacé par M. de Laboissière.

L'ouverture des chambres eut lieu le 5 novembre 1817; mais toutes leurs opérations se rapportent à l'année suivante, qui fut féconde en événemens. 1818.

Parmi les lois remarquables, nous citerons celle du recrutement, qui assura l'organisation de l'armée. Celle contre la liberté individuelle avait pris fin, et ne fut pas renouvelée.

Une nouvelle loi fut rendue contre la liberté de la presse et des journaux; mais les deux partis surent l'éluder : les deux oppositions eurent leurs

(1) L'autorité vit avec quelque peine l'accueil que la population faisait au général Donnadieu; on défendit à la garde nationale de se réunir pendant son séjour à Nismes, pour ne pas lui accorder les honneurs d'en passer la revue.

La société vengea le général : les dames se réunirent pour lui offrir un bal.

(2) Il réclama contre sa destitution; mais il eut beau attester qu'il se portait bien, il ne fut pas écouté; on ne cherchait, à son égard, qu'un prétexte qui ne fût pas humiliant.

Ans de J.C. 1818.

interprètes, dont les plus connus furent la *Minerve*, rédigée par les anciens auteurs du *Mercure*, et le *Conservateur*, soutenu par les écrivains les plus distingués du parti royaliste (1).

Il faut d'ailleurs rendre au gouvernement de Louis XVIII un hommage mérité, c'est que, malgré la vigueur avec laquelle ses actes étaient attaqués, les poursuites furent rares, et on vit à peine, dans le cours d'une année, s'élever cinq à six procès contre les délits de la presse, quoique l'exemple des deux journaux principaux fût suivi par une foule de journaux et brochures subalternes.

Au milieu des débats, un fait immense s'accomplit; le territoire français fut délivré de l'occupation des armées étrangères avant le terme fixé par les premiers traités. Cette heureuse négociation était l'ouvrage du duc de Richelieu. Quel est le cœur français qui put l'apprendre sans une vive émotion? La chambre, quoique divisée d'opinions, s'empressa de voter les lois financières, et d'accorder au gouvernement tous les crédits devenus nécessaires: ces lois occupèrent une grande partie de la session.

La détermination des souverains avait été prise,

(1) On peut citer, d'un côté, la *Bibliothèque historique* et le *Censeur européen*; de l'autre, les *Ecrits de M. Fiévée*, et la *Bibliothèque royaliste*.

Capefigue, tom. v, pag. 316, fait remarquer la supériorité incontestable des écrits royalistes.

dans un congrès tenu à Aix-la-Chapelle : l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le duc Constantin vinrent à Paris rendre visite à Louis XVIII, que ses infirmités avaient empêché de se rendre au congrès, et, frappés de la fidélité avec laquelle la France remplissait les engagemens onéreux qu'elle avait contractés, ils s'empressèrent, à leur tour, de faire retirer leurs troupes.

Ans de J. C. 1818.

Déjà, par la médiation de l'empereur de Russie et par les soins du duc de Richelieu, les indemnités que la France avait promis de payer aux puissances étrangères avaient été singulièrement réduites. Le gouvernement vit la possibilité de payer la dette énorme qui pesait sur la France : on ouvrit des emprunts ; toutes les nouvelles obligations contractées furent scrupuleusement acquittées, et le crédit public se fonda sur des bases qu'aucun événement postérieur n'a pu renverser.

Je ne sais si, parmi les événemens importans de l'année, nous devons mentionner le prétendu complot royaliste, et la publication de la note secrète. M. Decazes fut fortement accusé d'avoir inventé ce complot, pour entraîner le roi dans le système libéral que l'on suivait à cette époque. Nous dirons, avec un auteur que nous nous plaisons à citer, que nous avons peine à croire à un complot réel. Il serait possible de penser que quelques royalistes à têtes ardentes avaient pu former des projets insensés qui auraient été désavoués par Monsieur, dont le nom sacré s'est trouvé si injustement

Ans de J. C. compromis, et dont la conduite sur le trône a
1818. prouvé qu'il n'aurait point recherché la puissance au prix de la guerre civile. Mais de là à un complot, d'un projet de cour à une conspiration fortement arrêtée et prête à être mise à exécution, il y a loin sans doute.

Quant à M. Decazes, il mit à cet événement plus d'importance qu'il n'en méritait. Le premier instruit par la police, il eut l'adresse d'en envoyer la révélation à un de ses collègues. Sa conduite eut un but politique sans doute; il aida peut-être lui-même à donner de la consistance à un être de raison: « Cependant, dit M. Capefigue, on ne crée point un complot; on en agrandit l'importance, on change en action ce qui est en projet, on encourage les conspirateurs que l'on veut perdre, on transforme en fait ce qui n'est qu'en pensée: inventer tout-à-fait est impossible. »

Quel fut, au surplus, le résultat de cette révélation? Quelques royalistes furent arrêtés et relâchés presque aussitôt, tant était futile l'accusation.

Le général Canuel, celui qui venait de comprimer la conspiration de Lyon, frappé d'un mandat d'amener, ne fut point rencontré dans son domicile par ceux qui étaient chargés de son arrestation; il se plaça lui-même sous la main de la justice, et un arrêt de la chambre des mises en accusation le rendit à la liberté.

Ainsi tomba ce complot imaginaire; mais l'effet avait été produit: on avait mis la France en garde

contre l'héritier du trône ; on avait représenté le parti royaliste comme un parti exigeant, artisan de troubles, toujours prêt à se soulever, et qu'il était besoin de comprimer.

Les journaux étrangers, salariés par la police française, avaient répandu ces calomnies dans toute l'Enrope ; le but que l'on se proposait était rempli, et, pour justifier le défaut de poursuites, on osa faire courir le bruit qu'il y aurait eu trop de personnes compromises.

Quant à la note secrète, elle fut l'ouvrage d'un Français et non d'un parti ; elle tendait, dit-on, à empêcher l'évacuation du territoire, et dans ce cas elle doit être désavouée ; mais rien n'annonce qu'elle eût ce but, tout prouve, au contraire, qu'elle n'était dirigée que contre un ministère dont les royalistes blâmaient à bon droit les opérations. Un véritable reproche doit être fait à son auteur. Ce n'était point par une note secrète, ce n'était point auprès des étrangers qu'un Français devait chercher un appui contre un système dangereux ; c'était le roi, les chambres, la France qu'il fallait éclairer. Mais le ministère, qui se plaignit si fortement de la note secrète, n'avait-il pas le premier donné l'exemple ? N'avait-il pas imaginé l'intervention de l'empereur de Russie à l'insu de Louis XVIII, pour solliciter l'ordonnance du 5 septembre ?

Nismes, pendant toute l'année 1818, jouit d'une parfaite tranquillité. L'administration et le parti [illegible] affectaient des craintes qui n'existaient

Ans de J.C. pas : si quelques individus eurent à se plaindre de
1818. mesures arbitraires, ce furent les royalistes (1).

Une ordonnance depuis long-temps prévue, car on n'ignorait point quel était le but de la mission de M. d'Argout, licencia les gardes nationales du Gard. Les termes en furent honorables ; on eut soin de dorer la pilule. Il est certain que, si, par cette mesure, Louis XVIII voulut affaiblir le parti royaliste, il remplit son but (2). Mais la garde nationale de Nismes ne méritait pas cette injure ; au moment où elle fut dissoute, elle faisait avec zèle un service pénible, et maintenait presque seule la police et la sûreté des routes pendant la foire de Beaucaire.

Aucun murmure ne se fit entendre ; le roi avait fait connaître sa volonté, et dans moins d'une journée le désarmement s'opéra : il ne manqua aucun fusil (3).

(1) Le colonel Magnier, qui parut à Nismes à cette époque, fut poursuivi par la police, et obligé de sortir de la ville ; il fit connaître dans plusieurs journaux les vexations dont il était l'objet.

(2) On ne commettra pas la même faute aujourd'hui.

(3) M. Madier de Montjau est convenu du fait ; mais il a avancé que presque toute la garde nationale avait des doubles armes. Il eût été plus vrai de dire, que beaucoup de fusils avaient été achetés par les gardes nationaux, et qu'en les désarmant leur propriété fut méconnue.

Un fait bien certain, c'est qu'en 1830, lorsque les partis se trouvèrent de nouveau en présence, le parti légitimiste était presque sans armes, et ne put opposer à des ennemis bien armés que quelques fusils de chasse.

Ans de J. C. 1818.

Cette opération n'était que le prélude des actes qui devaient signaler l'administration de M. d'Argout. Il fit bientôt connaître toute son habileté et le machiavélisme de ses doctrines dans les élections qui se préparaient. Depuis long-temps les listes étaient élaborées avec soin ; des agens parcouraient les campagnes ; tous les moyens étaient employés ; les promesses et même les menaces furent prodiguées auprès des fonctionnaires publics (1) et de tous les hommes influens ; on mit la religion en avant auprès des protestans ; on souleva jusqu'au levain de l'ancien jacobinisme (2).

Il était difficile qu'en faisant mouvoir tant de ressorts, M. d'Argout ne trouvât pas des partisans parmi les ambitieux et ceux qui d'avance professaient ses doctrines ; mais la majorité de la population resta fidèle à ses croyances politiques, et, sans la fraude, le mandataire de M. Decazes n'eût point réussi dans ses projets.

Le résultat répondit d'ailleurs à ses espérances ;

(1) Nous avons vu un fonctionnaire public, une des sommités du parti royaliste, voter à billet ouvert pour conserver sa place, et en convenir même aux yeux du parti indulgent qu'il dirigeait.

(2) Les anciens Jacobins s'unirent, à cette époque, avec répugnance, à M. d'Argout, qui, sans la délicatesse des royalistes, fut sur le point d'échouer dans toutes ses combinaisons, et de voir sortir de l'urne deux candidats royalistes et un candidat de l'extrême gauche ; mais cette pensée de réunion entre les deux oppositions vint un peu tard, et l'on ne put s'entendre.

Ans de J.C. le collége électoral du département, divisé en trois
1818. sections, réunit la majorité des suffrages sur les trois candidats ministériels : MM. de Saint-Aulaire, Chabaud-Latour et Reynaud de Lascour.

Parmi les événemens généraux de 1818, nous devons signaler l'injure que l'on fit à Monsieur, frère du roi, en lui enlevant le généralat des gardes nationales ; on craignit qu'il n'usât de l'influence que pouvait lui donner sa correspondance avec tous les départemens, pour contrarier la marche du ministère, et ce fut pour assurer les élections qui se préparaient, que l'on prit cette mesure.

Nous devons signaler encore la dissolution du cabinet Richelieu; ce dernier ne se livrait qu'avec crainte à un système libéral : il avait vu avec quelque peine l'ordonnance du 5 septembre. Quoique appuyé des souvenirs du service immense qu'il venait de rendre à la France, en négociant l'évacuation du territoire français et la remise d'une partie de la créance des souverains alliés, il ne put résister au crédit de M. Decazes, et se vit remplacé par le général Dessoles, que l'on mit à la tête du nouveau ministère. Ce changement dans le gouvernement fut, d'après tous les historiens, la plus forte des concessions que pouvait faire Louis XVIII au parti libéral, qui en abusa.

1819. Une ordonnance du mois de décembre 1818, qui ne reçut son exécution que dans le mois de février suivant, institua la cour royale de Nismes : elle perdit MM. de Noailles père et fils, MM. Bazile

et de Ricard, qui passèrent à d'autres cours ; plusieurs conseillers cessèrent d'être employés, et se trouvèrent réduits au titre de conseillers honoraires.

Le renouvellement d'un second cinquième de la chambre des députés avait augmenté les forces du parti libéral, et déjà il était facile de prévoir que le ministère lui-même verrait bientôt la chambre lui échapper. L'opposition de gauche prenait de la force ; les élections de Nismes étaient une de celles qui avaient rempli le mieux le vœu du gouvernement : il était impossible de s'aveugler sur les dangers à venir.

Une proposition fut faite à la chambre des pairs par M. Barthélemy, dans le but de faire réformer la loi des élections ; mais le ministère, constant dans son système, voulut arrêter cette tendance des esprits, et introduisit dans la chambre haute soixante-dix pairs nouveaux, qui lui assurèrent la majorité pour le rejet de la proposition.

Malgré tous ses efforts, son triomphe ne fut assuré, dans la chambre des députés, que par une faible majorité.

Un des principaux travaux de cette session fut la loi du mois de mai 1819, destinée à réprimer les délits commis par la voie de la presse.

Le gouvernement créa d'ailleurs plusieurs institutions utiles, pour capter l'opinion publique ; la France dut au ministère Dessoles la noble pensée de l'exposition des produits de l'industrie, et la création d'un comité général pour encourager

Ans de J.C. 1819.

l'agriculture ; tous les écrivains rendent hommage à la prospérité commerciale et agricole de la France à cette époque.

Mais la loi des élections continua de porter ses fruits : les choix de l'année 1819 amenèrent trente-cinq députés à l'extrême gauche, quinze au centre, et quatre seulement au côté droit. Il est vrai que dans les localités où les royalistes n'étaient point assez forts pour faire passer leur candidat, ils restèrent neutres, et facilitèrent la victoire du candidat de l'opposition libérale. Le département de l'Isère nomma M. l'abbé Grégoire, régicide connu, républicain d'une affreuse célébrité.

Cette nomination ouvrit les yeux au gouvernement ; la chambre des députés repoussa M. Grégoire de son sein : on sentit la nécessité d'une marche rétrograde, et trois ministres se retirèrent, du nombre desquels se trouva le général Dessoles lui-même, qui fut remplacé par M. Decazes dans la présidence du conseil.

La mission de M. d'Argout, à Nismes, avait été complètement remplie par la dissolution de la garde nationale, le résultat des élections et la réorganisation de la cour. Appelé à Paris, il y reçut la récompense de ses services ; il fut nommé conseiller d'état et membre de la chambre des pairs : M. d'Haussez le remplaça dans ses fonctions de préfet.

L'arrivée de ce dernier avait été précédée de quelques troubles, auxquels la polémique du temps a donné beaucoup plus d'importance qu'ils ne mé-

ritent. M. Huet, acteur du théâtre Feydeau, devait donner quelques représentations à Nismes; il y parut précédé de la réputation d'être royaliste et d'avoir suivi le roi à Gand. Un parti voulait le siffler, un autre voulait l'applaudir. Cette dissention du parterre, qui n'eut du reste aucune suite, s'étendit au dehors; les promeneurs sur les boulevarts se divisèrent, pour ainsi dire, en deux camps, et pendant plusieurs jours on remarqua des rassemblemens assez nombreux, qui stationnaient soit autour de la ville, soit sur le quai de la Fontaine. Il y eut même quelques rixes, qui seraient devenues plus sérieuses peut-être, sans la fermeté de M. de Chazelles-Chusclan, conseiller de préfecture, remplissant par intérim les fonctions de préfet.

Ans de J.C. 1819.

Si nous nous en rapportons au journal officiel du Gard, il ne fut commis aucun excès grave, et l'autorité n'eut aucune crainte sur la tranquillité de la ville; si nous en croyons, au contraire, M. Madier de Montjau dans son plaidoyer devant la cour de cassation, les protestans avaient été insultés au spectacle, assaillis par une troupe armée, et des rassemblemens de deux ou trois mille hommes couvraient les boulevarts, proférant des cris menaçans. Cet état de crise, selon lui, se prolongea pendant plusieurs jours, et ce fut à son dévouement et à l'ascendant qu'il exerçait sur le parti libéral, décidé à se défendre, que l'on dut le repos et la sûreté de la ville.

Ans de J.C. 1819. Les journaux organes du parti libéral avaient déjà répandu ces calomnies; ils avaient même prétendu qu'on avait remarqué des cocardes vertes, et l'apparition de figures sinistres. M. Chazelles de Chusclan les démentit lui-même officiellement dans une lettre adressée au *Courrier du Gard*. Les journaux anglais aux ordres de M. Decazes présentèrent le tableau le plus bizarre et le plus outré d'un événement aussi peu important : nos lecteurs en jugeront.

« Nous apprenons à l'instant (dit le *Britisth-*
« *Monitor* du 21 mars 1819) qu'un mouvement
« ultra-royaliste a eu lieu à Nismes les 9 et 10 mars.
« Les hommes qui ont commis tant d'épouvan-
« tables excès en 1815, les assassins du général
« Lagarde, ont profité de l'avantage que leur lais-
« sait le départ du régiment suisse de Bleuler,
« pour se réunir en grand nombre, et faire en-
« tendre dans les rues et promenades publiques
« leur ancien cri de cannibales : *les Bourbons*
« *ou la mort !* Les protestans se sont immédiate-
« ment enfermés dans leurs maisons, bien disposés
« à vendre chèrement leur vie. Mais le marquis
« de Gange (1), cet excellent citoyen, l'un des
« soixante pairs dernièrement élus, s'est em-
« pressé de réunir immédiatement *la garde na-*

(1) Ce journal si bien informé ne sait pas même les noms, car c'est sans doute le général M. le marquis de Pange qu'il a voulu désigner.

« *tionale qu'il commande* (1) *et la gendarmerie*, Ans de J.C.
« afin de prévenir le désordre. Vingt individus 1819.
« des plus turbulens avaient été arrêtés dès le
« commencement du tumulte ; mais ils furent
« bientôt délivrés par un corps nombreux de leurs
« camarades. Cependant il paraît que la voix de
« la raison a fini par se faire entendre ; car au
« départ du courrier la tranquillité était presque
« entièrement rétablie. Le nouveau préfet de Nis-
« mes, M. d'Haussez, qui était à Paris, est parti
« en toute hâte cette nuit pour se rendre à son
« poste ; on assure que de grands pouvoirs lui
« ont été confiés. »

Le *Sun*, autre journal, du 27 mars, ajoutait : « Quoique l'affaire de Nismes ait présenté, pendant « un moment, l'aspect le plus sérieux, elle a bien- « tôt cédé aux mesures qui ont été prises. Elle « faisait partie d'une conspiration organisée par « les ultras, et qui avait des ramifications dans dix- « sept départemens. On comptait sur l'opposition « que ne manquerait pas de rencontrer la propo- « sition de M. de Barthélemy, et on l'avait fixée « comme devant être le signal de nouvelles Vê- « pres siciliennes, et d'une moderne Saint-Bar- « thélemy (2). »

(1) Quelle est cette garde nationale dont on parle ? Celle qui existait avait été licenciée.

(2) Ces journaux furent réfutés, en France, par la *Bibliothèque royaliste* : les articles des journaux anglais ont été relevés dans un ouvrage intitulé : *Les mi[illegible] une Calomnies*

Ans de J. C. 1819. La vérité est que l'autorité se vit forcée de défendre les représentations de Huet ; que les têtes fermentaient ; que ce qui y donnait lieu était moins la présence de cet acteur, que le mouvement presque général qui régnait en France, après la proposition de M. Barthélemy et la dissolution du ministère Richelieu ; que, pendant plusieurs soirées, les promenades présentèrent le spectacle d'une assez vive agitation et de deux partis en présence ; que des bruits plus sinistres que réels coururent ; que l'on parlait beaucoup des secours demandés par le parti libéral aux contrées protestantes, de la présence dans Nismes de deux cents émissaires de la Gardonnenque ou de la Vaunage, du dénombrement et de l'organisation réciproque des forces des deux partis ; mais heureusement tout se borna à quelques rixes isolées et à des menaces plutôt qu'à des excès. Cependant le général Briche, qui était à Montpellier, crut sa présence nécessaire à Nismes ; il y parut suivi de quelques troupes, et la tranquillité fut rétablie. Lorsque le nouveau préfet arriva à Nismes, le 19 mars, tout était calme. Quelques individus furent poursuivis correctionnellement, et leur jugement ne fit aucune sensation.

Cependant le parti libéral obtint à Nismes

ou *Extraits de Correspondances privées*, insérées dans les journaux anglais et allemands pendant le ministère de M. Decazes.

une réforme presque complète dans les autorités. Ans de J. C.
M. Cavalier remplaça M. de Laboissière dans les fonctions de maire ; on lui donna trois adjoints nouveaux. Deux conseillers de préfecture reçurent leur destitution, et la police fut entièrement renouvelée. Les deux opinions continuèrent d'ailleurs à se faire, dans les journaux, une guerre peu dangereuse. 1819.

M. d'Haussez séjourna peu de temps à Nismes ; il quitta cette ville dès le mois de septembre 1819. Il fut remplacé, dans la suite, par M. Villers-du-Terrage, qui ne prit possession de ses fonctions qu'à la suite d'un long interrègne rempli par M. de Brigaud. L'administration de M. d'Haussez avait été sage et conciliante. Il embellit la promenade publique de la Fontaine : un rocher aride, situé au dessus de la source, désagréable à l'œil, se couvrit de verdure, et par reconnaissance le public lui donna le nom de *Mont-d'Haussez* (1).

L'intention du ministère était sans doute de 1820.
corriger la législation sur les élections ; mais l'exécution de ce projet présentait beaucoup de difficultés : on ne s'entendait pas, dans le sein du ministère lui-même, sur la rédaction de la loi nouvelle. On avait d'ailleurs laissé s'accroître beau-

(1) Depuis que M. d'Haussez a eu le tort d'être ministre de Charles X, on a cherché à le déshériter des honneurs qu'on lui avait décernés comme préfet du Gard. Nous avons vu dans un ouvrage de M. Frossard, qu'il donne au *Mont-d'Haussez* le nom de *Mont-Cavalier*.

Ans de J.C coup trop les forces du parti libéral dans les chambres ; on avait à craindre de sa part une vive opposition, lorsqu'une funeste catastrophe donna une nouvelle impulsion au système du gouvernement, et procura aux royalistes une victoire chèrement achetée : le duc de Berry, sortant de l'Opéra, tomba sous les coups d'un assassin ! Tel fut le funeste résultat des doctrines alors hautement proclamées dans le peuple.

1820.

Il ne nous appartient pas de tracer le tableau de cette grande douleur des Bourbons, de ce prince invoquant, jusques à son dernier soupir, la clémence du roi sur son assassin. Un écrivain célèbre a immortalisé cette scène. Nous nous bornerons à dire qu'elle fit une vive impression sur Louis XVIII, qui dut sentir la nécessité de réformer un système qui appelait des régicides à la représentation nationale, et aiguisait les poignards des assassins (1).

Cependant l'assassinat du duc de Berry frappa de stupeur, tout à la fois, les gens sages et les royalistes, par l'horreur qu'ils eurent du crime, l'opposition libérale, parce qu'elle en prévit les

(1) Il est certain, dit *Capefigue*, qu'à cette époque la licence des opinions était extrême ; les doctrines cherchaient à renverser tous les principes d'ordre religieux et politique ; le gouvernement était menacé dans sa base par cette anarchie des opinions.

Pour bien juger de ce tableau, il faut le lire dans l'auteur lui-même, tom. VI, pag. 295.

Ans de J. C. 1820.

résultats et la marche nouvelle qui serait suivie par le gouvernement.

Dans ce cri général, M. Decazes fut accusé; on fut jusqu'à dire qu'il était le complice de Louvel. « Il a glissé dans le sang ! » disait un écrivain. Mais, il faut en convenir, l'accusation était exagérée et injuste, on exploitait les passions. Le ministre favori n'avait qu'un reproche à se faire, c'est celui de n'avoir pas calculé les funestes conséquences du système qu'il avait embrassé depuis l'ordonnance du 5 septembre. Ce qui est bien certain, c'est qu'il pensait de bonne foi revenir sur ses pas au moment de la catastrophe.

Le duc de Richelieu fut appelé une seconde fois au ministère, des lois d'exception furent votées contre la presse et la liberté individuelle; on comprit plus fortement que jamais le besoin de réformer la loi des élections.

L'agitation, à cette époque, ne se concentrait pas en France : toute l'Europe était pour ainsi dire en feu. La révolte était ouvertement prêchée en Allemagne ; elle triomphait dans le royaume de Naples, l'Espagne et le Portugal.

Le parti libéral ne s'oublia pas, d'ailleurs, en France. Si la tribune et les journaux changeaient de langage, il se formait des associations sous prétexte de protéger les prisonniers d'état menacés par la loi suspensive de la liberté individuelle : à la tête de cette association on voyait des noms bien connus aujourd'hui ; et ce comité, dit *Cape-*

Ans de J. C. 1820. *figue*, n'offrait pas seulement de l'importance à cause de l'objet spécial pour lequel il était officiellement constitué, mais il devint en quelque sorte une espèce de gouvernement provisoire publiquement avoué, un comité-directeur dans le sens que depuis on lui attacha. C'est à cette époque qu'il faut placer l'existence de la conspiration flagrante et incontestable contre la maison des Bourbons. Le gouvernement pouvait la déjouer; il pouvait punir les conspirateurs; il ne le fit pas : il fut à la fois trop faible et trop indulgent.

Pour faire une diversion à la polémique nouvelle et au langage de la tribune et des journaux, le parti libéral employa deux moyens parlementaires; l'un fut l'adresse de M. Manuel au roi, et l'autre la pétition aux chambres de M. Madier de Montjau (1).

L'objet de cette pétition était de dénoncer un gouvernement occulte en opposition avec celui du roi. Nous ne nous occuperons pas des détails qu'elle donne sur les événemens de Nismes; nous les

(1) Quand nous nous sommes servi de ces expressions, nous n'avons fait que répéter ce qu'avait déjà dit M. *Capefigue*, tom. VII, pag. 13. Il s'exprime ainsi : « Dans cette « position difficile et complexe, le parti libéral tenta deux « démarches parlementaires, destinées sans doute à main- « tenir dans les âmes cette agitation brûlante qui servait « les desseins de la révolution; je veux parler de la péti- « tion de M. Madier de Montjau, et de l'adresse au roi de « M. Manuel. »

avons réfutés en partie, nous les réfuterons encore dans l'ordre naturel des faits. Quant à la pétition elle-même, toute la France la connaît ; il était de l'intérêt d'un parti de la répandre. Ans de J.C. 1820.

Elle donna une grande importance au pétitionnaire ; les calomnies qui en salissent toutes les pages eussent été plus difficiles à détruire si elles eussent présenté moins d'exagération, la triste vérité était déjà assez pénible à dire.

M. Madier de Montjau dénonçait une réorganisation secrète de la garde nationale. Le fait est faux. S'il eût dit, comme nous n'avons pas craint d'en convenir nous-même, qu'à l'époque des mouvemens occasionnés par la présence de Huet, les partis étaient en présence ; s'il eût ajouté que les royalistes se reposaient sur leur ancienne organisation, tandis que l'on proclamait l'organisation récente du parti protestant (1), que l'on donnait hautement le dénombrement des secours qu'il devait recevoir, que l'on nommait les chefs, que M. Madier de Montjau était déjà cité parmi les notabilités en évidence ; il se serait rapproché davantage de la vérité, et cependant nous dirions que nous avions recueilli comme lui tous ces bruits populaires, et que nous y avions ajouté peu de foi, parce qu'ils ne méritaient pas d'être approfondis.

Quoi qu'il en soit, M. Madier de Montjau, traduit

(1) A cette époque encore les mots de protestant et de libéral étaient synonymes.

Ans de J.C. 1820. devant la cour de cassation pour sa pétition, censuré par cette cour, fut prôné par son parti comme un modèle de courage, de vertu et de patriotisme. Nous ne voulons enlever aucun rayon à son auréole de gloire; mais, historien de la ville de Nismes, nous dirons qu'il en a insulté impunément la population, et n'a couru aucun danger personnel; qu'écrivain, il a méconnu le principe, que la vérité est une et doit toujours être respectée (1).

Le ministère présenta, enfin, la nouvelle loi des élections; elle offrait une législation toute nouvelle, établissait deux catégories d'électeurs, et créait deux colléges électoraux, dans lesquels les électeurs payaient un cens différent.

La discussion fut orageuse et mit toutes les passions en jeu : vive et animée au sein de la chambre, elle offrait dans les rues de Paris toute l'apparence de la révolte et de la guerre civile. Il y eut conflit entre les deux partis; dans une de ces collisions, un jeune élève, nommé *Lallemand*, fut tué; son convoi ameuta le peuple, et il fallut

(1) On répondit à ses brochures par des brochures : une guerre nouvelle s'éleva ; la victoire resta en apparence à M. Madier de Montjau. Quant à nous, outragé dans sa pétition, outragé surtout et bien inutilement dans sa défense devant la cour de cassation, vivement sollicité de prendre la plume, nous gardâmes à cette époque le silence ; et, si nous n'avions point eu à remplir la tâche que nous nous sommes imposée, nous n'aurions jamais pensé à venger notre injure personnelle.

employer la force pour dissiper la sédition qui grossissait à chaque instant. Ans de J.C. 1820.

Après de longues et orageuses discussions, dans lesquelles les orateurs sortirent les uns et les autres des bornes que leur prescrivaient la décence et la dignité des débats parlementaires ; après de pénibles négociations, la loi, modifiée par plusieurs amendemens, fut adoptée, et a régi les élections jusques en 1830.

Vivement blessé par cet échec, le parti libéral continua de conspirer, et c'est alors que s'organisa le complot militaire dont le foyer était au centre même de Paris. Les principaux coupables bien connus furent encore épargnés, tandis que l'on sacrifia quelques militaires obscurs (1).

La répression de cette conspiration amena de nouveaux changemens dans l'organisation de l'armée : on en revint aux régimens ; les légions départementales furent supprimées. Les officiers et les soldats des corps, soupçonnés d'avoir trempé dans la conspiration, furent morcelés et disséminés dans les divers cadres.

La Providence devait un dédommagement à la maison des Bourbons pour tant d'infortunes et d'anxiétés, le duc de Bordeaux vit le jour.

Les souverains réunis en congrès à Troppau prirent la résolution de réprimer la révolution de

(1) *Voy. Capefigue*, tom. VII, pag. 64 et 67. Quant à nous, il nous répugne de nous répéter à chaque instant.

Ans de J.C. 1820.

Naples, et d'arrêter les progrès de la propagande en Europe. La France et l'Angleterre restèrent en quelque sorte étrangères, à cette époque, aux mesures prises et arrêtées par la Prusse, l'Autriche et la Russie.

Les élections de cette année furent presque toutes royalistes, et, quoique la nouvelle impulsion eût été donnée par le gouvernement, il eut à craindre d'être débordé et entraîné hors de son système de modération.

Si Nismes partagea toutes les sollicitudes de la France pendant l'année 1820, la tranquillité de la ville ne fut troublée par aucun élément particulier de désordre. En apprenant la mort du duc de Berry la population presque entière signa une adresse au roi, pour lui exprimer sa douleur (1). Les témoignages de joie ne furent pas

(1) On y distinguait les phrases suivantes : « Daignez, sire, « recevoir en père la respectueuse expression de la profonde « douleur de vos enfans, comme ils acceptent avec trans- « port l'assurance donnée par V. M. de la partager en roi.

« Cette consolante promesse nous laisse espérer, sire, la « fin de tant de calamités, par l'affermissement des principes « monarchiques, de l'ordre et de cette justice inébranlable « qui est la bonté des rois.

« Elle nous assure que la religion, seule base de la société « comme des empires, sera protégée ; les écarts de la presse « et les doctrines anarchiques réprimés ; le crime et le « parjure audacieux qui en sont les conséquences punis, et « la fidélité modeste consolée par un regard de bienveil- « lance de V. M. »

moins expensifs, lorsque l'on apprit la naissance du duc de Bordeaux. Ans de J. C. 1820.

M. de Villers-du-Terrage prit possession de la préfecture. Les électeurs du collége de département envoyèrent à la chambre des députés M. de Vogué et le baron Jules de Calvières.

La Société d'agriculture s'organisa à Nismes; le dépôt de mendicité fut supprimé, et la citadelle devint une maison de détention.

Parmi les établissemens utiles, nous devons citer l'institution d'une école gratuite de dessin, et l'association des dames de la Miséricorde pour l'éducation des filles pauvres.

Deux souscriptions s'ouvrirent: l'une pour l'érection d'un monument funèbre en l'honneur du duc de Berry, et l'autre pour l'acquisition de Chambord en faveur du duc de Bordeaux.

L'année 1821 est remarquable en France par la retraite du ministère Richelieu, et l'arrivée au pouvoir des royalistes de l'extrême droite, sous la présidence de M. de Villèle. Le roi résista long-temps avant de renvoyer des ministres qu'il affectionnait. Il avait même congédié avec colère la députation chargée de lui porter l'adresse de la chambre; mais il céda, enfin, à ce qu'il crut être une nécessité, et les royalistes s'emparèrent du gouvernement. Heureux s'ils n'eussent pas eux-mêmes, dans la suite, détruit leur propre ouvrage. 1821.

La révolte des Napolitains, et une révolution qui menaçait le Piémont, furent comprimées par les

Ans de J.C. troupes autrichiennes, après un nouveau congrès
1821. tenu à Leybach, où le roi de Naples fut invité à se rendre.

Des sociétés secrètes s'organisèrent en France; il y eut à Grenoble des troubles, qui demandèrent l'emploi de la force pour les apaiser, et qui valurent la suppression momentanée de l'école de droit. Napoléon termina ses jours sur le rocher de Sainte-Hélène. Tels sont pour la France, et même pour l'Europe, les faits principaux qu'il nous appartient de signaler.

Quant à la ville de Nismes, l'année 1821 s'écoula sans événemens remarquables. On y célébra des fêtes pour le baptême du duc de Bordeaux; une médaille d'or fut promise, à titre d'encouragement, au propriétaire qui possèderait la plus belle plantation de mûriers (1).

Par suite du traité avec le Pape, Nismes obtint un évêché, et M. de Chaffoy, sacré à Paris le 21 octobre, vint prendre possession de son diocèse le 19 décembre.

(1) L'académie, invitée par M. le préfet d'en indiquer la légende, la conçut ainsi :

Sur une face est empreinte la tête de François Traucat, et autour de l'effigie se trouvent placés les mots français suivans : « à F. Traucat, jardinier de Nismes, le conseil-gé- « néral du département du Gard : année 1822. » De l'autre face de la médaille : « *Publica utilitas, ob moros in hâc regione* « *propagatos* ; » et dans le centre : « *Meritum sub Henrico* « *quarto, Ludovicus decimus-octavus, Henricus alter,* « *gratiam rependit.* »

Le renouvellement complet du ministère devait amener un changement absolu dans le système du gouvernement. Tous les historiens s'accordent à regarder l'avènement de M. de Villèle au pouvoir comme l'époque d'une ère nouvelle dans l'histoire de la restauration, lors de laquelle commença le mouvement religieux et anti-révolutionnaire qui, imprudemment dirigé, entraîna la chute des Bourbons ; mais un changement de système était nécessaire. Nous avons vu où nous avait conduit le précédent ; si on eût continué de le suivre, la chute eût été plus rapide. Un homme habile était l'âme du nouveau mouvement : la faute du parti royaliste fut de ne pas avoir assez apprécié la prudence de celui qu'il reconnaissait alors pour chef. Malgré toutes les contradictions que M. de Villèle éprouva, il tint, pendant sept ans, d'une main exercée, les rênes du gouvernement : il porta le crédit public au plus haut degré ; les émigrés furent indemnisés ; déjà les colons avaient le même espoir ; les impositions diminuèrent d'une manière sensible ; toutes les plaies de l'état se fermaient. Le gouvernement royal se serait facilement affermi ; et cependant le ministère, à l'administration duquel on devait ces prodiges, fut accusé de trahison ; ses partisans, qui l'avaient porté au pouvoir, se réunirent à ses ennemis pour le renverser (1).

(1) M. Saran, qui avait écrit dans le *Drapeau Blanc* et dans l'*Aristarque*, publia sa brochure, *du Ministère de Villèle et de ses œuvres*.

Ans de J.C. 1822.

Convenons-en avec franchise : si le parti royaliste est un parti de principes et de loyauté, il l'est aussi d'exigence, de témérité et d'imprévoyance. Nous avons écrit l'*Histoire de Nismes*, pour retracer quelques-unes des nombreuses leçons que l'histoire et l'expérience nous donnent chaque jour ; nous nous accuserons nous-mêmes d'avoir suivi le torrent, d'avoir partagé des préventions injustes, et de n'avoir pas prévu toutes les conséquences des attaques dirigées contre un ministère que les royalistes avaient long-temps appelé de leurs vœux.

Il est vrai qu'il eut plus d'un ennemi à combattre : le parti libéral ne perdit jamais son plan de vue ; les sociétés se multiplièrent ; le carbonarisme devint une secte et une puissance. Il profita de toutes les fautes des royalistes, caressa toutes les passions et même toutes les préventions, s'empara de la classe industrielle, et parvint à son but. Par ses soins, la bourgeoisie passa dans l'opposition ; la répression du moindre délit devint un attentat contre la liberté. Les Bourbons, si indulgens, furent représentés comme des tyrans ; leur religion passa pour du bigotisme ; tout employé du gouvernement, qui ne consentit point à trahir ses devoirs, fut qualifié de missionnaire, de jésuite ou d'instrument de la tyrannie. Les écrivains et les romanciers tournèrent en ridicule les hommes, les faits et les actes de la restauration : on conspira, enfin, ouvertement. Le gouvernement ferma

les yeux à l'évidence, et fut renversé. Tel est le tableau général que nous aurions à retracer sans doute, si nous écrivions l'histoire de France ; mais notre sujet ne nous permettra pas de nous appesantir sur les détails. Ans de J. C. 1822.

L'année 1822 fut, pour la France et l'Europe, féconde en événemens. Les élections dessinèrent nettement les partis en France ; le centre s'effaça en quelque sorte, et la chambre fut partagée en deux opinions : la droite et la gauche.

Les souverains de l'Europe continuèrent de délibérer, au congrès de Vérone, sur les moyens d'éteindre l'esprit de révolution qui agitait cette partie du monde ; les communications diplomatiques, commencées à Troppau et Leybach, se prolongèrent : on eut à s'occuper de la querelle naissante entre la Russie et la Porte-Ottomane. Les Grecs s'agitaient sous le fer musulman, et s'étaient soulevés ; l'intérêt qu'inspirait ce peuple devint, pour le reste de l'Europe, et notamment pour la France, une question populaire, dont le parti libéral ne manqua pas de s'emparer.

Les puissances du Nord et la France comprirent la nécessité de comprimer la révolution espagnole. L'Angleterre repoussait toute idée d'intervention ; la Russie voulait, au contraire, y coopérer, et proposait d'envoyer une flotte et une armée dans la Méditerranée. Mais ce projet était vivement combattu par l'Angleterre, qui craignait la présence des Russes dans une mer où elle dominait, et qui

Ans de J.C. 1822. repoussait d'ailleurs toute idée d'intervention dans la question espagnole.

Il fut décidé que la France seule interviendrait à main armée ; mais avec l'appui des autres puissances, en cas de besoin. M. de Villèle et le roi répugnèrent long-temps à employer la force : ils redoutaient les dangers et les conséquences d'une lutte, dans laquelle la royauté aurait directement à combattre la révolution, et se seraient contentés de quelques modifications constitutionnelles en Espagne. Le conseil du roi fut divisé sur ce point. M. de Montmorency, qui, au congrès de Vérone, avait déjà promis l'intervention de la France, abandonna le ministère, et fut remplacé par M. de Chateaubriand. On négocia. Les cortès espagnoles n'admirent aucune modification, et la guerre fut résolue.

Les élections de 1822 eurent de remarquable, dans le département du Gard et à Nismes, la quantité de prétendans qui se mirent sur les rangs. Parmi les candidats, nous distinguerons le général Canuel. Nous daterons de cette époque les premiers germes de division qui commencèrent à se glisser dans le parti royaliste.

L'arrondissement d'Alais, dans lequel le parti libéral et protestant était en majorité, désigna pour son représentant M. de Saint-Aulaire. L'élection des autres députés, nommés par les colléges de Nismes et d'Uzés, et par le collége de département, fut assurée à l'avance par un scrutin préparatoire.

Si l'on en excepte, d'ailleurs, les élections, l'histoire de Nismes n'offre, pour cette année, aucun événement qui puisse inspirer quelque intérêt. De nombreux corps de troupes traversaient la ville et se concentraient sur les frontières d'Espagne : on se préparait à la guerre. La contagion désolait déjà ce malheureux royaume, et la présence des troupes françaises était autorisée par la nécessité de former un cordon sanitaire.

Ans de J.C. 1822.

Une compagnie s'occupait alors du projet d'établir un canal de navigation d'Alais à Aiguesmortes, et offrait à la ville de Nismes d'amener, à mi-côte de la Tourmagne, deux cents pouces d'eau. Cette proposition, acceptée par le conseil municipal, est restée, comme le canal, dans les termes d'un simple projet; mais on établit un bélier hydraulique pour embellir le bassin du Mont-d'Haussez.

Les faits d'un intérêt général accomplis en 1823 sont la guerre d'Espagne, le triomphe complet de l'opinion royaliste, et l'expulsion de M. Manuel, chassé de la chambre des députés (1). 1823.

(1) L'orateur avait eu l'imprudence de s'exprimer en ces termes : « Si vous voulez sauver les jours de Ferdinand, ne « renouvelez pas les circonstances qui ont traîné à l'échafaud « *ceux qui nous inspiraient un si vif intérêt!* C'est parce que « l'étranger est intervenu dans la révolution française, que « Louis XVI a été précipité. Ce qui a fait le malheur des « Stuarts, c'est la protection de la France, qui les a mis en « opposition avec l'opinion publique, qui les a empêchés de « chercher un appui dans la nation. C'est quand les malheurs

Ans de J. C. 1823.

Ce dernier fait, abus des forces d'un parti, fut une faute en politique. Sans doute M. Manuel s'était écarté trop souvent, dans ses discours, de la dignité et de la décence que réclame la tribune; sans doute il était pénible, pour une chambre royaliste, d'entendre faire l'apologie du régicide; mais la phrase incriminée ne fut point achevée; elle fut désavouée, et l'on ne voulut pas écouter le désaveu (1). N'y avait-il aucun moyen de témoigner l'indignation de la chambre, sans employer celui de l'expulsion? Pouvait-on détruire le mandat légalement donné? Et, lorsqu'on établissait un principe qui tendait à rendre un député destituable sans jugement, ne craignait-on pas l'exemple de la convention se décimant elle-même (2)?

« de la famille royale en France attirèrent l'attention de « l'étranger, que la France révolutionnaire, sentant qu'elle « devait se défendre par des forces nouvelles et *une énergie* « *nouvelle*.... »

A peine ces mots étaient prononcés, que l'explosion se fit entendre; du reste, M. Manuel ajouta à ses torts par l'indécence de son maintien, lorgnant avec dédain une majorité soulevée contre lui.

(1) M. Manuel écrivit une lettre à M. Ravez, président de la chambre, pour expliquer sa pensée; mais on refusa d'en entendre la lecture (*Capefigue*, tom. VIII, pag. 112).

(2) « Vous allez (s'écriait M. Royer-Collard) rendre les « députés destituables par la majorité contre laquelle ils sont « nommés. »

« Ce n'est pas seulement M. Manuel, que vous frappez « par cette mesure (disait le général Foi), c'est le collége « électoral qui l'a nommé, c'est la chambre en masse. »

L'obstination de M. Manuel à rester dans le sein de la chambre, malgré la décision qui l'en excluait; la nécessité d'employer la force; les éloges donnés à un sergent de la garde nationale, qui refusa d'obéir au président de la chambre, ne furent, du reste, qu'une scène de représentation, préparée par le côté gauche comme un moyen d'opposition pour mettre les passions en jeu. Ans de J.C. 1823.

Quant à la guerre d'Espagne, on avait d'abord le projet de donner un commandement à M. le duc d'Orléans; mais on y renonça.

Avant de commencer l'expédition, on eut sur les dispositions de l'armée quelques craintes, que le premier coup de canon dissipa.

On a peut-être trop loué, mais à coup sûr on a trop déprimé cette campagne. Ceux qui ne voulaient pas que la France prît parti dans la querelle, remplissaient les colonnes des journaux d'observations exagérées sur les dangers d'entreprendre une guerre contre un peuple que les armes de Napoléon n'avaient pu réduire. Après le succès, les mêmes personnes ont cherché à en ternir l'éclat; mais la prise de Pampelune, celles de Saint-Sébastien, de Barcelonne et du Trocadero, ne sont pas des faits d'armes indignes de la gloire de l'armée française.

L'heureux résultat de la guerre semblait assurer pour l'avenir le triomphe du parti royaliste: il se divisa. Une contre-opposition, à la tête de laquelle se plaça M. de la Bourdonnaye, se forma dans la

Ans de J. C. 1823.

chambre et contraria le ministère ; la gauche ne manqua pas de profiter de cette faute avec habileté.

Nismes suivait l'impulsion générale. Il eut le spectacle du passage des troupes. Madame la duchesse d'Angoulême, qui parcourait le Midi pour s'assurer de la disposition des populations, y fut reçue avec un enthousiasme qui rappela les premiers jours de la restauration. Elle visita les principaux ateliers, donna des encouragemens à nos manufactures alors en pleine prospérité, et voulut que le Musée établi dans la Maison-Carrée, et dont l'institution était toute récente, reçût, avec l'assurance de sa protection, le nom de *Musée Marie-Thérèse*.

La nouvelle des succès de l'armée d'Espagne devint à Nismes l'occasion de nombreuses réjouissances, auxquelles la population se livra avec son ardeur ordinaire. Le premier régiment qui passa dans la ville, après cette campagne si rapidement terminée, fut fêté par les habitans; des arcs de triomphe s'élevèrent sur son passage, plusieurs banquets lui furent offerts. Le prince de Carignan avait précédé dans Nismes la duchesse d'Angoulême ; il se rendait alors en Espagne, où il servit dans les rangs de l'armée française en qualité de simple volontaire. M. de Villèle voulut profiter de l'heureux succès de la guerre d'Espagne, pour consolider le gouvernement qu'il dirigeait ; il conçut le projet de s'assurer pour plusieurs années d'une cham-

bre de députés à sa dévotion ; il fit dissoudre celle qui existait, quelque royaliste qu'elle fût, bien certain qu'elle se reconstruirait avec les mêmes élémens. Les calculs de M. de Villèle étaient justes, l'expérience le prouva ; mais l'écueil de son ministère fut d'être toujours entraîné plus loin qu'il n'eût désiré lui-même, par ceux qui l'avaient appelé au pouvoir. L'extrême tendance religieuse fut peut-être encore une faute ; le mandement de Mgr. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, irrita l'amour-propre des corps civils (1) ; il fut dénoncé au conseil d'état qui en ordonna la suppression. Les journaux s'emparèrent de la querelle, et la religion se trouva exposée aux invectives de l'esprit de parti.

Ans de J.C. 1824.

Ces divisions affaiblirent les royalistes ; les élections répondirent néanmoins aux espérances de M. de Villèle ; la chambre presque entière passa au côté droit ; l'extrême gauche ne conserva plus que quelques interprètes ; mais une chose à remarquer, c'est que ce triomphe d'un parti fut le signal de sa décadence, et, lorsqu'il semblait n'avoir plus d'ennemis à craindre, il se suicida : les élémens de destruction sortirent de son sein.

Nous devons mettre au rang des conceptions heureuses de M. de Villèle l'institution d'un conseil supérieur du commerce. Mais deux pro-

(1) Il tendait à rendre au clergé tous les actes de l'état civil.

Ans de J.C. 1824.

jets surtout l'occupaient : le premier était de faire rendre, par la nouvelle chambre, une loi qui prorogeât pendant sept années les pouvoirs des députés, et en ordonna, après cette époque, le renouvellement intégral ; le second était d'amortir la dette publique et d'accorder une indemnité aux émigrés ; il crut pouvoir parvenir à ce but par la conversion des rentes.

L'exécution de ces deux projets rencontra de violentes oppositions. Deux partis repoussaient la septennalité ; la gauche la condamna comme contraire à la charte. Des royalistes modérés et peut-être clairvoyans soutenaient que le renouvellement intégral pouvait amener une crise menaçante pour l'avenir de la monarchie ; leurs prévisions se sont vérifiées : avec le renouvellement intégral on eut la majorité coalisée, les Deux-cent-vingt-et-un et la souveraineté parlementaire. Il est donc vrai de dire que les royalistes eux-mêmes rendirent la loi avec laquelle on détruisit la royauté.

Le ministère croyait, au contraire, acquérir par la septennalité sept ans de vie ; il se trompait. La chambre de 1824 appartenait au roi, mais non pas au ministère : elle fut presque toujours en lutte avec celui-ci, et chercha constamment à l'entraîner dans des mesures ou réformes tranchantes, contre lesquelles la majorité des citoyens était en garde, et dont la seule proposition ne servait qu'à dépopulariser les Bourbons.

La loi de la conversion des rentes, présentée à la chambre des pairs, fut rejetée; M. de Châteaubriant l'avait blâmée, et M. de Villèle obtint de Louis XVIII le renvoi de ce ministre protégé par l'opinion; on n'observa même aucune forme à son égard: le congé fut aussi brusque que mal entendu.

Ans de J.C. 1824.

L'armée française avait terminé sa tâche en Espagne. Ferdinand était rétabli sur le trône, mais on craignit les réactions du parti absolutiste, et on laissa dans ce royaume des troupes chargées d'occuper encore Cadix et quelques places fortes.

Les dépenses occasionnées par cette guerre présentèrent aux chambres plusieurs questions financières dont la discussion fut orageuse.

Attaqué par les journaux de tous les partis, le ministère commit une faute grave qui lui suscita de nombreux ennemis: il chercha à étouffer les organes de la presse, et à en acheter plusieurs; des procès scandaleux signalèrent cette manœuvre. Ne pouvant réussir par ce moyen, le gouvernement rétablit la censure; et, pour satisfaire les exigences d'un parti, il créa un ministère de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques.

Louis XVIII, depuis long-temps affaibli par les infirmités, mourut dans le mois de septembre. On prétend que, sur son lit de mort, il engagea son frère à éviter l'écueil d'une trop grande exaltation des opinions royalistes; qu'il le pressa vivement de suivre l'exemple de sa conduite politique,

Ans de J. C. et que, lorsqu'on lui présenta le duc de Bordeaux,
1824. il prononça ces paroles prophétiques : « Que » Charles X ménage la couronne de cet enfant! »

Le règne de Louis XVIII n'a pas été assez apprécié ; il monta sur le trône lorsque la France était humiliée et envahie ; il la transmit à son frère, brillante de prospérité. Napoléon fut sans doute un grand conquérant ; mais Louis XVIII fonda la liberté, et son successeur a été renversé pour avoir voulu détruire son ouvrage. A Dieu ne plaise que nous voulions déprécier le noble caractère de Charles X ; il fut le véritable type de la loyauté, de la confiance, et les débuts de son règne s'annoncèrent sous les plus heureux auspices.

Louis XVIII, si nous en croyons les historiens, avait toujours vu le duc d'Orléans avec quelque répugnance ; il craignait de le rapprocher du trône ; Charles X lui donna le titre d'altesse royale ambitionné par lui, et favorisa tous les arrangemens qui devaient faire passer dans sa maison la fortune des princes de Condé, en même temps que, selon l'usage des Bourbons, il se dépouillait et réunissait tous ses biens propres à la couronne de France.

Quel que fût le penchant qui l'entraînât vers un ministère plus en harmonie avec ses relations d'amitié et ses opinions personnelles, il conserva celui qui existait, voulut se rendre populaire, passa peut-être d'un extrémité à l'autre, abolit

la censure, et rendit la presse entièrement libre : Ans de J. C.
la presse l'a renversé. 1824.

Les élections du département du Gard envoyèrent à la chambre les deux MM. de Calvières, de Vogué, de Ricard, le duc de Crussol et le général Vignolle, qui décéda dans le cours de la même année, et fut remplacé par M. Chabaud de la Tour.

M. Villers du Terrage se retira ; il eut pour successeur M. Planelli de Lavallette, ancien maire de Grenoble.

M. Cavalier, maire de Nismes, donna sa démission, et M. de Vallongue fut rappelé à ses anciennes fonctions : on lui devait cette réparation pour la brusque destitution dont il avait été l'objet sous le ministère de M. Decazes.

L'année 1825 nous représente le même tableau 1825.
que les années précédentes du gouvernement violemment attaqué de toutes parts, entraîné souvent à des mesures impolitiques par l'extrême droite, et miné sourdement par l'opposition de gauche.

M. de Villèle parvint cependant à faire adopter son plan de convertir la dette publique en rentes à trois pour cent, et de fonder sur cette opération l'indemnité d'un milliard qui fut accordée aux émigrés. Ces lois se liaient l'une à l'autre ; celle qui était rendue en faveur des émigrés était un acte de justice.

Deux autres lois furent accueillies moins favorablement par l'opinion, l'une tendait à ré-

Ans de J.C. 1825. primer sévèrement toutes les insultes faites à la religion : elle est connue sous le nom de loi sur le sacrilége ; l'autre autorisa l'établissement des communautés de femmes, restreintes jusqu'à cette époque dans d'étroites limites.

Charles X choisit le mois de mai pour la cérémonie de son sacre. On respecta l'ancien cérémonial ; mais on respecta aussi les principes d'égalité établis par la charte, et l'épée de connétable fut déposée dans les mains du doyen de la vieille armée, M. le maréchal Moncey.

Un événement de sinistre présage fut sur le point de troubler la cérémonie : la voiture du roi fut emportée par des chevaux fougueux ; plusieurs de ses officiers reçurent de graves blessures. L'impression qu'il produisit aurait dû être effacée par la noble conduite de Charles X ; il accorda une amnistie pleine et entière pour tous les délits politiques et pour ceux de la presse, nul ne fut excepté. Les écrivains, les conspirateurs, les Français qui avaient combattu en Espagne sous le drapeau tricolore, prisonniers de guerre et condamnés à mort, tout sortit de prison.

Cependant une opposition formidable commençait à se former en France ; M. de Montlosier dénonçait l'organisation d'une congrégation qui, selon lui, voulait envahir le gouvernement ; il appelait les tribunaux à se mêler de la querelle ; la presse s'en empara et abusa d'une démarche

dont l'auteur n'avait peut-être pas calculé toutes les suites. Ans de J. C. 1825.

Le général Foi mourut, et son convoi fit connaître toutes les forces du parti libéral. Une souscription s'ouvrit pour doter ses enfans, et dans peu de temps offrit plus d'un million.

Il faut cependant convenir que l'on était injuste envers le gouvernement. Si M. de Villèle cédait à quelques exigences; livré à sa propre impulsion, il n'adoptait que de grandes mesures, et cherchait à fermer toutes les plaies de la révolution. C'est ainsi qu'une négociation s'ouvrit avec le gouvernement de l'île Saint-Domingue, pour reconnaître l'émancipation de cette colonie, et néanmoins accorder une indemnité aux colons français qui avaient été dépouillés.

Cette négociation avait une haute portée, elle donnait à l'Espagne l'exemple de l'émancipation de ses colonies; elle ouvrait à un commerce libre tous les ports de l'autre monde : c'est peut-être de cette époque que l'on peut dater le rapprochement des ministères anglais et français, dont on a fait un crime à M. de Villèle.

Un des événemens remarquables en Europe pendant l'année 1825 fut la mort d'Alexandre, empereur des Russies; son frère Nicolas lui succéda. Une conspiration militaire promptement étouffée essaya de faire valoir les droits du duc Constantin. Cette mort acheva de rompre le nœud qui retenait encore les principales puis-

Ans de J.C. sances dans les liens de la Sainte-Alliance.

1825. Le département du Gard fut menacé, en 1825, de quelques troubles; une bande de malfaiteurs s'organisa dans les Cevennes; elle eut pour chef un nommé Roque, qui prit successivement les noms de Delon, de Mina et de Bonaparte; il était plus communément connu sous la désignation de l'*homme à moustaches*; quelques mal intentionnés, trop crédules, vinrent le joindre dans l'origine, et l'abandonnèrent bientôt. Un nommé Méjannel, dont le dévouement tenait du fanatisme, voulut absolument partager son sort. Roque se rendit coupable de plusieurs crimes; il échappa cependant au dernier supplice, et fut condamné aux travaux forcés à perpétuité par les assises de Carpentras.

M. de Vallongue, maire de Nismes, ne jouit pas long-temps de la justice qui lui avait été rendue; il mourut dans le mois de mars à Montpellier, où une maladie grave l'avait amené. M. de Chastellier le remplaça, et fut immédiatement appelé pour assister à la cérémonie du sacre, ainsi que Mgr. l'évêque, et M. Ollivier de Sardan, président du consistoire.

Les travaux de l'académie de Nismes prirent, en 1825, une direction politique; elle proposa pour son prix annuel de traiter la question suivante: « Indiquer *l'influence du règne de Louis XI sur l'état de la France et de l'Europe* (1).

(1) Aucun ouvrage ne mérita le prix; les concurrens s'occupèrent trop de l'histoire et pas assez des réflexions que

Ans de J. C. 1826.

Le récit des événemens généraux de l'histoire de France pendant l'année 1826 ne nous présentera que le tableau de la lutte qui s'était établie entre le ministère et les deux oppositions formées contre lui, querellant indistinctement tous ses actes.

C'est ainsi que la loi qui ratifiait le traité fait avec le gouvernement de Saint-Domingue ne fut rendue qu'après une longue discussion.

Deux autres lois, dont l'une rétablissait en partie les substitutions, et l'autre consacrait le droit d'aînesse, furent reçues avec défaveur; la loi sur les substitutions ne fut rendue que défigurée par des amendemens; on rejeta la seconde.

Le ministère préparait plusieurs autres projets sur la presse, le jury et la formation des listes électorales : l'opinion se prononçait d'avance contre eux.

La discussion du budget, les scandales de l'affaire Ouvrard, vinrent ajouter aux sujets de division de la chambre dans le sein de laquelle, indépendamment des deux oppositions, se formait un tiers-parti, qui reçut, et mérita en effet, le nom de *parti de la défection* : si au milieu de tant d'opinions et de coteries diverses il existait un concert entre elles, ce n'était que pour critiquer et attaquer le gouvernement.

pouvaient faire naître les conséquences du système suivi par Louis XI, pour renverser tous les grands feudataires; la rupture du lien fédéral de la féodalité, l'affranchissement des communes, et l'agrandissement du pouvoir royal.

Ans de J. C. 1826.

Tout moyen, tout prétexte de lui nuire, était exploité avec habileté. D'un côté l'existence des jésuites en France devint une source intarissable de déclamations, et de l'autre l'intérêt que l'on portait ou feignait de porter à la cause des Grecs, au nom de l'humanité, servait à propager les idées libérales qui, comme un torrent, surmontaient toutes les digues que l'on cherchait à leur opposer.

Nismes eut, en 1826, une mission qui se prolongea pendant près de deux mois, et a laissé des souvenirs dans le sein de la population catholique.

L'enthousiasme religieux qu'elle excita ne permit pas au peuple de voir avec indifférence le mariage d'une fille catholique avec un protestant, célébré publiquement au temple. Il y eut une légère émeute, et l'autorité se vit obligée de faire protéger le cortége par la force armée; elle eût désiré que les époux consentissent à retarder la cérémonie de leur union, mais l'exigence du parti protestant n'admit aucun tempérament

L'histoire de la ville de Nismes n'offre d'ailleurs de remarquable pour l'année 1826 que la plantation des croix, fruits de la mission, et que la révolution de juillet devait renverser. L'établissement de fontaines jaillissantes dans plusieurs quartiers, projet conçu depuis long-temps, enfin réalisé, l'état pénible de la fabrique pendant l'hiver, la misère des ouvriers et le malaise de la population qui en était la suite; c'est sous ces auspices que s'ouvrit l'année 1827. On fit des quê-

es abondantes; des commissaires furent nommés pour distribuer des secours dans tous les quartiers. Ans de J.C. 1826.

A Nismes, comme dans le reste de la France, malgré l'empire des opinions religieuses, il existait une tension visible pour les opinions libérales, et dans cette ville, comme partout ailleurs, on critiquait le ministère, on attaquait ses actes. Des comités se créaient pour venir au secours de la Grèce; le tiers-parti se formait et se grossissait même, à cette époque, de beaucoup de royalistes fidèles qui depuis ont reconnu leur erreur.

L'année 1827 a été une des plus funestes à la monarchie des Bourbons: tous les événemens qui la signalent ont annoncé par des signes infaillibles la révolution qui devait renverser le trône de Charles X. 1827.

Il est vrai de dire que l'aveuglement du gouvernement semblait inconcevable; il persista malgré l'opinion à présenter son projet de loi sur la presse, qui fut attaqué par l'académie elle-même, disséqué, morcelé dans les chambres, et enfin repoussé honteusement.

L'orage politique se formait à vue d'œil; la garde nationale de Paris, dans une revue publique, témoigna son mécontentement et fut dissoute.

Le ministère attaqué de toutes parts eut recours à la censure; mais des associations, dans lesquelles figurèrent jusques à des royalistes influens, se créèrent pour venir au secours de la presse.

Il se crut obligé, pour protéger son existence et

Ans de J.C. 1827. celle de la monarchie, de faire une nouvelle promotion de pairs, et de dissoudre la chambre des députés; mais des comités étaient organisés partout; la société qui avait pour nom : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, sortie du carbonarisme, eût ses émissaires, et afficha hautement ses espérances.

Dans la plupart des départemens, les deux oppositions de la gauche et de l'extrême droite s'unirent, tant était grand l'aveuglement des royalistes eux-mêmes; on avait la fièvre de l'opposition, sans en calculer les résultats, et cependant le parti libéral ne cachait aucun de ses projets; ils furent tous dévoilés par l'écrit de M. Cauchoix Lemaire, ayant pour titre : *Lettre à M. le duc d'Orléans*, écrit que ce dernier crut devoir désavouer (1).

Les élections d'arrondissement furent hostiles au gouvernement. Les élections des colléges de département rétablirent la balance en sa faveur; et néanmoins telle était la disposition des esprits, que le ministère ne crut pas devoir rester en présence de la chambre nouvelle, et qu'il fallut créer

(1) M. Cauchoix appelait ouvertement S. A. R. à saisir la couronne. « Echangez, lui dit-il, vos armoiries ducales contre la couronne civique. Allons, prince, un peu » de courage; il reste dans notre monarchie une belle place » à prendre, la place qu'occuperait Lafayette dans une république, celle du premier citoyen de France, votre principauté n'est qu'un chétif canonicat auprès de cette royauté » morale. » (*Histoire de la restauration*, Capef., tom. , pag. 371.)

un nouveau cabinet, sous la présidence de M. de Martignac. Nous verrons bientôt que, malgré le système de conciliation embrassé par lui, il ne put résister à la fatale impulsion donnée à la marche du gouvernement, dont le ministère de Villèle semblait avoir usé tous les ressorts.

Nous signalerons, parmi les événemens principaux qui se rattachent à l'histoire de l'année 1827, l'alliance des Russes, de l'Angleterre et de la France, en faveur des Grecs, dans laquelle l'Angleterre se réserva la haute main, le combat de Navarin, et les barricades de la rue Saint-Denis qu'il fallut détruire à main armée.

Le même esprit qui régnait en France dominait d'ailleurs à Nismes; le parti royaliste se divisa, la défection eut ses chefs et ses partisans; plusieurs d'entre eux furent entraînés beaucoup plus loin qu'ils ne pensaient, et étaient bien loin, en 1827, de prévoir qu'ils contribuaient, à cette époque, au renversement de la monarchie. A Nismes, comme ailleurs, tous ceux qui suivaient ce parti de bonne foi revinrent sur leurs pas dès qu'ils s'aperçurent que les concessions du ministère Martignac ne satisfaisaient point leurs nouveaux alliés; mais le mal était fait, et les regrets devinrent impuissans.

Les élections de Nismes présentèrent en conséquence le tableau affligeant de l'union des deux oppositions en haine du ministère; mais, il faut en convenir, dans ces élections décisives le parti

Ans de J.C. absolutiste fut impolitique ; il se refusa à toute
1827. espèce d'accord avec les royalistes de l'opposition (1), et compromit la cause de la royauté, qu'il se croyait seul habile à défendre.

Dans les événemens particuliers passés à Nismes, mais d'un ordre inférieur, nous signalerons l'enthousiasme national avec lequel la nouvelle de la bataille de Navarin fut accueillie, et les quêtes fructueuses faites par un comité en faveur des Grecs.

Nous indiquerons l'ouverture du musée Marie-Thérèse. M. Vignaud, peintre dont s'honore la ville de Nismes, directeur et créateur de ce musée, ne jouit pas de son ouvrage : il était décédé avant l'ouverture.

Nous indiquerons encore l'établissement d'un cours public d'accouchement, et de plusieurs cours, de géométrie pratique, de chimie, de physique et de dessin, tous particulièrement applicables aux progrès des manufactures et de l'industrie.

Dans l'année 1826 les rivières de Cèze et de Gardon avaient porté le ravage dans toutes les parties du département qu'elles parcourent ; le Rhône, dans l'année 1827, déborda, s'éleva à une hauteur prodigieuse et compromit même la sûreté de la ville de Roquemaure, qui fut envahie par les eaux.

1828. La marche du nouveau cabinet devenait extrê-

(1) Ce que nous avançons est à notre connaissance personnelle ; nous ne citerons personne, pour évi[illegible] venirs fâcheux ou des regrets.

mement difficile ; il avait en présence une chambre morcelée en fractions, sans unité entre elle, dont la majorité se disait royaliste et détruisait la royauté. Ans de J.C. 1828.

Le ministère, que l'histoire a appelé le *ministère des concessions*, forcé de lutter contre tant d'intérêts divers, ne put triompher des obstacles qui lui furent opposés ; il eût désiré s'étayer des royalistes, et l'extrême droite lui refusa son appui presque sans examen.

Elle commit une faute ; le cabinet se vit forcé de se jeter dans les bras du centre gauche ; la défection ambitieuse suivit cette bannière, et les ministres eurent en apparence la majorité ; mais bientôt la gauche devint exigeante, tous les projets furent rejetés ou tellement amendés, que le gouvernement ne pouvait les adopter.

La magistrature, qui, sous le ministère de Villèle, était indulgente pour la presse, devint tout-à-coup sévère ; quelques condamnations mécontentèrent l'opinion publique (1).

En un mot, on marchait sans aucun plan fixe, sans aucune impulsion déterminée ; un esprit de vertige semblait guider tous les corps administra-

(1) Les condamnations les plus remarquables furent celles de M. Cauchoix-Lemaire, de M. Fontan, et de l'Anacréon français, M. de Béranger ; mais il faut rendre au ministère la justice qu'il vint au secours de tous les gens de lettres condamnés, adoucit les peines des condamnations prononcées, [...] abrégea la durée.



Ans de J.C. 1828. tifs et judiciaires, et personne ne paraissait apercevoir les conséquences de ce défaut de système qui trahissait la faiblesse du gouvernement. Pendant ce temps, les affiliations se formaient et se consolidaient; tous les partis hostiles au gouvernement se fortifiaient et s'avançaient directemen vers le même but.

Il ne nous appartient pas de retracer le tableau de ces intrigues, nous nous égarerions dans un labyrinthe dont la description devient étrangère à notre histoire, quoique Nismes, comme toutes les autres villes du royaume, eût son comité-directeur et ses affiliations avec les conspirateurs de quinze ans. Nous nous bornerons à rappeler les principaux actes du ministère.

Une nouvelle loi sur la presse fut présentée et adoptée; elle rendait la liberté aux journaux, mais on en abusa.

Deux ordonnances royales furent accueillies avec faveur; l'une, en signalant huit écoles secondaires ecclésiastiques tenues par les jésuites, déclara que cette congrégation n'était pas légalement établie en France, et soumit les établissemens qu'elle avait formés au régime de l'université; la seconde limitait le nombre des petits séminaires et même celui des élèves qui y seraient admis; mais ces deux concessions ne satisfirent point entièrement le parti irréligieux.

Il y eut de nombreux changemens d[illegible] sonnel des administrations et des [illegible]

doctrine et la défection furent appelées au pouvoir ; mais l'ambition de la gauche n'avait pas tout ce qu'elle désirait, et elle resta mécontente.

Ans de J.C. 1828.

Pendant ce temps deux grands faits s'accomplissaient en Europe ; la Russie déclarait la guerre à la Turquie, et devait bientôt lui dicter des lois sous les murs de Constantinople.

La France intervenait à main armée dans la cause des Grecs ; elle était chargée par les puissances qui avaient permis l'émancipation de ce peuple, de délivrer la Morée des milices égyptiennes et turques : un corps d'armée française remplit cette mission sous les ordres du général Maison.

A Nismes, les deux opinions, en présence, s'occupèrent de la formation des listes électorales. L'opposition mit dans ses démarches une persévérance, une entente et un esprit de suite que n'avait pas l'autre parti.

On créa une caisse d'épargnes et un mont-de-piété.

On était possédé, comme partout ailleurs, de la manie des innovations ; la statilégie et la caligraphie trouvèrent de nombreux partisans, et les propagateurs de cette méthode eurent le temps de faire des dupes avant que l'expérience eût permis de l'apprécier.

On put s'apercevoir de quelques fermentations dans la population ; le pont de la Bouquerie, où [illegible] situé l'ancien café de l'Ile-d'Elbe, devint,

Ans de J. C. pour la troisième fois, un point de réunion et de
1828. rassemblement. Quelques rixes, qui trahissaient d'avance les espérances d'un parti, furent réprimées par la police correctionnelle; un drapeau tricolore flotta pendant quelques heures au haut de la Tour-Magne. On chercha à attribuer cet acte à la démence de son auteur; mais le tribunal correctionnel, moins indulgent, punit le coupable (1).

M. Hermann fut appelé aux fonctions de préfet au lieu de M. Planelli de Lavalette, qui avait cessé d'être employé par suite des changemens opérés par le ministère.

Le roi suivait à regret ce système de condescendance; et, malgré la confiance qu'il témoignait à ses ministres, il entrait dans tous ses plans de s'en débarrasser.

1829. Il appela auprès de lui M. de Polignac, ambassadeur en Angleterre, au nom duquel était attachée une réputation d'impopularité presque générale. Son dessein était de lui donner le portefeuille des affaires étrangères; mais les déclamations de la presse devinrent si violentes que le roi lui-même n'osa pas braver à ce point l'opinion, et M. de Polignac fut encore momentanément éloigné.

Les ministres paraissaient ignorer cette intrigue,

(1) Le nommé Mourier, taffetassier, condamné pour ce fait, obtint sa grâce, et est aujourd'hui trompette dans la cavalerie de la garde nationale de Nismes.

et marchaient de bonne foi dans le système que leur prescrivait la nécessité. Repoussés par la droite de la chambre, ils cherchèrent à s'appuyer sur la gauche ; mais ils trouvèrent ce côté de la chambre d'une exigence difficile à satisfaire.

Deux lois importantes furent présentées aux chambres ; il s'agissait d'organiser les communes et les départemens ; une large part était faite dans les deux projets aux libertés du pays.

Cet essai ne fut pas heureux : il est vrai de dire que, quelque parfaits qu'eussent été les deux projets de loi, ils n'auraient pu éviter leur sort. Aucun des partis ne désirait sincèrement qu'ils fussent accueillis, et, sans calculer les suites de la lutte qui allait s'engager, la discussion des deux projets fut le champ de bataille où ils mesurèrent leur force.

Le côté droit de la chambre, soutenu par les intrigues secrètes du château, voyait dans le rejet des lois présentées la retraite du ministère, et croyait ressaisir le pouvoir.

Les doctrinaires pensaient que le roi n'aurait plus d'autre ressource que celle de se jeter dans leurs bras, et se voyaient d'avance à la tête du gouvernement.

Le côté gauche, non moins ambitieux sans doute, mais plus conséquent dans sa marche, avait en vue la chute du ministère, l'impossibilité de le reconstituer selon les désirs du roi sans soulever les populations, et le renversement du pouvoir.

Ans de J.C. 1829. Tous les partis, quoique divisés par leurs opinions et par leurs espérances, tendaient pour le moment au même but, celui d'entraver la marche du ministère. Ainsi les deux projets furent attaqués, amendés, défigurés et retirés, enfin, par une ordonnance royale qui mit fin à la lutte.

La discussion du budget ne fut pas moins orageuse : toutes les passions parurent à découvert dans l'examen des articles : tout ce qui pouvait tenir à cœur au roi fut attaqué. Tout ce qui pouvait blesser la cour fut mis en avant ; les crédits nécessaires à l'entretien de la maison du roi et des régimens suisses, les crédits supplémentaires, les dépenses faites à l'hôtel d'un ministre, les droits sur les tabacs, servirent de texte aux discours les plus virulens des orateurs organes des oppositions, quoique, dans le fait, le budget présenté par M. Roi, offrît un excédant de recette, lorsque tous les services avaient été améliorés ou agrandis.

On était convaincu de cette vérité, mais on ne voulait pas se priver du droit de déclamer à la tribune contre un pouvoir dont on se déclarait ouvertement ennemi.

Cependant le budget fut voté, et la cour, satisfaite, vit devant elle une année d'existence qui lui parut suffisante sans doute pour se préparer à soutenir la lutte imminente dont elle ne pouvait se dissimuler l'approche.

Les intrigues du château reprirent leur cours :

M. de Polignac fut rappelé de nouveau. Le ministère Martignac reçut son congé ; mais le nouveau conseil ne put être formé qu'après de longues négociations : il se composait de MM. de Polignac, Bourmont, Chabrol, Labourdonnaye, Montbel, Courvoisier et d'Haussez. | Ans de J.C. 1829.

A peine ces choix furent-ils connus, que les cris de la presse éclatèrent de toutes parts : plusieurs conseillers d'état, parmi lesquels nous citerons M. de Châteaubriand, donnèrent leur démission. De nouveaux journaux se créèrent et prirent une part active au combat : il faut distinguer parmi eux le *National* et le *Temps*, organes chaleureux d'une fraction de la chambre.

Les comités électoraux reçurent dans toute la France leur organisation définitive ; des associations se formèrent pour le refus de l'impôt, et l'on vit figurer à la tête des listes les noms de plusieurs députés.

Des agens du parti libéral parcoururent les départemens, et le marquis de Lafayette, voyageant en vainqueur, recevait d'avance à Lyon les honneurs du triomphe.

Cependant un ministère aveugle ne prenait aucune précaution ; il s'occupait de détails d'administration insignifians, il se divisait. M. de Labourdonnaye et M. de Polignac se disputaient la présidence du conseil ; M. de Labourdonnaye s'éloigna, et fut remplacé par M. Guernon de Ran- [illegible] est ainsi que s'écoula l'année 1829.

Ans de J.C. 1829. Nismes partageait toutes les anxiétés de la France. L'opinion royaliste continuait d'y régner, mais découragée et désunie, tandis que le parti contraire, recevant ses instructions de Paris, et les suivant avec constance, marchait d'un pas ferme et sûr à son but.

L'administration eut à s'occuper d'un projet présenté par M. Benjamin Valz, pour amener les eaux à Nismes.

Elle ajouta aux cours publics déjà existans un cours d'architecture.

L'agriculture eut à déplorer plusieurs désastres, la mortalité des oliviers et la perte des bois dévorés par les chenilles.

Une crise commerciale, précurseur de la crise politique, menaça la fabrique de Nismes de stagnation; le roi envoya pour son compte des commandes considérables d'étoffes.

Le passage du roi et de la reine de Naples, accompagnant en Espagne la princesse Marie-Christine, leur fille, future reine, et accompagnés eux-mêmes par M.me la duchesse de Berry, produisit une diversion aux sombres pressentimens qui obscurcissaient l'horizon politique.

Retracerai-je le tableau de ce dernier éclair de bonheur pour une population royaliste, et des fêtes qui furent données à cette occasion, dont le *Courrier Français* et autres journaux libéraux ont présenté des descriptions exagérées?

Me faudra-t-il répéter les vœux sincères qui fu-

rent adressés à S. A. R. par ses amis ? Faudra-t-il signaler les hommages mensongers dont elle fut l'objet ? Nous nous bornerons à dire que, si, dans son passage à Nismes, la duchesse de Berry parut faire partie d'un cortége de roi, elle reparut peu de jours après dans cette ville, à son retour de Perpignan, descendit dans le plus grand incognito au palais épiscopal, refusa tous les honneurs qui lui furent offerts de nouveau, mais donna des secours aux pauvres, visita les hospices, et promit d'enrichir le musée de Nismes par un tableau, promesse que les événemens ne lui ont pas permis de tenir. Elle fut ce qu'elle a toujours été, bonne, affable, amie du pauvre et de la France.

Ans de J.C. 1829.

Sous le ministère Martignac, la chambre, quoique divisée en fractions et recélant dans son sein une forte opposition, n'eut pas osé attaquer les prérogatives royales; mais les préventions, grossies par les déclamations de la presse et par les clameurs des comités insurrectionnels formés sur toute la surface du royaume, grossissaient à chaque instant; la défection prenait plus de consistance; elle sentait son importance et ne cachait plus ses vues hostiles et intéressées. 1830.

C'est dans ces dispositions que les chambres s'ouvrirent le 2 mars 1830; le discours de la couronne témoigna l'intention du roi de maintenir toutes ses prérogatives; il fut du reste sage et modéré.

La chambre répondit à ce dis[illegible]

Ans de J.C. source funeste de toutes les dissensions qui amenèrent la chute du gouvernement. Les termes furent mesurés, mais menaçans : on ne craignit pas de dire au roi qu'il n'existait plus de sympathie entre la chambre des députés, organe des vœux du peuple, et son ministère.

1830.

C'était demander le renvoi des ministres. De violens débats s'élevèrent sur la discussion de la rédaction présentée par la commission. La défection soutint la première l'adresse; elle fut la première à dire que le pouvoir royal s'était affaibli par le choix de ses agens; aucun amendement ne fut écouté; les termes de l'adresse furent maintenus, elle eut pour elle une majorité, devenue célèbre sous le nom des *deux-cent-vingt-et-un*, tandis que les défenseurs des prérogatives royales ne purent réunir que cent quatre-vingt-et-une voix.

Le roi fut vivement blessé du langage de la chambre, et en témoigna son mécontentement dans sa réponse. Le cabinet hésita long-temps sur le parti à prendre; il voulut donner le temps d'entamer quelques négociations, et se borna momentanément à proroger la chambre jusqu'au 1.er septembre. Ses efforts furent inutiles et il prit bientôt le parti de la dissoudre.

Le roi fut entraîné dans cette démarche par la sécurité de M. de Polignac, abusé lui-même sur la situation du royaume. Tous les rapports lui présentaient la masse du peuple et surtout des campagnes comme heureuse et libre, et uniquement

occupée de ses intérêts personnels ; il la supposait contente.

Il ignorait donc que ce ne sont jamais les masses laborieuses qui font les révolutions. On ne voulait pas voir ou l'on cachait au roi que toute la partie oisive de la société s'agitait ; que l'écume en était mise en mouvement ; que les fabriques suspendaient leurs travaux pour augmenter le nombre des mécontens ; que les incendies se multipliaient dans l'ouest de la France ; que l'on en accusait les Bourbons, et que l'on ressentait un malaise général dont on ne pouvait se rendre raison.

On ne voulait pas voir qu'une conspiration flagrante promenait ses drapeaux dans les rues ; qu'on intriguait ouvertement contre le gouvernement ; que, sous le nom d'association, de comités électoraux, il se formait partout des conciliabules de conspirateurs, qui, plus tard, ont proclamé eux-mêmes leur existence, leurs manœuvres et leur triomphe.

Pour surcroît d'embarras, la division existait parmi les royalistes. Tous les journaux qui, peu auparavant, défendaient la légitimité et la dynastie des Bourbons, s'étaient divisés et semblaient animés d'un esprit de vertige. Le *Journal des Débats* enregistrait chaque jour dans ses colonnes les prophéties de M. de Châteaubriant, et attaquait ouvertement la marche du gouvernement. La *Gazette* semblait alors n'avoir d'autre tâche à remplir que celle de défendre M. de Villèle, pour le

Ans de J. C. 1830. rappeler au pouvoir, et d'opposer les actes de son ministère à ceux du ministère Polignac qu'il critiquait. La *Quotidienne* elle-même paraissait s'éloigner d'un cabinet dont M. de La Bourdonnaye ne faisait plus partie ; tandis que tous les journaux de l'opposition, marchant en colonnes serrées, semblaient professer la même doctrine, soulevaient les masses et cherchaient à répandre dans les campagnes la crainte du pouvoir absolu.

Le parti pris de dissoudre la chambre amena quelques changemens dans le cabinet, dans lequel on fit entrer MM. de Peyronnet et de Chantelauze.

Il est à remarquer qu'au milieu d'événemens d'une nature aussi grave, dans une crise aussi imminente, le gouvernement n'avait pris aucune précaution. Il était sans troupes auprès de la capitale, il n'avait cherché aucun appui dans les cabinets étrangers ; et, si l'on en croit l'historien que nous nous sommes plu à citer plusieurs fois dans le récit des derniers événemens, les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg blâmaient à l'avance toute espèce de coup-d'état, et avaient déclaré qu'elles resteraient étrangères à la querelle.

Un événement *glorieux* pour la France, la guerre d'Alger, vint un instant faire diversion aux intrigues contre le gouvernement, mais sans en arrêter le cours.

Il n'entre pas dans notre sujet de retracer un fait d'armes si honorable pour le soldat français : bornons-nous à dire que ce ministère, accusé de

sacrifier l'honneur français, le défendait au contraire avec énergie dans tous ses rapports diplomatiques, et faisait tous les préparatifs de l'expédition qu'il avait résolue malgré les menaces de l'Angleterre, qui redoutait l'agrandissement de la France. Ans de J.C. 1830.

Le parti des mécontens ne manqua pas de signaler à l'opinion publique le choix du général en chef de l'expédition, M. de Bourmont, qui répondit à ses calomniateurs en justifiant la confiance du roi, et ne conquit un nouveau royaume pour la France qu'en y laissant le tombeau d'un de ses fils.

Nous avons entendu des voeux peu français exprimer, en haine du gouvernement, le désir de voir ternir la gloire de nos armes; mais heureusement, en présence de l'ennemi et sous les drapeaux, le Français n'a point d'opinion politique. L'expédition fut préparée avec un ensemble et une célérité étonnans; l'armée de terre et la marine rivalisèrent de zèle; dans peu de jours Alger se soumit, et l'outrage fait au nom français fut vengé.

L'ordonnance royale qui prononçait la dissolution de la chambre, parut dans le mois de mai: les élections devaient avoir lieu les 22 juin et 3 juillet.

Les lettres de convocation des colléges électoraux furent précédées d'une proclamation du roi, dont les [illegible] ont servi de texte à bien

Ans de J.C. des commentaires. « Français, disait-elle, la
1830. « dernière chambre des députés a méconnu mes « intentions; j'avais droit de compter sur son « concours pour faire le bien que je méditais. « Elle me l'a refusé. Comme père de mon peuple, « mon cœur s'en est affligé; comme roi, j'en « ai été offensé....... Electeurs! Hâtez-vous de « vous rendre dans vos colléges; qu'une négli- « gence répréhensible ne les prive pas de votre « présence! qu'un même sentiment vous anime, « qu'un même drapeau vous rallie! C'est votre « roi qui vous le demande : c'est un père qui « vous appelle. Remplissez vos devoirs; je saurai « remplir les miens. »

L'opposition regarda ces dernières paroles comme une menace, et accepta la déclaration de guerre. Partout des banquets patriotiques accueillirent le retour des députés; les comités libéraux, en lutte ouverte avec l'administration, publièrent des circulaires et des instructions; ils commandaient à l'opinion publique.

Les résultats étaient prévus d'avance; le parti monarchique s'affaiblit dans la chambre, et l'opposition s'enrichit de cinquante-une voix nouvelles. Ainsi, la situation du gouvernement devint encore plus critique qu'elle ne l'était (1).

(1) La chambre, avant sa dissolution, présentait du moins cent quatre-vingt-un députés marchant d'accord avec le ministère; l'opposition ne comptait que deux cent vingt-et-un

Il avait cependant usé toutes ses ressources; les élections avaient été renvoyées dans plusieurs départemens, pour chercher à remuer l'esprit public. Ans de J. C. 1830.

Manœuvrer dans cette position avec la nouvelle chambre était presque impossible. La suite a dû faire connaître que la chute de la royauté de Charles X n'en eût été que retardée. Le succès de la guerre d'Alger enhardit le ministère, il se décida pour un coup-d'état, et les ordonnances du 25 juillet furent rendues (1).

Notre plume se refuse à en retracer les résultats; la race de nos rois vit briser une seconde fois son trône; elle fut réduite une seconde fois à chercher en fugitif un asile sur une terre étrangère. Nous n'avons dissimulé aucune des fautes du gouvernement de Charles X: nous avons gémi hautement sur son infortune.

L'histoire accusera son cabinet d'imprévoyance, et surtout de n'avoir pas senti la gravité de ses démarches. Non-seulement Paris était sans troupes, mais les membres de la famille royale étaient eux-

membres dont faisait partie la défection, que l'on pouvait espérer de ramener; tandis que, dans la nouvelle composition de la chambre, l'opposition put compter deux cent septante-deux voix; et le ministère n'en conserva plus que cent quarante-cinq.

La dissolution fut donc une faute.

(1) Elles avaient été arrêtées dès le 7, M. de Guernon-Ranville qui voyait le danger, s'y opposa long-temps.

Ans de J.C. 1830. mêmes dispersés ; les généraux fidèles sans ordres et sans instructions. La révolution put, selon les expressions d'un écrivain, voyager en diligence ; une dépêche télégraphique, sans signature, sans caractère, renversa le gouvernement royal dans le Midi ; et le préfet de Marseille, un des plus dévoués en apparence à l'ancienne dynastie, n'osa pas refuser de la transmettre à Nismes.

La position de Nismes pendant l'année 1830 fut celle de toute la France, avec cette différence que la division des partis était plus sensible, et que l'action des doctrinaires sur le parti de la défection, dont il s'était emparé, était plus forte et plus directe que partout ailleurs, à cause des relations de M. Guizot avec Nismes, et de l'influence qu'il y exerçait sur ses co-religionnaires.

L'histoire de Nismes pendant les premiers mois de l'année 1830 n'est donc autre chose que celle des intrigues et des efforts réciproques des partis pour faire triompher leurs partisans dans les élections.

Le choix des présidens des colléges électoraux fut assez politique. A Nismes, M. Murjas avait une réputation de popularité ; et le gouvernement, après l'avoir repoussé dans les élections précédentes, l'offrait pour candidat. On était certain à Uzés de l'élection de M. le duc de Crussol, en le présentant pour président. On se flattait que l'arrondissement d'Alais ne repousserait pas

M. Béranger de Caladon, riche propriétaire qui n'était point hostile au gouvernement. Il est facile de voir par ces choix, que celui-ci s'avançait dans le système des concessions. Ans de J.C. 1830.

Les élections du Gard, fixées d'abord au mois de juin, furent renvoyées : pour les colléges d'arrondissement au 12 juillet, et pour les grands colléges au 19. Les motifs apparens de ce renvoi furent le nombre des contestations pendantes devant la cour royale sur la formation des listes ; mais en réalité la cause déterminante était l'espoir qu'avait le gouvernement dans l'effet que produiraient les succès de la campagne d'Alger, et l'idée que les départemens en retard, éclairés par certains choix, ne pourraient se dissimuler le danger où l'on voulait entraîner la monarchie.

Ses prévisions furent trompées : un seul de ses candidats, M. le duc de Crussol, réunit les suffrages des électeurs d'Uzés. Nismes et Alais envoyérent à la chambre MM. de Daunant et de Lascours, quoique l'on fut sous l'impression toute récente de l'arrivée des courriers qui avaient annoncé la conquête d'Alger et le triomphe du drapeau blanc arboré sur ses murs.

Loin de ramener les esprits, cette nouvelle sembla ranimer les divisions à Nismes. Une société, qui avait pris le nom de *Société Royale*, célébra par des fêtes le succès de nos armes, tandis que l'autre parti insultait aux cris de triomph

Les candidats aux grands colléges étaien

Ans de J. C. 1830.

le gouvernement (1), M. le baron d'Haussez, ministre, et M. de Surville. On se flattait, quant au premier, que le souvenir de son administration comme préfet lui donnerait des partisans; M. de Surville proclamait lui-même qu'il n'avait accepté la candidature que comme un acte de dévouement. Il connaissait l'esprit de la localité, et n'avait aucun espoir de réussite. L'opposition qui l'emporta réunit ses voix sur MM. de Ricard et de Chastellier.

Les ordonnances du 25 juillet arrivèrent à Nismes le 29. Un arrêté de la préfecture du lendemain contint des dispositions répressives de la liberté de la presse. Tel fut dans cette ville le dernier acte du gouvernement royal.

Déjà se répandaient les bruits de la révolution étonnante qui s'opérait à Paris (2). Elle frappa

(1) M. d'Haussez parut à Nismes dans l'espoir de préparer les esprits à son élection; il y séjourna peu, lorsqu'il eut connu par ses yeux la position des partis.

(2) Nous n'avons pas la prétention d'écrire l'histoire de Nismes pendant les événemens du mois d'août. La tâche que nous nous étions imposée a pris fin dès la révolution de 1830. Les récits des événemens postérieurs à cette époque, que nous avons recueillis de part et d'autre, sont empreints de trop d'exagération pour que l'historien puisse les adopter; mais nous pouvons attester la vérité des faits généraux que nous avons mis en avant. Ils ne sont que l'analyse fidèle des enquêtes, fruits des poursuites judiciaires qui suivirent les mouvemens tumultueux que l'on eut à déplorer. Appelé à soutenir la vérité de ces faits devant les assises de Grenoble,

tout le monde d'un égal étonnement. Une espèce de stupeur en fut la suite : un parti ne pouvait croire à la chûte d'un colosse qui aurait été en effet inébranlable, si la base en eût été assise sur des principes plus stables d'une sage liberté (1); l'autre parti n'osait mettre à jour ses espérances. Des paroles de paix circulaient encore ; elles étaient dans la bouche de tous les gens de bien; mais déjà l'injure était sur les lèvres du peuple. Ans de J. C. 1830.

Impatiemment attendu par les uns, repoussé par l'amour-propre des autres, le drapeau tricolore ne fut arboré que lorsque l'ordre en eût été donné par l'autorité (2), et couronna le faîte

nous ne présentons dans ce moment que l'esquisse de ceux qui n'ont point été démentis.

Nous fîmes à cette époque imprimer notre plaidoyer, et nous avons pu, sans doute, nous copier nous-mêmes sans être accusé de plagiat.

(1) Après le règne du conquérant dont la gloire pésait sur la France, un habile politique avait dit : il faut le remplacer par un principe; et ce principe reposait alors sur la tête d'un homme sage et qui sentait sa position. Il eût été à désirer que le successeur ne se fût point écarté des exemples qu'on lui avait donnés.

(2) M. Hermann, préfet nommé par Charles X, crut devoir se retirer, et délégua ses pouvoirs à M. Chabaud-Latour. C'est par les ordres de celui-ci que le drapeau tricolore fut arboré.

Il paraît que le colonel des Suisses avait d'abord déclaré qu'il n'agirait que sous le drapeau blanc, auquel il avait prêté serment. M. Frossard, dans la brochure qu'il a publiée sur les événemens du mois d'août, l'atteste.

Sollicité par l'autorité, le colonel suisse promit de co-

Ans de J. C. 1830.

des édifices publics. Il fut placé sans obstacle et même sans trouble ; les efforts de tous les citoyens paisibles avaient produit un rapprochement dont on attendait les plus heureux effets ; des promenades autour de la ville, des farandoles protégées par l'autorité, où le catholique serrait la main du protestant, des banquets où ils étaient tous réunis : tel est le spectacle que Nismes nous donna les 5 et 6 août ; mais ces jours prospères furent de peu de durée.

Les troubles recommencèrent le 15 ; la victoire rend peu modeste ; les prétendus vaincus étaient loin d'accepter ce titre, et reprenaient une attitude fière.

Le 15 août était à Nismes la veille d'une foire, et l'affluence des habitans des villages voisins vint augmenter le désordre.

Cependant les troubles du 15 et du 16 août ne furent pas sérieux. M. Lacoste, nommé préfet, venait d'arriver à son poste ; l'autorité fit cesser la foire ; ordonna aux étrangers de sortir, et une tranquillité du moins apparente se rétablit (1).

Il existait à Nismes une garnison admirable par son zèle ; elle avait le tort de n'être pas française ;

opérer sans drapeau au maintien de la tranquillité publique tant qu'il resterait à Nismes, et tint parole.

(1) M. Lacoste, nouveau préfet de Nismes, était arrivé le 15, et s'annonça par une proclamation dans laquelle il est facile de reconnaître les préventions dont on l'avait déjà entouré.

mais sa baïonnette, quoique étrangère, était impartiale. La ville entière de Nismes lui a rendu justice, l'autorité lui a voté des remercîmens ; elle maintint l'ordre jusques au jour de son départ. Ans de J.C. 1830.

Son dernier bataillon s'éloignait le 28 août ; et, dès le lendemain 29, un rassemblement formé au café de la Bourse se porta devant l'hôtel de la Mairie, à dix heures du matin, pour obtenir des armes. La garde nationale n'était point encore organisée.

L'autorité n'osa s'exposer à un refus formel, et promit de donner, à cinq heures du soir, une réponse précise qu'elle sut néanmoins éluder.

Dans l'intervalle, la populace s'était portée dans tous les bureaux où l'on distribuait de la poudre ; elle avait violé le domicile de Castagnier, l'un des débitans, et brisé ses portes ; on s'était emparé de vive force de la poudre et du plomb que l'on y avait trouvé ; son argent n'avait pas été respecté (1).

Dans la même soirée, la population catholique des Bourgades assistait à l'office divin dans l'église Saint-Charles ; un rassemblement tumultueux, et le même sans doute qui s'était livré aux excès de la journée, se forma devant l'église ; des vociférations se firent entendre, des pierres furent lancées ; une boule en cuivre doré, qui ornait la

(1) Une procédure régulière a constaté ce que nous avançons. Les coupables, quels qu'ils soient, ont échappé à la condamnation, parce que sans doute ils n'ont pas été connus ; [illegible] disons-nous, est resté constant.

An de J.C. 1830. base d'une croix en fer placée contre le mur du temple, fut dégradée.

Les habitans du faubourg accourent; ceux qui étaient dans l'église en sortent par une porte latérale, et une lutte s'engage à coups de pierres : l'agitation est à son comble.

L'autorité civile était impuissante; l'autorité militaire n'avait à sa disposition qu'un corps de troupe bien intentionné, mais trop peu nombreux. Elle fit cependant les plus grands efforts pour obtenir la paix. Les groupes se dissipèrent ou rentrèrent dans leurs quartiers, et, si quelques individus furent blessés légèrement dans cette soirée, Nismes n'eut du moins à déplorer la perte d'aucun de ses enfans.

Un poste de la troupe de ligne fut placé devant la croix pour la protéger.

Cependant l'exaspération toujours croissante faisait redouter ce qui pouvait arriver, la nuit se passa dans les alarmes, la partie catholique du faubourg ne prit aucun repos; tous les partis préludèrent dans la nuit aux combats plus sérieux du 30. Ils s'armaient les uns et les autres; mais les protestans, protégés par l'autorité, avaient à cet égard un avantage immense : des exprès furent envoyés dans la contrée protestante de la Vaunage, et tout semblait présager une lutte.

Le lundi matin 30, le rassemblement qui, la veille avait assailli l'hôtel de la Mairie, se présente à ses portes; nouvelle demande d'armes,

nouveau refus. Dès lors, les individus qui composent le rassemblement se répandent dans la ville. Enhardis par l'impunité, ils s'introduisent dans le domicile de quelques catholiques timides, et les désarment ; les voies de fait se propagent ; à tous les coins de la ville des rassemblemens armés se forment ; des compagnies s'organisent d'elles-mêmes, sous des chefs qu'elles se créent, et l'influence du moment n'inspirait pas sans doute des choix pacifiques (1).

L'autorité, qui ne put empêcher le mal, voulut au moins paralyser quelques-uns de ses progrès ; elle se hâta de nommer un chef à la garde nationale future : un colonel lui fut désigné. Mais comment pouvait-il faire reconnaître son autorité avec une troupe improvisée dans un moment de trouble ?

Cependant, le général (2) employait tous ses

(1) L'esprit qui animait ces compagnies est assez prouvé par les enquêtes qui eurent lieu ; un arrêt rendu par la cour royale de Nismes fait mention d'un fait bien caractéristique, et qui n'a besoin d'être suivi d'aucune réflexion. Nous en copions les expressions : « M. Révoil, « étranger à la ville de Nismes, inspecteur des postes aux « lettres, est à sa fenêtre : une compagnie qui se réunissait « sur la Bouquerie, lui crie d'en fermer les volets ; il obéit ; « et à l'instant deux coups de fusil partent, brisent la corniche et le couvrent de ses éclats. »

(2) Aucun général n'était à cette époque à la tête du département du Gard ; mais les pouvoirs avaient été confiés à M. le colonel de Lascours, membre de la chambre des députés, qui dans ces momens pénibles a justifié ce choix.

Ans de J. C. 1830. efforts pour éviter l'effusion du sang. Forcé en quelque sorte d'approuver les rassemblemens armés qui stationnaient sur les boulevarts, il donna l'ordre à tous les chefs de ne pas sortir de leur position, et surtout de ne pas pénétrer dans les faubourgs où une faible portion de la population catholique s'était retranchée (1).

La plus grande partie de cette population des

(1) Voici dans quels termes, devant la cour royale de Grenoble, nous avons dépeint la position des partis : Les compagnies qui s'étaient formées stationnaient sur les boulevarts; l'une d'elles prit poste, dès le matin, à l'auberge de la Bazique.

Il existe à Nismes un faubourg nommé les Bourgades et l'Enclos de Rey; il est borné au midi par les boulevarts, au couchant par la citadelle et les terrains qui l'entourent, au levant par les casernes, au nord et même en grande partie au levant par les hauteurs qui dominent la ville de Nismes. L'auberge de la Bazique est située dans la rue qui monte à la porte d'Alais, et suit les glacis de la citadelle; elle est séparée de cette porte par une distance de 115 toises.

A l'extrémité du faubourg se trouvent des rues ou traverses bornées par des jardins et enclos; elles conduisent aux hauteurs dont nous venons de parler; la dernière rue traversale, dans la direction du couchant au levant, qui commence à la porte d'Alais, s'appelle la rue de la Faïence, ce nom a retenti souvent dans les débats; toute la partie nord du faubourg est habitée par des cultivateurs, ouvriers catholiques.

Ce sont eux que les rassemblemens menaçaient particulièrement, c'est avec eux que le combat à coups de pierres avait été livré devant la porte de l'église Saint-Charles; le poste de la Bazique était pour eux l'avant-garde ennemie.

faubourgs avait fui ; les grands chemins en étaient couverts ; les villages voisins en furent encombrés. Aussi ce parti comptait à peine deux cents hommes sous les armes, la plupart mal armés avec des fusils de chasse et manquant de munitions (1).

Ans de J.C. 1830.

La matinée du 30 se passa dans cette position ; et, au milieu de ces anxiétés, l'évêque de Nismes fut prié dans l'après-midi, par l'autorité, de se transporter lui-même dans les faubourgs pour apaiser les craintes des catholiques, et les engager à déposer les armes. Son âge, les dangers qu'il peut courir, rien ne l'arrête ; il est bientôt au milieu du rassemblement, accompagné de deux prêtres respectables, et en obtient la parole formelle, que tous ceux qui le composent se borneront à défendre leurs jours. Mais déjà des cris

(1) « Leur position (disions-nous devant la cour d'assises de Grenoble) est facile à saisir ; quelques groupes, composés de dix à douze hommes au plus, gardaient l'entrée des rues à l'extrémité du faubourg ; quelques individus, sans plan, sans autre projet que de se défendre, avaient fermé leurs portes et s'étaient barricadés dans leur domicile ; une centaine d'hommes environ avaient même quitté le faubourg, et s'étaient portés sur les hauteurs des Moulins à vent. »

Il est faux, ainsi que l'a avancé M. Frossard, pag. 51 de sa brochure, que ce rassemblement portât la cocarde blanche ; les informations ont prouvé le contraire.

Son poste le plus rapproché de la Bazique était placé à l'entrée de la rue de la Faïence, vulgairement appelée *Porte d'Alais*. Il était composé de vingt hommes au plus : l'information l'atteste encore.

Ans de J. C. 1830. précurseurs de l'orage se font entendre, ces hommes armés ne tremblent plus que pour leur pasteur ; ils s'agenouillent devant lui et lui demandent de les bénir. Il cède en gémissant et se retire.

Des coups de feu succèdent aux cris ! Quel est le parti qui le premier a donné le signal du meurtre ? est-ce l'assaillant ou l'assiégé ? On s'en est mutuellement accusé.

A ce signal, les rassemblemens armés se divisent en pelotons et se mettent en mouvement ; les uns contournent les hauteurs de la citadelle, les autres s'engagent dans les rues qui traversent le faubourg ; les défenseurs d'un poste catholique placé à la porte d'Alais sont attaqués bientôt en flanc et en face, à peine vingt hommes le composent encore, et les assaillans ont compté déjà plusieurs morts. Il fallut néanmoins céder à la force et fuir vers les hauteurs des Moulins à vent ; cependant la troupe de ligne arrivait aussi sur divers points, et se plaçait, l'arme au bras, entre les deux partis ; les assiégés qui n'avaient pas encore trouvé la mort ou qui n'avaient pu se résoudre à fuir, respirèrent derrière ses rangs (1).

(1) S'ils eussent été coupables, si le général l'eût pensé ainsi, n'eussent-ils pas été arrêtés ? Des témoins entendus dans l'information, et notamment M. Roche, capitaine d'une des compagnies de la garde nationale, ont attesté qu'ils avaient eux-mêmes provoqué cette arrestation ; que le commandant de la troupe s'y était refusé, après avoir consulté le général.

La partie n'était pas égale, tous les catholiques des faubourgs, qu'ils eussent pris ou non part au combat, quittèrent la ville suivis de leurs femmes et de leurs enfans : une population de dix mille âmes était dispersée dans les villages voisins et même dans les champs ; les communes rurales se réunirent pour les protéger ; et le lendemain, 31 août, vit près de trois mille hommes en armes postés au Pont-de-Quart, sur le grand chemin de Nismes à Beaucaire.

Ans de J.C. 1830.

Aucun chef ne dirigeait encore ce rassemblement ; aucune intention hostile contre le gouvernement ne l'animait ; chacun croyait défendre ses foyers, ses enfans et sa religion. Ce but unique était hautement proclamé ; un drapeau tricolore flottait dans les rangs, et une croix en bois noir, signe du deuil général, remplaçait le coq gaulois.

Cependant, l'appel fait à la Vaunage avait amené dans Nismes toute la population armée de cette contrée, qui vint camper sur l'Esplanade.

Le général comprit tous les dangers que courait la ville ; il stimule le zèle des citoyens bien intentionnés que Nismes renfermait heureusement encore, pour contenir le parti victorieux ; il fait surveiller les secours venus de la Vaunage par une portion de sa troupe, et s'avance, suivi de l'autre, vers le rassemblement du Pont-de-Quart, sur la route de Beaucaire. Aucune démonstration hostile [illegible] ueille ; un parlementaire se détache, il por[illegible] le drapeau tricolore, il offre

Ans de J.C. 1830.

au général de voir dissiper à l'instant tout le rassemblement, s'il veut donner ses ordres pour que les habitans de la Vaunage quittent Nismes (1) : il promet, au nom de tous les émigrés ou fuyards, qu'ils rentreront dans leurs foyers, si on peut les assurer de la protection de l'autorité, et si l'agression dont ils ont été la victime ne se renouvelle plus.

Ces conditions sont acceptées, c'était le vœu du général. Les populations des villages s'éloignent, la persuasion, la parole d'honneur d'un militaire a suffi pour les rassurer ; quelques récalcitrans en petit nombre restent encore, mais un peloton de chasseurs les disperse sans résistance ; on fait sur eux quelques prisonniers, on les traduit à Nismes ; l'autorité civile, d'accord avec l'autorité militaire, les mit en liberté.

Le général tint la parole qu'il avait donnée : les habitans de la Vaunage reçurent l'ordre de quitter la ville ; ils obéirent, et la troupe de ligne suivit leurs derrières pour assurer l'exécution complète de la mesure ordonnée. Ainsi se termina la crise la plus étonnante dans ces incidens, la plus effrayante en apparence que Nismes ait éprouvée depuis les événemens politiques.

Cependant on avait à déplorer la mort de plusieurs concitoyens ; chaque parti avait éprouvé

(1) Ce service éminent, qui peut-être préserva laville de voir renouveler les scènes déplorables de 1790, fut rendu par M. Léon Rouchouse, qui ne craignit pas d'accepter une mission délicate et dangereuse.

des pertes, l'hospice avait recueilli plusieurs blessés (1). Ans de J.C. 1830.

Tel fut heureusement le dernier acte de cette sanglante tragédie. Si la fermentation se prolongea, si des rixes particulières troublèrent encore la tranquillité de certains quartiers, l'autorité en arrêta les effets, la justice en réprima les écarts.

Nismes dut sans doute d'avoir échappé au danger d'une commotion violente, à la conduite modérée de la troupe, et surtout à celle de M. le colonel de Lascours, qui par mission extraordinaire commandait la subdivision du Gard, et auquel nous devons nous empresser de rendre justice.

La ville fut mise en état de siége; des poursuites judiciaires furent dirigées contre tous les artisans des troubles; quelques concessions furent faites aux passions du moment; mais nous nous plairons à faire remarquer qu'après les informations les plus minutieuses, la cour royale de Nismes a reconnu, en fait, que les combats du 30 août n'avaient été livrés qu'en état de légitime défese, même de la part du parti

(1) M. Frossard prétend, dans sa brochure, pag. 52, que, dans la journée du 30, le parti protestant eut quatre morts et onze blessés, dont un, M. Chaix, succomba à ses blessures; il fixe la perte du côté des catholiques à deux morts et à six blessés; il prétend, enfin, que, tant dans cette journée que dan[illegible] rixes, les protestans ont eu six morts et vin[illegible] nous croyons qu'il y a de l'exagéra[illegible]

Ans de J. C. armé en apparence contre l'opinion du jour (1).
1830. Le calme se rétablit peu à peu ; il eût été à désirer, pour le repos de la ville, que le parti vainqueur eût moins abusé de sa victoire ; qu'il n'eût pas cherché à humilier la population catholique par la chute de ses croix, et la privation de la publicité de son culte.

Tous les sacrifices de l'amour-propre sont faits aujourd'hui. Puisse Nismes jouir long-temps du repos ! puisse-t-il ne voir jamais renaître les jours néfastes où les élémens de sa population ont eu recours aux armes ! puisse, en un mot, l'expérience des malheurs passés servir de leçon ! C'est dans ce but seul que nous avons écrit son histoire, et que nous nous sommes efforcé de faire triompher la vérité sur toutes les insinuations des partis.

(1) L'arrêt de la chambre des mises en accusation contient ; en termes exprès, que la plus grande partie des individus accusés d'avoir pris part au combat du 30, aprés les premières hostilités et au plus fort du combat, devaient être placés dans le cas de la légitime défense d'eux-mêmes ou de leurs familles.

La justice n'eut donc à rechercher que les provocateurs de ce funeste engagement. Le problême est resté sans solution par les tribunaux ; mais l'histoire dira sans doute, un jour, qu'il n'est pas à présumer que le parti le plus faible aité té le provocateur.

FIN.

TABLE GÉNÉRALE

DE

l'Histoire de Nismes.

NOTA. Les chiffres romains indiquent les tomes ; les chiffres arabes, les pages.

A

B

D

F

G

L

M

O

P

R

T

U

V

Observations.

Je m'étais proposé de revenir sur mes pas dans cet appendice, d'entrer dans de nouveaux détails sur *les événemens* des Cent-Jours et de 1815, que j'avais laissés à l'écart pour ne pas interrompre la narration du cours des événemens.

Mon but était ce qu'il a toujours été, de rétablir la vérité des faits, dissimulés par quelques écrivains et beaucoup trop exagérés par d'autres ; mais j'ai reculé devant la tâche pénible de toucher encore à une époque dont on voudrait perdre le souvenir ; et, lorsque la France entière semble aller au devant d'une régénération nouvelle, que des idées généreuses se mêlent aux systèmes les plus exagérés de liberté, qu'en un mot, une réforme de la société est appelée par tous ses membres, pourquoi secouer sans motifs des brandons de discorde ? Loin de là, après avoir rempli le devoir de l'historien, exprimons, comme citoyen, le vœu, qui n'a pas cessé d'être au fond de nos cœurs, celui de voir réunis par la concorde tous les habitans de la cité qui nous a vu naître.

Nous nous sommes souvent demandé pourquoi les dissensions des partis avaient eu des suites plus graves dans Nismes que dans les autres villes, où le mélange des religions catholique et protestante se faisait remarquer ; pourquoi les passions y étaient plus violentes qu'ailleurs ! Livré à ces réflexions, je les communiquai, un jour, à un protestant éclairé, qui, comme moi, a étudié les mœurs de son pays, et c'est dans l'histoire que d'un commun accord nous avons cru trouver la solution du problème.

A chacune des époques des diverses pacifications qui

eurent lieu pendant le long cours de nos guerres de religion aux seizième et dix-septième siècles, Nismes fut presque toujours une des places de sûreté données aux calvinistes; elle fut, après la Rochelle, la plus importante de celles que leur laissa Henri IV, lorsqu'il leur eut donné l'édit de Nantes: les derniers efforts de la lutte du calvinisme s'y concentrèrent sous Louis XIII. Il n'est pas étonnant que cette cité, considérée comme une métropole de leur religion, fût habitée pendant longues années par les plus ardens sectateurs de la réforme.

Les générations qui se sont succédées pendant près d'un siècle de troubles religieux, ont transmis nécessairement d'âge en âge à leurs enfans les principes qui les animaient. Et, quoique la civilisation plus avancée, et la réforme qui s'est opérée dans les mœurs, aient étouffé une grande partie des germes de dissension dans les hautes classes de la société protestante, on ne peut se dissimuler qu'ils se sont conservés chez le peuple.

De leur côté, les catholiques, long-temps opprimés, ont rendu haine pour haine; à ces fermens de discorde s'est jointe la lutte, que les partis ont toujours soutenue l'un contre l'autre depuis la révolution, pour conquérir ou conserver le pouvoir! Puisse ce siècle, que l'on appelle le siècle des lumières, éclairer tous les cœurs sur leurs véritables intérêts! puisse la génération nouvelle que l'on nous annonce amener à cet heureux résultat....! Arrêtons notre plume, et bornons-nous à relever quelques erreurs historiques que des renseignemens imparfaits ont pu nous faire commettre dans ce quatrième volume.

Lorsque nous avons rendu compte des événemens relatifs à la conspiration de Saillant (pag. 63 et suivantes), nous n'avions en notre pouvoir que des ren-

seignemens incomplets, puisés dans les brochures publiées à cette époque par les administrations du district. Un témoin oculaire nous a envoyé, depuis l'impression du volume, des notes que nous nous faisons un devoir de copier fidèlement.

« Le comte de Saillant n'était point major du régi» ment des chasseurs des Vosges, mais des chasseurs du » Roussillon. Il reçut à Coblentz l'ordre de venir se » mettre à la tête des royalistes de Jalez.

» Le comte de Conwai devait prendre le commande» ment supérieur. Il était resté à Lausanne, pendant que » le comte de Saillant s'occupait d'organiser le mouve» ment, de concert avec le chevalier de Melun et autres.

» Il eût été facile de réunir beaucoup de monde; le » pays était bien disposé, mais il offrait beaucoup moins » de ressources que l'on pouvait le penser, surtout en » armes et en munitions.

» Avant que l'organisation fût complète, et au moment » où les princes avaient même ordonné de suspendre » toute opération, quelques imprudences firent décou» vrir ou soupçonner les projets du comte de Saillant. » Cent trente hommes du régiment de Bourgogne, in» fanterie, et 35 cavaliers, dragons ou gendarmes, fu» rent envoyés à Bannes pour l'arrêter durant la nuit. » Ces troupes investirent le groupe de maisons où il était » avec le chevalier de Melun, Dominique Allier, et quel» ques autres qui n'eurent d'autre refuge que le clocher » de l'église où ils se barricadèrent. Aux premiers » coups de fusil toutes les populations voisines accou» rurent en armes; les assiégeans furent, en quelques » instans, entourés par 800 ou 900 hommes, et réduits à » chercher un refuge dans le château de Bannes, situé » sur un rocher escarpé, à l'autre extrémité du village.

» Saillant assiège, à son tour, les 165 hommes de troupe » renfermés dans le château, et les réduit à capituler. » Il accorde à la ligne ses armes, mais il retient celles » des gendarmes et tous les chevaux.

» Cependant, des troupes marchèrent de tous côtés » contre Saillant ; 6,000 hommes réunis à Saint-Ambroix » sous les ordres de M. d'Albignac attaquent la position » qui domine la Cèze, entre Saint-Brès et le bois de » Courry ; mais ils sont tenus en échec toute la journée par » 500 hommes qui occupaient la hauteur. M. d'Albignac » se retira aux approches de la nuit, après avoir perdu » une centaine d'hommes dans la journée.

» Le lendemain matin, il se disposait à renouveler l'at» taque, mais il ne trouva plus d'ennemis ; durant la » nuit, le comte de Saillant avait congédié sa troupe et » s'était rendu avec le curé de Bannes, l'abbé Boissin, » et deux domestiques, chez le sieur L......-des-Aidons, » où ils croyaient trouver un asile.

» Vain espoir ! feignant un accueil favorable, leur » hôte les garda à vue et fit appeler quelques voisins avi» des comme lui d'or et sang ; avec ce renfort il les con» stitue prisonniers, et va les livrer à une troupe de pro» testans des Vans et du Gard, qui les massacrèrent à » l'instant sur la place publique. L...... eut pour ré» compense la bourse de Saillant contenant 500 louis » d'or, et une place de lieutenant de gendarmes. *(Ici la » narration se continue, pag. 65, 69.)*

» Pendant ce temps-là *(continue l'auteur de la note » que nous publions)*, le comte de Châteauneuf-Randon, » qui s'était rendu à Villefort, à la tête des troupes ve» nant de Mende et de Langogne, tint une conduite ho» norable, qu'il a mal soutenue en 1793. Il empêcha toute » espèce de désordres, et admit tous les jeunes gens au

» dessous de 25 ans à faire leur soumission à la charge » de servir dans les armées de l'état.

» Bientôt l'assemblée nationale décréta d'accusation » soixante-douze des chefs inscrits sur la liste fournie » par l'administration de l'Ardèche, etc. »

Nous avons cru devoir livrer ces dernières lignes à l'impression, pour réparer l'erreur que nous avions commise au préjudice de M. le comte de Châteauneuf-Randon (pag. 130 de ce volume), l'historien doit donner à chacun la part qu'il mérite de blâmes ou d'éloges.

Nous signalerons encore (pag. 276) une erreur qui appartient entièrement à l'imprimeur : on y lit que l'état-major de la garde nationale fut composé, à cette époque, d'un colonel, d'un major, d'un lieutenant-colonel, etc. Il ne fut, en effet, nommé qu'un colonel et un lieutenant-colonel, qui prenait le titre de major.

Nous terminerons, enfin, nos remarques par une observation en réponse à M. Nisard que nous avons déjà réfuté (pag. 192).

Nismes a vu, depuis plusieurs années, mais particulièrement depuis 1830, tomber tous les ateliers de ses manufactures; une foule d'ouvriers se sont trouvés et se trouvent encore sans travail : il n'entre pas dans notre tâche de signaler les causes de cette crise commerciale, nous constatons un fait dont les conséquences n'ont pas pesé seulement sur Nismes, mais sur toutes les villes manufacturières.

Nous constatons ce fait, parce que la patience et la résignation avec laquelle une population, que l'on dépeint comme si turbulente, a supporté ses souffrances, répondent victorieusement à toutes les calomnies que l'on a répandues contre elle; nous croyons rendre hommage à la vérité, en proclamant qu'elle a puisé cette résignation

dans ses principes religieux, et nous ne faisons que rendre justice au clergé, en attribuant à ses efforts et à ses constantes exhortations la paix dont nous n'avons cessé de jouir dans des temps d'épreuve.

Nous devons dire encore que, malgré la chute de nos manufactures, Nismes possède encore de nombreux élémens de prospérité : déjà s'ouvrent de nouvelles branches d'industrie ; sa population s'augmente ; ses rues s'agrandissent, de nouveaux quartiers se forment ; la création d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire doit faire nécessairement de Nismes l'entrepôt naturel du commerce des Cevennes avec la Provence et le littoral du Rhône.

Quant à l'instruction que reçoit cette nombreuse population, quoi qu'en dise M. Nisard, il est peu de villes où elle soit plus complète et plus variée : des écoles régies par d'habiles instituteurs offrent, dans tous les quartiers, mille ressources aux parens ; des cours publics ont été créés en tout genre ; un collége où se distinguent plusieurs professeurs renferme plus de deux cents élèves ; trois écoles, régies par les Frères de la doctrine chrétienne, dans lesquelles les enfans du peuple reçoivent une instruction qui a attiré plusieurs fois les regards et mérité les éloges de l'autorité, sont ouvertes à plus de trois mille élèves.

Ces faits répondent à toutes les absurdes imputations d'ignorance auxquelles un écrivain, distingué d'ailleurs, n'a pas craint d'attacher son nom, et dispenseront, sans doute, le gouvernement de nous envoyer *un préfet, maître d'école.*

